



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

Ville de  
**Besançon**

Pôle Services techniques Urbanisme et Environnement  
Département Urbanisme et Grands Projets Urbains  
Direction Urbanisme, Projets et Planification

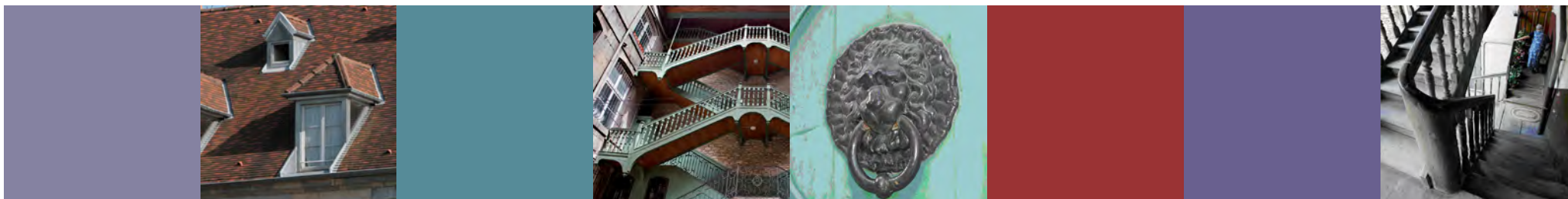


# Site patrimonial remarquable de BESANÇON

## Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du CENTRE ANCIEN

### RAPPORT DE PRÉSENTATION

Approuvé par arrêté préfectoral du 13 février 2012  
Modifié par arrêté préfectoral du 7 janvier 2016  
Modifié par arrêté communautaire du 2 juin 2017





MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

---

VILLE DE BESANÇON

VILLE DE  
**BESANÇON**  
Site patrimonial remarquable

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Agence Gilles-H. BAILLY

## SOMMAIRE

Préambule	7
<b>I - Diagnostic</b>	<b>9</b>
1. Le développement et l'Histoire	
1°) - Site et situation urbaine	11
2°) - L'histoire du centre historique de Besançon	13
3°) - Un ensemble historique riche et complexe	21
4°) - Le centre ancien de Besançon aujourd'hui	23
2. Le patrimoine archéologique	
1°) - Un fonds archéologique très riche	27
2°) - La localisation du patrimoine archéologique	29
3. Le patrimoine architectural	
1°) - L'architecture bisontine	31
- Matériaux de façade	31
- Matériaux de toit	31
- Matériaux de second œuvre	33
2°) - Un patrimoine très varié	33
3°) - La répartition du patrimoine	35
4°) - La demeure bisontine	35
- Implantation du logis principal	35
- Espaces libres	35
- Composition d'ensemble et formes parcellaires	35
- Les systèmes distributifs	35
- L'emploi des matériaux	37
- Les dépendances	37
- La hauteur des logis	39
- Les datations	39
- Les toitures	41
- Le décor	41
- La typologie de l'habitat	43
- Un large échantillon stylistique	45
5°) - L'état du patrimoine	47
4. La structure urbaine : patrimoine urbain et paysager	
1°) - Les tissus urbains du centre-ville	49
- La trame viaire	49
- Les alignements	49
- Les différents types d'îlots	49
- Les parcellaires	49
- Les types d'implantation des constructions	51
- Les trages et les ruelles	51
- Les hauteurs de constructions	53
- la densité	53
- les espaces libres privés	53
2°) Le patrimoine paysager dans le centre-ville	55
- Le paysage des rues	55

- Le végétal urbain	55
- Les divers aspects du Doubs	57
5. La structure urbaine : les fonctions	
1°) - Les activités et les équipements dans le centre-ville	59
- Le commerce bisontin	59
- Le commerce anormal	59
- Le commerce quotidien	59
- L'artisanat et les services	59
- Les activités tertiaires et les équipements	61
2°) - L'habitat et la démographie dans le centre-ville	63
- La situation démographique	63
- La situation du logement	63
- Localisation des logements	63
3°) - L'accessibilité dans le centre-ville	65
- La circulation	65
- Le stationnement	65
- Le réseau de transports en commun	65
6. Tendances d'évolution; risques d'altération	
1°) - Les problèmes de structure et de pression foncière, immobilière et fonctionnelle	67
- Les causes d'évolution	67
- Les secteurs en évolution	67
2°) - Les petites modifications à grande échelle sur le bâti existant	69
<b>II - État initial de l'environnement</b>	<b>71</b>
1. Présentation de l'environnement	
1°) - La géographie du site de la ville	73
2°) - Aperçu géologique	73
3°) - La topographie du site	75
4°) - Le risque sismique	75
5°) - Le climat bisontin	75
2. - Nature en ville	
1°) - La nature dans le centre ancien	77
2°) - La flore	77
3°) - La faune	79
3. L'eau	
1°) - La rivière Doubs	81
- la rivière en ville	81
- les crues et le plan de protection contre les risques d'inondation	81
2°) - L'eau potable	81
- La qualité des eaux souterraines	81
- La qualité de l'eau potable	81
- Le réseau de distribution d'eau potable	83
3°) - L'assainissement	83
- Le réseau	83
- Modalités de raccordement des eaux usées	83
4. L'air	
- une qualité au centre-ville en amélioration	85

5. Le bruit	85
<u>III - Explication des choix pour le P.S.M.V.</u>	<u>87</u>
1. Le parti général	
1°) - Les objectifs énoncés dans les différents documents d'urbanisme	89
- le Schéma Directeur	89
- le S.C.O.T.	89
- le P.L.H.	89
- le S.O.C.A.	85
- le P.D.U.	89
- le P.O.S. - P.L.U.	91
- le P.A.D.D.	91
2°) - Les actions engagées dans le secteur sauvegardé	91
- les opérations ou projets nouveaux dans le secteur sauvegardé	91
3°) - Partition du secteur sauvegardé en secteurs réglementaires	95
- Secteur central à dominante bâtie dense	95
- Secteur de grandes emprises foncières	95
- Secteur à dominante naturelle	95
2. Les dispositions réglementaires du P.S.M.V.	
1°) - Les dispositions du document graphique - la légende	97
2°) - Les dispositions écrites du règlement	101
<u>IV – Evaluation environnementale</u>	<u>103</u>
1. Les incidences notables du plan	105
2. L'impact environnemental des dispositions du PSMV	109
3. Les mesures envisagées pour valoriser l'environnement	109
4. Evaluation de l'impact du plan par thème environnemental	113
<u>V – Journal du P.S.M.V.</u>	<u>118</u>



## PRÉAMBULE



Tableau de Samson Bruley représentant  
« Besançon à vol d'oiseau » en 1615.

Musée du Temps, Palais Granvelle, BESANCON.

### Les secteurs sauvegardés de Besançon

Préfecture de la Région de Franche-Comté et chef-lieu du département du Doubs, Besançon constitue le pôle économique de référence au cœur d'une agglomération de près de 170 000 habitants dont la ville-centre représente à elle seule 65 % de cette population.

Situé sur les rives d'une boucle du Doubs, le centre historique de Besançon bénéficie d'un site exceptionnel et d'une longue histoire dont témoignent de nombreux vestiges urbains et architecturaux, ce qui lui a valu la protection administrative de 172 édifices au titre des monuments historiques, de sites protégés et de deux secteurs sauvegardés, successivement créés le 27 décembre 1964, pour ce qui concerne 31 hectares du faubourg de Battant, et le 1er décembre 1994, pour les 239 hectares urbains du Centre ancien.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Battant-Vauban a été approuvé en 1992. D'importantes opérations de réhabilitation du bâti ancien et de l'espace public ont été menées dans ce quartier, mettant en évidence l'intérêt réciproque des actions et des études l'une envers l'autre. Le centre historique contenu dans le méandre du Doubs, la Boucle, surplombée par la Citadelle, se devait d'être protégé à son tour et surtout bénéficier d'un document d'urbanisme adapté à l'importance de son patrimoine et de sa situation urbaine de centre d'agglomération d'une capitale régionale. La dimension géographique mais aussi économique, culturelle, humaine du centre-ville et ses qualités architecturales, urbaines et paysagères en font un lieu de vie et d'enjeux forts. La Ville de Besançon s'est donc prononcée favorablement sur la création d'un nouveau secteur sauvegardé lors de son conseil municipal du 15 février 1993. Un arrêté ministériel du 1er décembre 1994 a créé le secteur sauvegardé du Centre Ancien.

La délimitation de ce second secteur sauvegardé a associé aux quartiers anciens proprement dits (les 69 hectares environ d'îlots au bâti urbain dense) d'importantes zones extérieures d'accompagnement à dominante végétale, la couronne des parcs, les glacis des remparts, et le Doubs lui-même, pour compléter l'ensemble paysager (soit 170 hectares), jusqu'à envelopper presque totalement le périmètre du premier secteur sauvegardé de Battant-Vauban. La superficie cumulée (270 hectares) de ces deux secteurs fait de Besançon, l'un des premiers Secteurs Sauvegardés de France. Cette création a prescrit alors l'élaboration de son P.S.M.V..

La mise au point du document d'urbanisme réglementaire, rendue extrêmement complexe du fait de la superposition des données à prendre en compte, a nécessité des enquêtes détaillées, des études approfondies et une réflexion collégiale entre les services de la Ville et ceux de l'État (régie par une charte de coopération); ce qui explique la durée de cette élaboration.

Pendant ce temps, la vie de la cité n'a pas pour autant été gelée. La dynamique économique de ce centre-ville, générant des projets quelquefois importants par leurs enjeux pour l'ensemble de l'agglomération comme pour la ville, a réclamé qu'on puisse au bon moment en régler administrativement la constructibilité dans les meilleures conditions de promotion du centre-ville comme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Les analyses patrimoniales et fonctionnelles menées sur le secteur sauvegardé ont permis de définir plusieurs entités homogènes qui permettent de définir des sous-secteurs réglementaires du P.S.M.V. Un secteur sauvegardé d'une superficie aussi vaste ne peut, en effet, avoir un règlement d'urbanisme unique et unitaire, mais doit, au contraire, être largement modulé selon la morphologie des différents tissus urbains qui le constituent, des spécificités du patrimoine architectural et paysager, ainsi que des fonctions que ce patrimoine abrite.





SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE

# BESANÇON

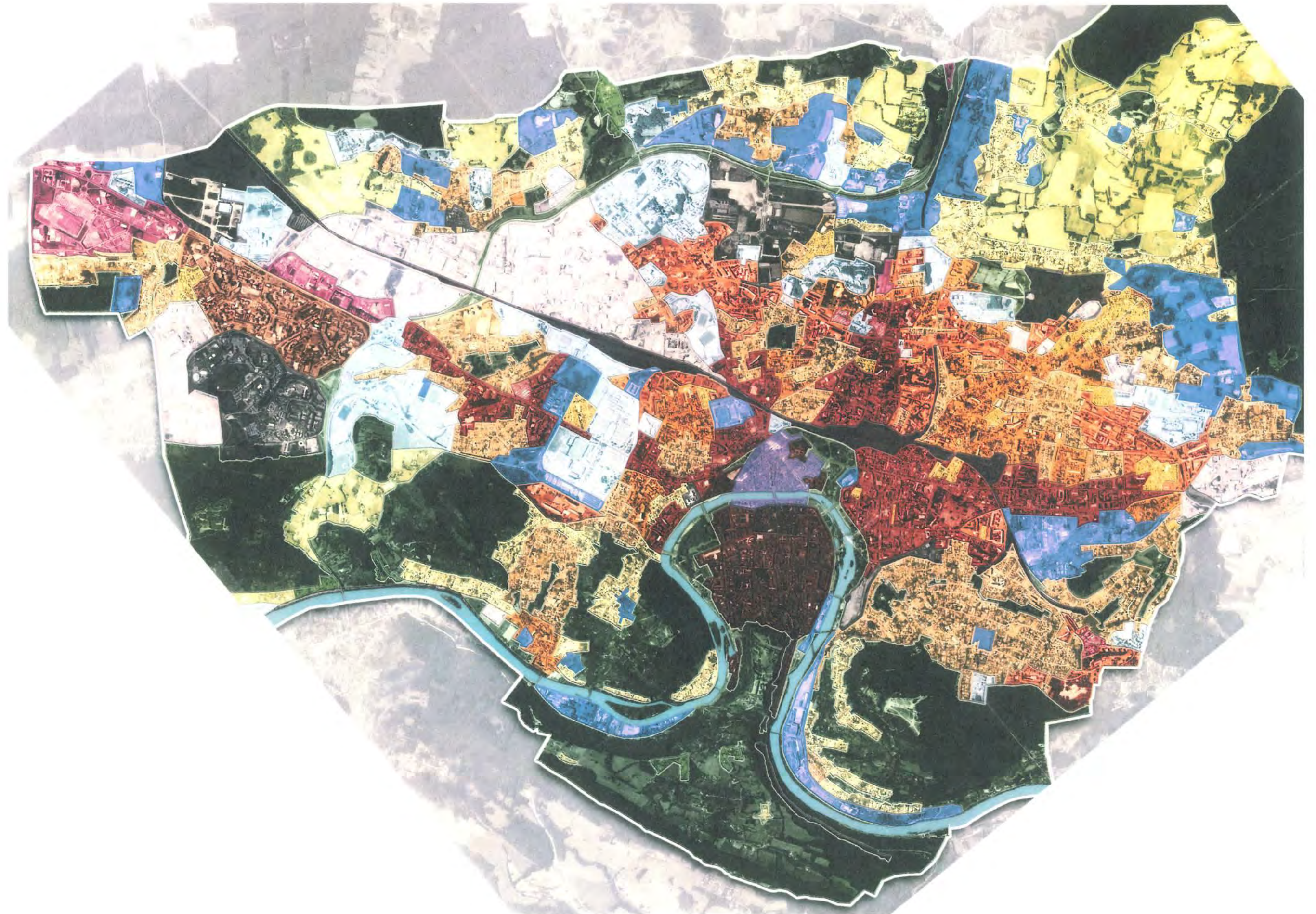


PLAN DE SAUVEGARDE  
ET DE MISE EN VALEUR

## RAPPORT DE PRESENTATION

### I - DIAGNOSTIC





# 1. Le développement et l'Histoire

## 1°) Site et situation urbaine

Besançon est née d'un site remarquable, dont l'originalité géologique a très tôt retenu l'attention des hommes. Ce site est l'héritage d'une histoire géomorphologique complexe.

L'orientation générale suivie par le Doubs est celle, Nord/Est-Sud/Ouest, des plis jurassiens, notamment de ceux que l'on appelle le "faisceau bisontin". Les reliefs assez prononcés qui environnent le centre ancien de Besançon proviennent d'un faisceau plissé et faillé complexe dont l'un des anticlinaux passe par la ligne Chaudanne - Citadelle - Bregille. Le Doubs franchit plusieurs fois cette ligne de relief par des cluses vigoureusement incisées dans les calcaires jurassiques, isolant le rocher de la Citadelle des hauteurs de Bregille et Chaudanne. Une telle organisation de la topographie semble déjouer toute logique. On ne peut l'expliquer que par un phénomène d'incrustation progressive d'une rivière dont le tracé en méandres a su se conserver malgré les mouvements tectoniques.

Une telle disposition géomorphologique a façonné le site topographique et paysager, du centre historique de Besançon.

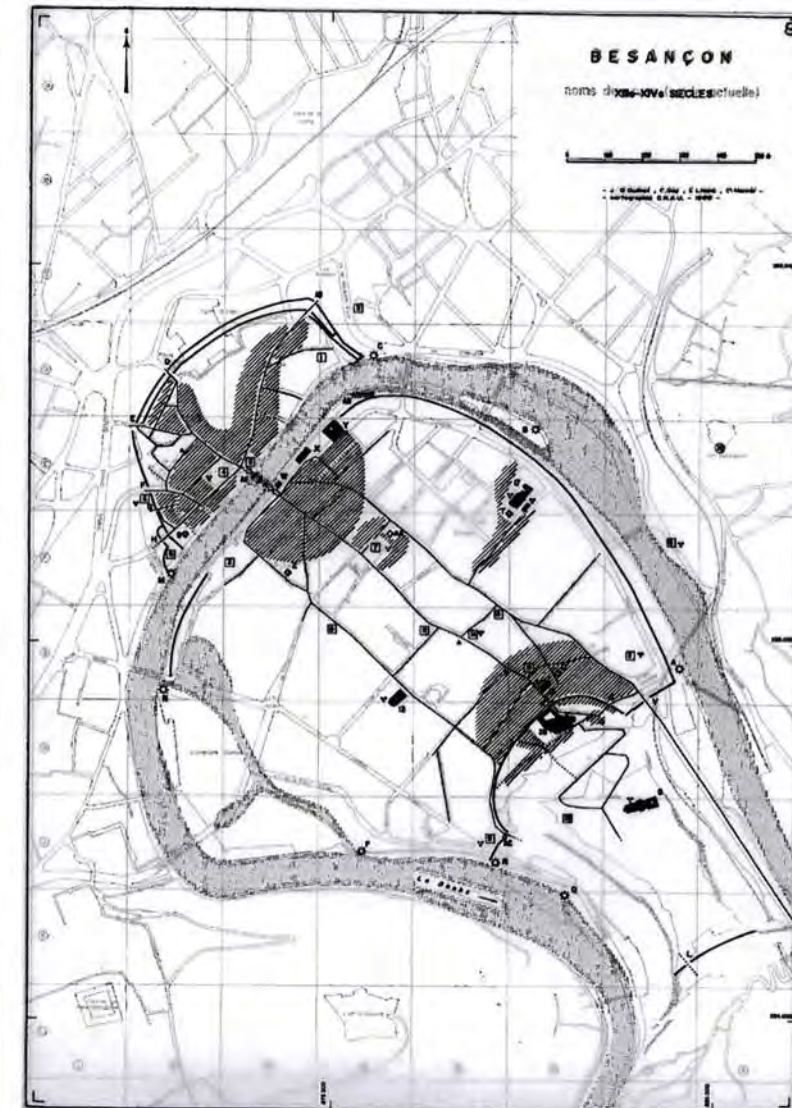
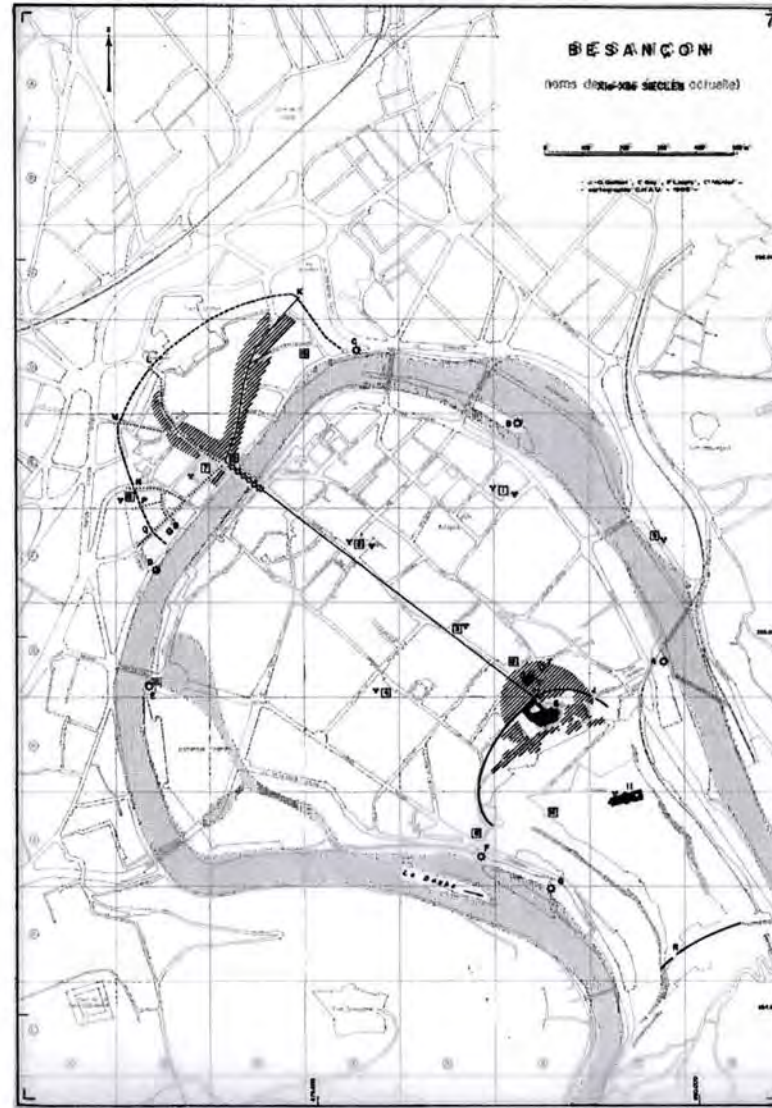
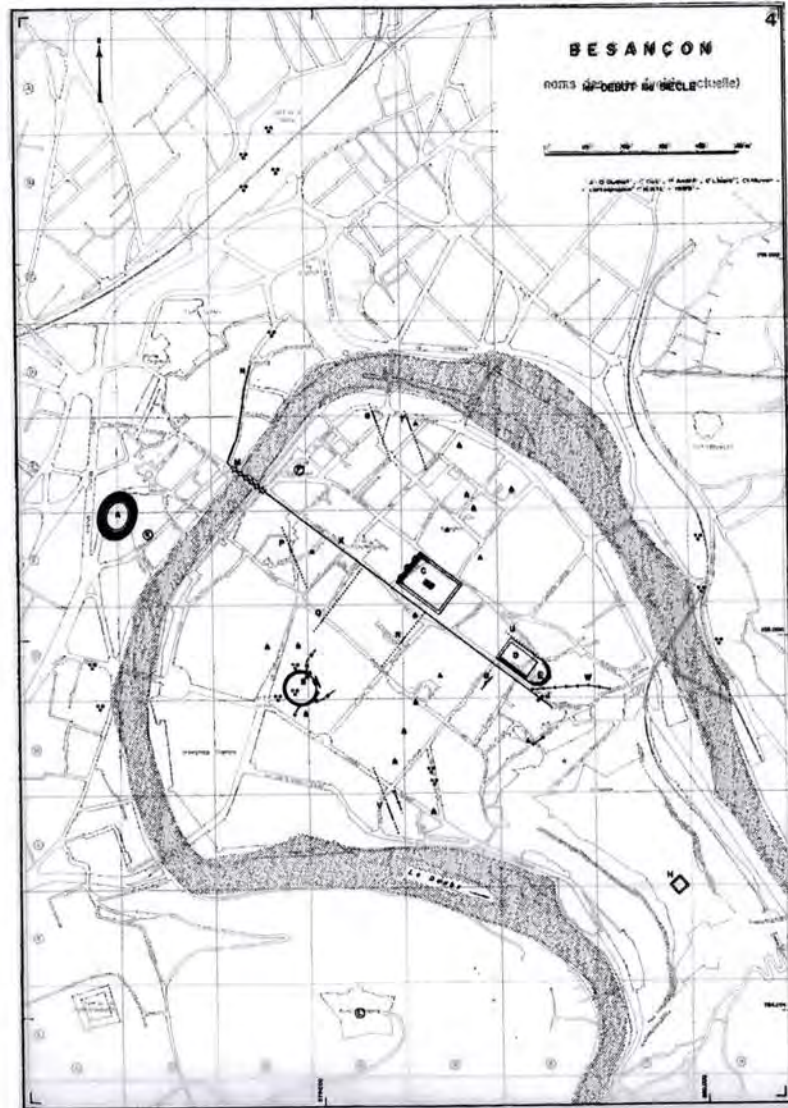
Ainsi, le Doubs sortant de son pli jurassien par la cluse comprise entre les collines dominantes de Bregille au nord-est et de la Citadelle, parcourt une boucle presque complète pour revenir par la seconde cluse comprise entre la Citadelle et la colline de Chaudanne au sud-ouest. Il dessine ainsi, en plan, la forme d'un vaste "oméga". Cette forme spécifique alliée à la topographie du site - bombement central et pente depuis la Citadelle jusqu'aux bords du Doubs - fait ressembler l'intérieur du méandre au dos d'une coquille Saint-Jacques. Cet ensemble est communément nommé : "la Boucle".

Ce site exceptionnel a favorisé la constitution du centre historique et des quartiers anciens de Besançon tant que ceux-ci se sont cantonnés dans la boucle, mais a contraint le développement récent à se déplacer vers le Nord-Ouest., où il a trouvé des plateaux favorables à l'expansion urbaine. Les quartiers historiques ont donc le grand avantage de se trouver toujours en covisibilité directe des reliefs revêtus de boisements verrouillant le site vers le Sud.

L'aire du secteur sauvegardé du Centre Ancien recouvre donc des paysages très contrastés, associant des zones densément urbanisées à des secteurs vierges de constructions : d'un côté les forts escarpements sauvages des cluses franchies par le Doubs qui dissuadent la construction et ont toujours limité les itinéraires d'accès à la ville ; de l'autre côté les terrains faiblement inclinés du méandre convexe du Doubs, servant d'assiette au centre-ville. L'amplitude du relief est de 130 m (entre les cotes 370 m à la Citadelle et 240 m au bord du Doubs à Tarragnoz).

Les quartiers anciens occupant la partie plate de la boucle sont inséparables du domaine naturel qui les enferme comme dans un écrin. Le Doubs les borde de toutes parts. Au Sud, bien au-delà des limites du Secteur sauvegardé, derrière le premier rang des collines de Bregille, de la Citadelle et de Chaudanne, se dresse une série de hauteurs d'environ 150 m au-dessus du plan d'eau du Doubs, fermant la vue : Montfaucon, la Chapelle-des-Buis et le Bois de Peu. Ce domaine de collines boisées qui échappe à l'aire du secteur sauvegardé, bénéficie cependant d'une protection au titre du site inscrit de Besançon, au P.L.U. au titre des espaces boisés classés et au titre des abords de monuments historiques (les forts de Chaudanne et des Trois Châtels).

Cette barrière topographique et rocheuse au sud-est , opposée aux rebords moins abrupts des plateaux descendant vers les plaines de la Saône, a obligé la ville et l'agglomération bisontines à se développer principalement au nord-ouest. De fait, aujourd'hui, le centre ancien adossé à ses collines boisées est relativement décentré par rapport à la tache agglomérée qui s'étale en éventail, à partir du noyau historique, du nord-est vers le sud-ouest.



Evolution de Besançon.

Plans extraits de Guilhot (Jean-Olivier) et Goy (Corinne).

Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, Besançon, Centre national d'archéologie urbaine, Tours, 1990.

## 2°) L'histoire du centre historique de Besançon

### Généralités

L'histoire de la ville a été conditionnée par différents facteurs, et en premier lieu, par son fort déterminisme géographique.

La géologie a été le premier facteur décisif pour l'implantation de Besançon. Le Doubs formant un méandre très fermé s'est enfoncé dans l'un des premiers plis du Jura jusqu'à en sectionner l'anticlinal. Telle est la cluse de Rivotte qui sépare la Citadelle de la hauteur de Bregille et celle de Tarragnoz qui la sépare de celle de Chaudanne. Ces deux défilés où la rivière serre de près les escarpements rocheux de la Porte Taillée et de Malpas ont longtemps constitué des verrous et cloisonné le site. Le territoire d'environ 120 hectares ainsi enclos, bénéficiant d'une protection naturelle, était favorable à l'installation humaine et tout au long de l'histoire au développement d'une grande ville. Outre son site, la géologie a apporté à la ville une caractéristique essentielle, la pierre dont elle est presque entièrement bâtie.

La régularité du site de Besançon – une boucle formée par un méandre du Doubs et fermée par une colline – a été relevée par Jules César dans ses Commentaires de la guerre des Gaules : "un cercle qu'on dirait tracé au compas". Ce site exceptionnel ainsi que la position de la ville frontière au croisement des voies Nord-Sud – entre pays rhénan et rhodanien et les voies transjurassiennes reliant la plaine suisse et l'Italie du Nord au bassin parisien – en ont fait, dans l'Antiquité et jusqu'au XIXe siècle, une place forte et une ville fortifiée remarquable.

Cependant, bien que ses limites naturelles soient très fortes, la ville ancienne paraît comme ajustée à son site et d'une grande lisibilité, probablement parce qu'on y a toujours été à l'aise pour construire, d'autant qu'elle est entourée d'un territoire communal de plus de 6000 hectares, ce qui lui a permis de s'étendre sans engorger son centre ancien.

Ce fort déterminisme géographique a été accentué par une histoire politique particulière; "la ville a en effet constitué pendant longtemps une enclave à l'intérieur de la Franche-Comté puisqu'elle a été, entre 1290 et 1674, une ville libre d'Empire, sans lien politique et administratif avec le reste de la Province, "la paille dans l'œil de la Franche-Comté" selon Pierre Froissard de Broissia, l'un des présidents du Parlement de Dole au XVIe siècle.

Au niveau économique, la vraie richesse de la cité a été pendant longtemps la culture de la vigne, et il faut insister sur la ruralité de la ville qui gardera, jusqu'au XVIIIe siècle, la configuration d'un gros bourg rural.

A Besançon, capitale religieuse du diocèse, on a toujours pratiqué un catholicisme austère. Le rejet de la réforme au XVIe siècle a été absolu et la méfiance durable à l'égard des protestants, comme le montre une devise datée 1624 sur une maison de la rue Champrond, où le propriétaire jouant de son nom de famille, a fait inscrire : "Genevois je suis, sans être huguenot".

D'où le goût des habitants pour la mesure, la tradition, le refus "des mignardises à la française", comme disait Montaigne, et de l'ostentation, traits de caractère si prégnants qu'ils ont été repris par Balzac dans son roman "Albert Savarus" pour évoquer la société bisontine du début du XIXe siècle.

L'ensemble de ces particularismes a façonné l'image de la ville jusque dans son caractère architectural.

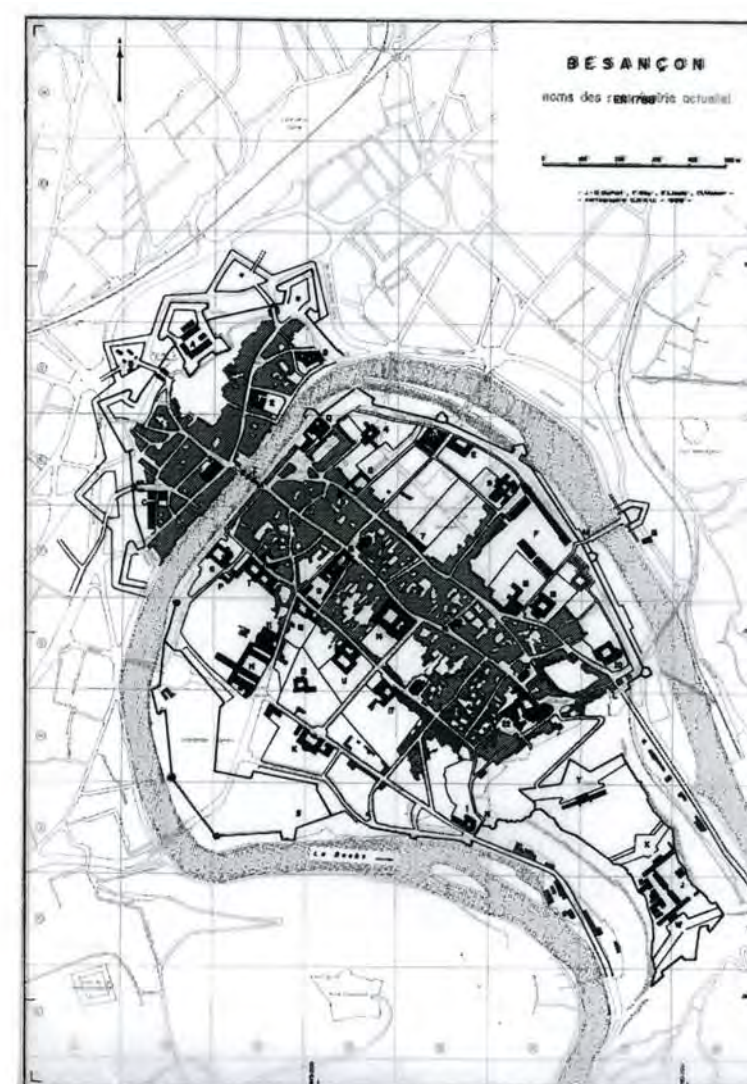
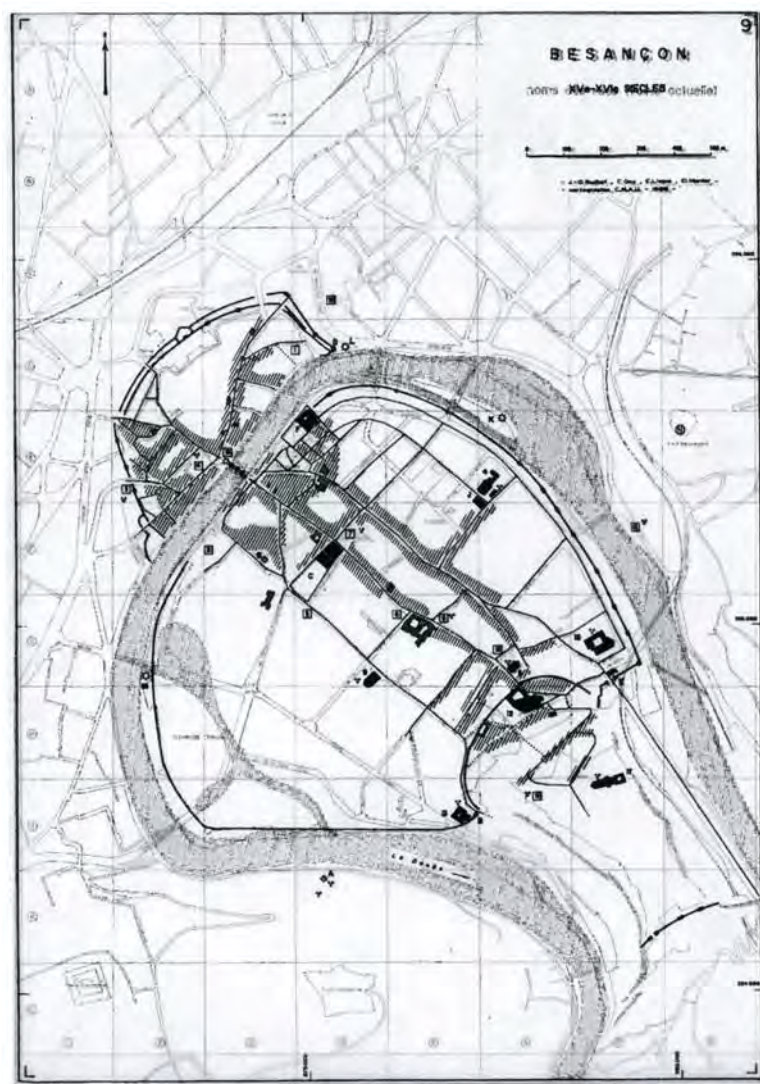
### La ville protohistorique

La colline de l'actuelle Citadelle constitue une position de défense qui n'a cessé de jouer un rôle jusqu'au XIXe siècle. A l'époque protohistorique, la situation d'acropole (éperon barré) et la boucle formée par le Doubs offrent un territoire abrité pour l'habitat, et pour des fonctions complémentaires d'agriculture et d'élevage. Le site abrite la place forte principale et la "capitale" de la *civitas* des Sequanes, peuple celte qui contrôle la route d'échanges entre Nord et Sud. Le site associant la boucle à l'oppidum perché, pouvait constituer un refuge pour l'ensemble de ce peuple. L'itinéraire historique Nord-Sud franchit le Doubs sans doute par un gué (à l'emplacement de l'actuel Pont de Battant) et coupe par le milieu l'entité



Plan « Vesontio civitas imperialis », dans l'ouvrage de Chifflet (J.J.) , tome 1, 1618.

Bibliothèque Nationale de France, Cartes et Plans : Ge 3 B 246 x (47).



Evolution de Besançon.

Plans extraits de Guilhot (Jean-Olivier) et Goy (Corinne).

Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, Besançon, Centre national d'archéologie urbaine, Tours, 1990.

Boucle / Citadelle suivant l'actuelle Grande Rue, que la ville gallo-romaine reprendra comme *cardo*, puis escalade la colline jusqu'à la dépression des Trois Châtel, pour ne plus cheminer que sur les crêtes. En 52 avant Jésus-Christ, Jules César mentionne dans la "Guerre des Gaules", le plus ancien document écrit connu sur le passé de Besançon, l'importance défensive que procure cette position stratégique exceptionnelle. Besançon est nommé *Vesontio*. L'habitat gaulois primitif, situé dans la partie Est de la Boucle, est souvent lié à une activité artisanale (poterie, fonderies, forges). Une nécropole, près du secteur marécageux de Chamars, marque sans doute la limite de cet habitat. La cité occupe également une partie de la colline, probablement fortifiée par un mur de défense et comportant un lieu sacré.

### La ville romaine

*Vesontio* est choisie par Jules César en 58 avant Jésus-Christ dans un but stratégique. Elle a, dès cette époque, des fonctions multiples : capitale de la tribu gauloise des Sequanes, citadelle militaire et carrefour d'échanges de la Gaule romaine. Les romains occupent la ville, l'agrandissent, l'embellissent. Du Ier au IIIe siècle, *Vesontio* s'étend du temple situé au sommet de la colline à l'amphithéâtre bâti sur la rive droite du Doubs, en passant par la Boucle où la plupart des grands édifices s'installent le long de l'axe principal, le *cardo*, (actuelle Grande Rue). Le seul accès à ce vaste ensemble urbain est le Pont de Battant, monument qui avait survécu jusqu'à son remplacement en 1953 par l'ouvrage actuel. Sur la rive droite, passé le pont, les voies, qui se divisent en trois branches, sont devenues les voies principales du faubourg : vers l'Alsace la rue Battant, vers Langres la rue de Charmont, et vers Chalon la rue d'Arènes. L'aqueduc antique qui menait les eaux de la source d'Arcier à la ville et à ses nymphée et thermes a pu être reconnu, notamment square Castan.

De nombreux vestiges témoignent de l'importance de la ville jusqu'à son déclin, à la fin du IIIe siècle. La ville romaine tardive (fin du IIIe siècle - IVe siècle), métropole de la Provincia Maxima Sequanorum possède sans doute déjà un siège épiscopal. Il existait des cimetières et des édifices religieux, un rempart du quartier capitulaire enserrait la ville repliée sur les pentes de la citadelle sur laquelle fut bâtie la cathédrale Saint-Etienne au XIe siècle, en remplacement d'une église plus ancienne.

### La formation de la ville au Moyen âge

Après les invasions barbares, Besançon fait partie de la Bourgogne, qui se divise peu à peu en duché de Bourgogne (actuelle Bourgogne) et en comté de Bourgogne (actuelle Franche-Comté). En 1032, elle est rattachée au Saint-Empire romain germanique. Grâce à l'appui et à la protection de l'empereur, l'archevêque de Besançon devient le seigneur de la cité. La ville se libère ainsi du Comté de Bourgogne.

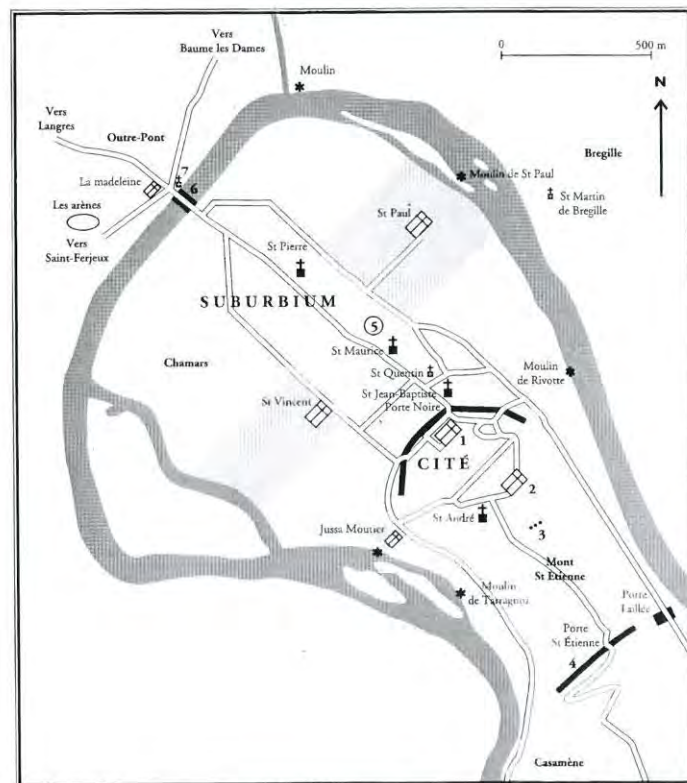
La ville médiévale voit la multiplication des églises le long de l'axe gallo-romain, et l'installation d'abbayes plus à l'écart. On note un développement de l'habitat séparé en 2 pôles distincts :

- le quartier capitulaire, retiré durant le haut Moyen-Age derrière la Porte Noire au pied et sur le versant de la Citadelle, autour de l'ensemble cathédrale Saint-Jean avec baptistère et de l'église Saint-Etienne ;
- et un quartier en tête de pont et son pendant "outre-pont" (le quartier Battant) qui se développent dans le courant du XIe siècle en se dotant en 1060 d'une église paroissiale dédiée à Sainte-Madeleine.

Le cœur de la ville, entre ces pôles opposés, n'est plus occupé durant cette période que par des îlots de peuplement, autour d'églises fondées entre le IVe et le IXe siècle comme celles de Saint-Pierre, Saint-Maurice ou Saint-Jean-Baptiste (à l'emplacement du square Castan, détruite à la Révolution) et de quelques abbayes dont celle de Saint-Paul fondée au début du VIIe siècle et celle de Saint-Vincent vers 1080.

C'est entre le XIIe et le XIIIe siècle, que le centre ville se lotit progressivement autour de l'ossature constituée par deux voies anciennes parallèles : la Grande Rue et la rue des Granges. On note la

Besançon au XI<sup>e</sup> Siècle



- |                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| 1 Cathédrale Saint-Jean    | ☐ Etablissement religieux |
| 2 Cathédrale Saint-Etienne | ☐ Quartier ecclésiastique |
| 3 Colonnes romaines        | ☐ Église paroissiale      |
| 4 Mur antique              | ☐ Chapelle                |
| 5 Capitole                 | ☐ Mur d'enceinte          |
| 6 Pont romain              | ☐ Relief abrupt           |
| 7 Chapelle Saint-Laurent   |                           |



VE SONTIO  
 SEQVANORVM  
 GALLIS BESANSON  
 GERMANIS BYZANTZ

VESONTIONIS  
 ANTIQVISSIMAE CELEBERRIMAE Q  
 SEQVANORVM QVI IN CELTICA GALLIA  
 BVRGVNDIAE COMITATVS NOMINE  
 CENSENTVR METROPOLIS IMPERIALISQ  
 CIVITATIS DELINEATIO  
 Poli Longitudo Graduum XXII Minutorum XX  
 Latitudo vero Graduum XLVII Minutorum XXXVI  
 COLONIAE VBIOR Q P LXXV

Vue cavalière de Besançon, par Pierre d'Argent, 1575  
 Gravure publiée par Braun, Cologne.  
 Bibliothèque Nationale de France, Estampes : Va 25 t. 3



réorganisation des communautés ecclésiastiques, la reconstruction des églises, la mise en place des paroisses, l'installation de moulins sur le Doubs. L'unification de la cité se concrétise à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque la commune se dote d'une mairie située au cœur de l'agglomération, face à l'église Saint-Pierre.

### Le quartier capitulaire

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la place principale est située au pied de la colline, à l'articulation de la cité ecclésiastique et du monde laïc : c'est la place du Rondot Saint-Quentin (actuelle place Victor Hugo). Là se tiennent les assemblées. C'est alors le centre civique de l'agglomération, avant l'établissement de la commune et la construction, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, d'une mairie face à l'église Saint-Pierre. La place Saint-Pierre n'est alors qu'un court élargissement de la rue principale, qui n'a pris sa dimension actuelle que 4 siècles plus tard, avec la démolition de la vieille église et sa reconstruction en retrait.

### Le Maisel, bourg marchand à la tête du Pont de Battant

La tête rive gauche du pont Battant, comme son pendant sur la rive droite, ont assuré pendant de longues périodes un rôle de pôle commerçant, et artisanal, de même qu'un pôle d'habitat, auquel se sont agglomérés les pouvoirs politique et religieux. L'oppidum des Sequanes, la ville romaine, la ville médiévale, puis la capitale de la Franche-Comté fortifiée par Vauban exploiteront tour à tour cette position de tête de pont.

Un essor démographique s'amorce à partir du IX<sup>e</sup> siècle. L'archevêque place ses colons dans ce qui constitue dès lors "le Bourg" par opposition au reste de la ville que l'on nomme "la Cité".

Le Bourg voit s'installer halles et boutiques pour le commerce de la viande et du grain, pôle commercial qui concurrence celui de la Cité : la grande boucherie du Bourg ou Maisel, implantée du côté du pont, rue des Boucheries, des halles médiévales qui ont probablement existé place Saint-Pierre, ainsi que rue des Granges, dans l'îlot du Bouteiller.

En 1290, la commune de Besançon est reconnue par Rodolphe de Habsbourg. L'activité économique du quartier conduit les ordres monastiques à s'implanter à partir du Moyen âge, non sur la Grande Rue qui est déjà urbanisée, mais à sa proche périphérie : ordres mendiants comme les Cordeliers (1224), hospice de l'Ordre du Saint-Esprit (début du XIII<sup>e</sup> siècle), couvent des Antonins (1304), Compagnie de Sainte-Ursule (1619). Le collège des Jésuites (1597), rue du Lycée, aux portes du sous-secteur, qui a constitué l'embryon de l'enseignement à Besançon, et subsiste aujourd'hui au travers des deux lycées Pasteur et Victor Hugo.

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, le quartier autour du pont de Battant se développe de façon considérable. Les études de G. Chouquer sur le tissu bisontin ont montré, par l'étude des orientations du parcellaire, le passé probable du site de ce bourg marchand. A l'époque préhistorique semble avoir existé un bras du Doubs, distinct du bras principal, isolant une île. La trace de ce bras fossile, par la suite comblé, est restée marquée dans l'orientation des rues Jean-Jacques Rousseau, de la République, et du Palais de Justice, et par la présence d'une file de grands édifices, Saint-Pierre, Hôtel-de-Ville, Palais de Justice, Arsenal. L'urbanisation s'est fixée le long de la Grande Rue, dans l'axe du pont, seul passage du Doubs alors aménagé.

Le peuplement de Besançon s'étend sur la rive droite. Vers 1240-1260, les trois grands axes sensiblement parallèles de la boucle, la Grande Rue, la rue des Granges et la rue Saint-Vincent (actuelle rue Mégevand), se mettent définitivement en place. Le nom de rue des Granges invite à penser qu'elle était la rue d'arrière de la Grande Rue, desservant des installations à caractère encore rural. Ainsi se constitue la structure du fuseau central du centre ville actuel.

Il faut attendre le XIV<sup>e</sup> siècle pour que la cité et le bourg opèrent une jonction symbolique, avec le déplacement de la mairie quartier du Maisel à la place Saint-Pierre, entérinant une urbanisation qui s'était progressivement étendue entre ces deux pôles.

La "reconquête" du centre a pour conséquence la mise en place des fortifications de la boucle. Au XV<sup>e</sup> siècle, les ducs de Bourgogne, devenus maîtres de la Franche-Comté, sont les "protecteurs" de cette ville libre impériale. C'est pour la cité une période de prospérité. Après l'incendie de 1452 qui détruit le quartier du marché, ou Maisel, ce dernier est reconstruit de façon plus moderne. Les maisons, jusqu'alors presque toujours en bois, sont réalisées en partie en pierre. Le caractère défensif de la cité persiste et les premières mesures "d'urbanisme" apparaissent.

### Le XVI<sup>e</sup> siècle

En 1519, Charles Quint, roi d'Espagne, devient empereur d'Allemagne. Il est à ce titre maître de la Franche-Comté et de Besançon. Malgré trois grandes pestes, Besançon connaît une progression démographique importante. Comme pour l'ensemble de la Franche-Comté, le XVI<sup>e</sup> siècle a été une période particulièrement faste en matière de renouvellement urbain. La construction a été, de plus, fortement dynamisée par l'arrivée en 1535 de marchands-banquiers génois (chassés de Lyon) qui resteront trente ans à Besançon, période durant laquelle la ville a ainsi abrité, d'après l'historien F. Braudel "les premières puissances d'argent du siècle". C'est aussi durant ce siècle qu'on assiste à la montée en puissance de familles de robins, enrichies par la politique et le commerce comme les Granvelle, les Bonvalot, les d'Emskerque ou les Buson-d'Auxon. Cet essor économique s'accompagne d'une véritable renaissance artistique.

L'espace urbain se limite à la boucle et à Battant - Arènes. Le centre n'est pas entièrement construit et garde un aspect rural avec jardins, vergers, étables, écuries, et surtout vignoble (la vigne est à cette époque considérée comme "la vraie subsistance de la cité"). L'existence de grands espaces non bâtis souligne aussi l'importance de l'élevage. Entre les axes principaux, de nouvelles voies perpendiculaires apparaissent. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la répartition sociale de la population est fortement contrastée : rive droite, Charmont et Arènes sont des quartiers populaires, alors que les habitants plus aisés logent à Battant, et surtout dans la boucle, le long de la rue des Granges et de la Grande Rue, où anoblis et bourgeois se font construire de beaux hôtels particuliers. Les artistes auxquels ils font appel modifient ainsi peu à peu l'espace des anciens quartiers. Près de l'église Saint-Pierre, l'hôtel-de-Ville, symbole du pouvoir communal, est reconstruit en 1573. Le Palais Granvelle, bâti pour Nicolas Perrenot de Granvelle, ambassadeur et garde des Sceaux de Charles Quint, confère une fonction de prestige à la Grande Rue, jusqu'alors simple trait d'union entre le quartier capitulaire et les quartiers de la rive droite du Doubs.

En 1555, Charles Quint donne la Franche-Comté à son fils Philippe II, roi d'Espagne. Besançon reste ville libre impériale, sous la garde du roi d'Espagne. En 1598, Philippe II fait don de la province à sa fille, épouse d'un archiduc autrichien. Guerres, famines, troubles internes et pestes marquent le début du XVII<sup>e</sup> siècle, et la Franche-Comté est entraînée dans la guerre de Trente Ans. Après la guerre, l'Espagne redevient maîtresse de la Franche-Comté et Besançon perd son statut de ville libre impériale. L'émulation dans les chantiers de construction ne se tarit que dans le premiers tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, pour repartir ensuite, selon d'autres critères, dès la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV en 1674.

### De 1674 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

En 1667, Louis XIV, marié à Marie-Thérèse d'Autriche, réclame la Franche-Comté au titre de l'héritage de son épouse. Après une première campagne en 1668, Besançon est définitivement conquise en 1674. En 1678, le traité de Nimègue réunit la Franche-Comté à la France. Après la conquête, un changement majeur intervient pour la ville, puisqu'elle acquiert le statut de capitale de la province au détriment de Dole. Parmi les conséquences immédiates, 500 officiers parisiens et leurs familles (soit environ 2 000 personnes) arrivent à Besançon à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, de quoi déjà d'emblée doper le bâtiment puisqu'il faut les loger.

L'élargissement de la fonction urbaine va ainsi, tout au long du siècle se doubler d'une augmentation conséquente de la population qui passe de 11 000 habitants au début du XVII<sup>e</sup> siècle, à 17 000 en 1709 puis 32 180 en 1791. D'où un développement urbain qui se traduit par des lotissements à l'intérieur des îlots à peu près vides auparavant et par l'investissement de réserves foncières, gelées jusqu'alors

Plan en relief de Besançon



Plan-relief de Besançon, par Ladevèze François, 1722.

*Cliché : Pierre Parreaux*

à partir de 1770. D'où aussi de grandes campagnes de travaux publics pour que Besançon tienne son rang de première ville de Franche-Comté, avec la création d'un hôpital, d'un théâtre, d'une Intendance, de promenades publiques, etc. Près du siège du pouvoir municipal, situé place Saint-Pierre depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, s'installe sur la Grande Rue, en 1718, l'hôtel de l'Intendance de Franche Comté. En 1778 est édifiée, sur des terrains disponibles à l'ouest, une Nouvelle Intendance, pôle d'un nouveau quartier résidentiel de conception régulière. A cette époque on note un net relèvement du nombre de niveaux des immeubles.

Besançon se voit aussi dotée d'une forte infrastructure militaire qui démarre avec la construction de la Citadelle par Vauban à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, complétée par des fortifications et de nombreuses casernes, la ville proche d'une frontière étant aussi considérée d'une grande importance stratégique.

### Le XIX<sup>e</sup> siècle

Le XIX<sup>e</sup> siècle est caractérisé par le développement des industries textile et horlogère. Le suisse Laurent Mégevand fonde la première manufacture de montres en 1773. Les fortifications de Vauban devenant inefficaces, l'enceinte fortifiée est déclassée, des forts sont construits sur les collines environnant la ville à Bregille à l'Est, Chaudanne à l'Ouest, aux Trois Châtelés au Sud, formant un vaste camp retranché. Besançon reste une importante ville de garnison.

Le caractère urbain de la Boucle continue de s'affirmer à travers des percements de rues nouvelles et des lotissements. La rue Moncey est bordée d'un ensemble d'immeubles à loyer datant de 1836.

Sous le Second Empire le quartier du Square Saint-Amour est loti sur des terrains vierges dont une partie appartenait à des hôtels ou des communautés religieuses avant la Révolution. Des ponts sont construits, permettant d'accéder à la Boucle depuis l'Est et l'Ouest : c'est la fin de la situation du pont unique que Besançon connaissait depuis l'époque romaine.

Certains îlots sont occupés par des activités industrielles, comme les établissements Weil (prêt-à-porter) qui y ont implanté ses ateliers, entrepôts et logements.

Des travaux de génie civil font évoluer la ville:

- aménagement du canal du Rhône au Rhin (1833) ainsi que d'une gare d'eau,
- travaux d'adduction des eaux d'Arcier (1854),
- arrivée du chemin de fer à Besançon (1856),
- construction de la ligne ferroviaire de Morteau (1868), traversant la partie Est du secteur sauvegardé,
- creusement sous la Citadelle du tunnel du canal du Rhône au Rhin (1882), long de 375 m, coupant le méandre du Doubs,
- construction d'un réseau de chemin de fer à voie étroite, avec notamment le creusement sous la Citadelle du tunnel de la ligne d'Amathay-Vésigneux (1891).

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle voit la création autour de sources, au quartier de la Mouillère, de la station thermale nommée Besançon-les-Bains, dont subsiste le casino.

### Le XX<sup>e</sup> siècle

Au XX<sup>e</sup> siècle, l'agglomération prend ses extensions sur les plateaux où se développe peu à peu un "Besançon bis" (quartier de Planoise,...). De 1945 à 1975, la commune voit sa population passer de 60 000 à 120 000 habitants en 30 ans. Un tunnel routier est creusé sous la Citadelle en 1998.



Plan de Besançon et de ses environs, original à l'échelle 1/20 000°, gravure, 1852.

Archives Nationales : F 14 10214 n°11.7





### 3°) Un ensemble historique riche et complexe

Cette longue histoire a conféré à Besançon un important patrimoine qui s'est construit, stratifié, de façon très cohérente. En témoignent l'unité et la remarquable régularité des différents apports architecturaux, malgré de continuelles évolutions et réadaptations. Vue depuis l'intérieur de ses cours et de ses rues, comme lorsqu'on la contemple depuis les belvédères extérieurs, Besançon est une ville dont la lecture est claire, cohérente. Elle n'a pas connu comme d'autres villes les bouleversements qui mettent en péril l'organisation ancienne. Le quartier Saint-Amour, œuvre du XIXe siècle, s'est juxtaposé au centre plus ancien sans grands dommages. Au lieu de brutaliser la vieille cité par des opérations de percées, les interventions des XIXe et XXe siècles ont su rester modérées, prenant surtout possession des larges plateaux de la rive droite comme terrain d'expansion.

La préservation patrimoniale et paysagère s'étant accomplie naturellement, cet ensemble urbain apparaît bien conservé. Loin de contredire les formations antérieures, les interventions successives ont confirmé la force de la structure, qu'il s'agisse de la pratique des surélévations, des matériaux de construction, de la forme urbaine, du parcellaire. Les séries de demeures bisontines, dont la réalisation s'est échelonnée du XVe au XXe siècle, offrent, malgré les différences de styles, une impression d'ensemble unitaire.

Besançon compte de grands monuments remarquables qui témoignent des brillantes phases de son histoire. Les collections conservées dans les musées complètent cette forte présence historique. L'Histoire fait ressortir les souvenirs prestigieux de César, du Cardinal Granvelle et de la lointaine tutelle espagnole. La littérature apporte une preuve supplémentaire de l'intérêt qu'ont porté les écrivains à l'entité urbaine, à la vieille cité groupée autour de son archevêché, campée dans sa position militaire. Qu'on évoque par exemple la courte séquence à Besançon du *Rouge et le Noir* ou la "vieille ville espagnole", poétique formule de Victor Hugo. La ville compte nombre de maisons d'hommes célèbres.

Besançon représente donc, au niveau national, un ensemble patrimonial complet de tout premier plan. L'archéologie lui confère une dimension supplémentaire qui prend chaque jour plus d'importance comme un potentiel en réserve.



BESANCON Secteur sauvegardé - Vue aérienne et périmètres des secteurs sauvegardés



#### 4°) Le centre ancien de Besançon aujourd'hui

Aujourd'hui, la structure urbaine du centre ancien de Besançon se compose d'un certain nombre d'ensembles homogènes. Les secteurs les plus densément construits sont les suivants :

##### **- Les quartiers du Maisel et Saint-Pierre - Bersot**

Ce quartier central, axé sur la Grande Rue et la rue des Granges, s'étend du Pont Battant au Nord jusqu'au Palais Granvelle au Sud.

Il comprend au Nord le quartier du Maisel caractérisé par une permanence historique de la fonction commerciale due au pont sur le Doubs qui a été longtemps l'unique accès à la ville. La richesse historique incontestable du quartier du Maisel s'explique par une situation de convergence des voies sur les deux rives et par le passage obligé du pont qui active les échanges en ce point privilégié. Durant la période faste du XVIe et du début du XVIIe siècle, les familles nobles font bâtir leurs hôtels le long de la Grande Rue et de la rue des Granges, notamment les hôtels Chevanney (1582), du Bouteiller (1582), de Buson d'Auxon (1594), d'Emskerque (fin XVIe siècle). Le XVIIIe siècle voit la construction des hôtels Wey (1782), du Marquis de Rosières (1747), de Lavernette (1789).

Ce quartier est caractérisé par un bâti dense et patrimonial, un parcellaire serré et une mixité des fonctions urbaines d'habitat, de commerce et de services. La seule véritable place du quartier, hors la petite place Pasteur, est la place de la Révolution, place traditionnelle du marché, triangle dont une face est constituée par l'ancienne Halle au Blé devenue Musée des Beaux Arts. Ce pôle commercial alimentaire s'est développé récemment avec l'opération de réaménagement "Marché Beaux Arts". Les édifices religieux comptent également quelques vestiges d'anciennes abbayes, (Saint-Esprit, Cordeliers), des chapelles conventuelles d'une brillante architecture baroque (Saint-François-Xavier). L'architecture civile qui est représentée surtout par l'Hôtel-de-Ville, le Palais de Justice, œuvres des années 1570-1580 dont l'aspect monumental provient de leur décor de façade. La zone du Maisel regroupe le nombre le plus important d'édifices ayant fait l'objet d'une mesure de protection au titre des monuments historiques, hôtels particuliers, immeubles, églises.

Au Sud du Maisel et lui faisant suite sans solution de continuité, tant du point de vue de l'hyper centralité que du patrimoine architectural, se trouve le quartier Saint-Pierre. Il est dominé par l'église paroissiale du même nom, reconstruite en 1786 par Victor Louis afin d'agrandir et d'embellir la place centrale de la ville. Les îlots bordant la Grande Rue sont de très grande taille et l'étaient plus encore avant que ne soient entreprises les 2 percées qui lui sont perpendiculaires, la rue de la Préfecture (1782) et la rue Moncey (1838).

L'îlot Saint-Pierre présente, au 77 Grande Rue, l'un des exemples les plus typiques de parcelle lanierée traversante puisqu'elle mesure 5 m de large, égrenant 4 corps de logis sur une profondeur de 93 m.

L'îlot contenant l'hôtel de Terrier-Santans (après 1770) a conservé des éléments aujourd'hui dénaturés du couvent des grands Carmes (XIVe siècle, cloître fin XVIIe siècle) et de la chapelle des Granvelle. La rue Granvelle, impasse conduisant à une école en cœur d'îlot est l'amorce d'une percée jamais achevée de la fin du XIXe siècle.

L'îlot du Forum a été ainsi nommé car il comporte en son centre des vestiges de substructures antiques attribuées au Capitole ou Forum de la ville gallo-romaine, gigantesque ouvrage dont une partie a été reconnue vers 1836, lors de la création de la rue Moncey. La rue Moncey, qui délimite l'îlot au Nord, offre une architecture régulière d'immeubles à boutiques.

La rue Mégevand comporte des hôtels du XVIIIe siècle et les bâtiments du grand séminaire.

Un quartier un peu à part s'est constitué dès le Moyen Age autour de la rue Saint-Paul qui conduisait à l'abbaye du même nom ; c'est aujourd'hui le quartier de la rue Bersot. Cet ancien "Bourg Saint-Paul" est une ramification des quartiers anciens venant se brancher perpendiculairement sur la rue des Granges. Il offre des séquences régulières de maisons de ville dotées de rez-de-chaussée commerciaux anciens, surtout du XVIIe siècle.

##### **- Le quartier Saint-Quentin**

Il s'agit de la partie médiane du Centre ancien, assurant la transition entre l'hypercentre au Nord et le quartier du Chapitre au Sud. Cette partie du centre ancien a une densité bâtie et un intérêt patrimonial aussi forts que ceux de l'hypercentre. On y trouve les plus anciens édifices de la ville.

Ce secteur est caractérisé par une occupation principale d'habitat à laquelle se mêle une armature commerciale plus clairsemée, assurant l'approvisionnement du quartier, occupant un bâti ancien, dense, sur parcellaire étroit. L'église Saint-Quentin elle-même a disparu, de même que l'église Saint-Jean-Baptiste, dont l'emplacement est occupé depuis le XIXe siècle par le Square Castan qui présente des vestiges antiques dans une perspective romantique.

L'ensemble le plus important est le domaine des Granvelle, constitué du palais Granvelle, construit entre 1534 et 1540 pour Nicolas Perrenot de Granvelle, occupé aujourd'hui par le Musée du Temps, et de la Promenade Granvelle qui est l'évolution en jardin public urbain au cours du XIXe siècle de l'ancien jardin privé du Palais. L'îlot des Granvelle offre, en outre, de nombreux immeubles bisontins typiques des XVIIe et XVIIIe siècles, les hôtels particuliers de Buyer, de Lignéville (1753), le Théâtre de Claude-Nicolas Ledoux (1784) et les salles de spectacle du Kursaal (1892).

L'îlot contenant l'église Saint-Maurice offre des hôtels du XVIe siècle (Sœurs de la Charité) et du XVIIIe siècle (hôtel Petit de Marivat, 1732, par J.-F. Blondel, apparenté au modèle de l'hôtel parisien). L'hôtel Alviset, rue des Martelots, est remarquable par ses grilles bombées du XVIe siècle. La densité bâtie se réduit dans le quartier escarpé des rues Pécelet et du Chambrier où se trouve l'hôtel XVIIIe siècle du Chambrier (occupé par le Conseil Régional).

Les rues de la Vieille-Monnaie, de Pontarlier et Rivotte, anciens itinéraires d'entrée de ville, offrent des séquences régulières de maisons de ville à rez-de-chaussée commercial et quelques hôtels particuliers et des couvents. A l'entrée de ville marqué par la Porte Rivotte (XVIe et XVIIe siècle), on note le logis Renaissance de l'hôtel Mareschal, construit vers 1520.

##### **- Le quartier Saint-Jean ou quartier du Chapitre**

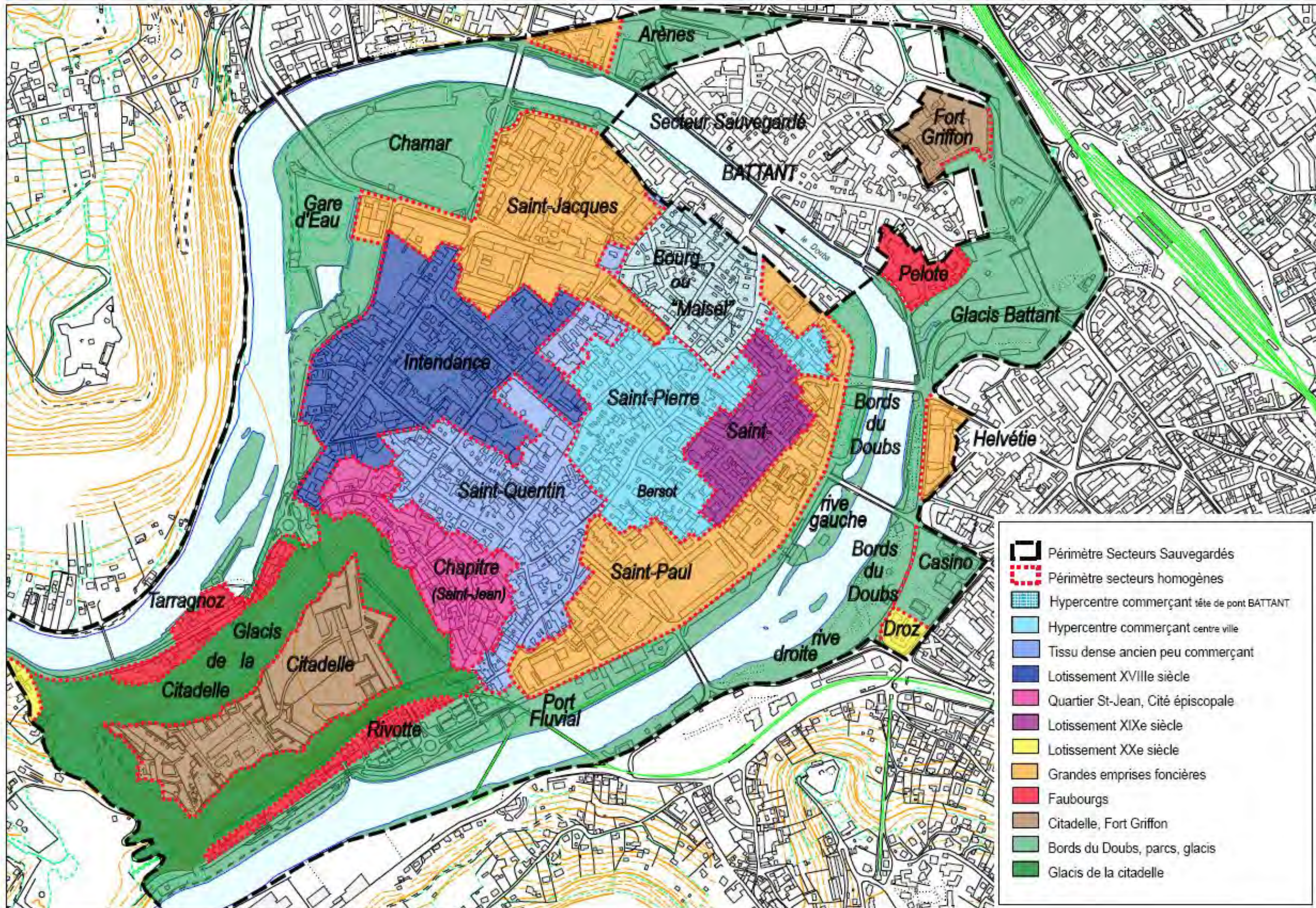
Il recouvre la cité canoniale et épiscopale groupée autour de la cathédrale Saint-Jean (XIIIe-XVIIIe siècle), accrochée aux premières pentes de la colline de la Citadelle, comportant un bâti ancien d'hôtels particuliers et d'institutions religieuses, incluant d'importantes zones de jardins. Ce quartier qui était le pôle de la ville dès le Haut Moyen-Age avait un développement beaucoup plus important sur les pentes de la colline, comme le montre le plan de Pierre de Loisy, de 1667. Lors de l'édification de la Citadelle actuelle par Vauban, toute la partie supérieure du quartier, avec sa seconde cathédrale Saint-Etienne, a été rasée et laisse la place à un glacis aujourd'hui boisé. Le quartier est aujourd'hui caractérisé par une faible densité bâtie. La Porte Noire, arc de triomphe gallo-romain du IIe siècle après J.C. fut incluse dans le tracé de l'enceinte du Haut Moyen Age (mur antique). Le palais archiépiscopal (actuel Rectorat) contient la chapelle privée des archevêques, Saint-Nicolas (XVe siècle). Parmi les hôtels particuliers du XVIe siècle il faut noter l'hôtel Bonvalot dont les jardins en terrasse dominant toute la ville. Du XVIIIe siècle datent les hôtels de Grammont (Rectorat de l'Université) et Boitouset (œuvre attribuée sans preuve à G. Boffrand), voisins de la Cathédrale.

##### **- Le quartier de l'Intendance**

Il recouvre un quartier à l'urbanisation régulière loti au XVIIIe siècle lors de la construction de la Nouvelle Intendance de Franche-Comté (Victor Louis, architecte, 1778), principalement axé sur les rues de la Préfecture, Charles Nodier, et Chifflet, constitué d'immeubles et hôtels particuliers, occupés souvent par des administrations et des bureaux. La forme urbaine est très caractéristique avec des constructions entre rue, cour et jardin. Le jardin de la Banque de France (hôtel Pétremand de Valay) est le plus grand parc privé d'intérieur d'îlot à Besançon. Dans le même îlot se trouve l'église de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Vincent et les locaux de l'Université.

##### **- Le quartier Saint-Amour**

Ce quartier recouvre le lotissement de type "haussmannien" réalisé de 1861 à 1868, autour du Square Saint-Amour. Il est rattaché à l'hypercentre par une rue à l'architecture régulière, la rue Morand. Ce quartier a, dès l'origine, accueilli le développement de l'activité artisanale horlogère et la plupart des immeubles comportent les logis patronaux et, sur cour, les ateliers liés à cette activité. Le quartier est resté résidentiel, mais présente toujours une mixité fonctionnelle avec des commerces et des bureaux. C'est la seule intervention urbanistique de ce type dans la Boucle, puisque, contrairement aux cas de nombreuses villes, il n'y a pas eu à Besançon de politique de percées haussmanniennes dans les tissus plus anciens.





### **- Les faubourgs Tarragnoz et Rivotte**

Deux faubourgs situés aux bords du Doubs, ceux de Rivotte en amont et de Tarragnoz en aval, offrent une certaine densité bâtie. Ils sont constitués de petit habitat et artisanat anciens. Il faut noter aussi une zone d'habitat lotie au XXe siècle dans le quartier du Casino en rive droite du Doubs (quartier thermal).

Pour les secteurs à tissu peu dense et de constitution plus récente, on relève les quartiers suivants :

#### **- Le quartier Saint-Paul**

Ce quartier, en marge du centre ville, est une zone allongée, s'étendant de l'avenue Elisée Cusenier au Nord à la place des Cordeliers au Sud, entre le centre ancien à l'Ouest et les rives du Doubs à l'Est. Il s'est constitué autour de rues créées ou prolongées à la fin du XIXe siècle sur les terrains d'anciennes propriétés conventuelles, notamment de l'ancienne abbaye Saint-Paul. Il compte surtout de grandes emprises foncières. La zone présente un bâti du début du XXe siècle, distendu, relativement hétéroclite, peu dense, comprenant un grand nombre d'espaces libres, cours, aires de stationnement ou jardins. Un certain nombre d'édifices anciens préexistent sur le terrain, la caserne Ruty, les couvents des Visitandines et des Bénédictines, transformés en cités administratives, et les vestiges de l'abbatiale Saint-Paul et du couvent des Jacobins. Son occupation est surtout constituée de bureaux, de services administratifs, scolaires et militaires (casernes des bords du Doubs), et de quelques ensembles résidentiels (collectifs de la rue Proudhon, de l'avenue Arthur-Gaulard et de la place des Cordeliers).

#### **- Le quartier Chamars - Saint-Jacques**

Une zone de grandes emprises foncières à l'Ouest, dans le quartier historiquement nommé Chamars (peut-être l'ancien Champ de Mars gallo-romain) forme le pendant du quartier Saint-Paul. Elle recouvre des zones à l'urbanisation distendue, où les vides, cours et jardins, l'emportent sur le bâti, constitué de grandes institutions, arsenal, université, hôpital, etc..., développant leurs bâtiments selon des orientations orthogonales échappant aux orientations du parcellaire laniéré. Il s'agit du quartier Saint-Jacques - Chamars, caractérisé par les emprises de l'hôpital Saint-Jacques, de la Faculté de Pharmacie et de l'ancien Arsenal (services de la Mairie), complétées récemment le long de l'avenue de la Gare d'Eau par les bâtiments du Conseil Général, de la Télévision Régionale et de la Police. Les principaux monuments sont l'hôpital Saint-Jacques (commencé en 1686) dont la cour d'honneur est fermée de grilles monumentales, la chapelle baroque du Refuge (Nicolas Nicole, architecte) et l'hôtel de Montmartin (XVIIe siècle).

#### **- Le quartier de la Pelote et de l'Helvétie**

En outre, sur la rive droite du Doubs, une partie du tissu urbain du faubourg de Battant, l'îlot de la Pelote, comprenant le centre hospitalier de Bellevaux, qui n'a pas été incorporée au secteur sauvegardé de Battant-Vauban, ainsi que l'école de l'Helvétie, sont intégrés à ce secteur.

Les autres secteurs sont caractérisés surtout par des emprises naturelles :

#### **- Les bords du Doubs, les parcs, l'enceinte militaire et ses glacis**

Ce secteur à dominante végétale comprend l'ensemble des parcs, promenades plantées et zones végétales situées au bord du Doubs, sur les 2 rives ainsi que les glacis végétaux des remparts du faubourg de Battant. Sur la rive gauche du Doubs, ce sont les parcs de la Promenade du Grand et du Petit Chamars, le jardin de la Gare d'Eau, la bande végétale des quais traversée par la promenade Vauban, mais aussi à l'Est les jardins de la Charlotte, l'île Saint-Pierre et sa station nautique, les parkings Saint-Paul et Cusenier, et les rives nouvellement aménagées du Faubourg Rivotte. Sur la rive droite du Doubs, ce sont l'emprise de la piscine, la Promenade Micaud et la Promenade de l'Helvétie. Occupant les anciens fossés et demi-lunes qui encerclent le faubourg de Battant, ce sont le Square Bouchot, la Promenade des Glacis, le square d'Arènes. Les bords du Doubs sont ponctués par les tours bastionnées et les courtines de l'enceinte Vauban. Les jardins des remparts de Battant comportent un réseau complexe de demi-lunes détachées en avant de l'enceinte principale, bastions entre lesquels se glissent aujourd'hui des rocade de contournement routier et des aires de stationnement. Deux ouvrages remontent à des travaux de fortification antérieurs à Vauban : les vestiges des arènes romaines, la tour de la Pelote (1475) et la tour Montmart (XVIIe siècle). Les rives du Doubs en amont de la Porte Taillée, et en aval au faubourg Tarragnoz (île des Grands Bouez) et au pied de Chaudanne, comportent des espaces plus naturels à végétation de rive.

#### **- Le secteur du Port Fluvial**

Au bord du Doubs, à l'Est, le Port Fluvial créé en 1938 par la Chambre de Commerce de Besançon, représente aujourd'hui une friche industrielle qu'il est prévu de reconvertir. En effet, ce secteur en devenir fait obstacle à l'intégrité de la Promenade Vauban ceinturant le centre, et il comprend des vestiges de l'enceinte de Vauban : 2 tours bastionnées, des amorces de mur de courtine et des terre-pleins militaires très dénaturés par les occupations commerciales actuelles.

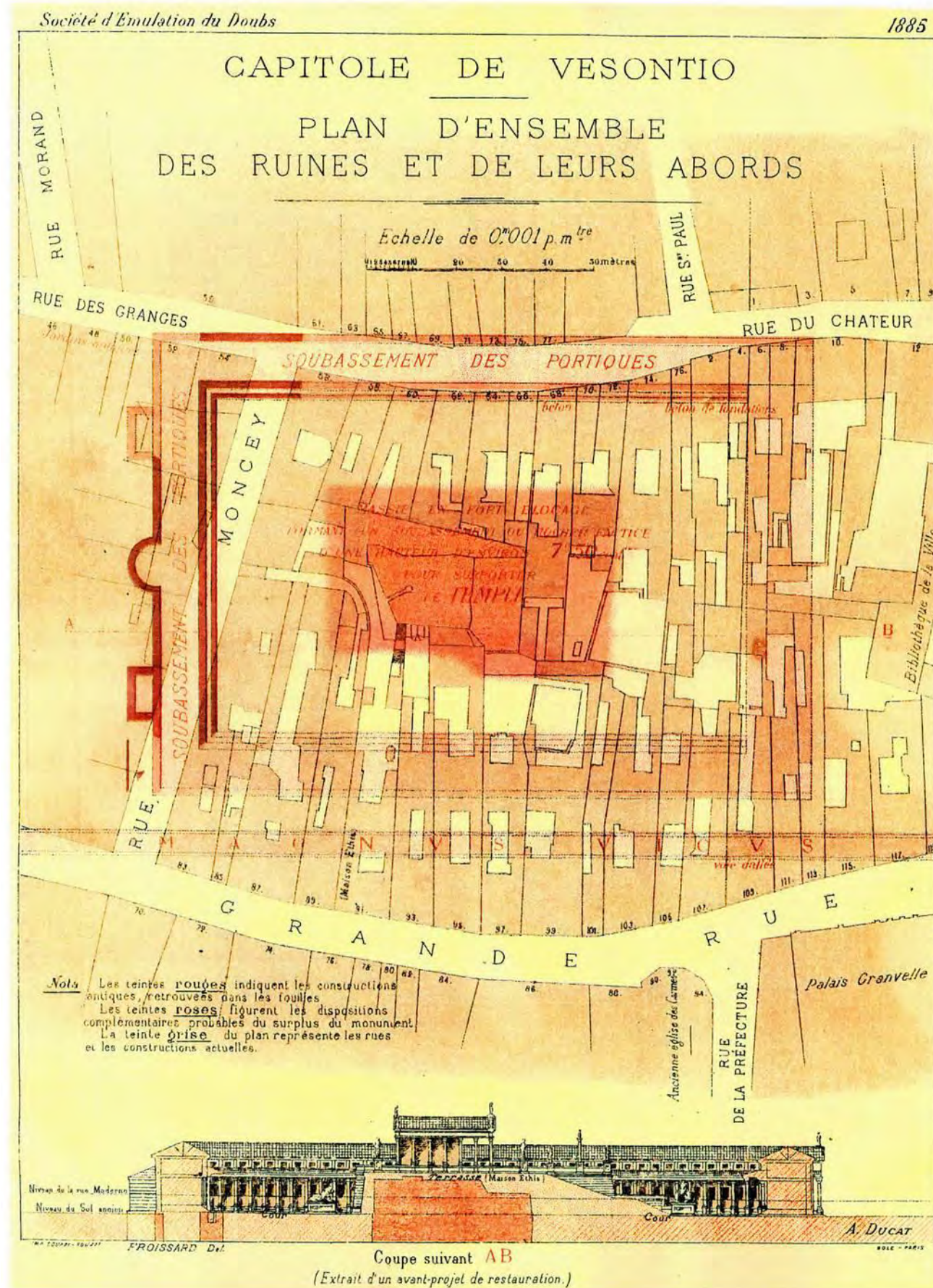
#### **- La Citadelle et le Fort Griffon**

Ce secteur comprend les deux grands retranchements militaires perchés, aménagés par Vauban, qui sont inclus dans le secteur sauvegardé et qui dominent le centre ancien. Outre leur fonction touristique et les merveilleux belvédères qu'ils offrent, ils hébergent des bureaux et administrations (DRAC, scolaires : I.U.F.M.). La Citadelle est elle-même un ensemble de musées et offre un jardin zoologique.

#### **- Les glacis de la Citadelle**

Ce secteur à dominante naturelle est constitué par les zones pentues servant de glacis à la Citadelle sur tous ses versants, comprenant des zones rocheuses et des flancs recouverts d'une végétation naturelle (bois et taillis). La voie ferrée de Besançon à Morteau y a tracé son emprise et ses tunnels.





Capitole de Vesontio, restitution par A. Ducat, Société d'Emulation du Doubs, 1885

## 2. Le patrimoine archéologique

### 1°) Un fonds archéologique très riche

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les antiquités de Besançon suscitent l'intérêt et sont l'objet d'études, de fouilles, d'inventaires. Au XIX<sup>e</sup> siècle ces travaux s'intensifient avec les fouilles de A. Delacroix, P. Marnotte, A. Ducat, et A. Castan. La présence archéologique ne se limite pas à la partie monumentale émergée (Porte Noire, vestiges dégagés square Castan et quelques éléments de l'amphithéâtre). C'est en effet tout le sous-sol du centre-ville et du faubourg de Battant qui offre un intérêt archéologique considérable. D'importants vestiges du passé reposent dans les strates entre sol d'alluvions naturelles et sol moderne. L'épaisseur des sédiments archéologiques est variable entre 2,00 et 8,50 mètres. La ville moderne se superpose aux villes protohistorique, romaine et du haut Moyen-Age qui l'ont précédée, suivant des extensions diverses selon les époques. Installée sur ce fonds, elle masque ce matelas archéologique tout en le protégeant. Aussi des découvertes sont-elles probables dès que l'on creuse. Le "Document d'évaluation du patrimoine archéologique" édité en 1990, fournit aux aménageurs un rapport de référence sur les contraintes archéologiques. L'apport de l'archéologie aux études du secteur sauvegardé de Besançon s'est axé sur 4 moyens de recherche menés par le Service Régional de l'Archéologie : la fouille, les études documentaires, l'analyse du bâti par les caves, et l'analyse du bâti par les élévations.

- La fouille. Une recherche exhaustive de toutes les données de fouilles anciennes et récentes permet de restituer l'organisation urbaine à l'échelle de la parcelle à diverses périodes. Par exemple, les sondages du Palais Granvelle ont à la fois localisé précisément la voie principale de la ville antique en bordure d'un bâtiment important, mais aussi son déplacement au Moyen-Age, en liaison avec la construction d'une tour noble. Les opérations et travaux d'urbanisme les plus récents et les plus spectaculaires comme le parking de la Mairie (étude d'un grand édifice circulaire romain), l'opération Marché-Beaux Arts (quartier artisanal, voie antique et cimetière du Saint-Esprit), le parking des Remparts Dérasés (murs de quai et 3 remparts, gaulois, romain et classique), le Palais de Justice et, tout récemment, sous le C.E.S. Lumière (grand édifice gallo-romain orné de mosaïques), ont particulièrement fait avancer les connaissances. Ces recherches successives sur la moitié Nord de la boucle du Doubs permettent d'ores-et-déjà de tirer des conclusions sur les différentes trames d'urbanisation.

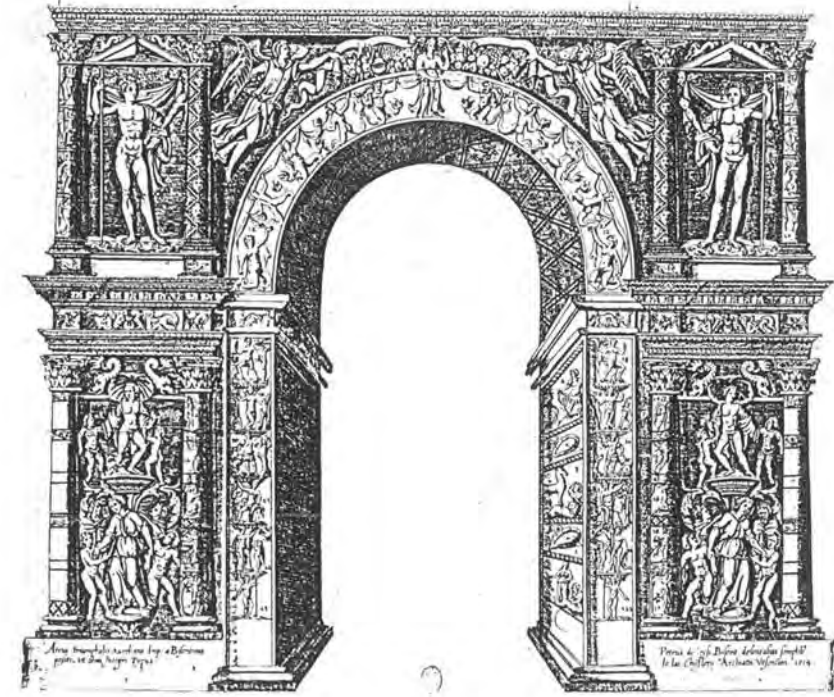
- Les études documentaires. Un recensement des bâtiments et activités dans les ouvrages et sources publiés complète les données de l'archéologie de terrain pour les périodes les plus récentes (fin du Moyen Age à XVIII<sup>e</sup> siècle). L'étude a, par exemple, permis de resituer l'église Saint-Pierre dans son état antérieur à l'édifice actuel, mais aussi de connaître l'organisation topographique de diverses institutions de la cité au XVIII<sup>e</sup> siècle (Hôtel de ville, Arsenal). L'ensemble (fouille et étude documentaire) doit en définitive livrer la ou les couches sous-jacentes du bâti actuel étudié par le groupe de travail.

- L'analyse du bâti par les caves. Aux édifices, façades et escaliers abordés par le reste de l'équipe, l'archéologue apporte un inventaire et une étude sommaire des caves anciennes conservées : celles-ci en effet évoluent souvent moins vite que les façades sur rue et témoignent de ce fait d'états plus anciens. Il arrive même que certaines caves aient un plan radicalement différent du bâtiment reconstruit ; ainsi la cave de style gothique dite de l'archevêché (44 Grande Rue) déborde largement sous la rue actuelle. L'enquête est, de fait, déjà ancienne : elle a consisté en un inventaire des caves reportées sur le cadastre napoléonien, et la caractérisation des types de voûtement (berceau, arêtes, ogives, etc...). Il reste à confronter ces données au bâti de surface de l'étude en cours.

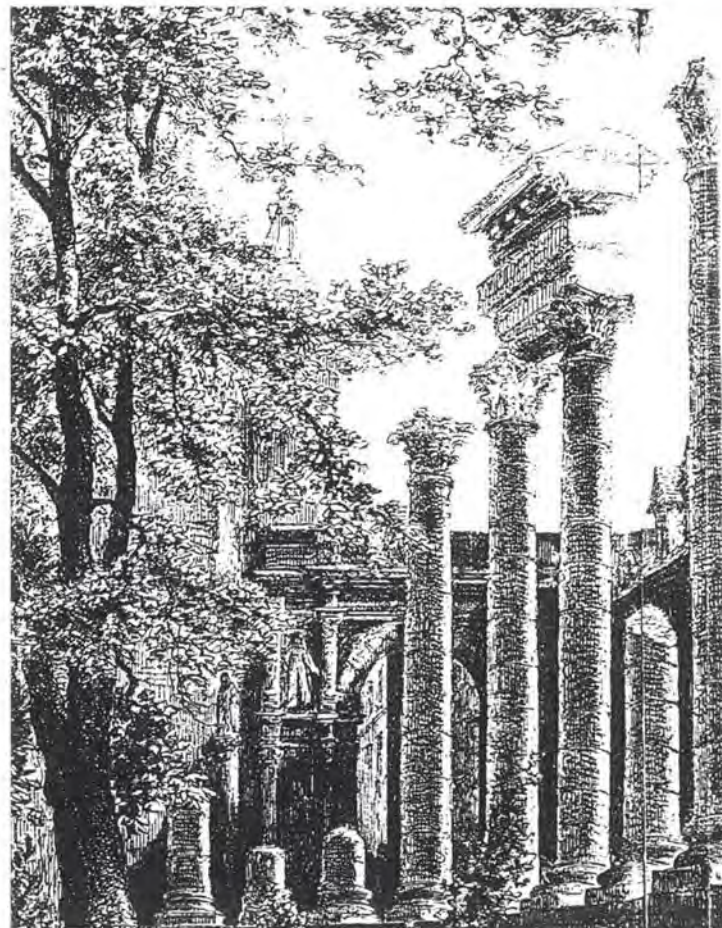
- L'analyse du bâti par les élévations. Sous les façades et les enduits des bâtiments actuels subsistent parfois les traces plus ou moins complètes de bâtiments antérieurs. Leur repérage et leur analyse permettent de modifier parfois considérablement notre idée première de l'âge d'un bâtiment. Ainsi le suivi des travaux de restauration du Palais Granvelle, en 1998, a montré que de nombreux éléments médiévaux (caves, cheminées, corbeaux de solivage, etc...) ont été intégrés dans les murs d'un édifice que l'on pensait construit d'un seul jet vers 1540. Ce type de recherches n'a été réalisé à Besançon que de façon ponctuelle, mais l'inventaire encore en cours des bâtiments qui pourraient conserver des traces significatives permet d'ores-et-déjà d'affirmer que l'habitat de la Boucle dispose d'un important potentiel antérieur à la conquête française.



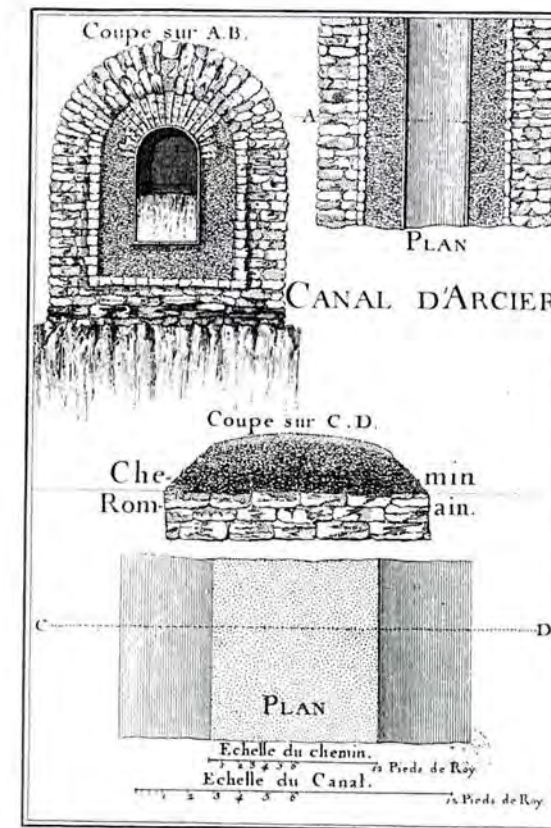
Fouilles du Marché en 1999.



Porte Noire, Vue accompagnant le plan "Vesontio civitas imperialis", dans l'ouvrage de Chifflet (J.J.), tome 1, 1614.  
Bibliothèque Nationale de France, Cartes et Plans : Ge 3 B 246 x (47)



La colonnade du square Castan, dessin de Lancelot d'après un croquis d'Emile Isebart, "Magasin pittoresque", 1874, p112



Canal d'Arcier et chemin romain. Dessin provenant de L'Histoire des Séquanois et de la Province Séquanoise, ouvrage de F.-J. Duval de Charnage, 1737, p. 127. (Photographies Jean-Loup Charmet).





### 3. Le patrimoine architectural

#### 1°) L'architecture bisontine

##### Matériaux de façade

##### L'omniprésence de la pierre

Plusieurs qualités de pierre ont été employées à Besançon. Elles proviennent de carrières de proximité qui ont pratiquement toutes disparu. Ce sont des pierres d'un calcaire oolithique du jurassique moyen (Bajocien). On distingue :

- la "pierre de Chailluz", la plus répandue. C'est un calcaire bicolore dur, beige ou grisâtre, parsemé de taches importantes à dominante bleue ;
- la "pierre de la Malcombe", identique mais avec d'importantes traces de jaune ;
- la "pierre des Montboucons", calcaire pur assez dur, d'aspect jaunâtre avec quelques cristaux ;
- la "pierre de Velesmes - Dannemarie-sur-Crête", légèrement jaune ;
- on a utilisé quelquefois à Besançon la "pierre de Dole", gris clair, et le calcaire de Sampans (rose caractéristique des piliers de l'Hôtel-de-Ville).

82 % des façades sur rue (généralement le logis principal) sont construites exclusivement en pierre de taille ou en pierre de taille avec moellons. Le centre de la ville tire son unité de l'emploi important, de la Renaissance à l'époque moderne, de la pierre de Chailluz. Cette pierre est un excellent matériau de construction, dur, homogène, non gélif qui permet de réaliser des parements n'ayant besoin ni d'enduit ni de peinture et qui résiste aux retailles. Elle peut être façonnée en blocs de grandes dimensions : ainsi les linteaux droits monolithiques taillés au XIXe siècle pour servir de cadre aux boutiques ont atteint jusqu'à 3 mètres de long. Mais ce matériau est dur à tailler et se prête peu aux effets stéréotomiques et à la sculpture, d'où l'austérité des façades bisontines au décor parcimonieux.

La pierre en grand appareil constitue le matériau de prédilection pour les façades, surtout depuis 1569 où son utilisation a été rendue obligatoire sur rue par l'ordonnance municipale de 1561. Dans les escaliers sont utilisées de grandes dalles qui peuvent porter sur 2 mètres ou plus. De même les dallages des couloirs et des cours peuvent atteindre des dimensions considérables. La stéréotomie, quoique très sobre, est remarquablement exprimée dans les ouvrages classiques (ouvrages de la Citadelle, rampants d'escaliers, tribunes d'églises). Elle culmine avec les voûtes de la Préfecture (Victor Louis et Nicolas Nicole, architectes). Les maçonneries des immeubles comportent jusqu'au milieu du XVIIe siècle la juxtaposition entre des parements de moyen appareil à joints irréguliers et de remplissages de moellons qui devaient être masqués sous un enduit. Par la suite le grand appareil devient la norme. La pierre apparente donne une grande lisibilité à l'architecture et met en évidence toutes les modifications : obturations de baies, repentirs, reperçements, reprises des rez-de-chaussée, surélévations de façades, de pignons, etc....

Le traitement polychrome par l'emploi de plusieurs qualités de pierre caractérise les œuvres les plus prestigieuses du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle, comme pour l'hôtel de ville. Il est repris également dans l'architecture éclectique de la seconde moitié du XIXe siècle.

##### Le bois

Avant le XVIe siècle, la ville comptait une majorité de maisons en pan-de-bois et très peu de demeures en pierre (seules 3 étaient signalées au XIIIe siècle). Aujourd'hui, la maison en pan-de-bois du Petit-Charmont constitue une relique isolée d'un type courant au Moyen Age, mais qui n'existe plus parce que ce genre de construction très sensible à l'incendie a fait l'objet, à partir de la fin du XVe siècle, d'une série d'ordonnances communales qui a finalement abouti à leur disparition. Mais cette pratique constructive, bien qu'amoindrie, n'a pas totalement disparu puisque certaines façades sur cour des XVIIe, XVIIIe ou XIXe siècles sont encore constituées de structures en bois avec remplissage (pan-de-bois récent), protégées par des enduits, des bardages en essentes de sapin (les tavillons), des planches, ou divers revêtements en plaques de métal, écailles, ardoise ou tuile. C'est, avec les murs pignons de moellons, le terrain d'application des enduits. Au cours des enquêtes, 10 % des façades étudiées ont révélé une structure en bois ancienne ou plus récente.

##### Les enduits

Si la pierre de taille est omniprésente, quelques façades sur rue (13 %) ont été cependant construites en moellons recouverts d'enduit. Au XVIIIe siècle, la couleur de cet enduit était strictement réglementée : tout crépi "devait être fait de manière ordinaire d'une couleur blanche tirant au bleu pâle pour imiter le plus possible la couleur de la pierre" et ceci "uniformément sans tirer de ligne pour marquer les joints d'assise". La pratique actuelle de décors peints simulant un appareil de pierre et reprenant la couleur bleue et beige du matériau naturel prend modèle sur des enduits anciens qui subsistent ça et là, mais qui datent vraisemblablement du XIXe siècle, époque qui avait le goût des décors factices et appréciait l'art du camouflage. Ce type d'ouvrage a fini par devenir une particularité bisontine.

Pour les pignons, les cheminées, certains murs de clôture et les bâtiments secondaires, sont utilisés des enduits traditionnels à la chaux de la couleur des sables entrant dans leur composition.

##### Matériaux de toit

La petite tuile plate de terre cuite, constitue, avec la pierre de taille, l'autre grande constante des matériaux de construction bisontins. Un grand nombre de tuileries ont dû travailler pour alimenter les chantiers de construction, toutes époques confondues, et notamment à partir de l'ordonnance de 1569 qui fixait l'emploi des matériaux (pierre de taille en façade, tuiles ou "laves" en couverture).

- Plus de 40 % des 3568 bâtiments enquêtés sont couverts en tuile plate. L'emploi de ce matériau de couverture traditionnel est général et s'applique autant aux petits immeubles qu'aux grands équipements et monuments. Ce chiffre est à majorer d'un grand nombre (13%) de cas de mixité avec d'autres matériaux.

D'un emploi plus ponctuel, on note également les matériaux suivants :

- la tuile mécanique à emboîtement couvre 14 % des bâtiments: il s'agit surtout d'immeubles du XIXe ou du début du XXe siècle, époque de diffusion de ce matériau, d'équipements publics de taille importante (arsenal, caserne, musée, hôpital, écoles). Ce matériau connaît une extension très importante en association avec d'autres matériaux, dans les cas de surélévations, dans les reprises de couverture et les terrassons de combles brisés. Ainsi, par économie, de nombreux bâtiments ont été dotés d'un versant sur cour en tuile mécanique et d'un versant sur rue en tuile plate.

- L'ardoise ne recouvre que 32 bâtiments (0,8 %). Elle se limite surtout à des demeures et équipements publics d'un certain prestige (Intendance, Palais de Justice, Casino), datant surtout du 19e siècle, et entre en combinaison avec d'autres matériaux dans les combles brisés de la même époque.

- Le zinc et autres couvertures en métal ont été relevés sur 332 bâtiments (9 %). Ces matériaux sont rarement utilisés pour couvrir la totalité d'un bâtiment, mais le zinc, en particulier, connaît une extension importante dans les terrassons de combles brisés dans la zone de l'hypercentre et le quartier Saint-Amour où il est associé à d'autres matériaux.

- Environ 700 bâtiments (19 %) révèlent une mixité de matériaux de couverture, due à des reprises de couverture, à la transformation de parties de combles en pan relevé ou surélévation, à la création de combles brisés, générale à partir du XIXe siècle. Ces cas sont situés en majorité dans les parties les plus denses du centre, les quartiers Saint-Pierre, Saint-Amour, Granvelle.

- Les toitures-terrasses (223 bâtiments 6 %) caractérisent les bâtiments récents situés en périphérie de la partie dense du centre. A ce chiffre s'ajoutent quelques dalles couvrant des cours d'immeubles en sursol dans les zones commerciales les plus denses.

- Les toitures en verre ne couvrent que 8 bâtiments (0,2 %), mais elles connaissent un large emploi dans la couverture des cours.

- Les matériaux précaires (tôle, plaques Fibrociment, plaques plastiques) ont été reconnus dans 53 bâtiments (0,1 %) et dans un certain nombre de parties couvertes prises sur les espaces des cours et jardins, dispersés dans les zones périphériques ou en cœur d'îlot, dans des emplacements jugés peu sensibles du point de vue de l'esthétique.

Actuellement subsistent encore des tuiles anciennes dont les couleurs, allant du jaune pâle à tous les dégradés de rouge, traduisant des lieux d'approvisionnement différents, rendent vivant l'aspect du toit. Les coloris rouge, brun ou jaune sont panachés dans diverses proportions ou au contraire forment un dessin géométrique avec des tuiles vernissées bourguignonnes, comme il apparaît dans quelques édifices prestigieux (chapelle du Refuge, église de la Madeleine, Cathédrale, Palais Granvelle).





Généralement on trouve des hachures, ou diagonales, de deux tons alternés. Ces effets sont souvent perdus, au profit d'une uniformité des tons, lorsqu'on restaure.

Les matériaux de couverture se sont diversifiés à partir du XIXe siècle, à l'occasion des surélévations et créations nouvelles. L'ardoise couvre les brisis et les toits des bâtiments du XIXe siècle. Les combles brisés présentant souvent une succession de 3 inclinaisons réclament des matériaux différents, comme les terrassons pouvant être traités en zinc ou en tuile mécanique.

Des combles anciens remarquables sont révélés par leur forte inclinaison et par de grands murs-pignons de pierre : au n° 10 de la Grande Rue, hôtel Gauthiot d'Ancier montre ainsi l'une des plus anciennes lucarnes de pierre de Besançon sur son logis secondaire.

### **Matériaux de second-œuvre**

#### **La ferronnerie**

Le fer forgé, et à partir du XIXe siècle, la fonte, accompagnent les différentes parties des immeubles bisontins. On notera pour les ouvrages en fer forgé, les garde-corps et les balcons, les impostes d'entrée, les oculi de cave, les rampes d'escaliers (celles-ci se prolongent souvent en balustres de bois mêlant deux matériaux sur le même escalier), les grilles de protection des baies à rez-de-chaussée. On remarque surtout celles au profil ventru qui, pour la plupart, sont du XVIIIe siècle, mais dont certaines remontent au XVIe siècle ou XVIIe siècle, et ont fait employer, à tort, le terme de "maison espagnole" (rue de la Vieille Monnaie, rue des Martelots).

Les ouvrages en fonte, moulés de motifs néoclassiques, ornent les garde-corps et les balcons, les terrasses de surélévation, les rampes d'escalier, les coursives (consoles à volutes), les grilles de clôture et de portail. Certains de ces éléments proviennent de la fonderie Saint-Eve, installée rue des Frères Mercier, active au XIXe siècle, fournissant des modèles d'escaliers ou de bornes-fontaines pour les cours.

L'emploi du fer est à mettre en relation avec la longue histoire métallurgique de la région qui produisait en quantité des fers doux, faciles à travailler. Au XVIIIe siècle, moment où cette industrie atteignait son plein épanouissement, la ferronnerie d'art est devenue le complément indispensable à toute architecture de qualité.



## **2°) Un patrimoine très varié**

Comme toute ville de cette importance, Besançon comporte un échantillonnage très complet de typologies d'édifices et de styles différents : architectures publiques et privées, vastes compositions comme l'hôpital Saint-Jacques ou petites façades à deux travées des simples maisons destinées à prendre rang dans des alignements de rues. Cet habitat bisontin est lui-même diversifié, de l'hôtel particulier au petit habitat de fond de parcelle.

La régularité de l'ensemble l'emporte sur l'expression individuelle des édifices. La norme architecturale est d'abord celle de la pierre. Même pour des monuments publics, les architectes ont fait preuve d'une expressivité retenue. Ainsi la Cathédrale Saint-Jean présente-t-elle des dehors relativement modestes. La grande expressivité de la ville provient d'abord de son site et de l'ensemble monumental qu'il contient. La Citadelle, quant à elle, déploie des ouvrages considérables, qui accompagnent et mettent en valeur la topographie.

Le patrimoine bisontin est l'œuvre d'artistes de grande valeur qui ont constitué une sorte de tradition régionale de haut niveau, auxquels s'ajoutent quelques figures venues de l'extérieur. Les architectes les plus importants sont :

- pour le XVIe siècle : Richard Maire, Hugues Sambin,...
- pour le XVIIe siècle : Vauban,...
- pour le XVIIIe siècle : J.-F. Blondel, C. Charmet, C.-J.-A. Bertrand, J.-C. et C.-A. Colombot, N. Nicole, J.-P. Galezot, C.-N. Ledoux, V. Louis,...
- pour le XIXe siècle : P. Marnotte, A. Delacroix, D.-Ph. Lapret, G. Vieille...

Des architectes comme C.-A. Colombot ou Bertrand ont eu une activité considérable et apparaissent comme les spécialistes de l'immeuble bisontin, participant eux-mêmes à la promotion de lotissements réguliers (rue de la Préfecture, rue Charles Nodier). Il est intéressant de remarquer les immeubles qu'ils se sont fait bâtir pour eux-mêmes, et qui constituent souvent une enseigne de leur savoir-faire. Ces architectes étaient épaulés par des sculpteurs remarquables comme Luc Breton, Claude Lullier...

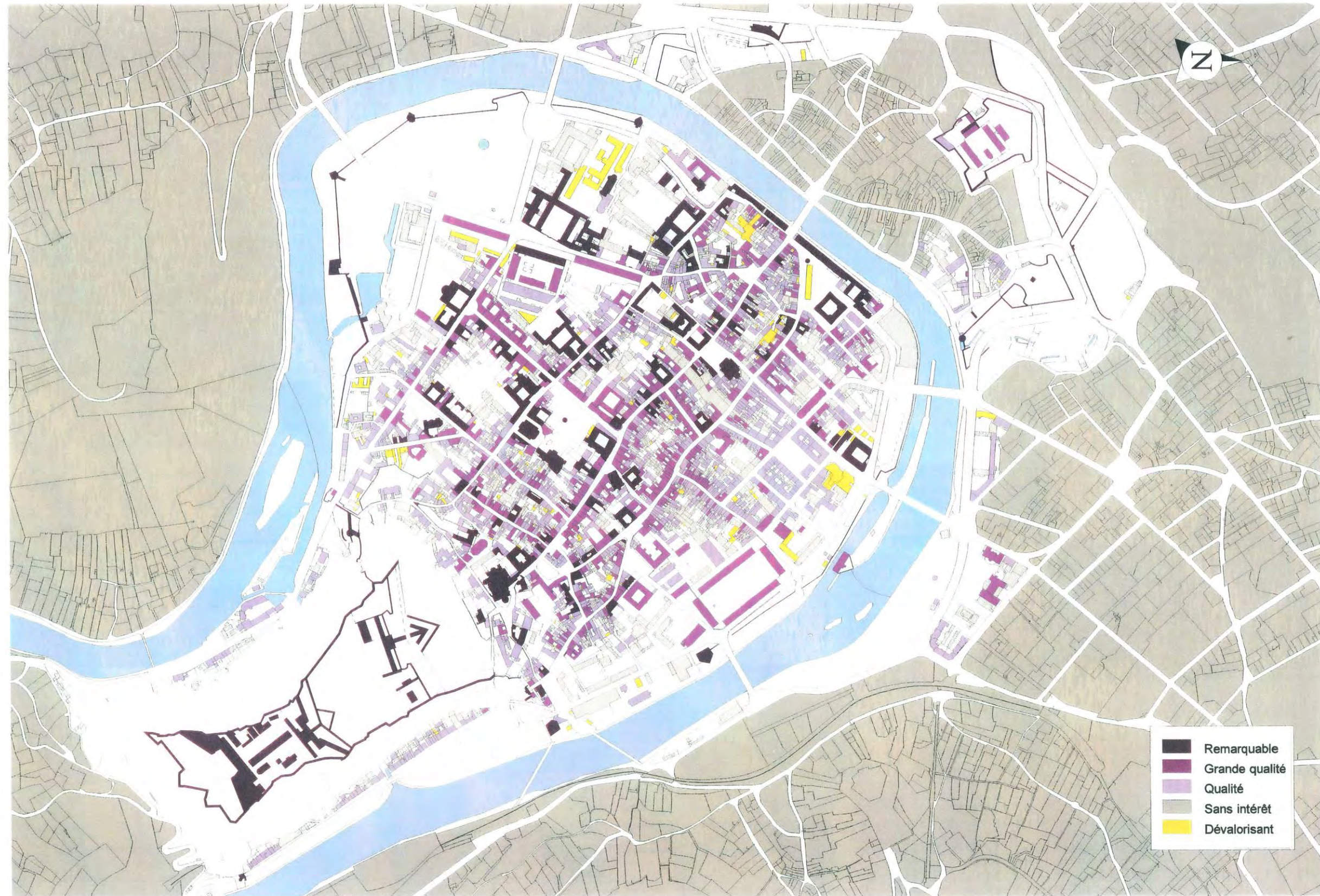
Le centre de Besançon dispose d'un grand nombre de monuments et d'édifices publics représentatifs de toutes les époques.

Des monuments antiques, seule la Porte Noire, arc de triomphe datant sans doute du règne de Marc-Aurèle (fin du IIe siècle), reste aujourd'hui visible, au flanc de la colline, à la limite de la ville et de la partie perchée de l'oppidum, enjambant l'antique voie des plateaux. Les autres grands monuments de la *Vesontio* antique n'existent qu'à l'état de fragments incomplètement dégagés (nymphee ? du square Castan), très amoindris par des démolitions (amphithéâtre au quartier d'Arènes, en partie rasé par Vauban), ou dont l'existence est supposée sur la foi de fouilles ponctuelles (forum avec socle de temple, marché).

Pour le Moyen-Age, les édifices religieux sont seuls à témoigner à Besançon d'une architecture antérieure au XVe siècle. La cathédrale Saint-Jean, à la limite supérieure de la haute ville, qui domine de son clocher le quartier canonial comme le centre ancien tout entier, est un édifice complexe des XIIe, XIIIe et XVIIIe siècles, siège de l'archevêché. Elle est associée à un ancien Palais épiscopal (l'hôtel de Grammont, actuel siège du Rectorat) et à Saint-Nicolas, la chapelle privée des archevêques. La tour Notre-Dame (XVIe siècle) et, sur la rive droite, la Tour de la Pelote, construite en 1475, et la tour Montmart (XVIe siècle) témoignent des fortifications antérieures aux périodes "espagnole" et française.

Les autres édifices religieux médiévaux sont les restes de trois anciennes abbayes : l'église des bénédictins de Saint-Vincent (devenue paroissiale Notre-Dame), la chapelle des Grands Carmes (1472), et Saint-Paul (cette dernière aujourd'hui fortement amoindrie).

Mais le tissu urbain de la Boucle est surtout ponctué d'églises paroissiales et de chapelles conventuelles, généralement expression d'une brillante architecture baroque issue de la Contre-Réforme, riches façades, mais dépourvues de clocher : Saint-Maurice des Oratoriens, chapelle des Antonins (1739), Saint-François-Xavier du collège des Jésuites devenue paroissiale (1680), des Visitandines (1660), chapelle du Grand Séminaire (1770). La chapelle Notre-Dame du Refuge (1739) et celle des Dames de Battant (1720) s'expriment par leur couverture en dôme.



Date: 16/12/2004 Echelle: 1:7000

Ville de Besançon - Direction de l'Urbanisme G.-H. BAILLY urbaniste-architecte. Fanny GROSMIRE Assistante - 8,rue de la Mare 75020 PARIS

Pour l'architecture civile, le Palais Granvelle, qui reflète le prestige de son bâtisseur, Nicolas Perrenot de Granvelle, est une des plus belles références de l'architecture de la Renaissance de toute la France de l'Est. Construit entre 1534 et 1540, il marque les débuts de la Renaissance à Besançon, avec sa grande façade sur rue aux ordres superposés et sa cour d'honneur entourée de portiques.

Après la conquête française sont construits de grands édifices, d'abord tout l'ensemble fortifié ceinturant la Boucle et le faubourg de Battant, avec la Citadelle et le Fort Griffon, puis des équipements d'utilité publique ou administratifs, l'Hôpital Saint-Jacques (1686), le Grenier à blé (1720), la Nouvelle Intendance ou Préfecture (1770).

La construction du Théâtre de Claude-Nicolas Ledoux (1778) inaugure l'époque des programmes d'édifices publics. La bibliothèque municipale (1808) est le premier édifice de ce genre construit en France. Du XIXe siècle datent la Halle aux Grains (1835), assez rapidement transformée en musée, l'Arsenal, le Kursaal...

### 3°) La répartition du patrimoine

La qualité patrimoniale du secteur sauvegardé de la Boucle est répartie de façon équilibrée sur son territoire, qu'il s'agisse du patrimoine majeur ou mineur, des petits édifices comme des grandes compositions. Le tissu bisontin offre peu de points faibles, tant les différentes époques ont apporté leur qualité. Il a été reconnu à 2200 bâtiments, soit 62 % de l'ensemble, une qualité patrimoniale.

Cette qualité générale, dont il n'est pas nécessaire de préciser la répartition dans l'espace tant elle est dispersée de façon homogène, se décompose ainsi :

- 351 bâtiments (10 % de l'ensemble) ont été recensés comme étant "remarquables" Il s'agit de l'échantillon le plus remarquable comprenant les grands monuments, les ensembles ordonnancés, les bâtiments à caractère exceptionnel (*unicum*), l'ensemble du système de défense de la ville ;
- 511 bâtiments (14 %) ont été recensés comme étant "de qualité" : il s'agit d'un grand nombre de maisons, hôtels particuliers, ayant conservé leur organisation, escaliers à jour et décors anciens ;
- 1337 bâtiments (38 %) ont été recensés comme étant de bonne tenue ; il s'agit d'une l'architecture bisontine typique assurant la continuité des alignements bâtis.

A l'inverse, seuls quelques noyaux regroupent une architecture sans intérêt particulier ou nuisante :

- 1161 bâtiments (33 %) ont été recensés comme étant sans intérêt particulier : il s'agit par exemple des extensions de l'hôpital Saint-Jacques et du Lycée Pasteur, du secteur de la Gare d'Eau, de l'ensemble prenant une partie des casernes Ruty et Bregille et la Gare Fluviale, et du secteur situé autour de la partie Nord de la rue Proudhon ;

- 154 bâtiments (4 %) ont été recensés comme étant d'architecture nuisante : ce sont des bâtiments modernes, en général en périphérie de la zone ancienne dense, qui déparent des compositions (extensions provisoires occupant les anciens jardins de l'hôpital Saint-Jacques) ou des monuments de qualité (environnement direct de l'église Saint-Paul, curetages à réaliser au contact d'hôtels particuliers remarquables,...).

8 % des bâtiments (295 bâtiments) ont fait l'objet d'une mesure de protection au titre des Monuments Historiques, parmi lesquels 131 sont classés, 144 inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, 4 ont seulement une façade classée et 16 seulement une façade inscrite. A cette liste s'ajoutent 34 espaces (1,6 %) bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques (26 sont classés et 8 inscrits).

### 4°) La demeure bisontine

Les tris statistiques, permettant de dégager les grandes caractéristiques architecturales des demeures bisontines, ont porté sur 545 demeures sur un total approximatif de 916 demeures. Celles-ci sont réparties sur les 22 îlots les plus denses (en effet sur les 61 îlots que compte le secteur

sauvegardé, 15 îlots, surtout occupés par des espaces verts ou relevant du domaine militaire, ne comportent pas de demeures)

#### 1 - Implantation du logis principal

Comme dans tous les centres anciens, on constate une grande continuité du bâti le long de la voirie : 93 % des demeures se présentent en effet avec un logis principal sur rue (4 % sont situés en fond de cour antérieure et 3 % sont perpendiculaires à la rue). Dans ces deux derniers cas, il n'y a cependant pas rupture de la façade urbaine puisque des murs de clôture ou des dépendances, bordant la rue, matérialisent la limite entre espaces public et privé.

#### 2 - Espaces libres

Près de 90 % des maisons possèdent au moins un espace libre, même si un certain nombre d'entre eux, associés aux fonds lanierés sont très exigus à cause du bourrage des parcelles. Ce processus d'accumulation a fait aussi disparaître les espaces verts (vergers, jardins) qui constituaient le cœur des îlots jusqu'au XVIIe siècle: Actuellement en effet moins de 5 % des espaces libres privés sont en nature de parc ou de jardin.

#### 3 - Composition d'ensemble et formes parcellaires

Trois grands groupes peuvent être dégagés

- a La maison à un seul logis sur rue, avec ou sans cour (un peu plus d'un quart du corpus). Ces demeures sont souvent situées sur des fonds étroits sur rue et peu profonds, de forme plus ou moins carrée (exemple : la partie gauche de la place du Huit-Septembre).
- b Les compositions d'ensemble issues du lotissement progressif des fonds (architecture dite "spontanée"). Le processus de lotissement le plus caractéristique est constitué par l'implantation d'un ou plusieurs logis secondaires sur cour, parallèles au logis sur rue. Celui-ci est indissociable du petit parcellaire étroit sur rue, en forme de lanier. Mais ce mode d'organisation a émigré aussi vers des parcelles beaucoup plus larges. Bien adapté au milieu, il est devenu un stéréotype : en effet plus de 40 % des demeures de la ville présentent, avec parfois quelques variantes, une forme architecturale de ce type.
- c. Les compositions d'ensemble issues d'un plan concerté. Celles-ci se situent sur du parcellaire moyen et large, parce que les formes architecturales peuvent ici se libérer des contraintes parcellaires. Quatre formes architecturales originales peuvent être mises en évidence :
  - la demeure en fond de cour antérieure ;
  - celle avec logis sur rue et un ou deux corps de bâtiment sur mitoyen en vis-à-vis dans une cour ;
  - celle présentant un logis principal et un secondaire, tous deux perpendiculaires à la rue et séparés par une cour ;
  - et enfin l'édifice à cour centrale.

#### 4 - Les systèmes distributifs

- a Accès et passage

- *Accès principal*

Le couloir est le mode d'accès le plus courant (environ la moitié des cas).

En position latérale, il caractérise la parcelle étroite sur rue à logis parallèles.

L'entrée cochère (environ un tiers des entrées), destinée à livrer passage à des véhicules, est associée à des fonds présentant une largeur sur rue supérieure de 5 mètres et une superficie suffisamment grande pour aménager une cour dans laquelle sont construites remises à voiture et écuries. Il est donc la marque des demeures possédant un certain niveau de standing.

Dans les parcelles entre 16 mètres et plus de 24 mètres, si l'entrée cochère reste dominante, apparaissent les portails dans clôture liés aux édifices avec logis principal en fond de cour antérieure.

# BESANCON Secteur sauvegardé

Enquête de 1997 à 2000

## Nature de l'escalier



Date: 16/12/2004 Echelle: 1:7000

Ville de Besançon - Direction de l'Urbanisme G.-H. BAILLY urbaniste-architecte. Fanny GROSMOIRE Assistante - 8,rue de la Mare 75020 PARIS

#### - Passages

Les passages à travers la parcelle concernent les maisons possédant au moins deux espaces libres (environ 30 % du corpus).

Le cas le plus fréquent est constitué par des couloirs ou des allées cochères en enfilade, mais le cheminement peut être décalé (un tiers des cas) surtout lorsqu'il s'agit de couloir: Par exemple, couloir à droite sur rue, puis à gauche sous le(s) logis secondaire(s). Ce décalage indique un écart chronologique entre la construction du logis sur rue et ceux sur cour.

Les trages (passages semi-publics typiquement bisontins qui, par une succession de couloirs et de cours, permettent de joindre deux rues à travers un îlot) représentent 8 % du total des passages. Les plus nombreux ont été repérés dans le quartier du Maisel : ils témoignent d'une attirance vers le pôle actif qu'a représenté, depuis le Moyen Age, la place du Marché. Mais rares sont ceux encore susceptibles d'être empruntés, du fait de la fermeture des entrées sur rue et de la privatisation des cours.

Si plus de 80 % des demeures ne possèdent pas d'entrées secondaires sur une rue secondaire, notons que plus d'un tiers des hôtels en possèdent une, souvent constituée par un portail dans clôture. Cette disposition a parfois été transformée en trage par l'usage (exemple : hôtel d'Emskerque, 44 Grande rue, ou ancienne Intendance, 14 Grande rue).

On constate aussi que le mode d'accès traditionnel que représente le couloir a pu être perturbé, notamment dans les rues à fort caractère marchand. La transformation des rez-de-chaussée par l'accroissement des commerces en façade, a eu en effet comme conséquence la suppression de certains couloirs, si bien qu'actuellement 8 % des maisons sont privées d'entrée propre. Cette dénaturation sur rue obligeant un accès par une maison voisine, entraîne une autre sur cour par la suppression du mur mitoyen séparant les deux fonds.

#### b. Escaliers

Deux grands types d'escaliers se partagent le corpus : l'escalier à cage ouverte sur cour et l'escalier dans œuvre.

En effet, si quelques vis sont utilisées en escaliers secondaires, aucun escalier principal de cette nature n'a été recensé dans la Boucle, bien qu'ils soient très courants dans l'architecture des XVIe et XVIIe siècle dans les autres agglomérations comtoises de quelque importance. Il faut probablement voir ici le prodigieux impact produit par l'escalier dans œuvre et rampe sur rampe du palais Granvelle, élevé entre 1534 et 1540, sur toutes les constructions de qualité qui ont été construites après.

- L'escalier à cage ouverte, représentant plus de la moitié du corpus des escaliers, constitue le trait le plus caractéristique de l'architecture bisontine. Il est associé à toutes les compositions d'ensemble, même aux demeures à un seul logis sur rue (exemple : 21 rue des Martelots) sauf aux édifices en fond de cour antérieure (hôtels à la française). Il caractérise l'habitat mineur où il est intimement lié aux compositions d'ensemble à logis parallèles et aux autres formes issues du lotissement progressif des fonds parcellaires. Il peut aussi être associé à l'habitat de standing (environ un quart des hôtels ont un escalier de ce type en escalier principal). Cependant on observe, dans ce cas, que les cages ouvertes ont souvent été fermées ultérieurement par des vitrages ou des cloisons pour apporter plus de confort.

- Si l'escalier dans œuvre est associé à toutes les compositions d'ensemble et à tous les types d'habitat, il caractérise l'architecture patricienne mais aussi l'immeuble de rapport du XIXe siècle. Dans l'habitat mineur, il est aussi associé, avec l'escalier extérieur, aux logis secondaires situés en fond de parcelle, c'est-à-dire les derniers construits au XIXe siècle.

### 5 - L'emploi des matériaux

#### a. Matériaux de gros œuvre du logis principal

La pierre constitue le matériau presque exclusif des demeures bisontines : 82 % des façades sur rue sont bâties en pierre. La pierre de taille, dont l'emploi a été réglementé par une ordonnance municipale de 1569 est le matériau privilégié.

Pour les façades postérieures, le constat est plus nuancé : la pierre de taille arrive en deuxième position par rapport au moëllon ou au moëllon enduit (38 % contre 43 %). des façades principales, seules 9 % d'entre elles sont en moëllons ou moëllons enduits.

Celles-ci peuvent être aussi composées d'autres matériaux comme le pan-de-bois récent (9 % des cas) qui constitue, bien qu'amoindri, le rappel d'une pratique constructive datant du Moyen Age. Ces pans-de-bois ont tendance à être actuellement remplacés par du béton lorsqu'on restaure ces façades sur cour.

#### b. Matériaux des escaliers principaux

L'escalier en charpente, qu'il soit dans œuvre ou extérieur, avec rampe à balustres de bois tourné ou en fonte, est d'un emploi très fréquent et constitue la marque de l'habitat mineur, l'escalier à cage ouverte réalisé tout en bois apportant une touche chaude à l'aspect minéral des façades et des cours. L'escalier en matériaux mixtes (20 % des cas) associant la maçonnerie pour la première volée avec rampe en ferronnerie, et le bois (structure et rampe) pour le reste, est utilisé dans les demeures des classes bourgeoises et même dans certains hôtels.

L'escalier en maçonnerie et rampe en fer forgé (15 % des cas) caractérise l'architecture patricienne et ne se risque que rarement dans les autres catégories d'habitat.

On note ainsi une hiérarchie dans l'emploi des matériaux de l'escalier principal qui accompagne la hiérarchie des genres dans l'habitat.

### 6 - Les dépendances

La moitié des demeures ne possèdent pas de dépendances, l'étroitesse de certaines cours ne favorisant pas l'adjonction de constructions annexes.

#### a. Les extensions du logis

Ont été comptabilisées dans l'enquête comme dépendance les nombreuses extensions sur cour, ajoutées aux logis.

Elles ont été construites a posteriori (au XIXe mais surtout au XXe siècle) pour y loger sanitaires et cuisines et pallier ainsi l'insuffisance de place dans les logis trop étroits. Si elles n'ont pas de qualité architecturale intrinsèque, parce qu'elles sont souvent bâties en matériaux précaires, elles témoignent cependant de l'évolution par l'usage de l'habitat et de l'apport du confort dans la maison.

#### b. Le petit habitat

Les espaces libres, dans l'habitat mineur, ont été aussi comblés par du petit habitat qui se différencie des logis secondaires par la pauvreté de ses matériaux et l'exiguïté de sa surface habitable.

#### c. Les bûchers

Bien que le bois ne soit plus le mode de chauffage des maisons, de nombreux bûchers ont été conservés dont l'architecture est parfois très soignée (exemple : 64 Grande Rue). Mais ceux-ci ne sont pas tous constitués par des édicules isolés. Dans d'autres cas, c'est le grenier ou une partie du rez-de-chaussée des logis secondaires qui a servi de réserve pour le combustible, séparée du couloir pour ce dernier cas, comme pour les bûchers indépendants, par une cloison de bois à claire-voie.

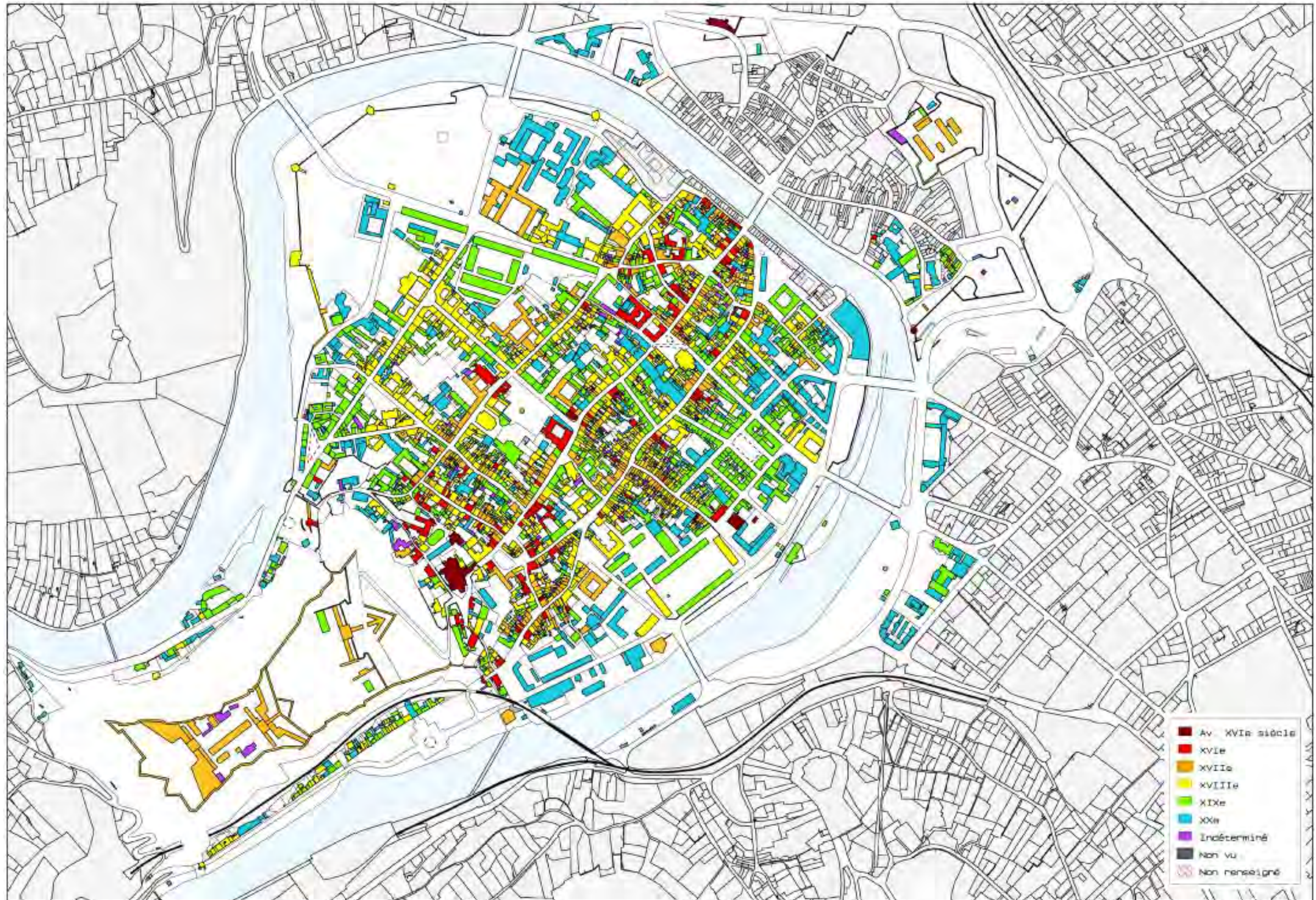
#### d. Les dépendances artisanales

Celles-ci ne représentent qu'une faible partie du corpus des dépendances (moins de 5 %), parce que les activités artisanales se déroulaient traditionnellement à l'intérieur des maisons, notamment dans les rez-de-chaussée et même dans les sous-sols.

Le développement de l'horlogerie au XIXe siècle a engendré, dans le quartier de Saint-Amour loti à la même époque, la construction d'immeubles dont une part était dévolue à l'activité horlogère (exemple : la maison Savoye, 7 square Saint-Amour). Dans l'habitat ancien, ces ateliers, qui nécessitaient une certaine qualité de lumière, ont émigré dans les surélévations, si bien qu'ils se sont rarement traduits par des dépendances annexes dans les cours. On note cependant quelques exemples dans le quartier Bersot.

#### e. Les dépendances dans l'habitat de qualité

A l'habitat patricien ou des classes bourgeoises sont associés des communs, des remises, des écuries et des dépendances de jardins, ces dernières subsistant en nombre limité parce qu'elles ont été victimes de la disparition de certains parcs et jardins qui ont été lotis ou transformés en cour.



## 7- La hauteur des logis

- a. Hauteur d'origine des logis sur rue  
La hauteur des logis sur rue s'est progressivement élevée entre le XVIe et le XIXe siècle, en même temps que la population de la ville augmentait (8 000 habitants au XVIe siècle et 55 000 habitants en 1901).  
Aux XVIe et XVIIe siècles, ceux-ci ne comptaient qu'un étage, plutôt deux au XVIIIe siècle et 3 au XIXe siècle, sans qu'il s'agisse d'une règle absolue. Le palais Granvelle, de la première moitié du XVIe siècle, avait dès l'origine deux étages. Dans l'îlot Chevanney (quartier situé en tête de pont), plusieurs maisons des XVIe ou XVIIe siècle, ont entre deux ou trois étages d'origine. Il faut probablement voir ici la conséquence d'une pression immobilière qui s'est exercée très tôt, à cause de la proximité de la place du Marché. Pour un même nombre d'étages, on note d'ailleurs des différences d'échelle entre l'habitat mineur et l'habitat de qualité, dues dans le second cas aux hauteurs sous plafond beaucoup plus importantes.
- b. Les surélévations sur rue  
Les trois quarts des logis sur rue n'ont subi aucune surélévation, en revanche de nombreux logements ont été aménagés dans les hauts combles des maisons, notamment au XXe siècle.  
  
La pratique de la surélévation date du XVIIIe siècle et s'est poursuivie au XIXe siècle, qu'il s'agisse d'une surélévation à l'aplomb de la façade ou en retrait (le retrait avec ou sans balcon de surélévation étant caractéristique du XIXe siècle), mais certaines d'entre elles ont pu échapper à l'investigation de terrain, tant elles se fondent à l'édifice préexistant en respectant son style.  
En règle générale (soit pour plus des trois quarts des édifices surélevés) un seul étage a été ajouté. Actuellement, même en tenant compte des surélévations, la hauteur des maisons excède rarement trois étages, les édifices en rez-de-chaussée étant également rarissimes.
- c. Hauteur des logis secondaires  
La hauteur du premier logis secondaire se conforme souvent, sans le dépasser, à la hauteur du logis sur rue et a souvent subi une surélévation si tel est le cas pour le logis principal.  
Ce système est beaucoup moins probant lorsqu'il y a d'autres logis secondaires (placés en deuxième ou troisième position) : pour les trois quarts, ces logis ne comportent qu'un ou deux étages carrés.  
Si l'on tient compte, d'autre part, du fait qu'un tiers des demeures ont un seul logis principal (mais presque toutes au moins une cour), environ 40 % deux logis (un principal, un secondaire) et un tiers, trois ou plus (un principal et deux ou trois secondaires), les îlots, en coupe, présentent donc un aspect en forme de cuvette (c'est-à-dire creux au centre) qu'il conviendrait de maintenir.

## 8 - Les datations

- a. Datation principale et datation secondaire  
La datation principale d'un bâtiment est celle de sa construction d'origine ou des remaniements anciens importants. A côté de celle-ci, il faut souvent considérer, à Besançon plus particulièrement, la ou les datations secondaires, c'est-à-dire celles des interventions plus récentes qui donnent leur image actuelle aux immeubles.
- b. Datation des logis principaux  
Le XVIe siècle a été une grande période de construction ou de reconstruction des logis principaux, avec passage du pan-de-bois à la pierre de taille, qui s'est poursuivie au début du XVIIe siècle.  
Après une période de troubles consécutive à la guerre de Dix Ans et aux deux guerres de conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, la ville connaît une période d'expansion sans précédent qui continue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Datation des logis principaux par siècle en pourcentage :

XVIe siècle :	11 %
XVIIe siècle :	26 %
XVIIIe siècle :	35 %
XIXe siècle :	25 %
avant le XVIe ou XXe siècle :	3 %

- c. Datation des logis secondaires  
Les tris statistiques font apparaître que l'intérieur des îlots n'est pratiquement pas bâti au XVIe siècle. Au XVIIe siècle, on note une amorce de lotissement des fonds (surtout après la conquête de la Franche-Comté), mouvement qui se développe d'une manière intensive au XVIIIe siècle par la construction d'un ou deux logis secondaires sur cour (voire plus).  
Le XIXe siècle poursuit et parachève le comblement des parcelles là où il y a encore de la place pour bâtir.
- d. Datation des compositions d'ensemble concertées
- L'hôtel entre cour et jardin apparaît vers 1730 (seule exception de la fin du XVIe siècle: l'hôtel de Montmartin).
  - La demeure à deux logis, le principal sur rue et un secondaire sur mitoyen sur cour avec escalier à cage ouverte est caractéristique du XVIIIe siècle.
  - La demeure à trois logis, le principal sur rue, les secondaires sur mitoyens en vis-à-vis dans une cour, associés à des escaliers à cage ouverte ou dans œuvre apparaît également au XVIIIe siècle.
  - Le petit corpus des demeures à un seul logis sur rue avec un escalier à cage ouverte sur cour est caractéristique du XVIIe et début XVIIIe siècle.
  - La composition d'ensemble associant parcelle barlongue (large sur rue et étroite en profondeur) et deux logis perpendiculaires à la rue séparés par une cour, caractérise le XVIIIe siècle et plus rarement le XIXe siècle.
  - L'édifice à cour centrale n'est pas caractéristique d'une époque puisqu'on en trouve du XVIe ou XIXe siècle. Notons que l'exemple le plus ancien et le plus prestigieux est constitué par le palais Granvelle.
- e. Appréciation générale sur les datations  
La ville a été si rebâtie à partir du XVIe siècle qu'il reste peu d'éléments antérieurs mis à part les sous-sols.  
Son parc immobilier s'est renouvelé presque en continu entre le XVIe et le XIXe siècle et s'est étoffé par la construction de logis secondaires entre le XVIIIe et le XIXe siècle.  
Ce renouveau s'est effectué lentement, au cas par cas dans les zones anciennement occupées.

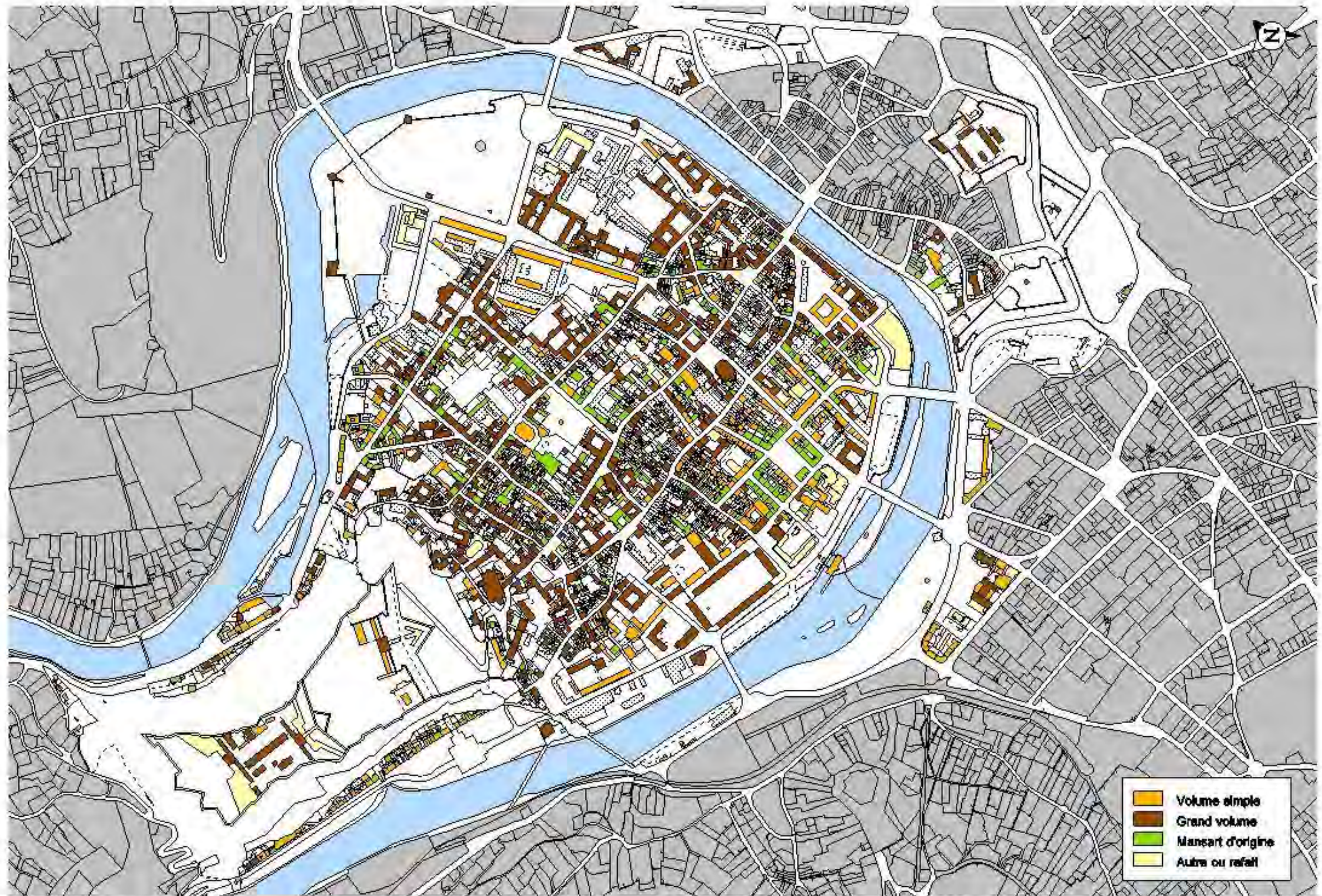
Si l'on excepte Battant, qui sort des limites de cette étude, les bâtis du XVIe siècle sont localisés surtout dans le quartier du Maisel et les quartiers Saint-Quentin et Chapitre, plus ponctuellement sur la Grande Rue entre ces deux pôles de la ville ancienne.

Les bâtis du XVIIe siècle ont surtout été reconnus dans le quartier du Maisel, dans celui de la rue Bersot, dans le haut de la Grande Rue et le quartier Saint-Quentin et comporte bien sûr tous les aménagements militaires de l'enceinte et des forts.

Le XVIIIe siècle est la première époque où le bâti soit si développé : il s'étale largement, obturant les dents creuses, dans toutes les catégories du logis de petite taille à l'hôtel et aux grands couvents, restructurant des bâtis plus anciens, s'installant systématiquement sur des rues neuves. Les grands lotissements du XVIIIe siècle (quartier Intendance, rue de la Préfecture, rue Charles Nodier, rues Chifflet et du Général Lecourbe) et XIXe siècle (quartier Saint-Amour) ont été créés sur des terrains vierges de toute construction antérieure et n'ont donc pas entraîné de bouleversement dans le tissu urbain ancien.

Du fait de la saturation du bâti atteinte dès le XVIIIe siècle dans le centre, le bâti du XIXe siècle est contraint de s'étendre surtout en périphérie, dans les zones situées au Nord (Saint-Amour, Courbet), au Sud (Arsenal, Sud de la rue Charles Nodier). Il s'introduit cependant dans le centre à la faveur de percées (rue Moncey, rue Granvelle) ou d'utilisation des cœurs d'îlots (Kursaal, couvents, rue de la Vieille-Monnaie, écoles,...).

Le XXe siècle a comblé les espaces libres restant disponibles en périphérie, sur les espaces qui touchent les bords du Doubs ainsi que sur la rive opposée (casino, école de l'Helvétie, Bellevaux, Cité Canot). Ce sont de grandes institutions de services, d'administration et hospitalières, et quelques ensembles résidentiels (rue Proudhon, avenues Elisée-Cusenier, Arthur-Gaulard et de la Gare d'Eau). En outre quelques grosses interventions ponctuelles se remarquent au centre (grand magasin, école Granvelle, gare routière des Monts Jura).



Date: 16/12/2004 Echelle: 1:7000

Ville de Besançon - Direction de l'Urbanisme - G.-H. BAILLY urbaniste-architecte - Fanny GROSMIRE Assistante - 8, rue de la Mare 75020 PARIS



f. Datations des escaliers

L'escalier à cage ouverte

Le génie architectural de la ville réside dans l'emploi de l'escalier à cage ouverte, dans ses différentes formes et ses différents matériaux, si bien que la date de son apparition est un élément important pour la connaissance du tissu urbain.

Son utilisation est liée aux lotissements intensifs à l'intérieur des fonds et n'est donc pas antérieure au démarrage de la grande vague de construction de la fin du XVIIe siècle.

L'expansion de l'escalier à cage ouverte, dont le rôle est de servir d'articulation entre les différents logis d'un édifice, se situe au XVIIIe siècle : traditionnellement associé à l'habitat mineur, sa popularité était telle qu'il a aussi servi de système distributif pour certains hôtels de la première moitié du siècle.

Son emploi était encore en faveur dans la première moitié du XIXe siècle, mais il aura tendance à disparaître par la suite.

g. Dates du logis principal et de son escalier

La comparaison entre la date des logis principaux et la date de leurs escaliers fait apparaître des disparités qui indiquent que ce dernier est renouvelé beaucoup plus vite que le logis lui-même. C'est ainsi que plus de la moitié du corpus des escaliers principaux recensés datent des XIXe ou XXe siècles, contre un peu plus d'un quart du bâti. A l'inverse, 11 % des maisons datent du XVIe siècle contre 1 % des escaliers.

Assujetti aux mutations de l'architecture, l'escalier peut être aussi fragilisé du fait de ses matériaux et son emplacement dans l'édifice. L'escalier en pierre de taille, qu'il soit dans œuvre ou hors œuvre, est le plus résistant. Les escaliers dans œuvre en pierre des hôtels du XVIe siècle ont, par exemple, été conservés pour la plupart.

Les plus menacés sont les escaliers à cage ouverte en charpente avec rampe en bois tourné, parce qu'ils sont notamment soumis aux intempéries. Ceux-ci ont été remplacés au XIXe siècle par des escaliers en bois et rampe en fonte. Le bois a cédé la place, dans la deuxième moitié du XXe siècle, au béton et aux structures entièrement métalliques.

Rarement refait à l'identique pour une question de coût, l'escalier en bois (structure et rampe) est donc un élément sensible du patrimoine bisontin, même s'il représente encore actuellement 30 % des escaliers à cage ouverte recensés.

## 9 - Les toitures

Le site escarpé de Besançon rend le paysage des toits particulièrement important à sauvegarder avec ses couleurs, ses volumes et ses cheminées traditionnelles. Les combles les plus anciens, recelant des charpentes anciennes, sont à deux versants extrêmement pentus (de 45 à 60°). Leurs pignons de pierre de taille et moellons sont souvent remarquables. Les croupes sont fréquentes dans les angles de rues mais servent aussi à marquer la prééminence d'un logis (c'est le cas des hôtels nobles, comme l'hôtel de Montmartin).

Des toits brisés à la Mansart ont commencé à apparaître à la fin du XVIIe siècle sur certains bâtiments classiques, et se sont multipliés au XIXe siècle pour rendre les étages de combles utilisables par l'habitat. Ces toits à la Mansart, même s'ils apparaissent étrangers à la tradition bisontine, appartiennent en propre aux types d'immeubles "éclectiques" ou "hausmanniens". L'ardoise couvre les brisis et les toits de nombreux bâtiments du XIXe siècle. Les terrassons réclament le zinc ou la tuile mécanique à emboîtement.

Presque tous les toits comportent des lucarnes de types très variés mais où dominent les lucarnes à croupe et à deux pans. Des modèles monumentaux à pignon ou fronton en pierre existent en cohérence avec le style de l'immeuble. Les pignons de pierre et les hautes souches de cheminée enduites contribuent pleinement au remarquable paysage des toits bisontins. Quelques cheminées portent des marques symboliques (croix) ou des dates, précieuses pour l'histoire de l'édifice.

Le centre de Besançon a une longue tradition de surélévations. Une adaptation des hauts combles a permis d'accueillir des étages nouveaux en adoucissant la pente des toits ou par la création de combles à la Mansart. La transformation en façade est souvent réalisée très soigneusement alors que les nouveaux combles s'inscrivent souvent dans le paysage avec lourdeur par leur pignon.

Certaines de ces surélévations ont été justifiées par le besoin de créer dans les combles un étage artisanal, comme c'est le cas des ateliers d'horlogerie. D'autres, conçues pour l'habitat, ont été associées, au XIXe siècle, à la création d'une loggia à balcon souvent ornée.

## 10 - Le décor

### a- Le décor des façades

Les demeures bisontines ont des élévations extérieures très dépouillées, ce qui est dû en partie à la dureté de la pierre de Chailluz qui se prête mal aux travaux de sculpture. Notons cependant qu'il y a eu des périodes plus "décorantes" que d'autres, comme la deuxième moitié du XVIe siècle ou la fin du XIXe siècle, et qu'à partir du XVIIIe siècle, l'architecture et ses ornements vont se conformer de plus en plus aux modes nationales en les adaptant au génie particulier de la ville.

Dans l'habitat ancien, les effets horizontaux priment sur les lignes verticales : 70 % des façades sur rue sont ornées de bandeaux, parfois en continu d'une maison à l'autre. Seules 14 % possèdent des divisions verticales (chaînage d'angle et ordres), le reste du corpus n'en ayant aucune. Le bandeau d'appui est associé aux maisons des XVIe et XVIIe siècles. S'il est mouluré en cavet, à ressauts multiples, au XVIe siècle, il devient plat par la suite.

Le bandeau d'étage caractérise les maisons des XVIIIe et XIXe siècles. Dans le courant du XVIIIe siècle, on a parfois aussi utilisé, sur une même façade, bandeaux d'appui et d'étages.

### b - Le décor des baies

On note l'abandon, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, des accolades et des croisillons au profit des encadrements de baie droits et des meneaux divisant la baie verticalement.

Le XVIIe siècle a radicalisé ce système en supprimant toutes les moulurations : en effet d'un bout à l'autre de cette période, les baies sont rectangulaires, à encadrement plat, associées à des bandeaux d'appui plats.

A la fin du siècle et au début du XVIIIe siècle apparaît, dans l'habitat mineur, la baie à crossettes, probablement dérivée des modèles de fenêtres adoptées pour certaines parties de l'hôpital Saint-Jacques, alors en construction.

Ce frémissement qui rompt avec l'excessive rigidité du XVIIe siècle, annonce les baies en arc segmentaire et agrafes sculptées qui se propagent vers 1730, avant le retour vers 1770 des formes héritées de l'époque classique.

Les éléments saillants, corniches de baie, frontons, déjà utilisés dans la deuxième moitié du XVIe siècle pour l'architecture majeure (hôtel du Bouteiller par exemple) reviennent en force dans le dernier tiers du XVIIIe siècle et surtout dans la première moitié du XIXe siècle, pour faire place à un décor plus graphique ou plus surchargé dans les grands immeubles de rapport construits dans le dernier tiers du XIXe siècle.

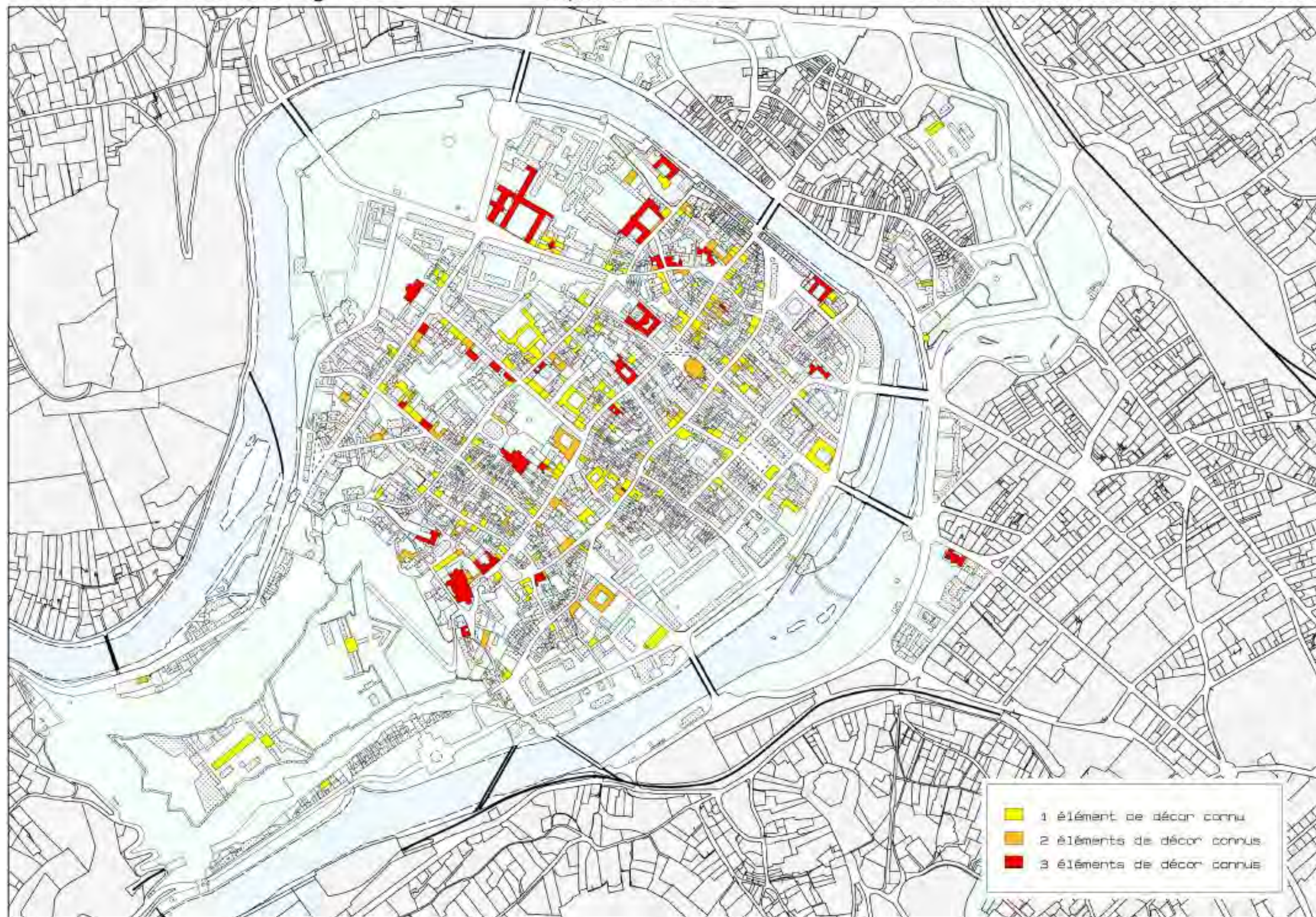
Le balcon ponctuel en ferronnerie – employé au premier étage pour marquer l'étage noble – caractérise les demeures d'un certain standing du XVIIIe siècle. Le balcon filant est en revanche très typé XIXe siècle.

A noter qu'à partir du XVIIIe siècle, de nombreuses façades ont subi soit une reconstruction totale, soit des modifications partielles : on estime par exemple qu'au XVIIIe siècle, un tiers du parc immobilier existant a été touché par ces innovations. Durant ce siècle, les petits propriétaires en possession de maisons datant des XVIe et XVIIe siècles qui n'avaient pas les moyens d'assumer ces travaux coûteux, ont néanmoins tenté de participer à ce grand mouvement "d'embellissement de la ville".

C'est ainsi qu'un certain nombre de baies à linteaux droits ont été habilement retaillées en arc segmentaire et que des croisillons et des meneaux ont été supprimés, parce que cela assurait aussi plus de clarté dans les logis.

### c - Les menuiseries et le décor intérieur

Les menuiseries de baies anciennes qui se sont conservées, participent à la qualité des immeubles bisontins : vantaux de portes des XVIIe et XVIIIe siècles, de portails de style "rocaille" ou néoclassique. Le compartimentage de la fenêtre par les petits bois, rarement conservé dans son organisation originelle, montre quelquefois un dessin original : découpe ondulée, tympan en éventail, ainsi que des lambrequins décorés.



Les demeures bisontines offrent un très riche patrimoine de décors intérieurs, aussi bien dans les grands hôtels nobles que dans la maison courante. Il reste encore nombre d'appartements possédant un décor lambrissé complet (hôtel de la Princesse de Lignéville, de Buyer, d'Hennezel...) des XVIIe au XIXe siècle, avec poêle occupant une niche, parquets, plafonds stuqués ou peints, porches et cages escaliers ornés (hôtels de Lavernette, et de Rosières), etc...

Des générations de menuisiers et sculpteurs sur bois ont aidé à façonner l'image de la ville, dont certains sont connus comme les membres de la famille Galezot, actifs aux XVIIe et XVIIIe siècles (l'un d'entre eux, Jean-Pierre, sera également architecte dans la première moitié du XVIIIe siècle), ou Antoine Munier qui accompagnera, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les chantiers de l'architecte Claude-Antoine Colombot. Tous ont produit des ensembles de lambris, de grande qualité pour les hôtels, ceux du XVIIIe siècle étant pour la plupart conservés, mais ils ont aussi fabriqué en grande quantité des encadrements de fenêtres, des vantaux de portails et de portes piétonnes, en accordant leur décor au style des façades. On leur doit aussi la réalisation des nombreux escaliers à cage ouverte sur cour en charpente et rampe à balustres de bois tourné, l'escalier en bois étant toujours associé aux maisons les plus simples parce qu'il est moins coûteux que celui en pierre de taille et ferronnerie, réservé aux demeures de l'élite.

#### d - Les devantures commerciales anciennes

Parmi les 7345 immeubles enquêtés, 407 ont révélé l'existence d'une arcade boutiquière ancienne, soit dans 5 % des cas. Il s'agit le plus souvent d'arcades en pierre de taille en plein cintre ou en anse de panier, souvent à encadrement mouluré, des XVIIe, XVIIIe ou XIXe siècles. Les corps des logis principaux situés sur rue offrent souvent 1 ou 2 baies commerciales de ce type ou parfois davantage. Ces baies ne sont pas toujours contemporaines des étages qui les surmontent, beaucoup d'entre elles ayant été repercées et élargies aux XVIIIe mais surtout XIXe siècle.

A partir de la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle, des devantures comportant des coffrages en bois sont venues s'appliquer sur les façades plus anciennes, ou ont été conçues en même temps que la composition des étages, ouvrant des files régulières de larges baies rectangulaires, comme rue Moncey ou rue Morand.

Plus récemment le développement considérable du commerce à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle a entraîné l'adaptation de devantures en applique réalisées en menuiserie, qui rompent avec la tradition de l'arc découpé dans la maçonnerie de pierre. Souvent l'applique vient masquer l'arc plus ancien. Mais cette mode des vitrines rectangulaires à la fin du XIXe siècle, en entraînant des retailles importantes de la pierre, a souvent porté tort à la structure de pierre qui perd tout son sens lorsqu'on ôte l'applique en bois.



## 11 - La typologie de l'habitat

Trois grands groupes peuvent être dégagés :

### a La maison populaire d'Ancien Régime

A l'origine, propriété d'une seule famille, la maison d'Ancien Régime se caractérise par :

- un fonds étroit sur rue et plus ou moins profond,
- un accès par couloir, souvent latéral,
- une boutique sur rue,
- un ou plusieurs logis sur cour(s),
- l'absence de dépendances dans les cours : les bûchers (quand il y en a) étant situés sur une partie du rez-de-chaussée des logis sur cour donnant sur le couloir.

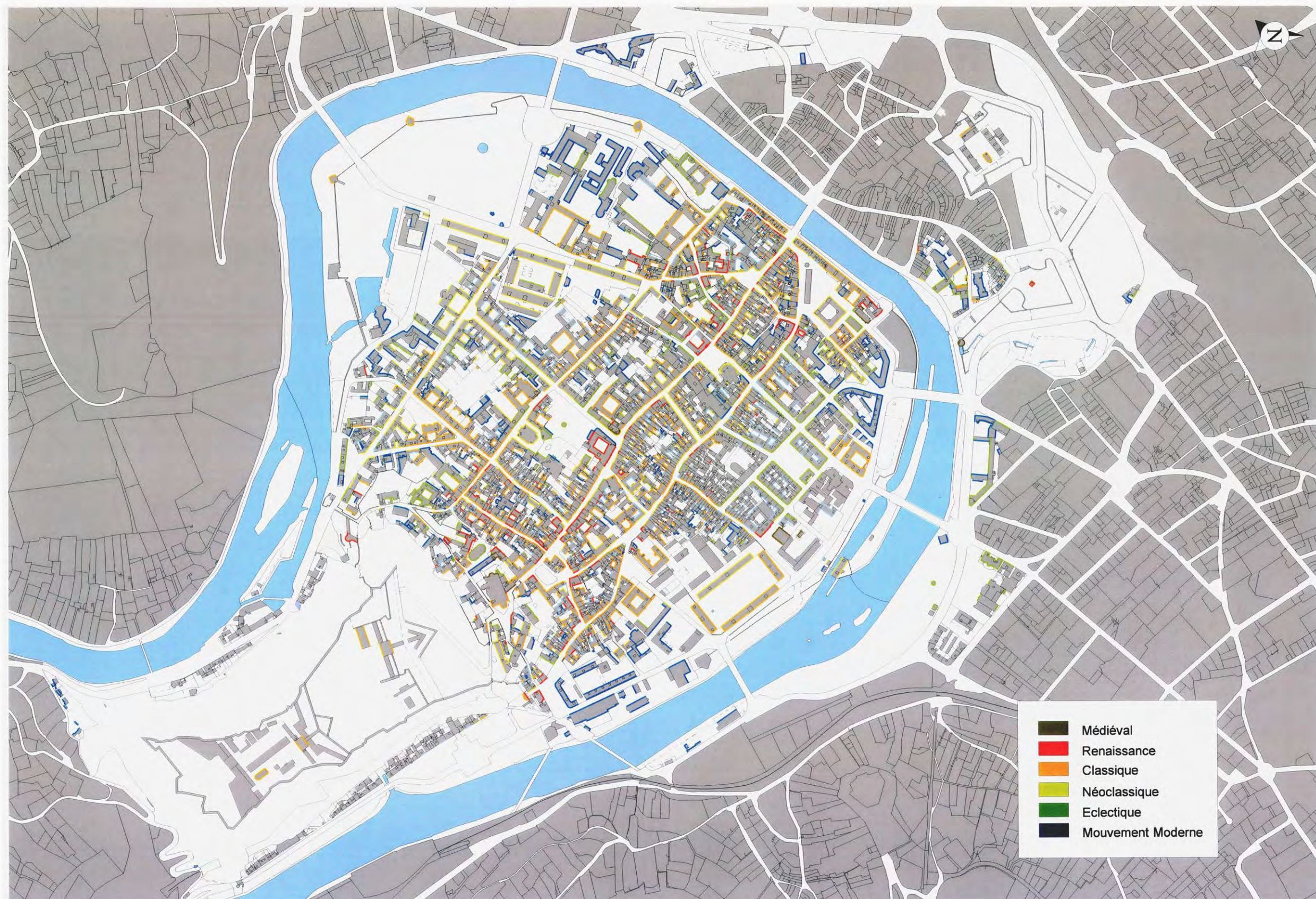
Au niveau de la distribution : ces maisons, doubles en profondeur, sont desservies par des escaliers à cage ouverte sur cour, traditionnellement construits en charpente et rampe en bois tourné. Les plus basiques comprennent en rez-de-chaussée une boutique sur rue et une arrière-boutique ou une cuisine sur cour, deux chambres à l'étage l'une sur rue, l'autre sur cour.

### b L'hôtel aristocratique

- L'hôtel aristocratique est en général associé au grand parcellaire irrégulier et possède, dans la mesure du possible, une entrée secondaire sur une rue secondaire.
- Il se partage en deux grandes catégories : l'hôtel sur rue (du XVIe au XVIIIe siècle) et l'hôtel entre cour et jardin (du XVIIIe siècle). Il comprend aussi deux types plus rares : l'hôtel sur rue à cour centrale (39, Grande Rue par exemple) et l'hôtel avec logis perpendiculaires à la rue (du XVIIIe siècle, comme l'hôtel Roussillon de Mallarmey, 8, rue des Martelots, par exemple).
- Il se caractérise par deux types d'accès : l'allée cochère ou le portail dans clôture.
- Il est entièrement à usage d'habitation (pas de superposition des fonctions).
- Il se définit par la qualité de ses espaces libres : cour d'honneur, parc ou jardin, dont la position varie pour la première selon que l'hôtel est en fond de cour antérieure ou sur rue : dans ce dernier cas, la cour située derrière le logis est prolongée par un parc ou un jardin (hôtel Michotey, 14 rue Mégevand, par exemple).
- Il est associé à un certain nombre de dépendances : tout d'abord des communs (toujours en retour d'équerre sur cour par rapport au logis principal, que celui-ci soit sur rue ou en fond de cour antérieure), puis des remises et des écuries, et enfin d'autres édicules, comme des pavillons de jardin ou de musique, mais dont beaucoup ont disparu du fait de la fragilité de leur matériau et de la reconversion des parcs et jardins à d'autres usages.
- L'escalier d'honneur est traditionnellement dans œuvre, même au XVIe siècle. Construit en maçonnerie, sa forme a évolué : au XVIe et au XVIIe siècle, l'escalier est rampe sur rampe avec un gros mur d'échiffre en pierre. Au XVIIIe siècle, il est en général à jour central avec une rampe en ferronnerie. Cependant, durant ce siècle (notamment dans la première moitié), l'hôtel sur rue a parfois adopté l'escalier à cage ouverte sur cour de l'habitat populaire.

### c - L'immeuble

L'immeuble, construit sur des parcelles larges sur rue, plus ou moins profondes, et qui apparaît dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, est divisé dès l'origine en plusieurs appartements (un à plusieurs par étage) possédant chacun des dispositions intérieures semblables. En d'autres termes, si la maison d'Ancien Régime est associée à un seul nom, l'immeuble est conçu d'emblée comme une superposition de propriétaires (d'après F. Loyer).



Date: 16/12/2004 Echelle: 1:7000

Ville de Besançon - Direction de l'Urbanisme G.-H. BAILLY urbaniste-architecte. Fanny GROSMIRE Assistante - 8, rue de la Mare 75020 PARIS

On peut distinguer deux types d'immeubles :

- l'immeuble de standing (ou encore l'immeuble en forme d'hôtel) du dernier quart du XVIIIe ou du XIXe siècle. Cet immeuble dont on peut retrouver des exemples rue Mégevand ou rue de la Préfecture, se caractérise par ses nombreux emprunts à l'habitat aristocratique : entrée cochère, grande cour, monumentalité de l'escalier principal, dépendances telles que remises et écuries (mais pas de communs), maintien de l'étage noble au premier étage, plus haut sous plafond et au décor intérieur plus soigné que dans les appartements des étages supérieurs.

- l'immeuble populaire du XIXe siècle, au contraire, que l'on rencontre le long des rues percées du XIXe siècle (rue Morand par exemple) tire certains de ses caractères de la maison d'Ancien Régime : accès par couloir, cour exiguë, pas (ou peu) de dépendances, pas de hiérarchie au niveau des étages ni dans les escaliers (s'il y en a plusieurs) qu'ils soient dans œuvre (la plupart des cas) ou à cage ouverte.

A côté de ces groupes bien définis, on trouve évidemment de nombreuses variantes, chaque type pouvant emprunter tel ou tel trait aux autres (comme nous l'avons déjà vu pour les immeubles), en fonction d'une part de la place disponible pour construire et surtout du statut social et de la richesse du maître d'ouvrage.

Il y a, par exemple, des hôtels à couloir (comme l'hôtel Chevanney, 11, Grande Rue) d'autres qui ne sont pas d'origine aristocratique mais bâtis par des grands marchands (hôtel Wey, 49, Grande Rue par exemple). Il existe aussi des maisons à entrée cochère et en forme d'immeuble, lorsque le propriétaire construit plus grand dès l'origine, avec l'idée de louer une partie de sa demeure (par exemple : maison de l'avocat T.L. Rance, 7, rue Mégevand).

## **12 - Un large échantillon stylistique**

Période médiévale romane et gothique

Le renouvellement de l'architecture dans la seconde moitié du XVe siècle a effacé les traces de l'architecture civile médiévale. Les baies à meneau, à remplages, les ogives ou arcs plein cintre, les moulurations caractéristiques de ce temps ne se reconnaissent que dans quelques monuments d'architecture religieuse.

a - Première Renaissance

Ce style correspond à une première époque florissante de Besançon, liée à la protection de Marguerite d'Autriche et à l'influence des Granvelle. Elle voit la construction, de 1510 à 1530, de nombreuses demeures nobles, dont les façades sont caractérisées par les fenêtres à meneaux et croisées, surmontées d'accolades, par une mouluration à rainure en creux et à base prismatique. Le décor, encore apparenté au gothique tardif, cite encore peu de traits de la Renaissance italienne.

b - Seconde Renaissance

Cette catégorie regroupe l'architecture de grands hôtels, nettement marquée, à partir de 1530, par la Renaissance italienne, dans sa structure (travée rythmique, pilastres, frontons, régularisation des percements) comme dans son décor (bossages, panoplies, grotesques) et ses références humanistes et antiques (devises, sculpture allégorique). Elle est surtout caractéristique à partir de la période 1530-1580, où la construction du palais Granvelle apparaît comme un repère précoce. Sous la lointaine tutelle des Habsbourgs, Besançon connaît une prospérité qui prolonge cette période de construction jusqu'au début du XVIIe siècle, mais déclinera après 1625 avec les guerres. On note le maintien du meneau vertical et des fenêtres accouplées et la simplification de la mouluration des baies.

c - Classique 1

Il s'agit de l'architecture d'une période économiquement peu favorable, centrée sur le XVIIe siècle, affectée par les guerres. Les façades sont généralement peu décorées caractérisées par les linteaux droits, les baies, cernées d'un bandeau plat, pouvant se grouper par 2 ou 3, avec maintien du meneau principal.

d - Classique 2

Cette époque est la seconde période la plus florissante pour la construction à Besançon. Elle rassemble les œuvres réalisées à compter de la conquête française et qui rattachent l'architecture de Besançon au classicisme à la française. On note l'abandon des fenêtres groupées, la régularisation des étages et des percements, l'usage du toit à la Mansart, etc... Ce "Classique XVIIIe" se détache nettement par l'emploi de linteaux de baies en arc segmentaire, par les ornements "rocaille". Le XVIIIe siècle a été une grande époque de construction à Besançon. Ce style s'arrête à la modification stylistique des années 1760-1770, où l'on passe d'une esthétique rococo à l'esthétique néoclassique.

e - Néoclassique 1 et Néoclassique 2

Cette catégorie stylistique regroupe l'ensemble des productions de style sévère (références à l'antiquité grecque) qui ont marqué l'esthétique des années 1760 à 1850. Elle exclut donc les expériences d'architecture pittoresque, néogothique et toutes les variations de l'éclectisme. Il s'avère difficile de faire la part entre les œuvres antérieures et postérieures à la Révolution. Pour identifier les immeubles postérieurs à la Révolution, on peut relever une plus grande sécheresse dans les proportions, une plus grande répétitivité des étages, des moulurations plus plates, les baies cintrées, des originalités de composition (usage de serliennes et autres traits néo-Renaissance, bossages), l'usage de la fonte et des garde-corps en croix, la menuiserie à imposte cintrée, de plus grands carreaux.

f - Eclectique

Cette catégorie stylistique rassemble l'ensemble des styles "néo" du XIXe siècle et du début du XXe siècle (pastiches des styles historiques ou régionaux). Elle comprend également les ouvrages construits suivant les théories rationalistes tels que pan-de-fer et verre, ou utilisant une technique de construction recherchée mêlant les matériaux anciens et modernes, pierre, fer, verre et brique (programme d'équipement scolaire du tournant XIXe-XXe siècle). Elle comprend les exemples d'Art Nouveau qui ne sont souvent que ponctuels (garde-corps en fonte) et éventuellement l'architecture Régionaliste. Les lotissements de type "haussmanniens" du quartier Saint-Amour ont été rangés dans cette catégorie.

g - Mouvement moderne

Cette catégorie stylistique réunit les ouvrages du XXe siècle qui évitent l'inspiration des styles antérieurs ou qui s'inspirent des thèses du mouvement moderne en art et en architecture. Mais notre époque ayant pratiqué aussi des attitudes mimétiques à l'égard de l'environnement, certains cas d'architecture moderne sont des pastiches d'un style ancien.

Dans l'ensemble du secteur sauvegardé, c'est le XVIIIe siècle qui a laissé la marque la plus forte. Mais la fièvre de construction de la fin de l'Ancien Régime n'a pas pour autant fait complètement disparaître l'héritage antérieur. La qualité excellente de la construction appareillée en pierre a permis la réalisation de surélévations de façades sur 1, 2 ou 3 niveaux supplémentaires. Ces ouvrages sont réalisés avec une telle qualité que les styles se mêlent parfaitement et plusieurs états de la construction se trouvent ainsi sauvegardés. Plus sévères ont été les plans d'alignement (1815) qui, dès le début du XIXe siècle, poussent à la mutation de l'architecture.

## VALORISATION DU PATRIMOINE ET DU CENTRE-VILLE

### ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION " Besançon nettoie ses façades "

#### Rappel des objectifs poursuivis :

- renforcer l'identification et l'appropriation du centre ancien, cœur de la ville et de l'agglomération
- poursuivre la politique de valorisation patrimoniale, et favoriser la conjugaison :
  - entre amélioration du bâti et traitement des espaces publics,
  - entre initiatives publique et privée

#### Etat d'avancement de l'opération « Besançon nettoie ses façades »

##### • Rappel des secteurs opérationnels

Lancée en 1993 sur le Centre Ancien : la Boucle et Battant, avec 8 secteurs opérationnels, l'opération « Besançon nettoie ses façades » a déjà permis d'intervenir sur 6 secteurs géographiques successifs :

- secteur 1 : Grande rue
- secteur 2 : Préfecture
- secteur 3 : Rue des Granges
- secteur 4 : Rivotte & Tarragnoz
- secteur 5 : Battant
- secteur 6 : Place du Marché

##### Restent opérationnels en 2004 :

- secteur 7 – Madeleine, en année de rattrapage,
- secteur 8 – St Amour, en dernière année, avec un rattrapage prévu en 2005.

Certains cas particuliers ont pu également bénéficier d'une aide financière pour leurs travaux, alors que leur secteur n'était plus opérationnel (demandes de report d'exécution, mutation de propriété, institutions publiques, édifices protégés dont les travaux sont plus complexes,...)

##### • Les résultats au 30 juin 2004

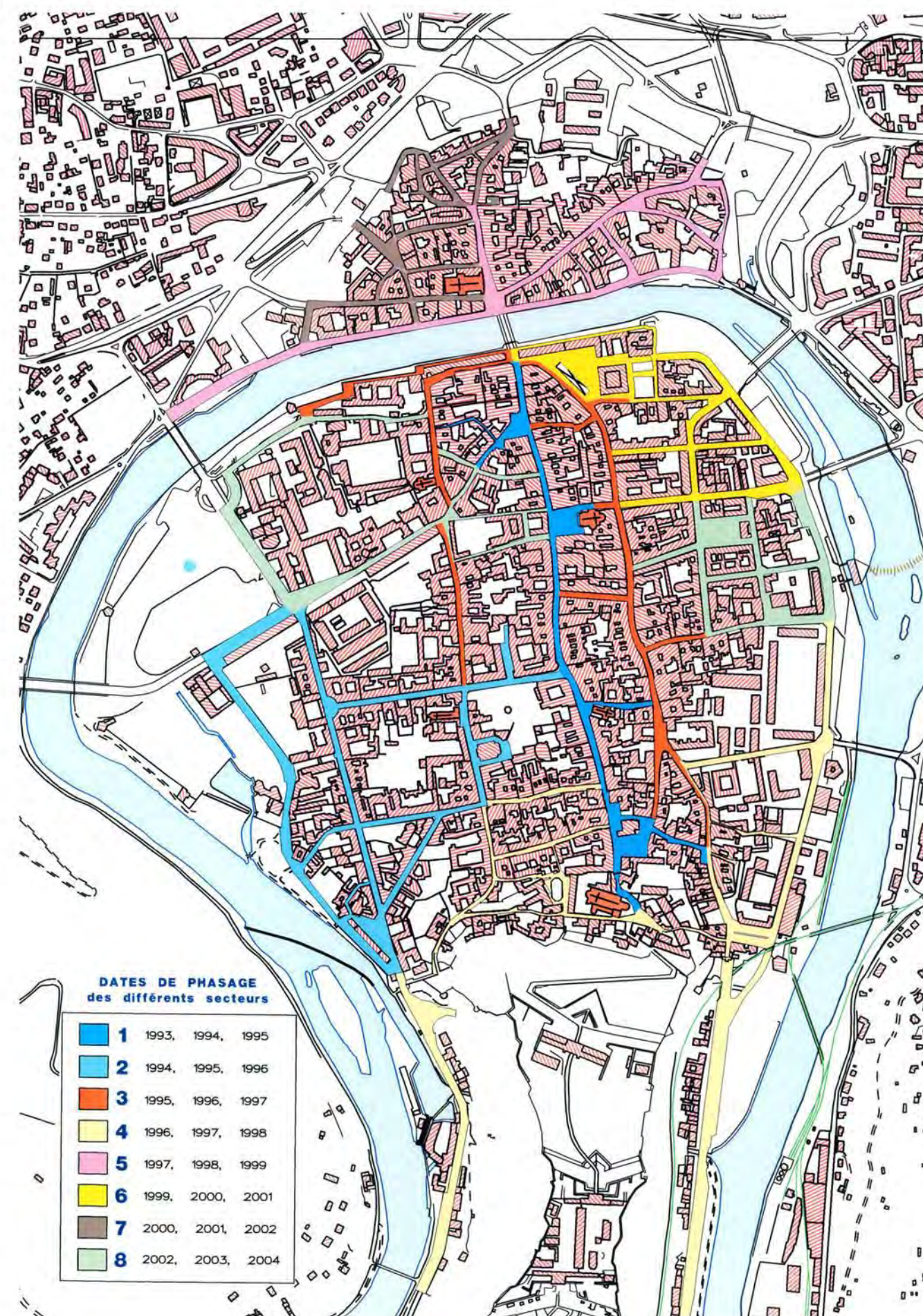
Sur les 906 façades recensées nécessitant une intervention,

- ⇒ **605 façades ont été ravalées et ont bénéficié d'une subvention de la Ville,**
- ⇒ **soit 2 façades sur 3 tous secteurs confondus.**

Pour l'ensemble de ces façades déjà traitées,

- ⇒ **la Ville a attribué 1 573 166 € de subventions** (+ de 10 millions de Francs)
- ⇒ **pour environ 8,2 millions d'Euros de travaux générés.**

En moyenne, un projet de ravalement représente 13 700 € de travaux, pour environ 2 600 € de subvention.



## 5°) L'état du patrimoine

### Un bâti dont l'état est généralement satisfaisant

On compte peu d'immeubles en mauvais état, la plupart étant habités, et donc entretenus. La pierre de Chailluz est un bon matériau même si elle est quelquefois fragilisée lorsque les fondations s'affaissent entraînant la désorganisation des maçonneries et lorsqu'elle a été soumise à des fuites de châteaux prolongées (cas des corniches), ou affaiblie par l'action des hommes (structures amincies par l'élargissement inconsidéré des vitrines des rez-de-chaussée...). Les fondations, s'appuyant sur les alluvions de la rive convexe du méandre sont en général bonnes, là où elles n'ont pas été lessivées ponctuellement par les eaux pluviales mal collectées.

Par ailleurs, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat successives qui ont été mises en œuvre sur le centre-ville et le faubourg de Battant ont contribué à conforter les immeubles dont le gros-œuvre et/ou la toiture étaient dégradés. La création de petits logements dans les combles a conduit à des réfections fréquentes des toitures.

Le nettoyage systématique de la pierre entrepris depuis plusieurs années dans le cadre des campagnes municipales de ravalement a apporté une plus value esthétique spectaculaire. Toutefois, il ne concerne souvent que la façade sur rue. Certains immeubles dont l'état général est bon sur rue mais médiocre sur cour justifieraient plus une vraie restauration qu'un simple entretien pelliculaire : curetage de certaines extensions, suppression des réseaux parasites, canalisations d'eaux usées en façades, etc...

L'état du bâti de la Boucle a été évalué sur les 3568 toitures recensées et sur les 7344 façades recensées :

- Par leur toiture, 2251 bâtiments (soit 63 %) ont été reconnus comme étant en bon état, 612 en état moyen, 269 bâtiments en mauvais état et 35 en ruines.
- Sur les 7344 façades analysées, 54 % sont en bon état, 28 % en état moyen, 15 % en mauvais état et 0,08 % en ruines.

Ce petit nombre d'immeubles en mauvais état ne forme pas des noyaux importants et concentrés. Ils apparaissent très dispersés au sein du parcellaire étroit et dense du fuseau central ; au sein des grandes emprises, ils concernent quelques bâtiments à l'abandon. Le mauvais état très prononcé qui résulte d'un long manque d'entretien se rencontre parfois dans les rares cas suivants :

- soit des maisons ou hôtels particuliers dont le statut (indivision) empêche la restauration ou la vente (quartier Saint-Jean) ;
- soit des immeubles vacants en totalité (bâtiments d'activités ou d'entrepôts désaffectés de longue date) ou partiellement (immeubles loués en totalité et dans le même bail que la boutique à rez-de-chaussée qui ont vu l'accès naturel aux étages condamné et annexé au commerce pour accroître sa surface de vente et d'exposition, rendant les étages inaccessibles et inoccupés). Le mauvais état affecte aussi les divers bâtiments de construction sommaire, voire précaire, édifiés en fond de parcelle à la place des cours ou jardins : annexes, ateliers, remises, dont l'usage ne s'est pas toujours maintenu et dont la restaurabilité n'est pas compensée par l'habitabilité potentielle ;
- soit des immeubles situés sur des parcelles aux formes et aux dimensions contraignantes :
  - petites parcelles de moins de 150 m<sup>2</sup> ;
  - parcelles situées dans des configurations difficiles, comme certains angles d'îlots non commerciaux. La configuration chevronnée de ces parcelles réduit leur espace vital ;
  - parcelles en lanières, très étroites et très profondes, qui n'ont pas permis d'observer des standards d'habitat corrects (portes et couloirs très étroits, courettes plutôt que cours, vis-à-vis privant les logements de soleil, très petits logements, construction médiocre en bois). On rencontre des séries de ces parcelles groupées dans les rues Rivotte, de Pontarlier, Ronchoux, Pasteur, etc, mais aussi dans des parties de la rue des Granges et de la Grande Rue au parcellaire non restructuré. Les immeubles défavorisés de ce dernier cas, notamment, les logis secondaires et petits habitats des fonds de parcelles, sont naturellement le refuge d'occupants aux revenus très modestes.
- soit, encore, des copropriétés rassemblant des propriétaires aux faibles ressources qui ne peuvent assurer l'entretien correct du bâti.

Les espaces libres des cours et des jardins présentent des constructions appendices souvent en mauvais état : 10 % de ces constructions ont été reconnues en mauvais état ou en ruines.

Les cours sont souvent moins bien entretenues que les immeubles. Sur 1957 espaces libres recensés, seules 600 (30 %) ont été reconnus en bon état, 235 (12 %) ont été reconnus en mauvais état et 65 (3,3 %) en ruines ou en friche. Dans les cours, la collecte de l'eau de ruissellement et les descentes pluviales des toits n'est pas toujours assurée. L'eau s'accumule en entretenant une humidité permanente, ou s'évacue en minant le sol, ce qui met en péril la stabilité de quelques bâtiments.

Sauf lorsqu'elles sont reprises pour servir d'extension aux activités sur rue (espace d'exposition, de réserve, ou local technique), de nombreuses caves sont à l'abandon. Elles voient souvent leurs aérations d'origine condamnées.

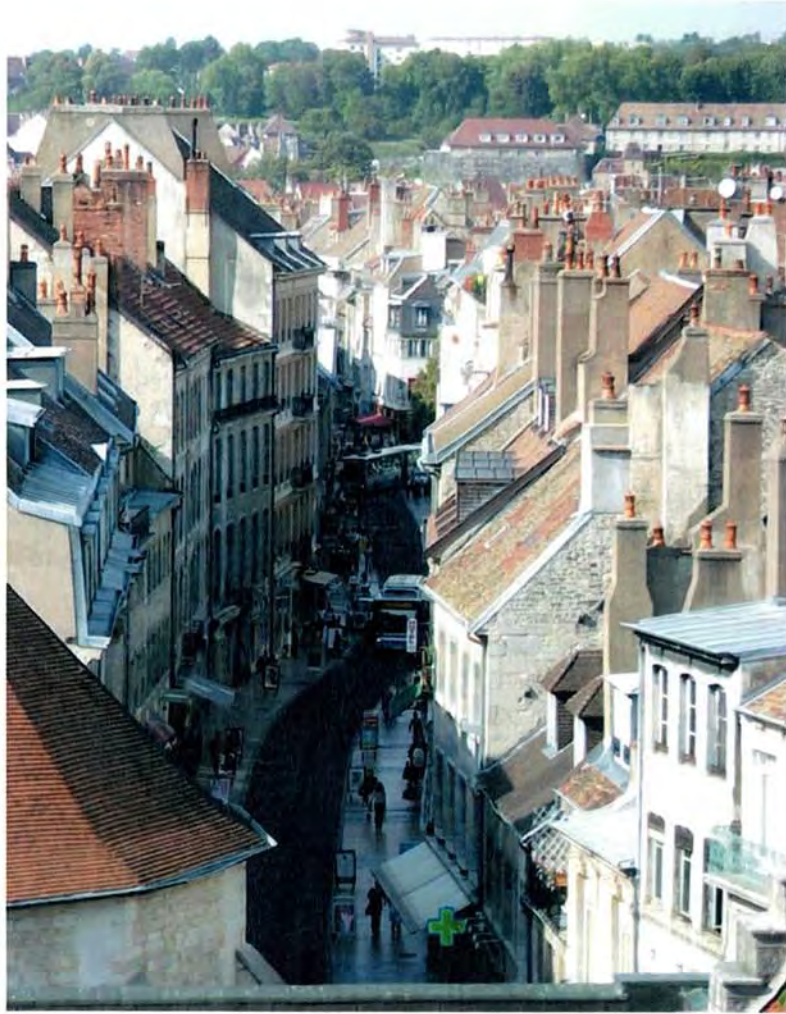
### RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS VERSÉES DEPUIS LE LANCEMENT DE L'OPÉRATION "Besançon Nettoie Ses Façades"

PHASAGE		Façades	Façades	% de	MONTANTS DE	MONTANTS DES	Subv. moyenne
Secteurs	Dates opérationnelles	à ravalier	ravalées	réalisation	TRAVAUX GÉNÉRÉS	SUBVENTIONS VERSÉES	par façade
SECTEUR 1	1993 - 1994 - 1995	125	98	78%	1 429 458 EUR	281 267 EUR	2 870 EUR
SECTEUR 2	1994 - 1995 - 1996	101	86	85%	1 532 420 EUR	292 268 EUR	3 398 EUR
SECTEUR 3	1995 - 1996 - 1997	165	126	76%	1 469 894 EUR	284 158 EUR	2 255 EUR
SECTEUR 4	1996 - 1997 - 1998	150	98	65%	979 233 EUR	182 495 EUR	1 862 EUR
SECTEUR 5	1997 - 1998 - 1999	102	77	75%	884 411 EUR	171 242 EUR	2 223 EUR
SECTEUR 6	1999 - 2000 - 2001	60	40	67%	803 880 EUR	152 076 EUR	3 801 EUR
SECTEUR 7	2000 - 2001 - 2002	104	41	39%	425 288 EUR	78 413 EUR	1 912 EUR
SECTEUR 8	2002 - 2003 - 2004	99	39	39%	671 686 EUR	131 247 EUR	3 365 EUR
<b>TOTAL</b>		<b>906</b>	<b>605</b>	<b>67%</b>	<b>8 196 270 EUR</b>	<b>1 573 166 EUR</b>	<b>2 600 EUR</b>

Mise à jour : 30-juin-04

DGST - Direction Urbanisme & Habitat

Septembre 2004





## 4. La structure urbaine : patrimoine urbain et paysager

### 1°) Les tissus urbains du centre ville

#### La trame viaire

A l'image du site physique équilibré offert par la nature, les voies publiques du centre ancien présentent une sorte de répartition symétrique d'une grande logique : priorité donnée aux voies orientées dans le sens Nord-Ouest - Sud-Est, resserrement du réseau à l'approche du Pont de Battant, écartement des voies pour contourner l'obstacle de la Citadelle.

Trois rues (Grande Rue, rue des Granges et rue Mégevand) aux tracés sensiblement parallèles, et une oblique (la rue Pasteur), sont l'armature du centre ancien. De part et d'autre de ces rues s'ordonnent les grands îlots du fuseau central de la Boucle, densément occupés, où prend place l'essentiel du patrimoine ancien de la ville. Un ensemble de barreaux transversaux les recoupent perpendiculairement, les rues d'Anvers, du Palais-de-Justice, de la Préfecture, Jean-Jacques Rousseau, Ronchoux, Renan, Luc Breton, Moncey, de la Bibliothèque, permettant des jonctions d'un axe à l'autre. Certaines de ces rues perpendiculaires à la Grande Rue (les rues Bersot, Proudhon, de l'Orme-de-Chamars, du Général Sarrail) ont été prolongées jusqu'aux boulevards de ceinture des bords du Doubs (avenue Elisée-Cusenier et Arthur-Gaulard) ou jusqu'à des points de franchissement de la rivière. Ces rues ne sont pas toutes en continuité les unes des autres et ne constituent pas, dans le sens Nord-Est - Sud-Ouest, un réseau cohérent de traversée du centre. Le tracé irrégulier des rues Luc Breton et de la Bibliothèque, en chicane et de largeur variable, n'a jamais été redressé.

Aux 3 rues majeures du centre, dont la mise en place remonte à la période médiévale, s'opposent en revanche certaines rues qui sont le résultat de décisions planifiées, rapidement mises en application, comme les tracés du lotissement XVIIIe siècle des rues de la Préfecture, Charles Nodier, Chifflet et du Général Lecourbe. C'est le cas aussi des prolongements de la trame viaire vers l'Est réalisés au XIXe siècle, les rues de la République, Proudhon, Gambetta, d'Alsace et le lotissement de Saint-Amour.

La Grande Rue (8 à 10 m) et la rue des Granges ( $\pm$  10 m) sont relativement larges, eu égard à leur ancienneté patrimoniale, largeur d'autant plus ressentie que certaines sections de ces rues sont délestées du trafic véhicules par des aménagements en faveur des piétons.

Le tissu dense de la Boucle ne compte que très peu de places publiques et celles-ci paraissent de création relativement récente, résultat de la démolition de petits îlots dans la zone commerciale du Maisel. Il n'existe pas de grande place centrale composée. En l'absence de places volontairement constituées, les carrefours offrent un certain nombre de petits dégagements tenant lieu de place. La place de la Révolution accueillant le marché, la place Pasteur et la place Victor-Hugo sont des carrefours qui ont été agrandis à la suite de la démolition, assez récente, d'îlots urbains. Les réalalignements ont donné un peu de largeur aux deux carrefours de la place Jean Cornet et de la place Jean Gigoux.

La place du Huit Septembre, cœur historique de la ville, a cependant fait l'objet d'un aménagement d'urbanisme à la fin du XVIIIe siècle pour reconquérir de l'espace et le régulariser à l'occasion de la reconstruction de l'église Saint-Pierre. Le rond-point créé vers 1777 à l'angle de deux voies nouvelles pour servir de parvis à l'entrée de la Préfecture, composition baroque en demi-lune, est un exemple unique.

La Promenade Granvelle, espace privé devenu public, autant minéral que végétal, constitue seulement un dégagement au cœur de la ville. Le square Saint-Amour, au centre d'un lotissement du XIXe siècle, ne constitue pas davantage à proprement parler une place. Les aménagements du XXe siècle ont abouti à la création de places au pourtour de la Boucle, comme la place des Jacobins, l'esplanade-jardin située à l'angle de la rue du Général Sarrail et de la rue de Pontarlier et sur les rives du Doubs, qui ne sont souvent que des nœuds routiers (avenue du Huit Mai 1945, place de la Première Armée Française, les deux issues du tunnel sous la Citadelle,...).

#### Les alignements

Dans la partie la plus dense du centre, le principe est celui de la construction à l'alignement, en ordre continu entre mitoyens de façon à assurer la continuité du front bâti. Les alignements ne présentent en général pas de redents car les réalalignements du XIXe siècle ont respecté le principe d'une ligne brisée continue.

Cependant quelques rues d'importance secondaire (comme les rues d'Anvers, Luc Breton, de la Bibliothèque et la ruelle du Loup) dérogent à cette règle en intercalant à l'alignement murs de clôture et portails, lorsque des cours ou des jardins s'ouvrent sur l'espace public, ou même, rue Luc Breton, intercalent l'échancrure d'impasses ou de trages privés. Cette baisse de densité devient systématique dans le quartier canonial (rues du Chapitre, de la Convention, du Cingle, de la Vieille Monnaie, du Chambrier). La construction discontinue fait alterner sur rue les murs de clôture d'importants jardins avec les immeubles.

Les îlots s'ouvrant sur l'avenue Arthur-Gaulard, la rue du Général Sarrail, la rue de Lorraine et l'avenue de la Gare d'Eau, les quais rive droite, qui portent la marque du XXe siècle, n'observent pas systématiquement la règle de construction à l'alignement. Chaque institution adopte son propre système d'occupation de la parcelle : dans cette partie de la Boucle, les bâtiments de casernes (Caserne Ruty, ancien Arsenal), d'écoles, d'équipements, ou de bureaux, et certains couvents, sont implantés au centre des parcelles, le plus souvent en net retrait de la rue, au milieu de cours ou de jardins. On note même souvent l'absence de toute clôture, créant un espace ouvert (avenue de la Gare d'Eau, parking Isembart).

#### Les différents types d'îlots

L'espace compris entre la Grande Rue, la rue des Granges et la rue Mégevand, recoupé par des barreaux perpendiculaires, est composé d'îlots de très grande taille : îlot du Forum : 200 x 120 m, îlot Terrier-Santans : 220 x 160 m, îlot Granvelle : 200 x 200 m. Les trages, en général perpendiculaires à la Grande Rue, permettent de compenser un réseau viaire aussi raréfié et des îlots aussi grands. Les îlots situés à l'Est et à l'Ouest du fuseau central sont encore plus grands : grands carrés de plus de 200 m de côté, totalement en habitat comme l'îlot de la Banque de France ou même de taille supérieure lorsqu'ils sont constitués en partie de grandes emprises militaires (caserne Ruty), hospitalière ou universitaire (Saint-Jacques et Arsenal). De petits îlots de forme irrégulière se remarquent seulement dans les deux pôles les plus anciens de la ville : les petits îlots commerçants du cœur du quartier du Maisel et les îlots de la Cité aux abords de Saint-Jean et Saint-Quentin.

#### Les parcellaires

Le découpage foncier attaché aux voies du secteur sauvegardé montre différents types d'organisation parcellaire, généralement en rapport avec la genèse des voies. Dans son ensemble le parcellaire du fuseau central de la Boucle est orienté, à l'image des rues qui le desservent, perpendiculairement à la direction de la Grande Rue, (ou parallèlement à celle-ci). Cependant les recherches des archéologues ont mis en évidence la persistance d'une seconde orientation parcellaire, échappant à la direction du cardo, à 45 ° de la première, perceptible dans une section de la rue Pasteur.

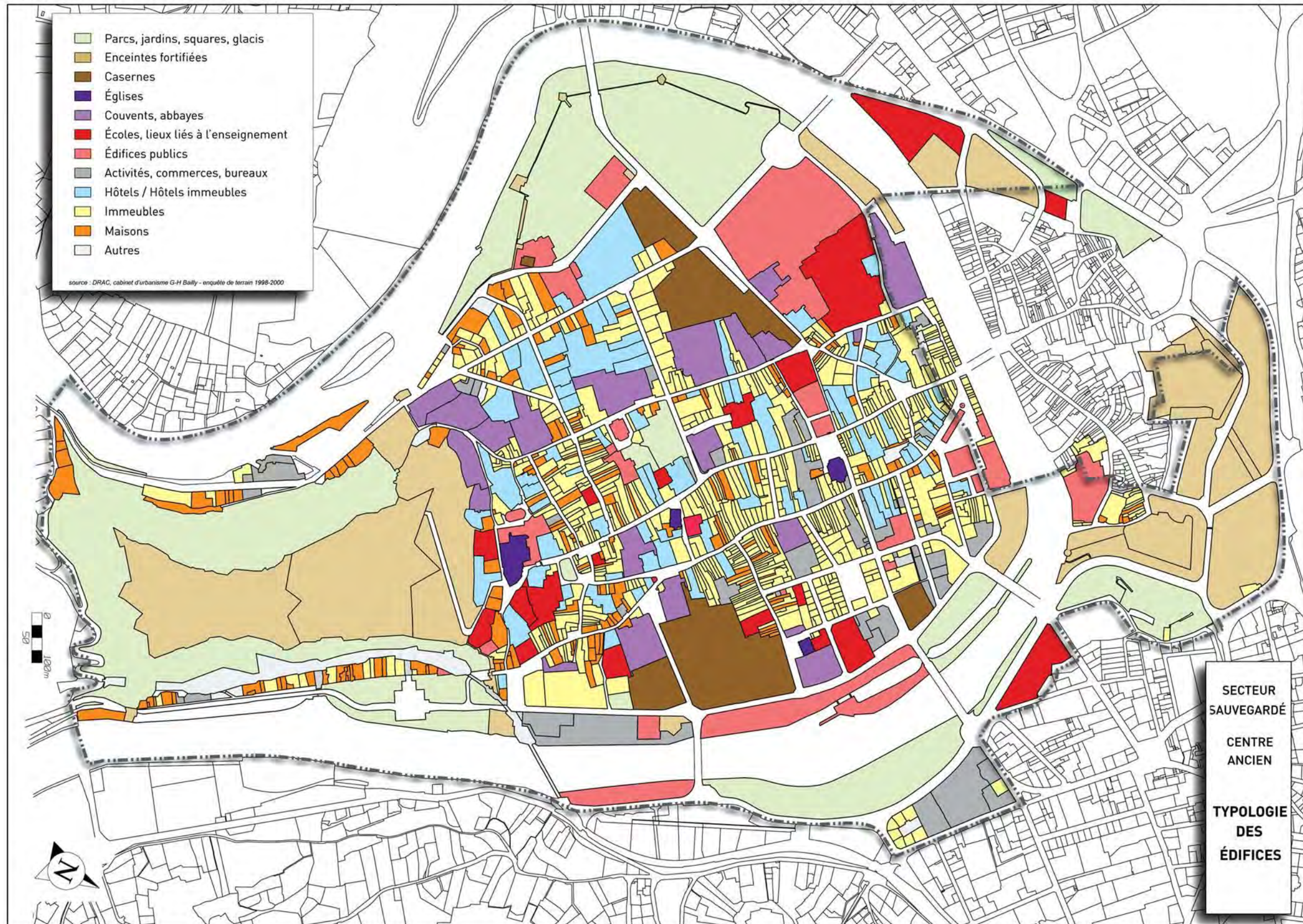
Selon les quartiers du secteur sauvegardé, on peut reconnaître les formes parcellaires suivantes :

- un parcellaire médiéval en lanière

il s'agit de petites parcelles rectangulaires possédant entre 3 et 11 m de largeur sur rue (50 % des cas) et une profondeur variable entre 20 et 60 m, réparties le long des rues anciennes (Grande Rue, rues des Granges, Pasteur, Bersot, Rivotte, etc...) ;

- un parcellaire d'hôtel particulier

Ce sont des parcelles plus grandes, possédant plus de 11 m de largeur sur rue, de formes irrégulières, souvent issues de recompositions parcellaires du XVIIIe siècle (cas des hôtels Terrier de Santans, de Thurey, etc...) qui peuvent s'intercaler dans le petit parcellaire, notamment sur la Grande Rue. Le grand parcellaire caractérise aussi les îlots bâtis au XVIIIe siècle sur des espaces vierges autour de l'Intendance, le long des rues Chifflet et de la Préfecture ;



Novembre 2008 - Echelle: 1 : 7000

Ville de BESANCON - Direction de l'Urbanisme

G.-H. BAILLY urbaniste & architecte, Fanny GROSMOIRE assistante - 8 rue de la Mare, 75020 PARIS

- un parcellaire de lotissement de type haussmannien :

C'est un parcellaire géométrique, plutôt long sur rue, étroit en profondeur, caractérisant les îlots bâtis au XIXe siècle au Nord de la ville autour du square Saint-Amour et des rues adjacentes et dans le quartier du Casino ;

- un parcellaire de grandes institutions : casernes, couvents, hôpital.

C'est un très grand parcellaire irrégulier, souvent supérieur à 4000 m<sup>2</sup> de superficie, fréquent à l'Est et à l'Ouest du fuseau central de la Boucle ;

- un parcellaire de lotissement pavillonnaire ;

Ces lotissements de maisons individuelles du XXe siècle, de type suburbain, ne se rencontre qu'au Sud de la Citadelle, au faubourg de Tarragnoz ;

- quand au pourtour de la Citadelle et à la partie située au Sud de celle-ci (ancienne zone rurale et glacis naturels), ce sont des territoires à peine découpés de parcelles.

La carte ci-contre cartographie les "édifices" au sens que lui donne l'Inventaire Général, c'est à dire des parcelles, bâties ou non, avec leurs vocations historiques.

### Les types d'implantation des constructions

Les études sur la demeure bisontine ont mis en évidence la remarquable régularité du système d'occupation de la parcelle par les corps de bâtiments d'habitation et d'espaces libres (cours, jardins) :

- Le parcellaire laniéré présente un certain nombre de logis successifs, parallèles à la rue, traversés par des passages nommés trages, desservis par des escaliers adossés aux mitoyens, souvent à cage ouverte sur les cours et dotés de coursives en retour pour accéder aux logis. Les maisons sur parcellaire étroit des XVIe et XVIIe siècle, à un étage au-dessus du rez-de-chaussée, font place par la suite à des immeubles plus spacieux, par regroupement de plusieurs parcelles, par surélévation ou par reconstruction, sans changement dans le principe d'implantation. Les dépendances, écuries, bûchers et petit habitat s'adossent aux limites mitoyennes. Dans l'hypercentre, on note cependant une occupation particulièrement dense des parcelles due à l'emprise des activités commerciales.

- L'hôtel particulier lui-même est souvent contraint de s'adapter à ce type bisontin : logis principal sur rue avec ailes en retour et communs sur mitoyens ; la cour minérale desservie par un porche cocher introduit vers un jardin occupant le fond de la parcelle. Le fond de perspective du jardin peut s'achever dans l'axe sur une orangerie ou un *pavillon de musique* (hôtel d'Emskerque). Les dépendances observent souvent une exacte symétrie. Le type de l'hôtel particulier à la parisienne (XVIIIe siècle) ménageant une cour d'honneur sur le devant, le logis principal repoussé en fond de cour, les communs sur mitoyens, le jardin en fond de parcelle, apparaît comme relativement exceptionnel.

- La parcelle de lotissement urbain XIXe siècle ou "haussmannienne" comporte un immeuble rectangulaire sur rue ou en forme de "L" avec retour sur cour, qui peut avoir une fonction commerciale en rez-de-chaussée, ou artisanale dans l'ensemble des bâtiments sur cour.

- Les grandes parcelles présentent par contre les types d'implantation les plus divers : implantation centrale, en pavillons indépendants ou rattachés en peigne, barres plus ou moins parallèles aux rues de pourtour et parallèles entre elles, etc... Les quatre grands corps de bâtiment de la caserne Ruty, construits en partie en retrait de l'alignement sont organisés de façon à constituer une place d'armes intérieure rectangulaire.

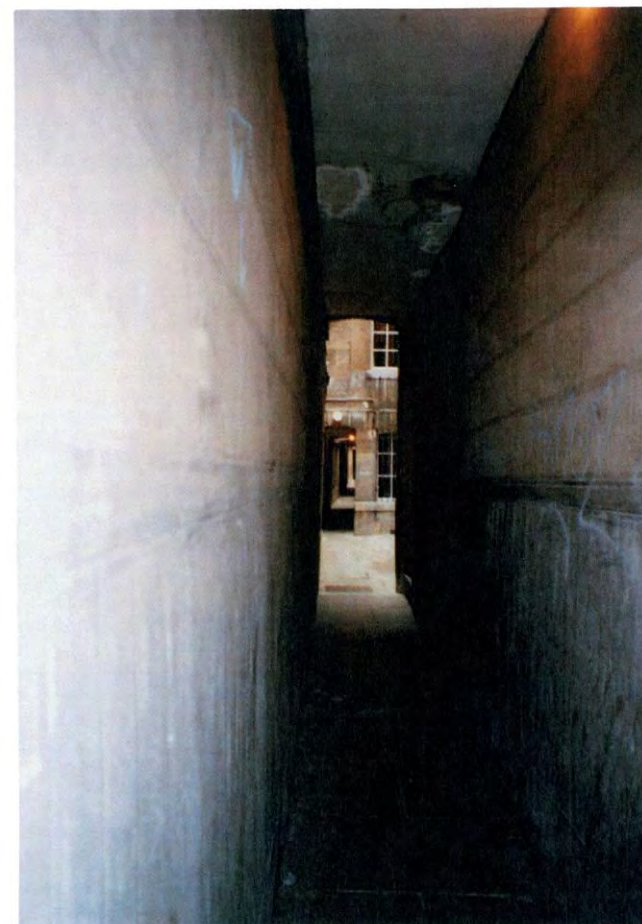
- Les pavillonnaires ont une occupation faible de la parcelle qui se traduit soit par une construction très partielle sur l'alignement ou une implantation retraitée par rapport à celui-ci.

Les îlots anciens, même les plus centraux, recèlent également un "petit habitat", habitat mineur de petites dimensions, situé en fond de parcelle, qui continue d'être habité malgré la précarité de ses matériaux et l'exiguïté de sa surface habitable, et de multiples dépendances, communs, cuisines, buanderies, remises à voitures, dépendances d'artisans, comme les ateliers d'horlogerie, et dépendances de jardin. En particulier sont à noter les bûchers en bois, à un ou deux niveaux offrant des façades à claire-voie.

### Les trages et les ruelles

*Trage* ou (*traje*) est le nom local, issu du latin *trajectus*, d'un passage semi-public reliant deux rues en traversant un îlot. De tels passages sont surtout fréquents dans la Grande Rue, notamment dans les deux îlots situés en tête du pont de Battant (îlots Pasteur et Chevanney) : ils montrent l'attraction exercée par les activités artisanales et commerciales de la place du Marché (actuelle place de la Révolution). Mais il existe aussi des ruelles, perpétuant des droits de passage en direction d'anciens jardins ou du Doubs (rue Bercin, rue de la Raye, ruelle Mayet.), bordées de constructions aveugles, qui se glissent entre le tissu laniéré et recourent des îlots dont il serait trop long de faire le tour. Suivant leur largeur, ils sont soit cochers, comme dans le cas des hôtels particuliers de la Grande Rue, soit réduits à des couloirs piétonniers. En réunissant de nombreuses cours, ils assurent, notamment dans les quartiers commerciaux et scolaires, des liaisons très fréquentées, d'autant que des activités s'ouvrent parfois sur ces cours. Les îlots du centre étant de grande taille, les trages permettent de raccourcir les trajets. Ils sont en outre un moyen de découverte du patrimoine des cours et des escaliers.

Quelques trages servent encore de passages cochers, notamment ceux s'ouvrant dans l'enfilade des hôtels particuliers (hôtels Wey, d'Emskerque, de Rosières). L'îlot Pasteur comporte, outre la ruelle du Loup, un trage principal et deux secondaires. L'îlot Chevanney a vu tous ses anciens trages vers la place de la Révolution obturés par la privatisation commerciale de certains de leurs espaces. Le trage à 4 branches de l'îlot Pasteur qui traverse la parcelle industrielle Weil, assure des liaisons très fréquentées par les étudiants des lycées et employés des bureaux.





Velum des toits



Espaces privés



Surélévations



## Les hauteurs de constructions

Une homogénéité dans les hauteurs de construction se dégage de l'ensemble, malgré des modulations importantes. Le vélum des hauteurs bâties s'établit entre R+1 et R+3+comble à R+4. Les toitures des immeubles anciens offrent d'importants développés en élévation comme dans la profondeur de la parcelle, où peuvent prendre place 1, 2, ou 3 étages de combles ou surélévations en retrait. Ces hauteurs s'abaissent au centre des îlots.

Sur les 7344 façades de bâtiments analysées, 1050 (14 %) ont seulement un rez-de-chaussée, 2004 (27 %) ont R+1, 2393 (32 %) ont R+2, 1312 (17 %) ont R+3, et seulement 325 (4,4 %) ont R+4. 92 % des bâtiments du centre de Besançon ont donc une hauteur de R+3 ou inférieure.

En dehors des fortifications de la Citadelle et du Fort Griffon occupant les reliefs, des clochers et coupoles des églises (Saint-Pierre, cathédrale) et de monuments ou institutions aux bâtiments volumineux (Kursaal), seuls quelques édifices isolés dépassent ce vélum général : "le Building" rue Proudhon (R+7), la résidence 7 à 11 avenue Arthur-Gaulard (R+5+C). 108 bâtiments (1,4 %) dépassent R+4 ; 22 bâtiments dépassent R+6. La topographie met particulièrement en relief les derniers édifices de la ville haute qui se détachent sur la masse boisée.

16 % des façades étudiées révèlent la présence d'une surélévation, généralement de 1 ou 2 niveaux supplémentaires.

Les quartiers du Maisel et Saint-Pierre, secteur commerçant où la pression immobilière a été forte en raison de sa proximité avec la place du Marché, offre des hauteurs élevées de R+2 à R+3+comble sur rue. Par contre, la rue des Granges possède encore des immeubles R+1 qui témoignent de son gabarit au XVIIe siècle, à côté d'immeubles XIXe siècle beaucoup plus élevés. Dans les rues secondaires et dans l'intérieur des îlots, la hauteur diminue. Les toitures offrent, comme dans l'ensemble du secteur sauvegardé d'importants développés où prennent place un ou plusieurs étages de combles ou surélévations en retrait.

## La densité

Les îlots de l'hypercentre offrent les densités les plus grandes. De plus, la pratique des surélévations y a été plus fréquente encore que dans le reste du centre ville. Cette densité qui vient de la lente constitution de la structure des îlots s'est accélérée au XXe siècle du fait de la croissance considérable des activités commerciales d'hypercentre, entraînant, sur la Grande Rue et la rue des Granges surtout, l'occupation presque systématique des cours par des extensions de locaux d'activité à rez-de-chaussée, voire en étage. De nombreuses parcelles ont atteint ainsi une occupation de 100% de leur surface, quelquefois accentuée lors de la reconstruction massive de la parcelle entière (îlot Chevanney).

## Les espaces libres privés

Les espaces libres du secteur sauvegardé comprennent un grand nombre d'espaces à dominante minérale, des cours (65 %) et courettes (11 %), des jardins privés et potagers (2,5 %) et des parcs (10 %). Les cours et jardins privés contribuent par leur qualité au patrimoine du secteur sauvegardé. 23 % de ces espaces présentent un intérêt propre par leur revêtement de sol, leur mobilier, leurs plantations, le dessin et la composition donnée à l'élément végétal, et 21 % un simple intérêt d'accompagnement.

Dans le tissu laniéré du fuseau central de la Boucle, l'étrécissement des parcelles limite la largeur des cours. Les premières cours sont généralement couvertes partiellement par le débord des verrières protégeant les escaliers à cage ouverte, couverture souvent complétée par des verrières complémentaires (protégeant les coursives notamment).

Les cours sont généralement pavées ou dallées de pierre comme les trages qui les desservent, de pavages anciens de pavés (palais Granvelle, hôtel Wey) ou de galets (hôtel d'Emskerque). Les porches ou parties des trages sous immeubles ont même parfois conservé leur pavage de pavés de bois sur chant.. Certaines caves anciennes s'étendent souvent partiellement sous les premières cours. Les cours de petite taille restent généralement minérales. Mais les dernières cours au fond de la parcelle peuvent comporter des parties jardinées, séparées des jardins mitoyens par des murs de maçonnerie.

Les anciens jardins qui accompagnaient les hôtels particuliers ont été amoindris, lotis, et ont souvent perdu leur caractère végétal, sous l'effet de la pression de divers occupants successifs. Beaucoup d'anciens jardins ne sont plus aujourd'hui que des espaces minéraux (sol cimenté, ou asphalté comme les cours des écoles Sainte-Ursule ou la cour-parking de l'hôtel d'Emskerque). 11 % des espaces recensés sont affectés à des jardins et des parcs, parmi lesquels certains espaces verts de grande dimension.

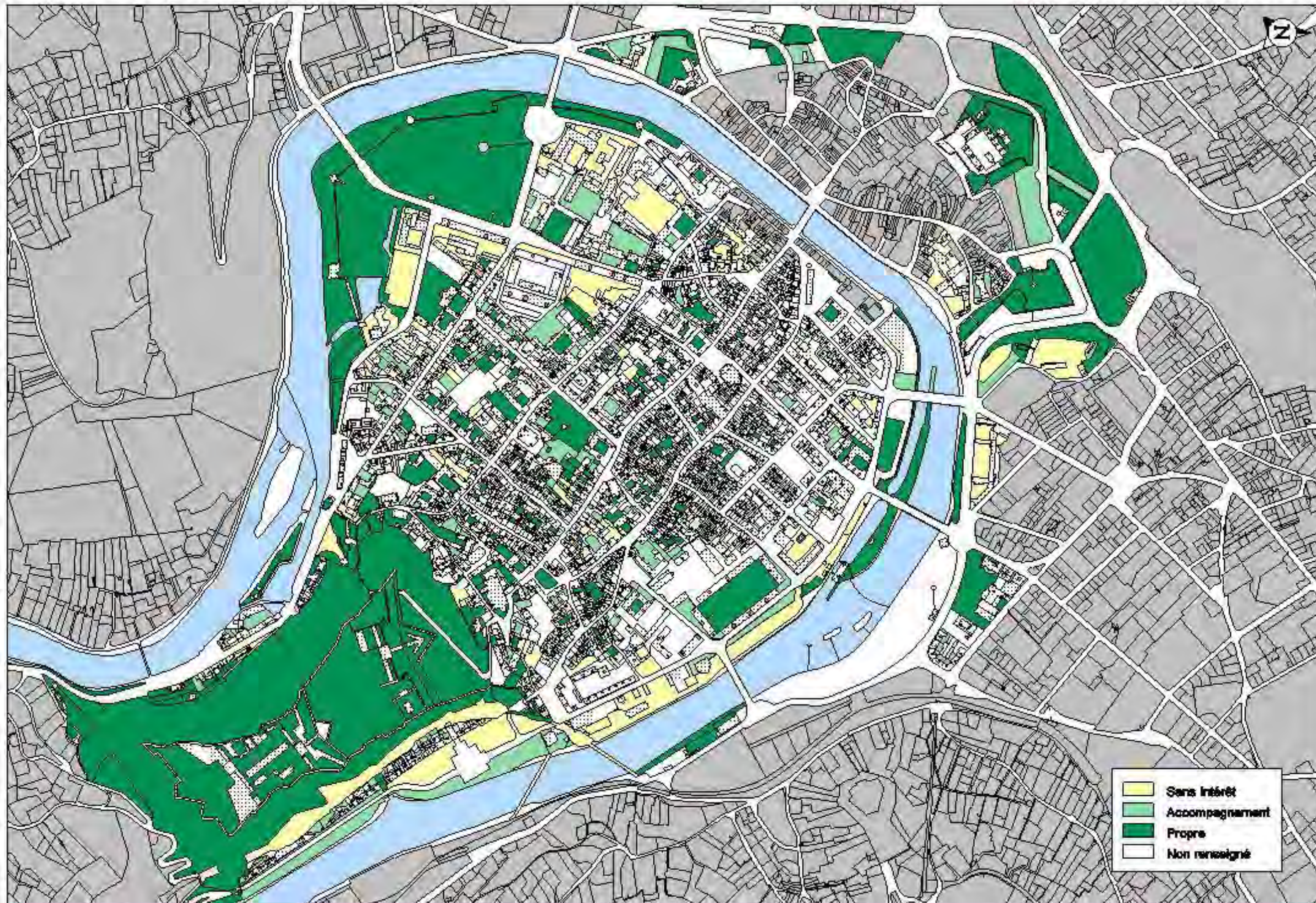
Dans les parcelles d'hôtels particuliers, un terrain plus spacieux a permis de ménager de grandes cours où le pavement se limite aux passages charretiers, à des bandes en pied de façade et à des fils d'eau collectant les eaux de ruissellement, le reste étant laissé au sol naturel ou engravillonné. L'eau est recueillie par des puisards pouvant prendre la forme de citernes voûtées en pierre sèche construites sous le sol de la cour. Les cours comportent des bornes-fontaines en pierre ou en fonte généralement du XIXe siècle. Elles ont remplacé les puits des époques antérieures, plus rares et d'usage commun à tout un quartier, dont subsistent quelques témoins.

Dans les autres types parcellaires, on relève différents types d'espaces privés. Les parcelles de grande taille offrant une faible occupation du sol développent des espaces très importants, périphériques ou centraux par rapport au bâti. Certains ont gardé leur aménagement végétal, tels les anciens cloîtres (ancien Séminaire, Nouveau Carmel, Visitandines), la cour d'honneur de l'hôpital Saint-Jacques, l'environnement des locaux de France 3,...), ou un aménagement mixte (Université, Rectorat). Mais généralement le développement de l'automobile a eu pour effet de rendre minéraux un grand nombre d'espaces à vocation végétale, telles les cours d'hôpitaux ou d'anciens cloîtres (Carmes, Sœurs de la Charité,...).

Les casernes conservent de leur origine des places d'armes essentiellement minérales (caserne Ruty, Arsenal - Faculté de Pharmacie) de même que la Citadelle et le Fort Griffon, et il en est de même des cours d'école. Les programmes de logements collectifs de la seconde moitié du XXe siècle sont environnés d'espaces libres importants, soit minéraux (avenue Elisée-Cusenier, incluant des boxes de stationnement), soit avec des aménagements partiellement végétaux servant d'environnement aux barres d'immeubles (7-11, avenue Arthur-Gaulard).

Des vergers et potagers subsistent rue du Porteau, avenue de la Gare d'eau, route de Morre. Des jardins familiaux ont été aménagés avenue de la Gare d'Eau.





Date: 16/12/2004 Echelle: 1/7000

Ville de Besançon - Direction de l'Urbanisme - G-H. BAILLY urbaniste-architecte. Fanny GROSMOIRE Assistante - 8, rue de la Mare 75020 PARIS

## 2°) Le patrimoine paysager dans le centre ville

### Le paysage des rues

Le paysage des rues à dominante médiévale. Dans le centre de la Boucle, c'est le paysage de rues d'origine médiévale qui domine. Il se caractérise par des tracés non rectilignes, serpentant légèrement et montant insensiblement vers la cathédrale, encadrés de rives constituées des pans brisés d'alignements de façades continus. Le paysage de ces voies offre des termes de perspective lointaine sur la végétation omniprésente des collines environnantes, des échappées visuelles sur les flèches ou dômes d'églises, sur les éléments architecturaux singuliers qui sont des repères urbains. Le long de la Grande Rue, les édifices offrent un jalonnement visuel continu et d'intéressants termes de perspective : tourelle du palais Granvelle, Citadelle, église de la Madeleine... Des fontaines publiques ponctuent certaines perspectives et angles de rues, où s'articulent les espaces urbains. La qualité paysagère des rues est particulièrement sensible dans les quartiers du Maisel et du Chapitre. De petites perspectives monumentales ponctuent ce paysage urbain (chapelle Saint-François-Xavier, rue du Lycée). Les positions d'angle de rue mettent en relief certains édifices et le soin apporté à rendre attractive l'architecture sur ces angles n'est pas l'effet du hasard. C'est ainsi que la tourelle de l'hôtel Chassigney, rue Pasteur s'offre délibérément à la vue de tous côtés. Dans le quartier du Chapitre, la rue de la Convention offre une perspective ascendante.

Certaines voies secondaires offrent des perspectives en premier plan sur des petits éléments monumentaux : fontaine des Clarisses, porte monumentale,... Certains éléments monumentaux sont implantés sans recul possible, ménageant de brusques face-à-face. L'aménagement de la place Saint-Pierre à la fin du XVIIIe siècle montre l'intention d'établir en ce point de la Grande Rue un axe transversal établi sur l'hôtel de ville et l'église reconstruite, conception baroque typique. Mais les édifices, si prestigieux soient-ils, ne disposent pas toujours de l'espace de parvis auquel ils pourraient prétendre, et leur perception se réduit à une vision oblique dans l'enfilade de la rue. La scénographie des rues anciennes (Grande Rue et rue des Granges par exemple) rend compte aussi d'un milieu complexe qui, de structure médiévale dominante, s'est lentement transformée par l'usage et par le temps. Les lignes de faite fortement décrochées, notamment, traduisent aussi une croissance permanente où toute uniformité est absente. Le long de certaines rues secondaires, des fragments de lotissements constitués de petites maisons basses (rue des Martelots par exemple) ou de murs de clôture bordant des parcelles non bâties (rue Chifflet par exemple) sont les témoins de certaines phases formatives de la ville, connues par des plans historiques, comme celui de Pierre d'Argent de 1575.

Le paysage des rues classiques, néoclassiques, et éclectiques. Par contre, dans les rues percées ou élargies de la fin du XVIIe siècle au XIXe siècle, obéissant à une même unité de conception, où l'architecture est réglée par des servitudes de ligne de corniche, le paysage urbain se caractérise par des tracés rectilignes et parallèles, les rives bâties présentent un ordonnancement et des enchaînements réguliers des façades, une ligne de faite rectiligne. Il en est ainsi des rangs d'immeubles du quai Vauban, formant, sur le Doubs, un impressionnant ensemble homogène et qui constitue la façade du quartier du Maisel, et des rues de la Préfecture, Moncey, ou celles du quartier Saint-Amour. Du point de vue visuel, s'est aussi exprimé au cours du XIXe siècle le besoin de rompre avec certaines pratiques constructives traditionnelles : à la maison bisontine bâtie en pierre de couleur bleue et blanche, s'est substitué l'immeuble à la mode parisienne construit en calcaire blanc.

Un site en cuvette qui multiplie les covisibilités. Les escarpements environnant la ville, en particulier les hauteurs de Chaudanne et Bregille, multiplient les points de vue sur le paysage d'ensemble de la Boucle, notamment depuis les terrasses du Fort Griffon et depuis la Citadelle. Une protection de site classé a pris en compte l'une de ces vues, la percée visuelle qui part de la gare Viotte. Les bisontins qui habitent de plus en plus nombreux dans les combles et qui fréquentent les derniers niveaux de leurs escaliers à cage ouverte, profitent quotidiennement de portions plus ou moins larges de cette vue sur la "marée des toits" et les points dominants du paysage et de l'architecture.

Le traitement des sols. Les anciens pavements en galets et petits pavés, avec fils d'eau, ont laissé peu de traces. Les textures et les couleurs qu'apportaient ces matériaux ont été remplacées systématiquement par des revêtements coulés qui banalisent les espaces et par les aménagements de rues piétonnes adoptant des formes contemporaines. La rue Moncey offre encore un exemple du traitement de sol de chaussée en pavés remontant à la date de sa création.

### Le végétal urbain

Les jardins privés. Pendant une longue période de son histoire, la partie urbanisée de Besançon, encore très rurale, n'occupait qu'une faible part de la Boucle, le reste restant affecté à des jardins qui servaient aux subsistances de la population. Les clos des abbayes de Saint-Paul et Saint-Vincent renfermaient une bonne part de ces espaces. Les grands hôtels particuliers purent étendre de grands jardins, comme l'hôtel Chifflet. Les percées de rues et lotissements du XIXe siècle ont définitivement urbanisé ces espaces : l'orangerie de l'hôtel Chifflet se trouve aujourd'hui séparée du logis de l'hôtel par la percée, dans les premières années du XXe siècle, de la rue Proudhon. Les congrégations religieuses et certains hôtels de la noblesse sont donc les deux détenteurs de jardins dans la ville. Les monastères et les hôtels du quartier haut ont conservé d'importants jardins privés, en terrasses comme à l'hôtel Bonvalot, l'hôtel de Grammont, permettant d'étagérer cultures en espalier, orangeries. Dans la partie basse de la ville et le centre, le lotissement XVIIIe siècle de la rue de la Préfecture a le mieux conservé son système de jardins. Là se trouvent les plus beaux jardins privés de Besançon, notamment, celui de la Préfecture (8800 m<sup>2</sup>) et celui de la Banque de France (7000 m<sup>2</sup>). Souvent une grille munie d'une porte sépare la cour minérale, proche des logis, du jardin, auquel est abandonné tout le fond de la parcelle. Un "pavillon de musique" (pavillon triangulaire de l'hôtel Bonvalot), une terrasse, terminent la perspective.

Les jardins publics. Les quartiers du Maisel et Saint-Pierre, cœur de la partie dense du centre-ville, réservent une part extrêmement limitée à l'élément végétal. Conformément à la tradition, les rues ne sont pas plantées d'arbres. Cependant la place de la Révolution, la place du Huit-Septembre, la place Pasteur, ont reçu, contrairement à la vérité historique, quelques plantations.

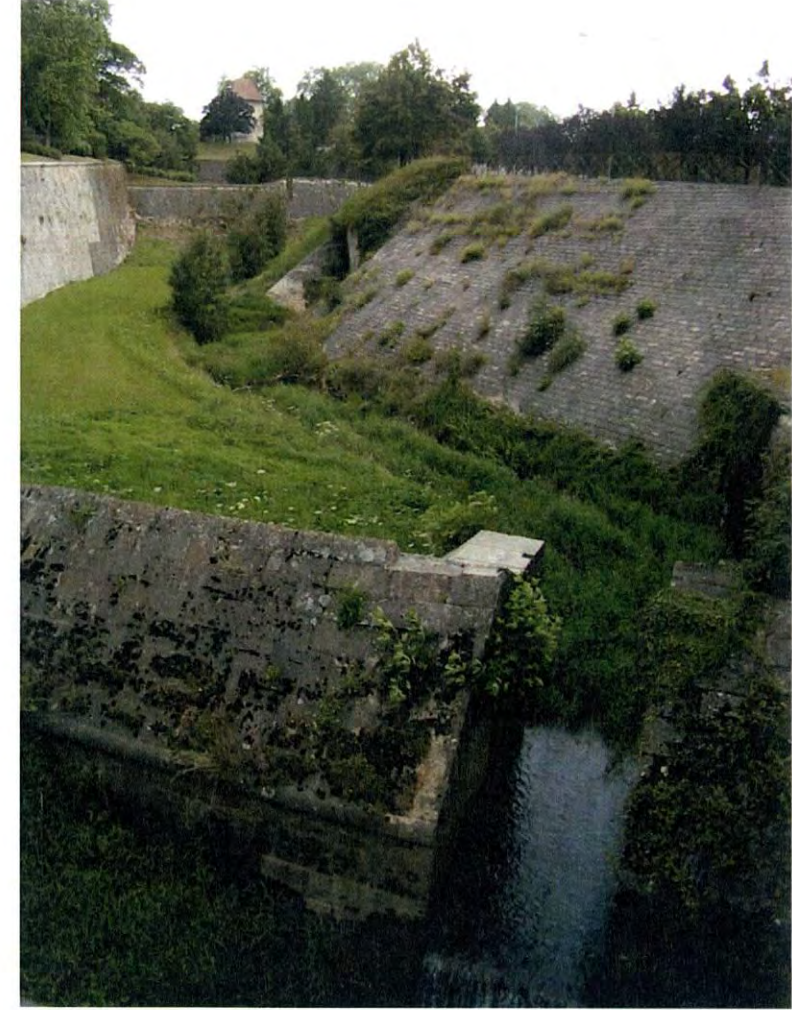
Quelques jardins publics interrompent le caractère minéral du centre ancien :

- l'un d'eux, la Promenade Granvelle, a, en plein cœur du centre-ville, un rôle social très important; c'était autrefois le jardin privatif du Palais, qui a été ouvert au public ;
- dans un quartier plus écarté, le square Castan, reste peu fréquenté; il s'agit d'un petit jardin organisé au XIXe siècle autour du dégagement d'éléments archéologiques ;
- dans le quartier Est, le square Saint-Amour est une place plantée d'un jardin public, conçue comme le centre d'un lotissement ;
- l'angle de la rue de Pontarlier avec la rue du Général Sarrail offre un espace vert peu aménagé.

La faible part de l'élément végétal au sein de la ville est compensée par le fait que des espaces naturels et plantés n'en sont jamais éloignés : bords du Doubs, masse boisée des collines, vallon de la Mouillère. Les échappées visuelles dans la perspective des rues permettent de percevoir la grande élévation des coteaux boisés environnants (un dénivelé de 177 m au-dessus du centre ville pour la colline de Chaudanne qu'on aperçoit en fond de scène dans la rue Pasteur, de 191 m pour la colline de Bregille, de 125 m pour la Citadelle). Elles ne sont jamais totalement absentes des perspectives. Au-delà, le paysage est fermé par les hauteurs des Trois-Châtels et de la Chapelle-des-Buis.

La forte occupation des parcelles du centre a depuis longtemps rejeté le végétal au profit du minéral, mais Besançon est l'une des villes de France qui comptent le plus fort taux d'espaces verts. Le secteur sauvegardé compte 106 hectares d'espaces "naturels" ainsi composés : plan d'eau du Doubs (43 hectares), Citadelle et Fort Griffon (30 hectares) et 20 hectares de parcs : jardin de la Gare d'Eau, promenade de Chamars (traitée comme un quinconce), square de la Charlotte, Parc Micaud (traité en jardin anglais), promenade de l'Helvétie, promenade Vauban (chemin de halage). Sur la rive droite du Doubs, le faubourg de Battant dispose lui-même de sa propre couronne verte grâce aux promenades publiques aménagées sur les glacis et bastions de son enceinte : le square d'Arènes, la promenade des Glacis, le square Bouchot et le vallon de la Mouillère avec sa source et son petit cirque boisé. C'est une couronne presque continue de parcs qui enserré le centre ancien. Les terre-pleins des casemates militaires sont recouverts de pelouses et de plantations. Ces espaces sont déjà protégés par des mesures de site inscrit et classé.

Le centre historique de Besançon se trouve dans une situation décentrée par rapport à l'agglomération, ce qui permet de maintenir des rapports ville-nature immédiats qui ont disparu dans la plupart des villes. La faune et la flore propres au défilé du Doubs poussent des ramifications en plein cœur du secteur sauvegardé (corridor écologique).





## Les divers aspects du Doubs

Élément majeur du site, le Doubs a, sur 4,7 km de son cours, ses deux rives dans le secteur sauvegardé. L'ensemble paysager représenté par la rivière et ses rives présente des faciès très variés. Le Doubs comporte d'abord une partie strictement urbaine, régularisée par des quais bâtis, où les perspectives sont encadrées par le bâti (en grande partie dans le secteur sauvegardé de Battant). A chaque extrémité figurent, en fond de perspective, d'un côté la Tour de la Pelote, de l'autre les bâtiments de la "City".

La rive gauche est caractérisée fortement par les aménagements militaires systématiques entrepris par Vauban, faisant se succéder tours bastionnées et courtines, associées à des plantations de platanes en mail à l'intérieur du rempart. Le pied de la muraille est un chemin de halage, aujourd'hui nommée d'un fléchage touristique "promenade Vauban", faisant le tour de la Boucle. Cette description n'est vraiment pertinente que pour la rive Sud-Ouest entre la rue Girod-de-Chantrans et le Faubourg de Tarragnoz, où le système Vauban est bien conservé. Plus en amont, il est interrompu par les équipements du Canal du Rhône au Rhin, par le dérasement de la plupart des courtines et par l'installation de la Gare Fluviale et d'un parking sur remblai. Les parcs publics profitent largement de l'ouverture sur le plan d'eau du Doubs, notamment le Parc Micaut traité en jardin anglais, qui exploite l'élément naturel du Doubs dans un esprit romantique. Par contre la promenade de Chamars, derrière l'enceinte fortifiée, reste traitée dans un esprit classique respectant le système militaire. Le plan d'eau du Doubs est coupé par des chutes d'eau justifiées par les anciens moulins puis par la régulation du canal et de son tunnel.

Le Doubs "sauvage" offre en amont du pont de la République et en aval du Pont Charles de Gaulle des perspectives quasi naturelles en direction des défilés, grâce aux masses végétales des pentes de Bregille, de Chaudanne et de la Citadelle et à la végétation spontanée (saules, aulnes, peupliers, etc...) des deux rives, plus on s'éloigne du centre ville, notamment le pied de Chaudanne et, en amont, le défilé de la Porte Taillée. En outre, une île, l'île des Grands-Bouez, inaccessible, est pareillement abandonnée à la végétation.



## Le Doubs à Tarragnoz

## UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

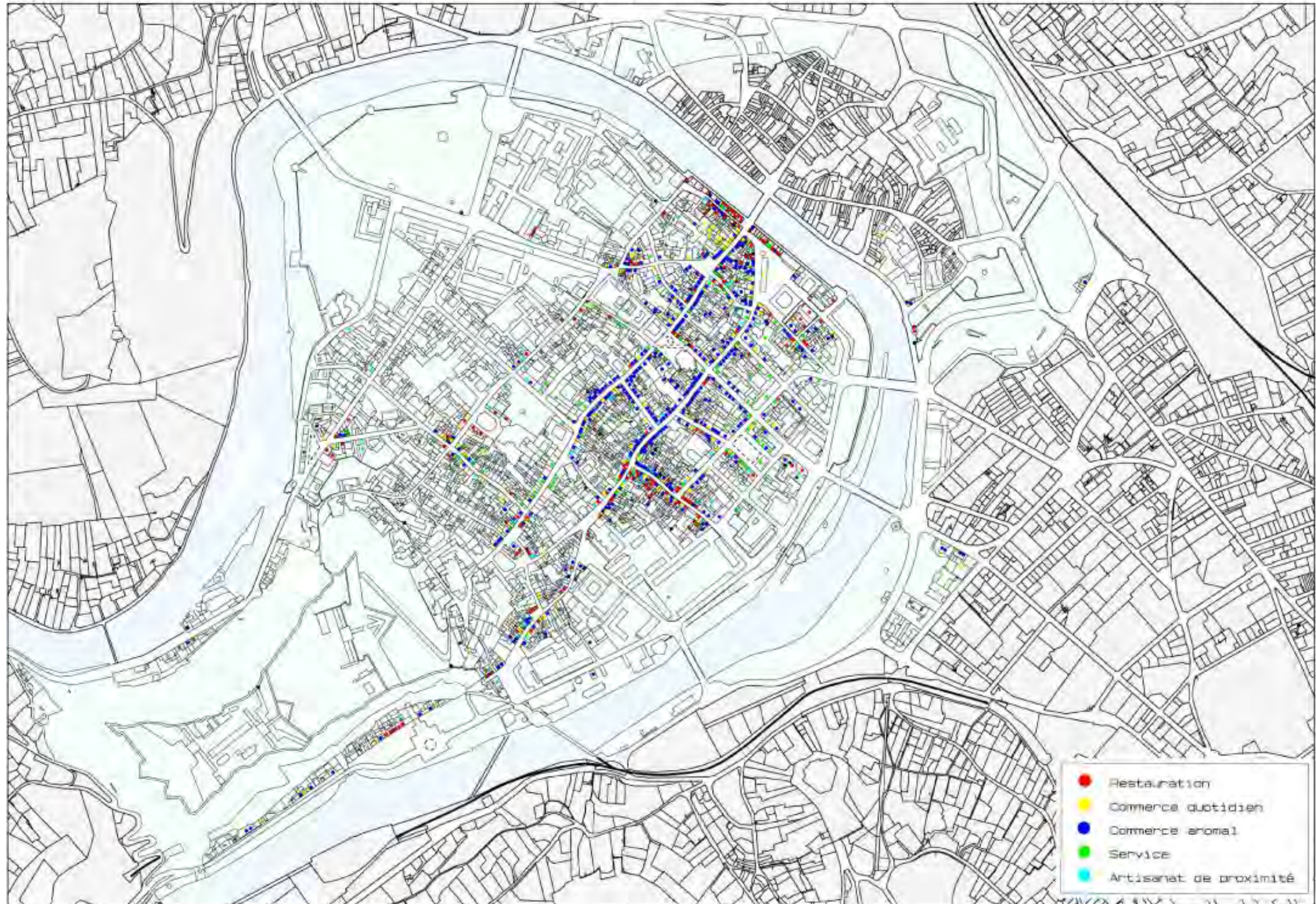
La municipalité de Besançon a pris l'initiative, en 2003, de déposer auprès de l'UNESCO une demande d'inscription des fortifications de Vauban sur la liste du patrimoine mondial, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication. Cette démarche a fédéré treize communes (douze sites fortifiés par Vauban) en une association "Réseau des Sites Majeurs de Vauban", créée à l'initiative de Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon et président de l'association. Ensemble, ces treize communes ont réalisé le dossier de candidature, mettant ainsi à l'honneur l'œuvre du célèbre ingénieur.

### **L'œuvre de Vauban, une série de sites :**

Seule une série de sites peut représenter le génie de Vauban et la valeur universelle exceptionnelle de son œuvre. Douze sites ont donc été sélectionnés sur la base d'une analyse scientifique rigoureuse, représentant les sites les plus authentiques, les mieux conservés et les plus représentatifs de l'œuvre de Vauban. :1. Besançon, 2. Briançon, 3. Mont-Dauphin, 4. Villefranchede-Conflent, 5. Mont-Louis, 6. Blaye/Cussac-fort-Médoc, 7 Saint-Martin-de-Ré, 8. Camaret-sur-Mer, 9. Saint-Vaast-la-Hougue, 10. Arras, 11. Longwy, 12. Neuf-Brisach.

Par décision du Comité du patrimoine mondial, lors de sa 32e session **en juillet 2008** à Québec, les **fortifications de Vauban** sont inscrites sur la prestigieuse liste. Ce bien devient ainsi le **32e site français inscrit au patrimoine mondial**.





## 5. La structure urbaine : les fonctions

### 1°) Les activités et les équipements dans le centre ville

#### Le commerce bisontin

Le commerce a une présence forte et ancienne dans le secteur sauvegardé, le centre historique représentant le pôle traditionnel des activités. La cartographie de répartition des devantures anciennes recoupe largement celle du commerce actuel. Il se répartit selon plusieurs unités plus ou moins enchaînées le long des itinéraires traditionnels. L'hypercentre qui en représente le cœur occupe le fuseau central Grande Rue - rue des Granges, entre le Doubs et la rue de la Bibliothèque, et comprend la plupart des rues et places qui les relient. Le quartier Battant le prolonge vers le Nord. Les rues Courbet, Morand et Bersot en sont les prolongements vers l'Est. Des armatures commerciales secondaires, où perdure un caractère plus marqué de commerce de proximité, se sont maintenues dans d'autres secteurs de la Boucle : le haut de la Grande Rue, la rue Rivotte et son Faubourg, la rue Ronchoux, mais avec une moindre densité d'activités. La prééminence des activités dans l'hypercentre et la zone Est autour du Square Saint-Amour se lit également à la densité dans ce secteur des immeubles occupés par des activités multiples. 42 % des bâtiments comportent un local d'activité et 9 % comportent plusieurs locaux. La colonisation des premières et quelquefois des secondes cours par les activités commerciales se voit surtout dans le quartier de l'hypercentre : 9 % des cours d'immeubles sont ainsi occupées au rez-de-chaussée par une construction commerciale.

Un relevé exhaustif de l'offre commerciale du centre-ville (CERCIA, juillet 1999) dans le secteur de la Boucle et de Battant dénombrait 1016 locaux dont les 3/4 dans la Boucle, 70 vacants (soit une proportion de 6,9 %, faible par rapport à la moyenne des autres villes, 42 000 m<sup>2</sup> de commerces dont plus du quart en équipement de la personne, 20 % en grande surface, loisirs 18,8 %, équipement de la maison 14,4 %, alimentaire 10,6 %, hygiène- santé-beauté 9,7 %.

Le centre ancien de Besançon abrite toutefois un ensemble commercial très important mis en valeur par un cadre patrimonial historique. Il dispose d'une bonne image. Le profil du commerce y est semblable à celui de la moyenne nationale des villes. La structure de l'offre commerciale en 1993 montre une densité moyenne d'équipements de l'ordre de 1750 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants sur le pôle urbain de Besançon : ce ratio témoigne d'une offre significative, et d'une attraction géographique dépassant les limites de l'agglomération. La zone de chalandise était en 1999 de 246 000 habitants; elle s'est très certainement étendue depuis cette date.

Mais le diagnostic de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs de juillet 1993, réalisé dans le cadre d'un Schéma de Cohérence et de Développement du centre-ville de Besançon a montré que le commerce du centre-ville connaît des faiblesses structurelles : une attractivité générale en baisse au profit des zones commerciales périphériques, un sous-équipement de certains secteurs (loisirs, culture, sports,...), une standardisation de l'offre.

La C.C.I. note par ailleurs que le développement des centres commerciaux de périphérie a modelé le tissu urbain ainsi que la structure des commerces. On observe une spécialisation des magasins (clientèle ciblée, gamme restreinte), un développement des secteurs de l'équipement de la personne et des services. L'offre en surface de vente de la périphérie est égale à 2,38 fois celle du centre-ville.

A l'instar de la situation nationale, le commerce de centre-ville connaît un taux de rotation important mais le nombre d'enseignes reste stable. Son activité se maintient ou régresse sensiblement, mais connaît une baisse relative constante en comparaison des parts de marché gagnées par les centres commerciaux de la périphérie.

Un des problèmes que rencontre le commerce bisontin du centre est celui de la taille des activités. Mis à part quelques "grandes surfaces" (Monoprix, Nouvelles Galeries), les fonds commerciaux du centre de Besançon offrent de plus petites surfaces (environ 30 à 100 m<sup>2</sup>), à l'image des boutiques traditionnelles, limitées par l'étroitesse du parcellaire ancien.

Or les besoins des franchises commerciales susceptibles de s'implanter aujourd'hui au cœur des villes sont de l'ordre de 300 m<sup>2</sup> et plus. La recherche par les promoteurs commerciaux de surfaces de vente de cette taille les conduit :

- soit à changer l'affectation de locaux adjacents (caves, étages sur rue, voire les anciens porches d'accès aux cours condamnées); ou de réaliser des extensions bâties sur la parcelle (occupation partielle ou totale des cours) ;
- soit à des remembrements fonciers, associant plusieurs boutiques voisines au rez-de-chaussée des immeubles mitoyens.

#### Le commerce anomal

La prédominance du commerce anomal, d'équipement de la personne et d'équipement de la maison, est évidente. Elle donne la meilleure délimitation de l'hypercentre. Il se concentre presque exclusivement sur la Grande Rue et les rues des Granges, Moncey, Morand et de la République. Le quartier du Maisel, à la tête du Pont Battant, correspond à la moitié Nord, la plus dynamique commercialement. Les îlots bordant la Grande Rue montrent actuellement l'occupation commerciale la plus dense du centre ville. Le commerce est animé, principalement, par le marché alimentaire 3 jours par semaine et par l'enseigne Monoprix. Les commerces ont, dans les 50 dernières années, étendu leur surface au détriment des logements des étages et des cours. Certaines parcelles ont été reconstruites avec une occupation à 100 %. Les occupations commerciales d'étage tendent à régresser sans pour autant que les logements y soient revenus. Ce quartier offre la plus forte concentration de grandes emprises commerciales : Monoprix (1860 m<sup>2</sup>), Camponovo (1300 m<sup>2</sup>), Forum (605 m<sup>2</sup>), Loock Textil (1200 m<sup>2</sup>). Mais la plupart des commerces y sont de petite taille, entre 30 et 100 m<sup>2</sup>. Les enquêtes du secteur sauvegardé réalisées en 1997-1998 sur le secteur ont permis de recenser à cette date dans le Maisel 203 commerces, se répartissant selon les catégories suivantes : commerce anomal 53 %, services 19 %, cafés-restaurants 12 %, commerce quotidien 11 %, artisanat de proximité 5 %. En outre, 77 bureaux ont été recensés. Sur les 280 locaux d'activité recensés (total commerces + services + bureaux), une vingtaine apparaissent en situation de vacance, qu'elles soient boutiques sur rue ou étages d'immeubles.

#### Le commerce quotidien

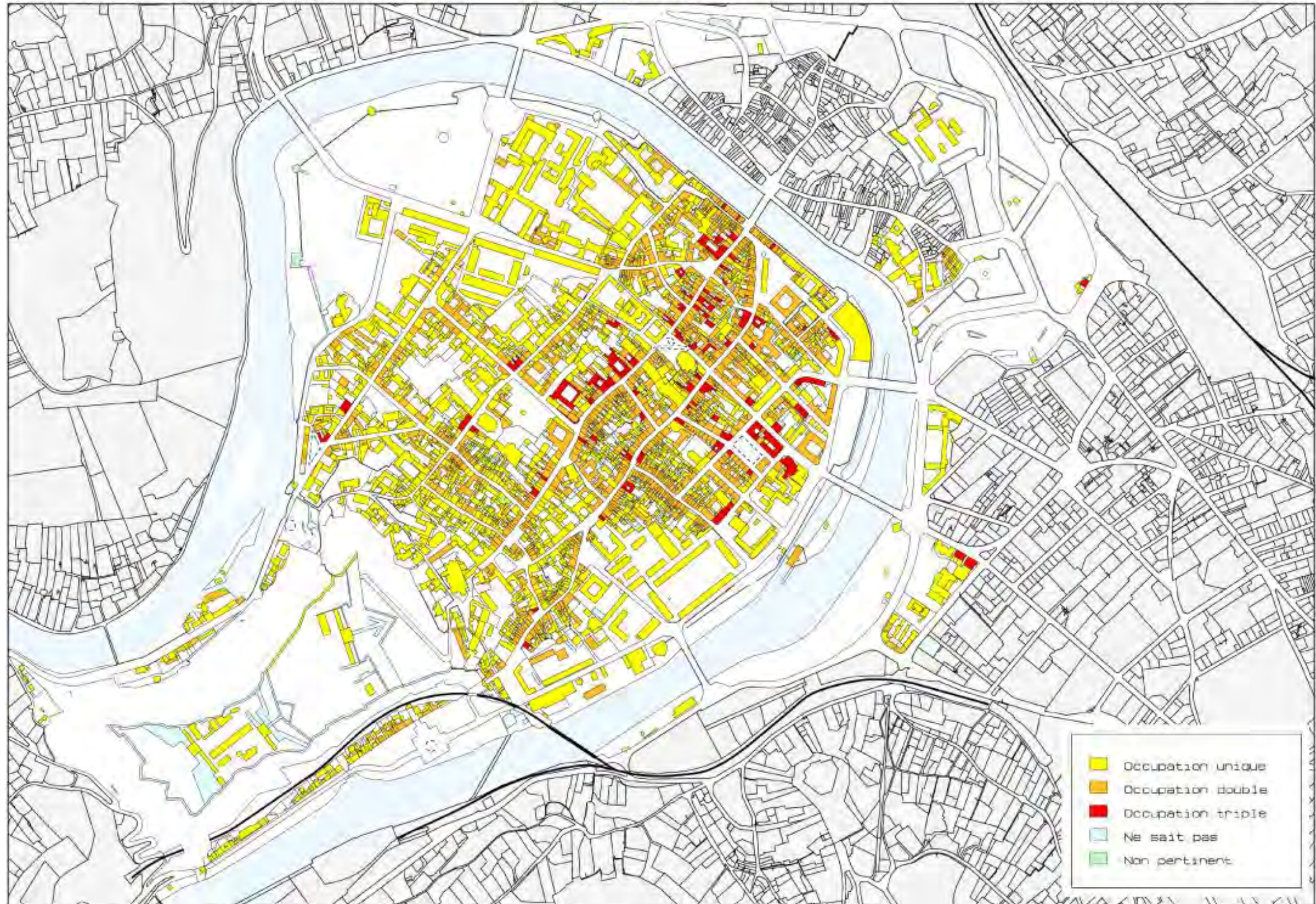
Le déficit du commerce alimentaire au centre-ville est important. Le commerce quotidien s'est beaucoup réduit au cours de la seconde moitié du XXe siècle et se limite aujourd'hui à quelques concentrations. Le quartier du Maisel dispose de 2 points d'approvisionnement importants dans ce domaine avec le marché couvert réaménagé derrière le musée des Beaux-Arts, ainsi que le rayon alimentaire de Monoprix. Il subsiste en outre sur la rue Rivotte et à l'angle Ronchoux-Mégevand deux petits pôles d'approvisionnement. Les boutiques du centre sont plutôt orientées vers le haut de gamme (confiserie, produits de luxe).

Les activités de cafés restaurants sont localisées surtout le long de l'axe de la rue des Granges à la rue et au faubourg Rivotte, de la rue Bersot, de la rue Claude Pouillet, autour du Marché, de l'Hôtel de Ville et du Théâtre.

#### L'artisanat et les services

Les immeubles de l'hypercentre abritent, en plus des commerces sur rue et de l'habitat, de nombreux bureaux, banques, cabinets de professions libérales, bureaux d'organismes et associations départementales, dont la présence ici est due au caractère central du quartier et à la proximité de la mairie et du palais de justice. Ils étendent sur les étages l'activité de ce quartier. Quelques rares bâtiments sur cour abritent encore des artisans, spécialisés notamment dans le travail des pierres dures et l'horlogerie. Les trages fréquentés des îlots Pasteur et du Bouteiller ont entraîné les activités (grossistes, bureaux, laboratoires) jusque dans les cœurs d'îlots.

Les services sont localisés dans cet hypercentre ainsi qu'à ses franges (Saint-Amour-Proudhon, haut de la Grande Rue).



## Les activités tertiaires et les équipements

L'attractivité du centre-ville est d'abord assurée par la présence de nombreux équipements et services qui caractérisent habituellement une grande ville, chef-lieu de nombreuses circonscriptions territoriales, dans tous les domaines d'équipements publics. Ainsi le pôle de base de l'activité tertiaire est-il constitué par les administrations déconcentrées de l'Etat. Les activités tertiaires représentent une fonction importante en nombre d'emplois dans le secteur sauvegardé. Le centre de l'agglomération regroupe naturellement de nombreux bureaux, installés en rez-de-chaussée ou (et) en étage des immeubles.

Tous ces équipements et bureaux attirent au centre une fréquentation départementale et régionale, voire trans-frontalière, avec des effets induits sur le commerce. Une activité universitaire importante (une partie de ses 23 000 étudiants) continue d'animer et de faire vivre le centre. S'y ajoutent les fréquentations culturelle, de congrès et touristique, plus saisonnières.

Les grandes emprises qui ne sont consacrées qu'à ces activités de bureaux sont surtout localisées dans les zones de la Boucle situées à l'Est et à l'Ouest du fuseau de l'hypercentre. Elles totalisent environ 42,5 hectares (en comprenant dans ce chiffre les espaces libres qui leur sont annexés).

### **Au Nord-Ouest le principal pôle d'équipements regroupe :**

- un pôle médical et universitaire avec l'hôpital Saint-Jacques, plus grande emprise du centre-ville (de même que le 1er employeur de la ville), mais qui doit dans un proche avenir quitter ses locaux anciens (un ancien hôpital général de la fin du XVIIe siècle), la Faculté de Pharmacie qui la jouxte, installée dans les locaux de l'ancien Arsenal militaire, dont le départ est également programmé, les lycées et collèges Pasteur et Victor Hugo, la résidence universitaire de Canot en rive droite et les facultés de la rue Mégevand.
- un pôle administratif avec les services de la Mairie, comprenant l'Hôtel de ville proprement dit, et les services administratifs de la rue Mégevand, la Préfecture, l'hôtel de police, le Palais de Justice.

### **A l'Est, se trouvent :**

- un pôle militaire avec les casernes Ruty et Bregille ;
- un pôle administratif avec les services déconcentrés de l'Etat dans la Cité Administrative Jean Cornet et dans le couvent des Visitandines.

**Au Sud, le quartier Saint-Jean** a gardé son pôle religieux traditionnel (archevêché), et accueille aujourd'hui l'administration régionale et des établissements scolaires (écoles privées, Rectorat).

Il est à noter la fonction importante qu'ont retrouvée les installations militaires de la Citadelle (musées, zoo, bureaux administratifs), du Fort Griffon (I.U.F.M.), et les différents bastions de l'enceinte (Service de la Navigation, France Télécom, France 3 dans une ancienne poudrière,...).

On dénombre les équipements principaux suivants :

### **• Pôles administratifs (directions départementales et régionales des diverses administrations) :**

Préfecture (rue Charles Nodier), hôtel de Région (square Castan), Conseil Général (avenue de la Gare d'Eau), Mairie, (rue Mégevand), DRAC (rue Charles Nodier), SDAP et DIREN (rue du Général Sarrail), DDA (centre administratif place Jean Cornet), Police (avenue de la Gare d'Eau), Service de la Navigation...;

### **• Equipements d'enseignement scolaires et universitaires :**

- Académie, rectorat de l'université (rue de la Convention), faculté des Lettres, de Droit (rue Mégevand, rue Chifflet), de Pharmacie (rue de l'Orme-de-Chamars), CRDP (rue des Fusillés de la Résistance), I.U.F.M. (au Fort Griffon), plusieurs établissements d'enseignement primaire et supérieur, publics et privés, général ou spécialisé ;

### **• Equipements de santé :**

- Hôpital Saint-Jacques (rue de l'Orme-de-Chamars), Hôpital de Bellevaux (quai de Strasbourg) ;

### **• Armée :**

- Région militaire (rue du Général Lecourbe), Caserne Ruty (rue Bersot), Caserne Bregille -Quartier Hugo (rue du Général Sarrail) ;

### **• Equipements financiers :**

- Banque de France (rue de la Préfecture), Mutualité du Doubs (rue Pasteur), Crédit et Mutualité Agricole (avenue Elisée Cusenier), Crédit Municipal (rue Charles Nodier) ;

### **• Equipements judiciaires :**

- Palais de Justice (rue Hugues Sambin), Tribunal Administratif (rue Charles Nodier) ;

### **• Equipements culturels :**

- Citadelle, monument-phare, avec plusieurs musées, 11 hectares de développement occupant la partie Sud-Est du secteur sauvegardé. Premier site touristique franc-comtois, il reçoit environ 200 000 visiteurs par an ;
- Musée du Temps (palais Granvelle), situé dans l'hypercentre le long de la Grande-Rue. Il a bénéficié d'une réorganisation interne, issue de la restauration de l'édifice, et d'une importante restructuration, et doit à présent décupler le nombre de ses visiteurs ;
- Théâtre (rue Mégevand), œuvre de l'architecte C.-N. Ledoux, assurant également les fonctions d'opéra, et près duquel se trouve la salle complémentaire du Kursaal ;
- Bibliothèque Municipale (rue de la Bibliothèque) ;
- Médiathèque Pierre Bayle (rue de la République), installée dans l'ancienne caserne Saint-Pierre ;

### **• Equipements cultuels :**

- Cathédrale, archevêché, Maîtrise (dans la ville haute), ancien Séminaire (rue Mégevand) ;

### **• Equipement touristique :**

Le centre historique de Besançon présente de réelles potentialités touristiques peut-être encore insuffisamment exploitées. Elles reposent en grande partie sur les sites du secteur sauvegardé ;

La ville est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 1986 et développe la connaissance historique de la ville par des publications et des circuits de visite.

Son Festival de musique, son importante activité de congrès contribuent à sa renommée.

Pour l'accueil des visiteurs, Besançon dispose d'une capacité hôtelière importante avec, dans le secteur sauvegardé même, 12 établissements classés totalisant 444 chambres.

## Les bureaux

Dans l'hypercentre marchand, la mixité de l'habitat avec le commerce et les bureaux caractérise les îlots les plus denses. Mais dans la Boucle, nombre d'immeubles sont affectés à la fonction de bureaux en totalité. La présence de banques, mutuelles, cabinets de professions libérales, bureaux de représentation d'organismes nationaux et associations départementales, est due au caractère central du cœur de la Boucle. De nombreux organismes parapublics ou privés sont représentés dans le secteur sauvegardé : notamment France Télécom, GDF, la Poste, etc..., situés surtout dans la frange Est, en bordure du Doubs, dans le secteur Proudhon-République).

# Données repères Quartier Centre-Chapelle des Buis

Diagnostic PLU - Mars 2004

Ville de Besançon - DGST - Direction Urbanisme et Habitat

## Données repères **1** Population

### Population du quartier en 1999

10 796 habitants

### Composition par âge

Les 0-19 ans	<b>18 %</b>
Les 20-39 ans	<b>49 %</b>
Les 40-59 ans	<b>20 %</b>
Les plus de 60 ans	<b>13 %</b>

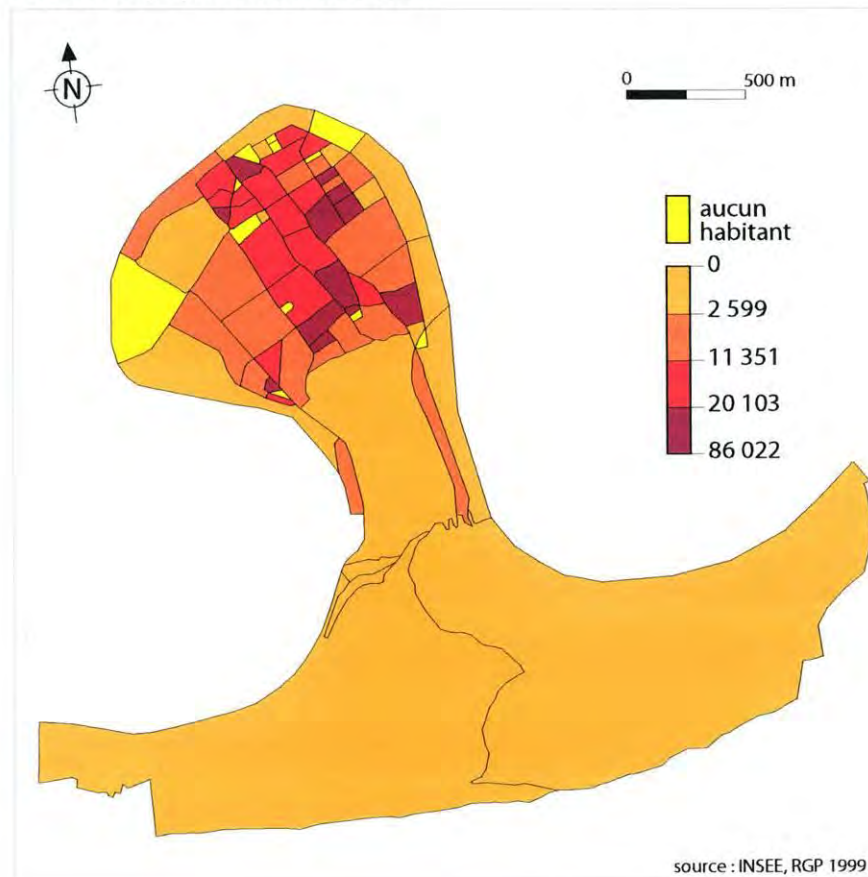
### Nombre moyen de personnes par ménage

1,66

### Densité moyenne de population en 1999

2407 habitants / km<sup>2</sup>

### Densité de population (hab / km<sup>2</sup>)



### Ecart de population entre 1990 et 1999

+ 645 habitants  
+ 6,3% d'évolution

### Taux de mobilité résidentielle de la population (individus ayant changé de logement entre 1990 et 1999)

72 %

### Taille des ménages

Ménages de 1 personne	<b>60 %</b>
Ménages de 2 personnes	<b>25 %</b>
Ménages de 3 personnes	<b>8 %</b>
Ménages de 4 personnes	<b>5 %</b>
Ménages de 5 personnes et plus	<b>2 %</b>

### Type des ménages

Personnes isolées	<b>66 %</b>
Famille monoparentale	<b>5 %</b>
Couple sans enfants	<b>16 %</b>
Couple avec 1 enfant	<b>7 %</b>
Couple avec 2 enfants	<b>4 %</b>
Couple avec 3 enfants	<b>2 %</b>

### Situation du chef de ménage

Actifs occupés	<b>47 %</b>
Chômeurs	<b>6 %</b>
Retraités	<b>13 %</b>
Etudiants	<b>30 %</b>
Autres	<b>4 %</b>

### Taux de motorisation des ménages

**55 %** des ménages ont au moins une voiture  
**9 %** ont deux voitures ou plus

source : INSEE, RGP 1999

## Données repères **2** Habitat

### Nombre de logements en 1999

7 608 logements dont :  
6 318 résidences principales  
43 résidences secondaires  
1 101 logements vacants

### Type de logements (résidences principales)

94 % de logements collectifs  
6 % de logements individuels

### Taille des logements

Logement de 1 pièce	<b>29 %</b>
Logement de 2 pièces	<b>28 %</b>
Logement de 3 pièces	<b>19 %</b>
Logement de 4 pièces	<b>13 %</b>
Logement de 5 pièces et plus	<b>11 %</b>

## Données repères **3** Equipements publics

Equipement d'intérêt  communal ou d'agglomération  
 de quartier

### Services de secours et d'urgence

1. Police municipale
2. Commissariat central de la Police nationale

### Petite enfance

1. Halte garderie Vieille Monnaie
2. Relais assistance maternelle MFD
3. Halte garderie Bersot
4. Halte garderie et crèche municipale Mégevand

### Services administratifs publics et parapublics

1. et 3. Direction générale des Impôts
2. Caisse Primaire d'Assurance Maladie
4. Mairie
5. Caisse Primaire d'Assurance Maladie
6. Caisse d'Allocation Familiale
7. La Poste Saint-Pierre
8. Proudhon
9. Agence Nationale pour l'emploi
10. C.R.A.M Antenne retraite
11. EDF-GDF
12. Préfecture
13. Conseil Général du Doubs
14. Conseil Régional de Franche Comté
15. Chambre des Métiers
16. Gendarmerie

### Education

1. Collège Victor Hugo
2. Lycée Pasteur
3. Collège Lumière
4. Ecole Maternelle Bersot
5. Groupe scolaire Granvelle
6. Ecole primaire Rivotte
7. Lycée François-Xavier
8. Ecole Maternelle Ronchoux
9. CHR Saint Jacques
10. UFR Lettres
11. UFR Médecine

### Ecart de logements entre 1990 et 1999

+ 318 logements  
+ 13 % d'évolution

### Période de construction des logements (résidences principales)

Avant 1948	<b>78 %</b>
Entre 1948 et 1975	<b>13 %</b>
Entre 1975 et 1990	<b>6 %</b>
Après 1990	<b>3 %</b>

### Statut d'occupation (résidences principales)

Propriétaires	<b>20 %</b>
Locatif privé	<b>65 %</b>
Locatif public	<b>3 %</b>
Logé gratuit, etc.	<b>12 %</b>

### Action sociale de proximité

1. Boutique de jour

### Services de Santé

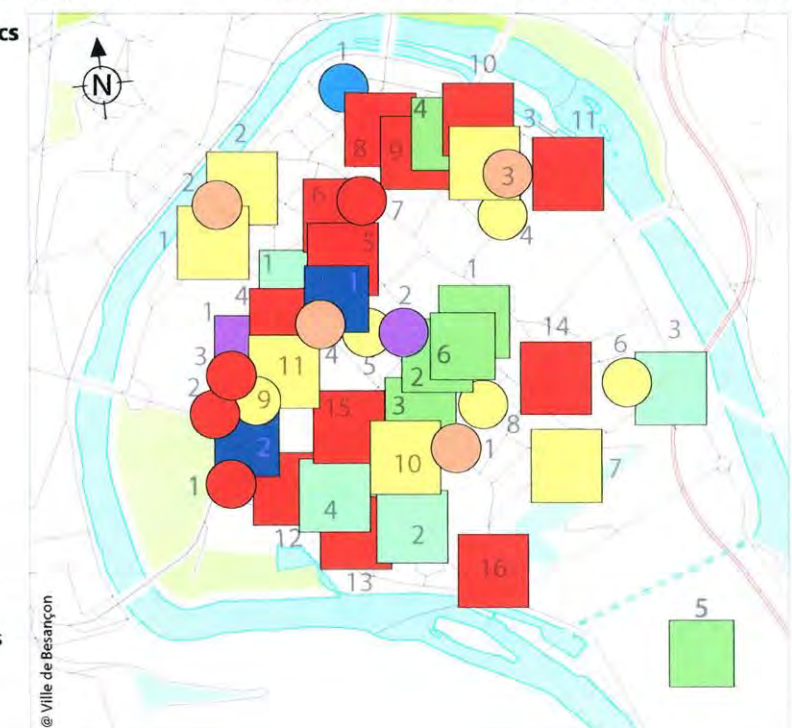
1. CHU Saint Jacques
2. Antenne des Carmes

### Instances Juridiques

1. Palais de justice
2. Tribunal administratif et tribunal de commerce
3. Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
4. Défenseur des enfants et lutte contre les discriminations

### Services culturels et socio éducatifs

1. Bibliothèque études et conservation
2. Musée du temps
3. Théâtre
4. Médiathèque Pierre Bayle
5. Citadelle
6. Kursaal



## 2°) L'habitat et la démographie dans le centre ville

### La situation démographique

Au recensement de 1999, avec 117 691 habitants sur 6505 ha (18 habitants à l'hectare), Besançon est la ville-centre d'une agglomération de 68 communes comptant 178 875 habitants. En nombre d'habitants, elle représente donc 65 % de la population de l'agglomération. Le centre-ville totalise, pour sa part, 14 730 habitants (55 habitants/ha sur l'ensemble des 270 hectares des deux secteurs sauvegardés) dont 4188 habitants dans le faubourg de Battant et 10 542 dans la Boucle du Doubs.

Après une baisse entre 1975 et 1990 (-3726 habitants sur la commune), la croissance démographique de la ville a repris de 1990 à 1999 avec +3905 habitants, soit une augmentation supérieure à la moyenne régionale. Tous les quartiers gagnent de la population; le centre gagne deux fois plus (+1162 habitants), le secteur République (quadrant Nord de la Boucle limité par la Grande Rue et la rue Bersot) augmente pour sa part, de 14,4 %.

La décomposition en tranches d'âge montre que, sur les deux secteurs sauvegardés, les 20-39 ans représentent près de 51 % contre 37 % sur la commune, les moins de 20 ans, 17 % contre 23 %, et pour les plus de 60 ans, 13 % contre 17 %. Depuis 1982, la proportion des personnes âgées a fortement baissé dans le centre-ville (-37 % pour la tranche 60-75 ans, -9 % pour les 75 ans et plus) alors qu'elles ont augmenté sur la ville (+10% pour la tranche 60-75 ans, +54 % pour les 75 ans et plus). La population de 40 à 60 ans ne représente que 19 % dans les secteurs sauvegardés contre 23 % sur la ville. Dans le même temps, les ménages ont augmenté : de 24 % seulement sur le centre, de 28 % sur la Ville; les personnes seules ont augmenté de 86 % sur la ville (47 % dans les secteurs sauvegardés) et les ménages de 2 personnes de 26 % (contre 13 % dans le centre) pour représenter aujourd'hui, par contre, 86 % des ménages dans les secteurs sauvegardés contre 73 % sur la ville.

Malgré l'importance des activités, le centre-ville bisontin a donc conservé une fonction résidentielle importante puisque plus de 14700 habitants résident dans les quartiers centraux. Entre les deux derniers recensements, on compte une augmentation de 825 habitants nouveaux. Ceci montre l'importance de la fonction d'habitat du secteur sauvegardé.

Il s'agit donc, en grande majorité, d'une population jeune, composée de célibataires et de jeunes couples. Ce qui signifie aussi une certaine évasion des familles vers les communes de plus grande périphérie, mouvement qui semble toutefois se ralentir depuis 1990.

### La situation du logement

Entre 1990 et 1999, le nombre de logements en résidence principale est passé dans le centre-ville de 7332 à 8516 soit une augmentation de 16 %. Le parc de logement comprend une part massive (59 %) de petits logements (1 et 2 pièces), nettement plus importante que sur la commune (32 %). La taille des ménages a dans le même temps diminué (vieillesse de la population, décohabitation, familles recomposées et arrivée massive d'étudiants sur le marché du logement).

Toutefois, le taux d'occupation des logements en résidence principale est de 1,63 dans les secteurs sauvegardés contre 2,05 sur la commune.

Si la répartition par statut des logements en résidence principale sur la ville donne les proportions suivantes : sensiblement, un tiers des logements occupés par leur propriétaire, un tiers en locatifs privés et un tiers en locatifs sociaux, on remarque que dans le centre-ville 16 % seulement des logements sont occupés par leur propriétaire, 64 sont en locatifs privés et 7 % en locatifs sociaux. Toutefois ces chiffres méritent d'être corrigés par les logements réhabilités et conventionnés.

Il convient de rappeler que la politique municipale depuis 1982 a favorisé le maintien de l'habitat dans le centre-ville par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.), ou par la construction ou la restauration de logements sociaux.

C'est en tout 1300 logements environ qui ont été restaurés sur le centre historique en 20 ans (dont 450 logements locatifs privés, conventionnés, et 480 logements restaurés par les divers organismes du logement social).

Toutefois, un point semble à surveiller dans l'avenir : le taux de vacance en augmentation. Les quartiers de la Boucle sont les plus touchés par la vacance des logements avec un taux de 14,45 % en 1999 (14,05 % en 1990). Ce taux apparaît en augmentation sur tout le secteur situé à l'Ouest de la Boucle.

Plusieurs phénomènes semblent responsables de cette augmentation de la vacance :

- certains logements sont anciens et petits, malcommodes et sombres en rez-de-chaussée sur cours ou situés dans les bâtiments les plus médiocres des fonds de parcelle (petit habitat) ;
- la vacance a aussi une origine commerciale (anciens logements loués comme réserves ou bureaux dans le même bail commercial que la boutique et non exploités).

L'augmentation de la vacance n'est pas incompatible avec l'augmentation du nombre des logements qui résulte de l'équipement des combles en logements et de la division de nombreux grands logements.

Les rez-de-chaussée sur rue, locaux privilégiés pour les activités, n'abritent plus guère de logements ; on note le maintien aujourd'hui de quelques grands logements à l'étage; mais, en nombre, ce sont les petits logements qui prédominent dans les étages supérieurs et les combles. Toutefois, quelques logements individuels (pavillons unifamiliaux) se maintiennent en fond de parcelle (petit habitat).

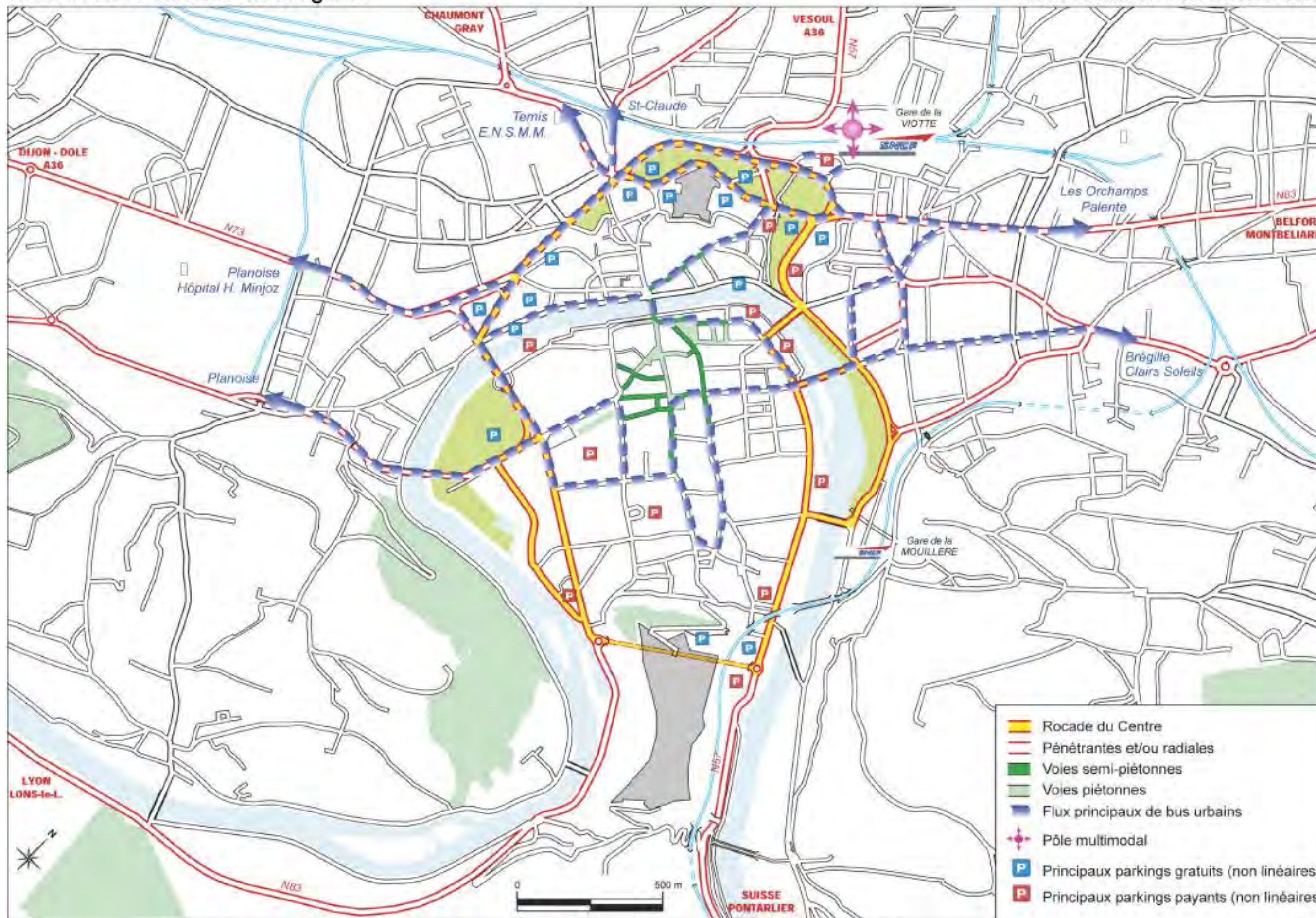
Autre point qui corrobore la présence d'une population de célibataires, jeunes couples, familles monoparentales, personnes âgées seules, le taux de motorisation des ménages : 54 % dans le centre-ville contre 70 % pour la commune.

L'enquête a révélé que sur les 2310 corps de bâtiments recensés hébergeant des logements, 437 (19 %) présentent au moins 1 logement vacant. La vacance est à peu près régulièrement répartie dans les zones de logements. 723 bâtiments (31 %) ne présentent qu'1 à 3 logements vacants, mais dans les petits corps de logis du fuseau central, ce chiffre de 1 à 3 logements représente souvent 50 à 100 % de la capacité du bâtiment. Il s'agit le plus souvent de seconds logis en fond de 1ère cour. 39 bâtiments (1,6 %) présentent plus de 4 logements vacants. Dans 12 ensembles résidentiels, on compte plus de 6 logements vacants.

### Localisation des logements

Sur 3544 bâtiments recensés, le secteur sauvegardé de la Boucle compte 2310 (1184 ?) bâtiments occupés exclusivement par de l'habitat (64 %) et 2576 (?) bâtiments partageant cette fonction avec une activité économique (%).

La majorité des logements sont regroupés dans les îlots du fuseau central compris entre la rue Mégevand et l'axe rue des Granges - rue de Pontarlier - rue Rivotte, et entre le Doubs et les rues Renan et Pécllet, auquel il faut retrancher quelques vides dus à des équipements centraux (l'ensemble Eglise Saint-Pierre - Mairie - Palais de Justice et l'ensemble Granvelle - Théâtre). Cette zone principale d'habitat se prolonge vers le Nord-Est de l'ensemble des rues Gambetta et Gustave Courbet, de la rue Bersot, et de l'ensemble Morand - Square Saint-Amour. Le Sud de la rue Charles Nodier et une partie de la rue de la Préfecture sont un groupe secondaire de logements, de même que le faubourg Rivotte. Dans la zone centrale, les îlots du Forum, Ronchoux, du Bouteiller et Chevanney, excluant quasiment les équipements publics, offrent les densités les plus remarquables. Les immeubles bisontins traditionnels sont majoritairement composés de logis comptant de 1 à 4 logements (1594 logis de cette taille ont été reconnus, soit 44 % des cas). Dans ce tissu s'intercalent un certain nombre de grands immeubles comptant de 6 à 10 logements, installés sur le regroupement de 2 ou 3 parcelles, ou ayant développé leur capacité grâce à des surélévations (312 bâtiments représentant 8 % des cas). Dans 94 cas (2 % de l'ensemble) ont été reconnues des unités de plus de 10 logements. Seuls 22 cas d'ensembles résidentiels de plus de 20 logements ont été recensés dans les zones périphériques au centre ancien qui n'ont été bâties qu'au XXe siècle.





### 3°) L'accessibilité dans le centre ville

#### La circulation

Du fait d'un site fortement contraint et d'une trame viaire ancienne, le centre de la Boucle se prête mal à la circulation moderne. La situation en presque île de la Boucle et le réseau de rues étroites du centre historique expliquent que la charge la plus importante de trafic se reporte sur les 2 axes Nord-Sud longeant le Doubs, de Chamars à Tarragnoz (route de Lons-le-Saunier) à l'Ouest, et de la gare de la Viotte à Rivotte (route de Lausanne) à l'Est. Ces 2 axes ne constituent un bouclage autour du centre historique qu'au niveau des remparts de Battant au Nord. Depuis l'ouverture en 1996 du tunnel routier de 500 m sous la Citadelle, la rocade ceinturant le cœur historique a pu être complétée au Sud.

L'hypercentre tout à la fois attire et dissuade la circulation des voitures individuelles. Les aménagements piétonniers écartent de ce quartier la plus grande partie du trafic véhicule, hormis bus, livraisons et riverains. Le classement de ses rues en zone piétonne, le blocage des circulations Nord-Sud (le pont de Battant interdit désormais à la circulation de transit au profit des transports en commun et ayant-droits), la trame viaire malcommode dans le sens Est-Ouest (rues ne se correspondant pas), font qu'il est largement dépendant des transports en commun (rue des Granges, rue de la République, place du Huit Septembre), d'itinéraires de contournement extérieurs et de l'accès à pied à partir de parcs de stationnement périphériques.

#### Le stationnement

Le centre-ville offre un nombre important de places de stationnement en rapport avec son attractivité : environ 4000 places de stationnement gratuites et illimitées et 2300 places payantes de courte et moyenne durée (inférieure à 3 h). Dans la zone centrale dense on note seulement deux parkings :

- Parking de la Mairie (souterrain, 600 places) ;
- Parking du Théâtre.

Des espaces de stationnement plus importants sont par contre disponibles sur de grandes esplanades proches des rives du Doubs :

- Parkings Chamars (1200 places) et Petit Chamars (210 places) ;
- Parkings Marché-Beaux-Arts (1000 places) et Cusenier (145 places) ;
- Parking Saint-Paul (282 places) ;
- Parking Rivotte (à la sortie du tunnel de la Citadelle) ;

et de l'autre côté du Doubs :

- Parking Isembart (400 places) ;
- Parking Battant (375 places).

Le stationnement des riverains est possible dans certaines cours dont les trages cochers donnent accès à des parkings privés et sur l'emplacement d'anciens jardins plus ou moins bien aménagés. Le quartier de l'Intendance par sa structure est le mieux doté en cours accessibles aux véhicules, les îlots situés entre la Grande Rue et la rue des Granges, de chaque côté de la rue Bersot et les abords du Marché, les moins bien dotés. Les grandes institutions assurent le stationnement de leurs employés et clients sur la parcelle, dans les cours et jardins, quelquefois dans des parkings à niveaux superposés aériens (Poste, EDF) ou enterrés (Conseil Régional).

#### Le réseau de transports en commun

L'accessibilité par le train qui se fait actuellement depuis la gare de Besançon-Viotte et permet de relier celui-ci, en TGV, à Paris, Dijon, Lyon, Strasbourg ou la Suisse. La gare Viotte se situe en limite du secteur sauvegardé.

Rappelons aussi qu'une nouvelle ligne à grande vitesse (LGV Rhin-Rhône) est en cours d'aménagement et que depuis le 30 avril 2009, une nouvelle gare est en construction à Auxon. A l'horizon 2011, la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône sera sur les rails. A terme, avec la mise en service de la branche Sud (qui est actuellement à l'étude), Lyon, Bâle, Strasbourg ne seront plus qu'à 1h de Besançon; Paris ou Zurich, à 2h ; Franckfort, Lille, Marseille à 3h ! Autant dire que ce projet est un véritable enjeu, une chance à saisir qui profitera à l'ensemble des habitants du territoire communautaire.

Autour de la gare TGV d'Auxon, un nouveau pôle multimodal de transport sera mis en place

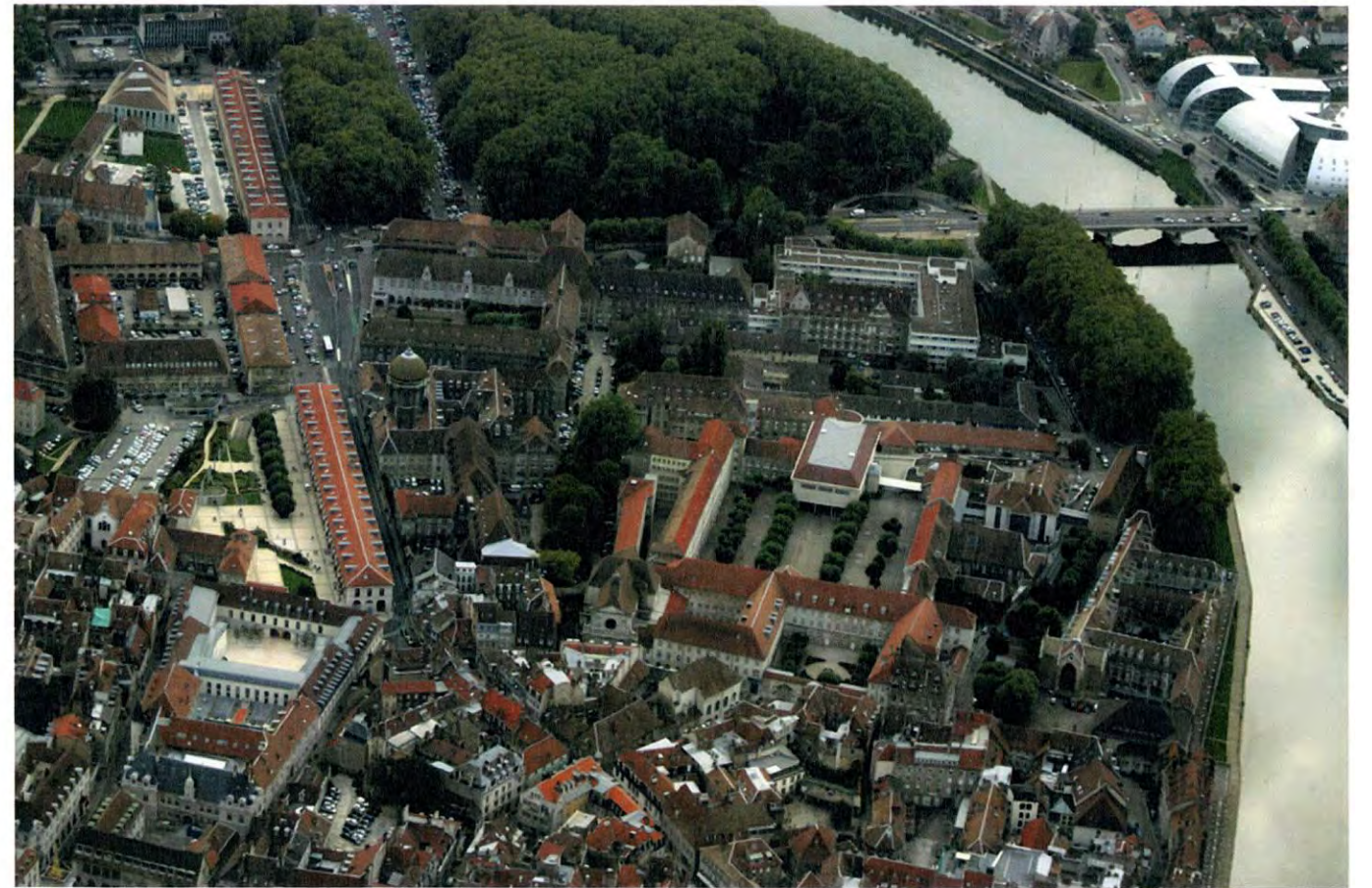
Le réseau de transports en commun est de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui a lancé récemment une étude pour la mise en place d'un Plan de Déplacements Urbains d'agglomération. Depuis le plan de circulation de 1974, Besançon est l'une des villes où l'on utilise le plus les transports en commun : 13 lignes desservent la Boucle; 2 lignes y ont leur terminus, 2 lignes à Tarragnoz et à Rivotte, mais toutes empruntent un tronç commun ainsi constitué : une boucle passant par la place du Huit-Septembre, par la Grande Rue et la rue des Granges, au cœur du fuseau central, dans la partie la plus commerciale et la plus patrimoniale, reliée aux quartiers Est par le pont et la rue de la République, reliée aux quartiers Ouest par les ponts de Canot et Charles-de-Gaulle, l'avenue du Huit-Mai 1945, la rue Charles Nodier, la rue de la Préfecture, la rue de l'Orme de Chamars et la rue Mégevand. La forte rotation des transports en commun, bien qu'elle soit en baisse, dessert efficacement la Boucle, mais affecte en même temps l'environnement du centre historique. C'est pourquoi ce système est en partie remis en cause. Dès à présent certaines lignes utilisent de l'axe Cusenier - Place de la Révolution - Pont Battant, ce qui déleste le centre.

En outre, l'arrivée de la ligne à grande vitesse a conditionné l'évolution de Plan de Déplacements urbains vers la recherche de meilleurs liaisons au sein de l'agglomération et, notamment l'aménagement de lignes de transport en commun en site propre (TCSP) ; la communauté urbaine du Grand Besançon a opté pour un tramway dont la ligne est ouest devrait desservir le centre-ville.

#### Le réseau de circulation douce

Rappelons que Besançon a été une des premières villes de France à instaurer des rues piétonnes. Le réseau piétonnier principalement assuré par les deux axes nord-sud de la Grande-Rue et de la rue des Granges complétés par les barreaux intermédiaires et la rue Pasteur, est aussi prolongé par l'important maillage de trajets traversant les cœurs d'îlot, en continuité des passages sous porche, traversant les cours successives des demeures bisontines.

Par ailleurs, la Ville de Besançon a mis en place un vaste service de location de vélos : « vélocité » (exploité par la société JCDecaux SA.) dont les 27 stations sont largement réparties aux points-clé du secteur sauvegardé.



## 6. Tendances d'évolution ; risques d'altération

### 1°) Les problèmes de structure et de pression foncière, immobilière, et fonctionnelle

#### Les causes d'évolution

Les fonctions urbaines d'un centre-ville ont une nécessité constante à s'étendre, qu'il s'agisse des activités commerciales ou des services. La taille de la ville et de l'agglomération augmentant sans cesse en attractivité et en nombre d'habitants et usagers dont les exigences elles-mêmes croissent, la satisfaction des besoins d'aujourd'hui, entraîne une nécessaire inflation de leurs capacités en personnel et en surface (bâtie ou non bâtie).

Pour certains équipements, cette augmentation ou ses effets induits sont tels que le déplacement de la fonction hors du centre historique est réalisée ou envisagé (gare routière des Monts-Jura, Hôpital Saint-Jacques et Facultés de Médecine et de Pharmacie...), libérant bâtiments et terrains alors rendus disponibles pour d'autres affectations. Il en est de même d'activités ou fonctions tombées en désuétude qui abandonnent leurs biens fonciers et immobiliers (industries, couvents, casernes, équipements privés, emprise ferroviaire...). Se posent alors des problèmes analogues de réaffectation de bâtiments d'intérêt patrimonial, de curetage et de reconstruction ou aménagement d'espaces non bâtis (gare fluviale, la Mouillère...).

Pour d'autres l'augmentation de taille peut s'effectuer sur place sous la forme d'une extension architecturale ou en renouvelant le bâti existant (Palais de Justice, Marché couvert, Collège Lumière...) ; cela aboutit à une densification de la parcelle et du tissu urbain.

Enfin, la pression foncière et immobilière est naturellement forte sur le centre-ville de Besançon pour les locaux à usage de commerce, bureaux et habitat. Particulièrement dans l'hypercentre marchand, les activités tendent à occuper en totalité les rez-de-chaussée, les premiers étages sur rue et pour leurs extensions, les cours. Plusieurs activités particulièrement importantes (grands magasins, banques, etc...) ont déjà aménagé leur parcelle avec une occupation à 100 % d'emprise au sol des bâtiments qu'elles agglomèrent pour accroître leur surface (comblement des cours parfois même sur plusieurs niveaux, disparition des structures anciennes à l'intérieur des bâtiments réunis...). Toutefois, ces remembrements au coup par coup sont limités et ne présentent qu'une offre rare au regard de la demande forte des sociétés de la grande distribution (qui se situe entre 300 et 2500 m<sup>2</sup>) et qui exigent, en outre, d'être autant que possible groupées.

#### Les secteurs en évolution

##### Les grandes parcelles

C'est a priori sur les parcelles de plus grande taille que les transformations les plus fortes se produisent ou risquent de se produire. Le recensement des parcelles de plus de 3500 m<sup>2</sup> a permis de mettre en évidence les zones qui s'exposent aux plus fortes mutations ; elles se situent soit en périphérie de la Boucle, de part et d'autre de l'armature urbaine centrale, comprise entre les rues du Lycée et Mégevand au Sud-Ouest et la rue des Granges au nord-est. Ce sont ces terrains qui subissent prioritairement d'importantes opérations de réaffectation, reconstruction ou aménagement à prendre en compte dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Toutefois, un petit nombre de ces terrains demeurent encore privés; la plupart appartiennent à l'État, à la Ville, ou aux grandes institutions (à la Chambre de Commerce par exemple) et concernent des services administratifs, l'Université, les lycées et collèges, l'Armée, la Justice ainsi que les grands équipements culturels et touristiques...

Certains de ces terrains ont fait l'objet récemment d'aménagements ou de projets, comme le Palais de Justice, le Marché Couvert; d'autres vont subir des reconversions prochaines : Hôpital Saint-Jacques, Faculté de Pharmacie, Gare Fluviale...

##### Les cœurs d'îlots

Les parcelles un peu plus petites sont situées en cœur d'îlot. Les îlots du secteur sauvegardé sont, pour la plupart, bordés en totalité de leur périphérie par des bâtiments relativement hauts, en bon état, d'intérêt patrimonial certain et qui, de toute évidence, sont préservés (en particulier par le P.S.M.V.). Par contre, les bâtiments plus bas, dans un état plus médiocre et de moindre intérêt patrimonial (logis secondaire, tertiaire et petit habitat) et les espaces libres qui les accompagnent et qui sont dans la même situation d'entretien, se situent généralement en cœur d'îlot. Après les grandes emprises, plutôt situées en bordure du secteur sauvegardé, les cœurs d'îlots de l'armature centrale sont les seules disponibilités foncières encore en réserve dans la partie la plus dense du centre ; Il est donc probable que le marché foncier et immobilier en favorise la reconversion. Se posent alors plusieurs choix urbanistiques :

- le remembrement foncier et la densification importante par des commerces, des bureaux et logements comme dans l'îlot Gustave-Courbet (S.N.I.P.) ou l'îlot Pasteur (centre commercial), ce qui se traduit par une perte de la structure urbaine ancienne (parcellaire, organisation sur la parcelle de la "demeure bisontine"... ) et un vélum des hauteurs du bâti inversé (le cœur de l'îlot étant plus élevé que la frange périphérique ancienne),

- le renouvellement au coup par coup pour de l'habitat ou des petites activités comme dans l'îlot Bouteiller, maintenant la structure générale existante,

- la réservation des cœurs d'îlots pour des équipements publics qui ont besoin de calme et d'un certain isolement tel que la nouvelle école Granvelle dans l'îlot Terrier-Santans.

##### Le creusement des sols pour les parkings

Toute opération importante nécessite aujourd'hui la réalisation de parcs de stationnement automobile pour répondre aux besoins qui ne peuvent trouver place qu'en sous-sol (hors zones classées inondables au P.P.R.I.). La spécialisation du centre-ville de Besançon comme centre régional d'activité et d'administration accentue les problèmes d'accessibilité, rendus déjà aigus du fait de la quasi insularité du quartier historique, oblige à créer des espaces d'accueil pour les visiteurs. Quand on sait, de plus, que 86 % des ménages en France sont aujourd'hui motorisés, il importe de réserver aux résidents les emplacements dans les parcs de stationnement créés dans le centre, si l'on veut conserver de l'habitat au centre ville et éviter sa vacance. On doit ainsi permettre aux familles de venir résider au centre-ville, et éviter une trop grande spécialisation au profit des retraités et des étudiants. L'offre en stationnement doit être couplée avec l'offre de logements. Il s'agit de permettre le maintien, voire le développement de logements dits familiaux (T3+, T4, T5) et d'éviter les petits logements, surtout lors de restructurations d'habitat existant.

Les campagnes de fouilles les plus récentes ont confirmé la forte présence de témoins archéologiques et l'intérêt qu'ils présentent. Le sous-sol du secteur sauvegardé, dans la totalité de sa superficie, recèle une richesse archéologique qui reste à découvrir. Il est donc à prévoir qu'à l'occasion de chaque chantier nécessitant un affouillement du sol, les découvertes seront importantes, comme elles l'ont été, entre autres, pour le palais de Justice, le Marché couvert, le parking des Remparts-Dérasés et le collège Lumière. Elles nécessitent que des sondages ou des fouilles préalables soient systématiquement entreprises dès les prémices des projets de telle sorte qu'il puisse devenir plus aisé d'intégrer davantage les éléments découverts dans la logique des projets; ce qui permettrait notamment d'envisager dans certains cas une présentation permanente au public in situ des vestiges mis à jour, ou leur mise en valeur par la collectivité dans un espace spécifique, par exemple dans une des emprises libérées.

La création de parcs de stationnement, outre l'aléa archéologique, entraîne des exigences en matière de voies d'accès, difficiles à satisfaire dans le contexte de voiries étroites du quartier et de son environnement.

##### La construction de grands terrains encore libres ou libérables

Face à la pression foncière et immobilière, certains terrains demeurés encore non bâtis (cours déjà transformés en parcs de stationnement de surface ou espaces verts de médiocre qualité) sont régulièrement convoités par les promoteurs privés ou publics, ou font simplement l'objet de projets hypothétiques de construction. Or les emprises libres ou libérables sont plutôt situées proches ou en bordure de rivière, donc soumises aux aléas d'inondation (cf. PPRI), et, en outre, certaines constituent des espaces naturels qu'il apparaît difficile de bouleverser. Elles offrent un potentiel qualitatif, paysager, d'importance pour le centre historique : amélioration du front de Doubs en continuité du quai Vauban, accompagnement minéral et végétal de la rivière, aménagement de la promenade des bords de l'eau... Ces terrains risquent progressivement de se combler; à commencer par ceux qui sont les mieux situés (parking des Remparts-Dérasés, Jardins de la Charlotte, comme l'ex-gare fluviale...), le talweg du ruisseau de la Mouillère ou les fossés et casemates des remparts de Vauban autour du faubourg de Battant.



## 2°) Les petites modifications à grande échelle sur le bâti existant

Le secteur sauvegardé évolue sans cesse, le bâti s'adapte en permanence. La transformation du caractère de certains édifices du fait du changement d'occupation n'est pas nouvelle et affecte tant le bâti que les espaces, tant les monuments et grandes compositions que la simple demeure.

Dans le centre de la Boucle, des transformations sont à attendre du développement des diverses fonctions urbaines et du fait de l'accélération des phénomènes (renouvellement des commerces, notamment).

### Les altérations dues aux changements de fonction :

Les grands logements situés dans les premiers étages des immeubles sur rue, exploités dans l'hypercentre marchand en annexes des commerces à rez-de-chaussée, ou les hôtels particuliers des quartiers plus résidentiels, reconvertis en bureaux ou divisés en petits logements (il en est de même des anciens couvents désaffectés), subissent généralement des transformations leur faisant perdre leur sens originel et dans la plupart des cas, leur décor intérieur.

Les nouvelles fonctions ne s'avèrent pas toujours compatibles avec la bonne conservation des éléments patrimoniaux intérieurs, notamment les grands volumes qui se voient recoupés par des planchers ou des cloisonnements intermédiaires. Les lambris, décors de stuc, manteaux de cheminée, parquets..., disparaissent régulièrement sous l'effet de rénovations immobilières brutales et inconscientes, ou sous l'effet du marché toujours prospère des antiquités.

La perte des unités résidentielles originelles et des décors intérieurs de qualité patrimoniale est un problème permanent de l'ensemble des secteurs sauvegardés.

### Les modifications de superstructure

La tendance actuelle à la conquête assez systématique des combles et leur aménagement en habitation, non plus en petits logements et studios pour étudiants comme c'était le cas il y a quelques années, mais en grands logements pouvant bénéficier du meilleur ensoleillement et de vues "au-dessus des toits", risque de conduire à la modification progressive des toitures.

Certes, le centre historique de Besançon a une pratique ancienne des surélévations, phénomène toujours d'actualité. Les hauts toits anciens offrent des possibilités d'ouverture de baies, de rehaussements de pans de toiture, de créations de terrasses (vogue des grands logements avec terrasses encastrées dans le pan de toiture ou rapportées sur le toit ou à la place du toit d'une aile en retour plus basse du logis principale). La réfection des couvertures encourage par ailleurs la banalisation par la suppression des anciennes souches de cheminées, élément important du paysage urbain bisontin.

Le risque existe aussi - qui n'est pas spécifique à Besançon et favorisé par la politique nationale de l'énergie - de voir se développer des transformations de toiture dues au remplacement des couvertures anciennes par des capteurs photovoltaïques de production d'électricité, des panneaux solaires de chauffage ou encore des éoliennes.

La réalisation de ces divers ouvrages, opérés parfois sans qu'ils aient pu être contrôlés, risque d'entraîner, par petites touches successives, une modification profonde à long terme de la silhouette traditionnelle du Besançon historique.

### L'impact du commerce

Malgré un renouvellement régulier des commerces, un nombre encore trop important de devantures commerciales présentent une architecture en désaccord avec celle des façades ; ces activités ne profitent donc pas du faire-valoir que constitue la façade ancienne bien restaurée qui les surmonte et des effets bénéfiques d'une devanture bien intégrée et mettant en valeur de l'architecture de la façade.

Un grand nombre d'immeubles offrent, au rez-de-chaussée, une architecture de grande qualité, comportant un ou plusieurs percements de boutiques anciennes, homogènes avec l'immeuble, ou des fenêtres à grilles éclairant des pièces d'habitation. Les transformations anciennes des rez-de-chaussée sont souvent requalifiées et le développement des activités commerciales et de services a pu s'accorder avec cette architecture. Les retailles anciennes pratiquées sur les anciens arcs de pierre au péril de la stabilité sont aujourd'hui supprimées lors des travaux d'aménagements.

Mais la pression de la fonction commerciale ou de service qui s'exerce aussi sur les rez-de-chaussée résidentiels leur fait subir souvent la suppression des grilles et des allèges, les élargissements des baies pour constituer des vitrines rendant asymétrique et boiteuse la composition de la façade (hôtels du Bouteiller et d'Emskerque).

De plus, les transformations que subissent les rez-de-chaussées par les aménagements commerciaux se sont accélérées (la durée de vie moyenne des devantures est aujourd'hui de 5 ans) face à la relative pérennité de maisons bisontines qui ont près de 500 ans.

Les types d'atteinte portée par les activités aux façades anciennes dans les secteurs sauvegardés sont généralement :

- l'élargissement de l'arcade boutique ;
- la suppression de trumeaux intermédiaires pour ouvrir les baies ou vitrines les plus vastes possible ;
- les placages de pierre en surépaisseur par rapport au nu d'origine ;
- les éventrements du 1er étage ;
- l'installation de climatisation en façade au-dessus des devantures ou en allège des baies des étages occupés commercialement ;
- l'installation d'enseignes appliquées ou perpendiculaires : caissons lumineux ou bandeaux peints, de médiocre qualité et ignorant le décor de façade.

Les autres risques d'altération encourus sont :

- la fermeture et l'occupation des anciens porches cochers transformés en boutique,
- la fermeture de couloirs ou de trages et leur annexion au local commercial,
- la suppression des structures anciennes (décloisonnement à l'intérieur du local),
- l'extension du local dans la cour intérieure, etc....
- l'appropriation fréquente de la cour par un seul occupant entraînant l'interruption du trage.

Des aménagements récents de devantures et façades témoignent cependant de la prise de conscience du problème et d'une réelle volonté de qualité. La vigilance des services de la Ville et de l'État à ce sujet a permis de limiter, à Besançon, ces effets, parfois dramatiques dans d'autres villes, pour le patrimoine. De même, le développement de l'intérêt patrimonial porté par les bisontins, clients et professionnels des commerces et services du centre-ville a favorisé la réalisation de devantures contemporaines de qualité.



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE

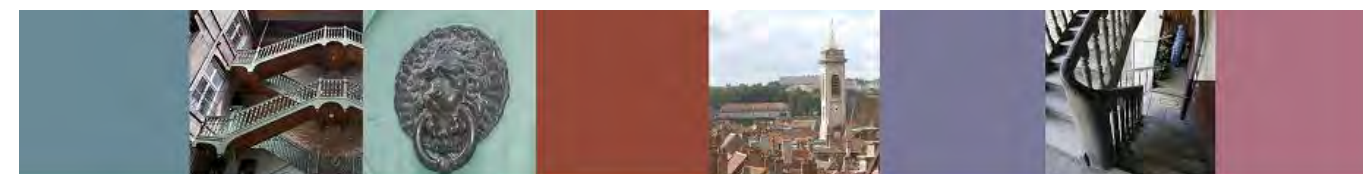
**BESANÇON**

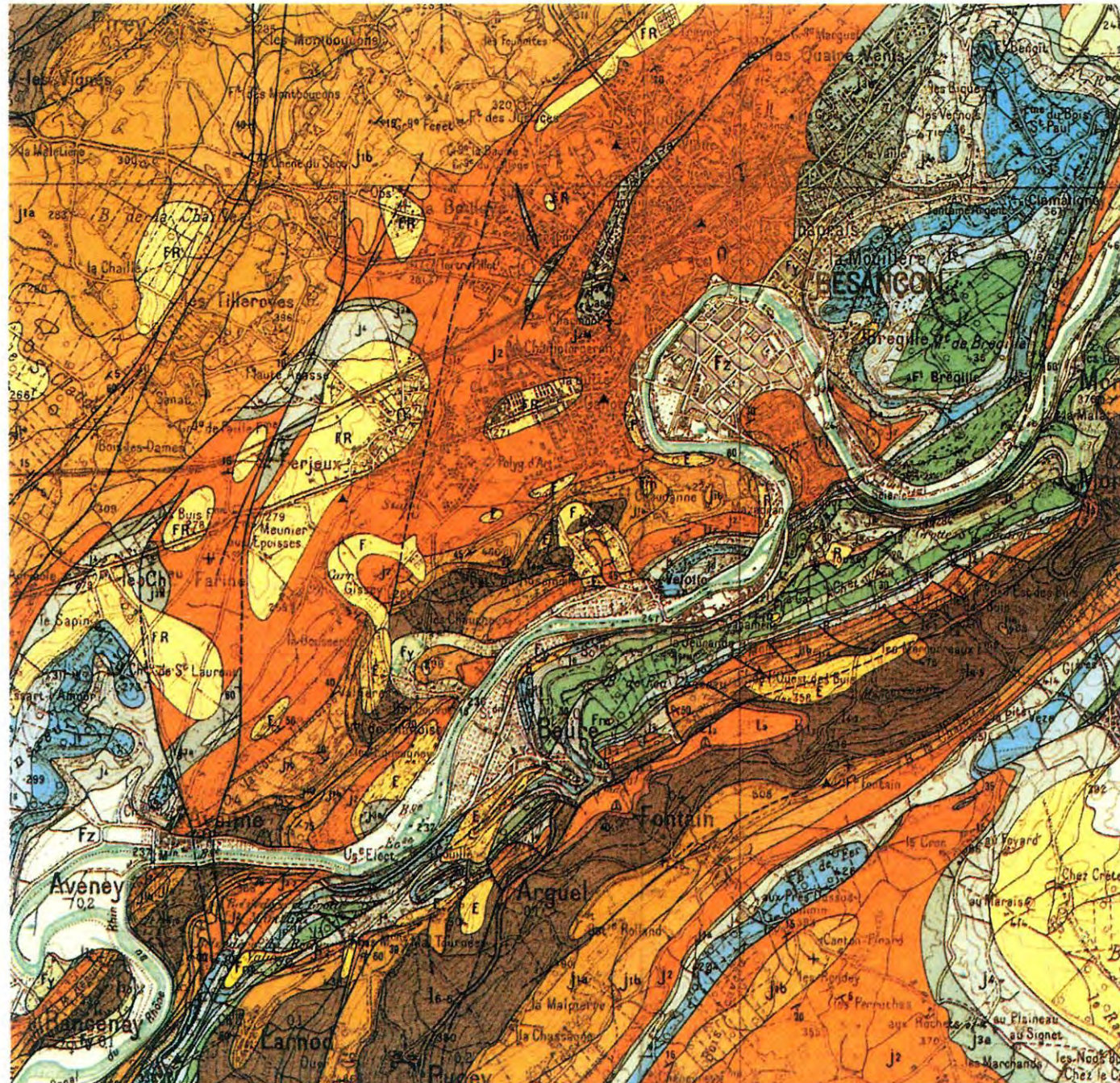


PLAN DE SAUVEGARDE  
ET DE MISE EN VALEUR

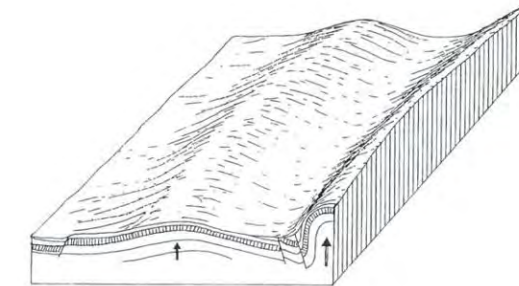
## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### II - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

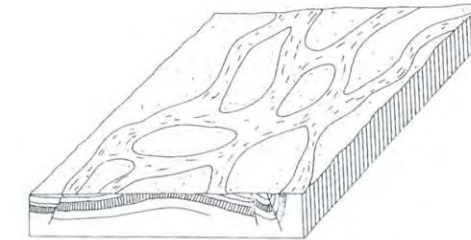




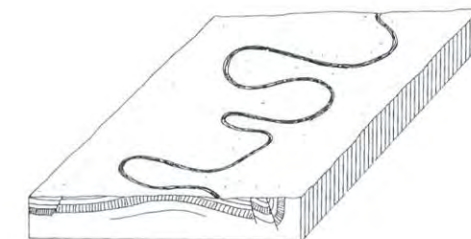
1. EXTRAIT DE CARTE GÉOLOGIQUE  
Feuille de Besançon au 1/50000 ème  
Bureau de la recherche géologique et minière



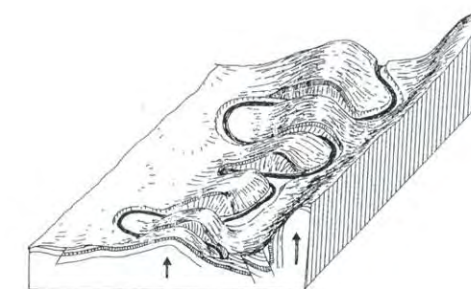
Durant le milieu du tertiaire se produit une première formation de reliefs dans la région bisontine : un ensemble élevé au sud-est (de Montfaucon vers Busy), un léger bombement au nord-ouest, sur l'axe Bregille-Planoise.



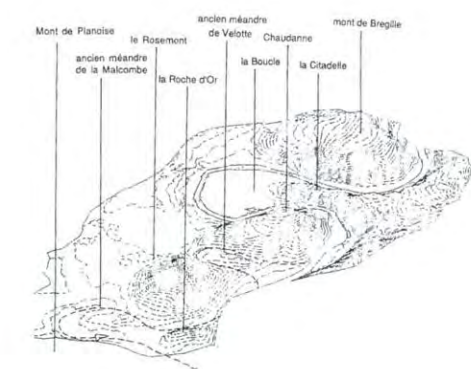
Le puissant Rhin-Doubs, venant de Suisse par le sud de l'Alsace, érode et nivelle tous les reliefs antérieurs, créant une large pénéplaine.



Le Doubs, réduit par le départ du Rhin à travers l'Alsace du Nord, serpente en larges méandres sur la pénéplaine.



Le Doubs s'incruste sur place dans l'axe anticlinal qui se soulève, créant une succession de cluses, autour de la citadelle, à Velotte et à la Malcombe.



Les méandres de Velotte et la Malcombe sont abandonnés par recoupement, seul se maintient le méandre autour de la Citadelle.



# Carte géologique du territoire de Besançon

## 1. Présentation générale de l'environnement

### 1°) La géographie du site de la ville

La ville de Besançon est arrosée par la principale rivière du département, le Doubs. Elle est située à la transition de deux types de paysages : d'une part, les plateaux du Haut-Doubs qui s'élèvent au Sud-Est et sont les premiers paliers de la chaîne du Jura, d'autre part, les plateaux moins élevés et les plaines qui s'étendent au Nord et à l'Est, en direction de la Saône. Cette transition est ourlée par le cours du Doubs qui présente des méandres capricieux, tout en gardant une direction générale rectiligne Nord-Est / Sud-Ouest. La rivière, sur 90 km, est profondément incrustée dans le relief avec des côtes abruptes d'environ 130 m. Ce dénivelé est présent à l'intérieur même du secteur sauvegardé avec les falaises calcaires jurassiques qui portent la Citadelle.

La situation du centre ancien de Besançon doit son originalité à la façon dont le Doubs a façonné la cuvette déterminant le site initial de la ville, site sur lequel le secteur sauvegardé du Centre ancien reste aujourd'hui centré. Cette situation tend à enclaver le centre ancien à l'intérieur de limites physiques contraignantes. Mais ce site relativement clos n'a jamais empêché Besançon d'assurer un rôle de carrefour de voies de passage, vers le Bassin Parisien, vers la Suisse, vers l'Alsace et vers le couloir Saône-Rhône.

Le paysage encadrant la ville de Besançon et son agglomération est marqué de tous côtés par la présence des hauteurs fortement boisées de la *bordure jurassienne* et de *l'avant-monts*, parmi lesquelles la forêt de Chailluz, prise en grande partie à l'intérieur des limites communales. Cette ceinture orographique constitue une limite physique du paysage relativement préservée.

### 2°) Aperçu géologique

Le site est l'héritage d'une histoire géomorphologique complexe. Chronologiquement, on relève les phases suivantes :

A la fin du Miocène, la région bisontine, anciennement plissée, avait pris l'aspect d'une pénéplaine traversée par un puissant fleuve, nommé Rhin-Doubs, qui était alimenté par le Rhin supérieur, pour lequel n'existait pas encore le passage alsacien vers le Nord.

Le Rhin ayant pris définitivement son cours alsacien, le Doubs se stabilise et adopte son tracé actuel en méandres. A la fin de l'ère tertiaire, de nouveaux mouvements tectoniques soulèvent le massif jurassien et réactivent les principaux accidents du faisceau bisontin. Le soulèvement de l'anticlinal Chaudanne-Bregille oblige la rivière à incruster son tracé au fur et à mesure de la poussée. Les 2 cluses de Rivotte et Tarragnoz s'amorcent, ainsi que celles identiques de Velotte et de la Malcombe.

La chaîne jurassienne, sous sa couverture sédimentaire, recouvre en fait un relèvement du socle, dont la présence, relativement peu profonde, est à l'origine de la sismicité encore enregistrée aujourd'hui.

L'aire couverte par le secteur sauvegardé du Centre ancien offre les terrains suivants :

#### Les affleurements de la roche-mère jurassique :

- Les calcaires à silice et polypiers du Bajocien et calcaires oolithiques du Bathonien (jurassique inférieur) caractérisent les reliefs de la Citadelle et les pentes du quartier de Battant (Fort Griffon, quartier d'Arènes, promenade des Glacis, cirque de roches entourant la source de la Mouillère). Ces roches ont produit le principal matériau de construction de la ville ancienne.
- Les marnes tendres de l'Oxfordien caractérisent la dépression entre la Citadelle et la colline calcaire des Trois Châtel. Cette zone, non construite, reste couverte de feuillus.

#### Stratigraphie

- Fz, Alluvions modernes
- E, Eboulis et Groise
- P, Cailloutis périglaciaire
- Fy, Basses terrasses
- Fx, Hautes terrasses
- Fp, Pliocène fluviatile
- F, Fluviatile non daté
- R, Argiles résiduelles
- FR, Fluviatile non daté et Argiles résiduelles
- Fm, Fluviatile ancien (Pontien ?)
- g, Conglomérats (Oligocène ?)
- c2, Cénomaniens
- c1, Albien
- n3, Hauteriviens
- J9, Portlandien
- J8, Kimméridgien
- J7, Séquanien
- J6, Rauracien
- J5, Argovien
- J4, Oxfordien et Callovien supérieur
- J3a, Callovien inférieur (Dalle nacrée)
- J2, Bathonien calcaire compact
- J1b, Bajocien supérieur (oolithique)
- J1a, Bajocien inférieur et Aalénien supérieur
- I4-3 - I6-5, Sinémurien - Hettangien
- I6-3, I6-5, Aalénien marneux et Toarcien
- I4-3 - I6-5, Charmouthien - Lotharingien
- I3-4, I3-2, I3-1, I3, Sinémurien - Hettangien
- I1, Rhétien
- t9, Keuper supérieur

D'après carte BRGM 1/50000ème et Observations complémentaires



### Les dépôts quaternaires :

On remarque deux types de dépôts, conséquence du travail de creusement effectué par le Doubs au Quaternaire :

- les éboulis de pente : ils se cantonnent au pied des abrupts de la Citadelle ;
- les alluvions modernes et basses terrasses du Doubs qui recouvrent une partie de la Boucle: ce sont des dépôts de graviers et limons typiques des rives convexes de méandre. C'est le terrain sur lequel sont fondées la plupart des constructions du centre. Des alluvions de rive se retrouvent également le long de la rive droite (Promenade Micaud, Casino, Promenade de l'Helvétie, vallon de la Mouillère).

### Le sous sol du secteur sauvegardé Centre ancien

La roche dure calcaire, qui dresse ses falaises de 130 m d'élévation à Rivotte et Tarragnoz, est très présente dans le paysage du secteur sauvegardé, comme dans le paysage lui servant de fond de perspective. La roche calcaire affleure dans tout le quartier haut au sud des rues Ronchaux et Péclet, ainsi que vers la rue Battant. Les vestiges de l'amphithéâtre romain reposent directement sur le rocher. Les fossés de l'enceinte de Battant ont été creusés dans cette roche dure. Les voies ferrées ont été établies en déblai et en tunnel dans ces roches. L'amélioration des routes d'accès ou de contournement de la ville a nécessité d'entailler la roche (tunnel de la Porte Taillée, tunnel routier de la Citadelle).

Une large surface du territoire communal est concernée par le phénomène karstique et les risques que ce type de sous-sol entraîne pour le bâti bisontin (présence de diaclases, de cavités et de dolines) et la dynamique de son hydrosystème spécifique pour l'alimentation en eau potable. L'étude réalisée en 2004 par le Cabinet Reilé, qui a réalisé la cartographie de ce risque sur la commune, montre qu'en revanche l'aire du secteur sauvegardé Centre ancien n'est concernée, sur ce point, que par des risques faibles. Il faut toutefois noter que la connaissance de l'endokarst sur le territoire communal n'est pas exhaustive, et dépend des découvertes fortuites. Ainsi 15 cavités ont été révélées dans l'aire du secteur sauvegardé, dont 8 sous la colline de la Citadelle. Mais la compréhension du réseau karstique est difficile notamment sous le bâti ancien.

Dans la plus grande partie de la Boucle, les constructions sont fondées sur les sols alluviaux déposés au Quaternaire sur la base calcaire jurassique, baignés par l'aquifère alluvionnaire du Doubs. L'épaisseur de cette couverture est variable, diminuant progressivement du pont Battant vers le Sud. Aux sols alluviaux d'origine se sont ajoutés les remblais historiques, au sein desquels se trouve la riche strate archéologique. L'épaisseur des remblais historiques varie elle-même, comme l'indique la profondeur à laquelle se situe le revêtement antique de la Grande rue, de 2,00 à 3,80 m.

### 3°) La topographie du site :

Le secteur sauvegardé Centre ancien présente un relief d'une amplitude de 130 m, entre la cote 370 m (prise à la Citadelle) et 240 m (prise au bord du Doubs à Tarragnoz). En revanche la plus grande partie du centre ancien de la Boucle occupe un glacis très faiblement pentu, caractéristique de la convexité du méandre : on note un dénivelé de 5 mètres entre le point le plus bas (243 m, place de la Révolution) et 248 m au Palais Granvelle. Au delà vers le Sud, le quartier haut accroché aux pentes de la Citadelle se déploie sur 28 m d'élévation (entre la cote 250 m rue Ronchaux et la cote 278 m rue des Fusillés de la Résistance. Sur la rive droite du Doubs, la délimitation du secteur sauvegardé a inclus une partie des pentes du quartier de Battant, dont le dénivelé est de 30 m entre la cote 244 m au quai de Strasbourg et la cote 274 m au Fort Griffon. Hors de la zone urbaine, la dépression des Trois Châtelts constitue un col à la cote 310 m, en forme de selle, à la racine de la Boucle, à l'un des points les plus étroits de l'isthme.

Les quartiers anciens occupant la partie plate de la Boucle sont inséparables du domaine naturel qui les enserme comme dans un écrin. Le Doubs les borde de toutes parts. Au Sud, bien au-delà des limites du Secteur sauvegardé, derrière le premier rang des collines de Bregille, de la Citadelle et de Chaudanne, se dresse une série de hauteurs d'environ 150 m au-dessus du plan d'eau du Doubs, fermant la vue : Montfaucon, la Chapelle-des-Buis et le Bois de Peu.

### 4°) - Le risque sismique

La région de Besançon est située dans la zone du Jura externe, et subit une sismicité moyenne et régulière liée à la poussée alpine toujours en activité. L'étagement important des terrasses du Doubs et la sismicité instrumentale et historique sont les signes d'une activité récente des structures jurassiennes. Le séisme du 23 février 2004 (échelle de Richter 5,1), dont l'épicentre était situé près de la commune de Baume-les-Dames, à 23 km au Nord-Est de Besançon, a rappelé l'activité des failles qui traversent le Jura selon une orientation méridienne en direction du Massif Vosgien.

Ce faisceau de failles, dont plusieurs passent à l'Ouest de Besançon, est à l'origine d'un grand nombre de séismes d'intensité faible ou moyenne. Les séismes de magnitude supérieure à 3 se produisent de temps en temps, les intensités 5 sont atteintes tous les 50 ans, les intensités supérieures ou égales à 6 au plus une fois par siècle : Besançon et ses environs ont connu dans le passé les effets des séismes importants de Thise en 1828 et 1831 (échelle 7), et ceux, plus faibles, de 1865 (échelle 5), 1955 (faible), 1966, 1984 (échelle 2), 1983, et un séisme et 2001 (échelle 3).

La commune de Besançon est néanmoins située en zone de sismicité 0 (de risque sismique négligeable mais non nul). Aucune secousse d'intensité supérieure à 8 n'y a été observée historiquement. A ce titre, la construction ne fait pas l'objet de prescriptions parasismiques particulières. Il est signalé à titre d'information que le zonage sismique réglementaire est en cours de révision et que cela pourrait se traduire par un renforcement prochain des obligations constructives dans le Doubs.

D'autre part, des constructions des faubourgs de Tarragnoz et Rivotte sont soumises à un risque potentiel d'éboulement de falaise, provoqué par les intempéries et notamment avec le cycle de gel-dégel et concernée par le phénomène karstique. Dans le recueil des servitudes, les zones de risque de glissement de terrain sont indicées « g3 ». Le règlement prévoit que les constructions, ouvrages, travaux ou changements de destination en faveur de la création de nouveaux logements, d'une capacité nouvelle d'hébergement, d'un ERP d'une capacité de plus de 20 personnes (personnel compris) ou disposant d'un local à sommeil sont interdits et que les nouvelles ouvertures créées en façade exposée au risque devront être limitées en taille et en nombre.

### 5°) Le climat bisontin

Besançon est soumis à une double influence océanique et continentale.

- Océanique : Comme dans la plus grande partie de la France, Besançon est soumis à l'influence océanique, mais celle-ci y est atténuée (climat océanique dégradé). Cette influence est notamment sensible lors du passage des perturbations atlantiques, qui apportent une pluviométrie importante en quantité comme en fréquence. Le relief se relève de la Saône au Jura, dont les premières côtes favorisent la condensation des nuages.

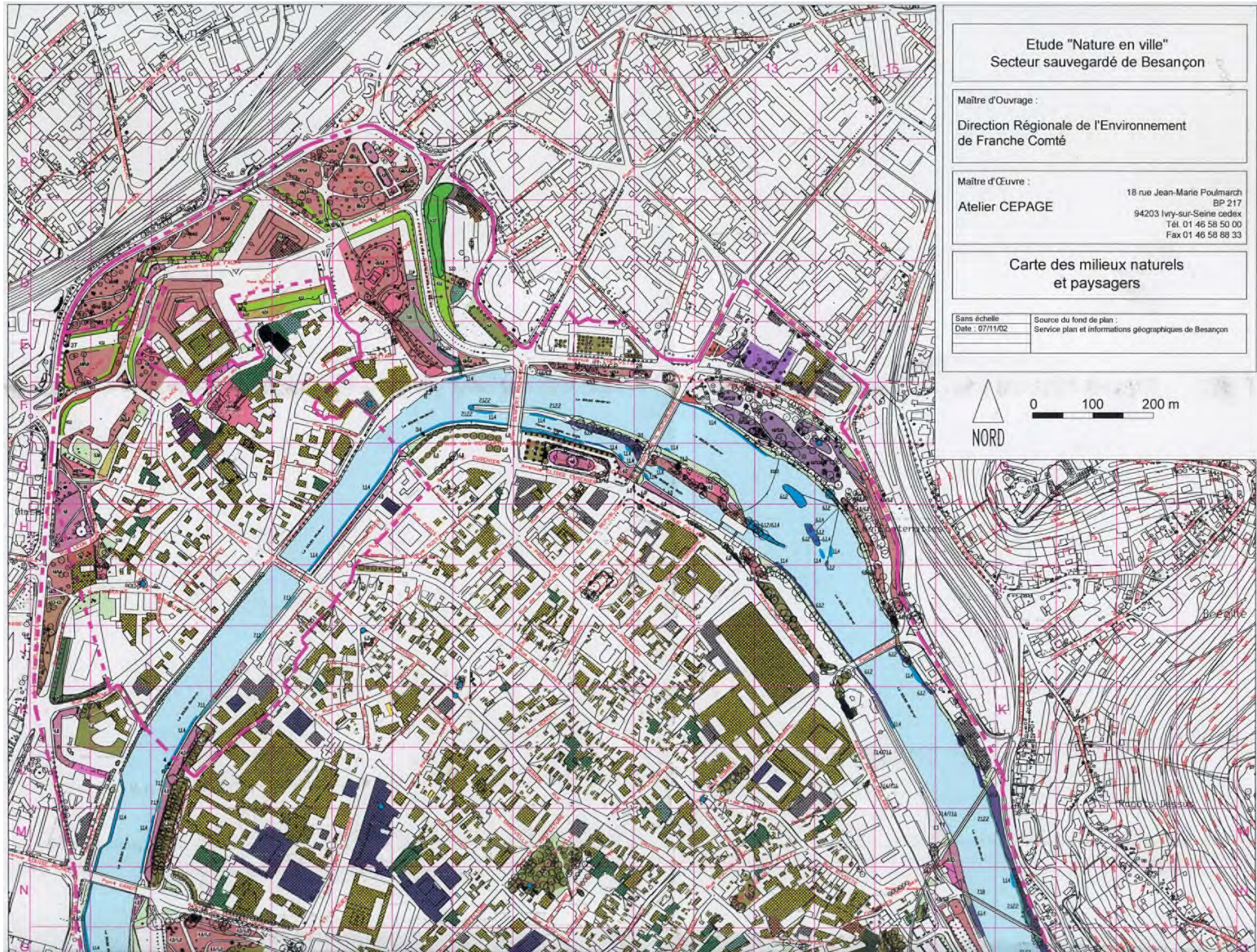
- Continentale : Eloigné de l'influence régulatrice de l'Océan (plus de 500 km), le département du Doubs connaît une forte influence continentale, surtout sensible par régime de bise, en situation anticyclonique : neige et fortes gelées l'hiver, sécheresse et chaleur l'été, écarts de température entre le jour et la nuit, comme entre les saisons.

D'autre part le climat de Besançon subit une influence lointaine subméditerranéenne. En période estivale, notamment, les flux chauds d'orientation Sud remontant par le couloir Rhône-Saône mettent Besançon en contact avec les masses d'air méditerranéen, ce qui accroît la chaleur continentale.

Les moyennes de températures relevées à la station de Besançon-Observatoire oscillent au cours de l'année entre les plus basses, relevées pendant la première quinzaine de janvier (maximale à 5°, minimale à -1°) et les plus hautes relevées la première quinzaine d'août (maximale à 25°, minimale à 15°).

Dans la région la pluviométrie est comprise entre 800 et 1000 mm/an.

Les brouillards qui caractérisent les plaines de la Saône remontent quelque peu jusqu'aux collines bisontines qui les arrêtent. Le site de la ville, à cause de son relief, entraîne des effets d'inversion des températures, l'air froid se concentrant au fond de la vallée, facteur de concentration des pollutions aériennes. Les précipitations les plus importantes se concentrent en moyenne au printemps (maximum au mois de mai avec 150 mm) et en automne, de septembre à décembre (maximum au mois de novembre avec 120 mm). La principale particularité du climat du département est sa grande variabilité aussi bien au cours d'une saison que d'une année sur l'autre.



**Etude "Nature en ville"  
Secteur sauvegardé de Besançon**

Maître d'Ouvrage :  
Direction Régionale de l'Environnement  
de Franche Comté

Maître d'Œuvre :  
**Atelier CEPAGE**  
18 rue Jean-Marie Poulmarch  
BP 217  
94203 Ivry-sur-Seine cedex  
Tél. 01 46 58 50 00  
Fax 01 46 58 88 33

**Carte des milieux naturels  
et paysagers**

Sans échelle  
Date : 07/11/02  
Source du fond de plan :  
Service plan et informations géographiques de Besançon



## 2. Nature en ville

### 1°) La nature dans le centre ancien

Comme de nombreuses villes anciennes, et jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, Besançon a conservé à l'intérieur de ses murs de nombreuses zones non bâties, anciens clos abbatiaux et jardins privés, vouées à la culture. Les îlots les plus denses du centre, grâce à leurs importantes dimensions recèlent de nombreux espaces libres plantés. L'impression de densité minérale donnée par les espaces publics du centre est atténuée par le grand nombre d'arbres d'alignement (7912 sujets, entretenus par le service des espaces verts municipaux) qui ceignent la ville. Besançon a été classée ainsi première *ville verte* de France. Près du tiers du territoire communal (2400 ha sur 6500 ha) est végétalisé. Le secteur sauvegardé offre des situations et des points de vue des plus variés sur l'élément naturel : cours et jardins privés de cœur d'îlot, vergers, potagers, jardins familiaux, parcs, collections botaniques, promenade plantée classique, square urbain d'esprit haussmannien, jardin archéologique, sans compter les ensembles plus naturels du pourtour de la Citadelle et des berges de rivière.

Des espaces importants du secteur sauvegardé figuraient en "espace boisé classé" dans l'ancien POS du Centre : il s'agit de tout l'ensemble des coteaux de la Citadelle, de la Promenade de Chamars, de la Promenade Micaud. Le plan de Paysage élaboré dans le cadre des études du PLU de Besançon, en 2003, a identifié les secteurs d'enjeux urbains et paysagers dont certains concernent le secteur sauvegardé. Dans la zone de tissu urbain existant, les secteurs Chamars/Chaudanne et Micaud/Chaprais/Mouillère/ et berges rive gauche sont de nouveaux secteurs de projet. Le secteur Citadelle/Chapelle-des-Buis participe à l'enjeu de préservation et de mise en valeur des collines. Les axes routiers ceinturant le centre ancien sont des axes de découverte du paysage naturel et urbain historique.

L'urbanisation périphérique, déportée en direction du Nord-Est, n'oppose pas d'obstacle au contact entre les quartiers anciens et les zones naturelles. La présence du Doubs est un facteur bénéfique pour l'entretien d'une qualité de l'environnement, tant pour le maintien de la richesse floristique et faunistique que pour écarter du centre ville les polluants et nuisances diverses qui caractérisent habituellement les centres ville.

L'étude "Nature en ville" a été réalisée de 2002 à 2004 à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté par le bureau d'étude Atelier Cepage sur le territoire du secteur sauvegardé, parallèlement avec l'étude de ce dernier. Son objet était de mettre en place des propositions visant à favoriser la biodiversité, en adéquation avec le plan global de mise en valeur de la Boucle. Elle a mis en relief, grâce à une action d'inventaire et de diagnostic, la richesse des milieux de vie d'espèces végétales et animales, même dans les secteurs les plus urbains. Elle a démontré l'intérêt que présente le maintien de cette biodiversité : préservation d'un patrimoine riche, amélioration du cadre de vie, lutte contre les nuisances, et l'intérêt humain qu'elle présente (éveil à la nature, pédagogie de l'environnement).

### 2°) - La flore

Le recensement conduit par l'Atelier Cepage dans le cadre de l'étude "Nature en ville" a mis en relief la richesse, la biodiversité, de l'ensemble des 2 secteurs sauvegardés, son territoire d'études. Elle a conduit à l'identification de 406 espèces végétales, et des unités typologiques dans lesquelles elles se rencontrent préférentiellement. On compte 96 espèces adventices, 27 buissons, 17 cultivées, 53 espèces forestières, 28 espèces hygrophiles, 58 espèces des ourlets (lisières forestières), 92 espèces des pelouses et 35 espèces saxicoles. Un quart de ces espèces est donc directement dépendant des activités humaines., un quart est lié aux formations prairiales et un troisième quart est inféodé aux forêts et à leurs ourlets.

A la confluence des influences océanique, continentale et méditerranéenne, la flore bisontine bénéficie de caractères spécifiques. Les sols, en majorité calcaires, conservent mieux la chaleur, ce qui accroît la diversité floristique. On relève un certain nombre d'espèces à affinités plus méditerranéennes, parfois peu banales, et dont l'aire, à cette altitude relativement basse, serait en cours d'extension. En milieu urbain, les sols résultent de remblayages divers et ne peuvent être considérés comme le fruit d'une évolution naturelle. Du point de vue des unités de végétation, l'affleurement jurassique de la Citadelle offre par son relief toutes les orientations cardinales.

Les milieux dans lesquels se rencontrent ces espèces sont très variés et dans des emplacements inhabituels qui rappellent les fortes potentialités écologiques de la cité bisontine :

- les roselières terrestres, sur les bords du Doubs et le long de la Mouillère, qui agrémentent les promenades des berges ;
- la végétation flottante libre, à la surface des eaux calmes, ou fixée ;
- les milieux liés aux parois rocheuses calcaires sèches en basse altitude, présentant des espèces peu communes en milieu urbain ;
- les pelouses sèches thermophiles sur sols maigres, au versant sud de la Citadelle et au Fort Griffon avec une grande diversité floristique (Oeillet des Chartreux) et faunistique (Mante religieuse), mais qui, en absence de fauchage d'entretien, est menacée par les buissons ; la reconquête des prairies bien exposées de la Citadelle et du quartier Battant, par un entretien extensif, constitue un des enjeux du Secteur sauvegardé, pouvant permettre le retour de certaines espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale (Pouillot de Bonelli, Tarier pâtre, Pie-Grièche à tête rousse, Alouette Lulu) ;
- les prairies à fromental, plus grasses ;
- les autres types de prairies, qui sont des gazons des espaces verts publics, présentant un moindre intérêt écologique du fait de l'intensité de l'entretien dont ils font l'objet.

Les boisés offrant de grandes surfaces essentiellement localisées sur des pentes comprennent :

- la tillaie sur éboulis (tilleul, érable, orme), comportant de nombreuses espèces de sous bois, dont la rare Orobanche du lierre,
- la hêtraie de type Galio-Fagenion, sur la face Est de la Citadelle ;
- la saulaie blanche, boisé inondable des rivages et îles de la rivière, cordon important du point de vue paysager, fréquenté par une faune spécifique ;
- la frênaie humide, en relations étroites avec la précédente.

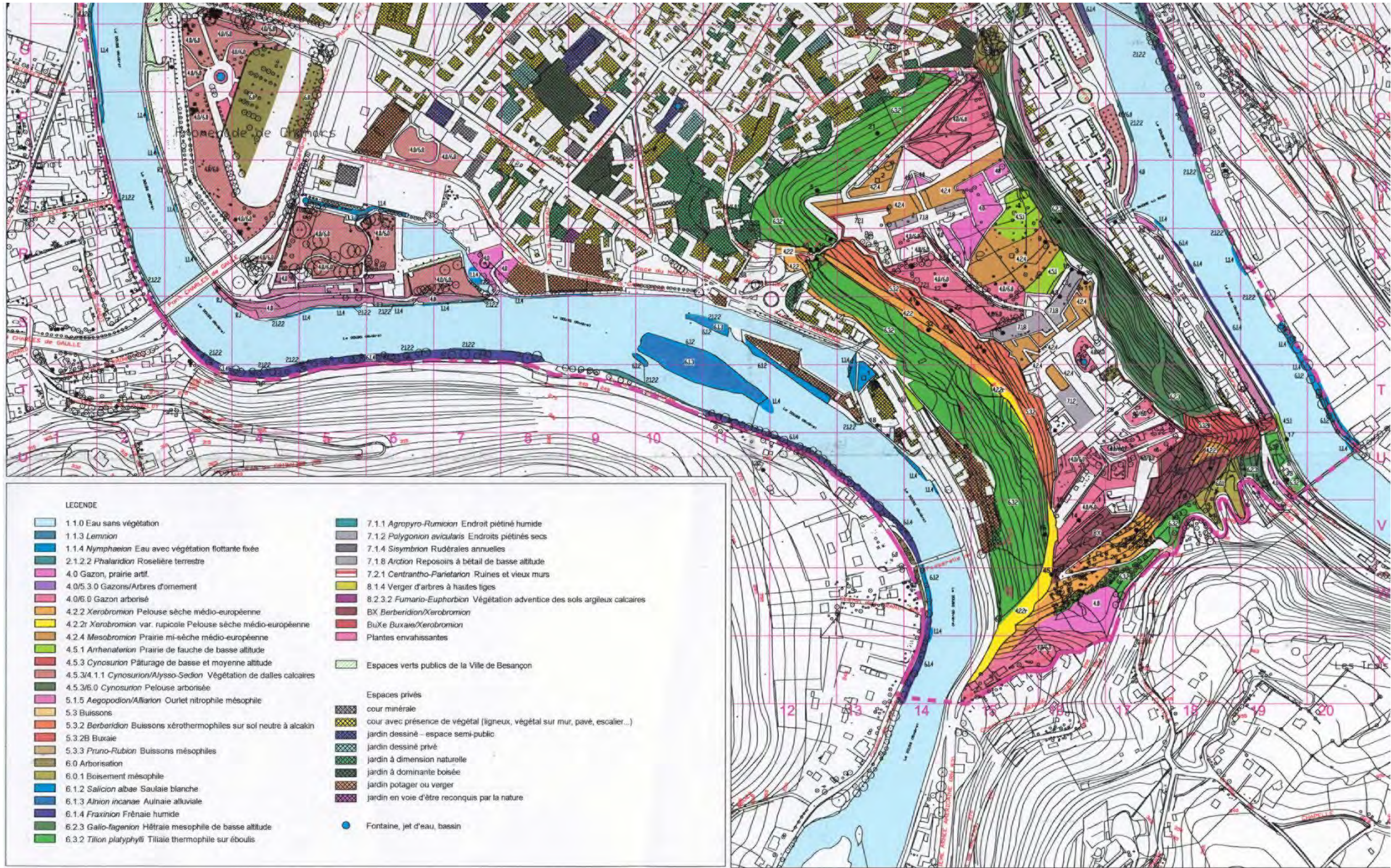
Parmi ces milieux, l'étude a également noté :

- des alliances de végétaux liées à la ville ancienne : végétation occupant les vieux murs, ruines, les pavés et escaliers, micro stations dont la survie est parfois menacée par les travaux de nettoyage des murs ; c'est à la fois la vulnérabilité de ce type de milieu et son imbrication dans l'espace urbain, sur les marches, les murs, accompagnant les pas des promeneurs, qui constituent toute sa valeur ;
- les friches urbaines offrent des stations rudérales annuelles et pluriannuelles d'une grande richesse (présence du Pavot somnifère, du Gaillet bâtard),
- les associations de lisière et buissonnantes, intéressantes, mais qui doivent permettre l'expression des autres stations remarquables ;
- les vergers et potagers, outre leur intérêt de témoignage historique, présentent un intérêt écologique pour la faune ;
- les jardins et cours privées, espaces clos mais régulièrement répartis dans le centre, ont été cartographiés selon qu'ils sont strictement minéraux, avec présence de végétaux, dessinés, à dimension naturelle, à dominante boisée, ou en voie d'être reconquis par la nature. Ils sont intéressants écologiquement et pour la vie à l'intérieur des îlots ;
- les arbres des espaces verts publics, ensemble qui est assez riche puisqu'on dénombre 270 espèces et cultivars répartis dans les différents parcs, promenades et voiries de la Ville de Besançon (patrimoine ligneux de 8000 sujets).

Une cartographie permet de repérer les milieux naturels et paysagers sensibles.

Un certain nombre d'espèces exotiques, adventices ou échappées de jardin apparaissent indésirables, leur colonisation se faisant au détriment de biotopes indigènes de valeur (renouée, ailante, lilas).

Le secteur d'étude recèle 3 espèces reconnues comme rares et protégées, l'Orobanche du lierre, le Cerfeuil vulgaire et le Gaillet bâtard.



### 3°) - La faune

L'étude "Nature en Ville" a recensé les catégories d'espèces suivantes :

Avifaune : 58 espèces

- on note une bonne représentation des espèces liées à l'eau avec des oiseaux peu communs en site urbain (le Martin pêcheur, et le Harle Bièvre, dont Besançon représente l'un des lieux de nidification) ;
- des espèces nicheuses sont liées aux boisés, notamment 6 espèces de pics, et 4 espèces de corvidés, qui profitent de l'existence des grands parcs boisés du secteur sauvegardé où les panaches des arbres n'ont pas été rabattus, comme dans beaucoup de villes, par des tailles de sécurité. Un nicheur comme le Corbeau freux n'est pas sans poser des problèmes en contexte urbain, mais est par ailleurs une espèce à fort enjeu de conservation. L'Autour des Palombes qui niche dans les grands massifs forestiers environnants, représente un bon prédateur naturel du Pigeon biset. D'autres espèces ont été vues en migration.
- parmi les espèces rupestres protégées, le Faucon pèlerin trouve un habitat très favorable dans le réseau complexe de falaises naturelles et de remparts de la Citadelle, et l'on doit lui conserver de grandes zones de tranquillité ;
- on relève une proportion importante d'espèces liées au bâti, vieux murs, ruines, avant-toits : l'Hirondelle de fenêtre, le Martinet noir, l'Effraie des clochers (nicheuse et hivernante rare à Besançon) ; tous les travaux sur les bâtiments et clochers dans le secteur sauvegardé devront mieux prendre en compte ces espèces dans leur mise en œuvre ;
- les espèces inféodées aux espaces buissonnants et à la strate arbustive (fauvettes), sont moins présentes ;
- de même pour les espèces liées aux milieux assez ouverts, bien exposés, parsemés de quelques buissons ainsi qu'aux pelouses calcaires (Pouillot de Bonelli) ;
- Besançon joue un rôle important sur l'axe Sud-Ouest / Nord-Est de la vallée du Doubs pour l'étape des migrants, nombre d'espèces ne franchissant pas le Jura mais le longeant.

Lépidoptères : On a relevé 70 espèces, ce qui représente une bonne variété de ce groupe.

Les espèces liées à l'eau et les espèces liées aux boisés ont une bonne représentation. Les enjeux concernent surtout les espèces nombreuses et peu communes liées aux prairies, notamment aux pelouses calcaires et aux milieux bien ensoleillés. Il faut noter quelques espèces rendant compte du biotope des murs, cailloux, rochers du secteur sauvegardé. Les papillons de jour et de nuit comptent quelques espèces patrimoniales.

Les Hyménoptères et les Orthoptères montrent que les milieux boisés représentent une composante intéressante du site. Les densités importantes de Mante religieuse sur les coteaux de la Citadelle indiquent la qualité écologique encore forte des prairies calcaires et xériques.

Le Caloptéryx éclatant est l'espèce patrimoniale du secteur sauvegardé, mais menacée.

Les Mammifères et micro-mammifères ont une bonne représentation avec 17 espèces. On note des espèces qui sont habituellement plus campagnardes, comme les campagnols et le Mulot sylvestre, mais les espaces clos de murs du centre leur sont fermés. Le Hérisson, le lapin de garenne, le Ragondin ont été relevés, ainsi que l'écureuil roux, fort enjeu pour la ville qui doit conserver de grandes zones de prairies hautes et buissons, ainsi que des arbres à cavités et de vieux arbres semenciers. Les conditions favorables aux mammifères et surtout aux micro-mammifères sont liées ici aux boisés, à la présence de grands espaces naturels voisins et à la densité des liaisons écologiques avec ces milieux.

Parmi les 5 espèces de chiroptères observées, on relève :

- le Grand Rhinolophe, espèce phare du secteur sauvegardé, qui profite de sites favorables (chaufferie de la Citadelle, Grottes Saint-Léonard et de Tarragnoz, Tunnel du Tacot)
- le Murin à oreilles échanquées et la Barbastelle d'Europe, espèces vulnérables.

A côté des sites de falaise et de souterrains, c'est tout le bâti ancien de Besançon qui joue un important rôle d'accueil pour les chiroptères, caves, remises, mais aussi combles et dessous de toits.

Batraciens : 4 espèces ont été observées parmi lesquelles le Crapeau accoucheur (un des enjeux importants du secteur sauvegardé) et la Salamandre tachetée.

Reptiles : 5 espèces ont été observées parmi lesquelles des couleuvres et le Lézard vert, très rare à Besançon.

L'étude "Nature en Ville" a mis en relief l'importance du fonctionnement des corridors de déplacement. Cette faune niche pour une partie dans d'importantes zones-réservoirs extérieures au secteur sauvegardé, comme la forêt de Chailluz, qui héberge notamment des populations de mammifères, et les coteaux du Doubs. La mobilité de cette population est favorisée par la présence de biotopes-relais, comme le pourtour de la Citadelle. Les biotopes-relais sont reliés entre eux par des corridors potentiels de déplacement. Il est essentiel que cette trilogie "zone réservoir / biotope-relais / corridors de déplacement" existe et puisse rester fonctionnelle. Ces liaisons biologiques concernent les milieux aquatiques et humides, les milieux boisés, et les milieux terrestres ouverts. Ils représentent des liaisons potentielles entre les collines et la ville, suivant le cours de la rivière et de l'enceinte de Battant, formant une ceinture autour du secteur sauvegardé.

L'aire du Secteur sauvegardé Centre ancien recoupe 2 zones couvertes par des arrêtés préfectoraux de biotope, concernant les falaises de Rivotte à la Grotte Saint-Léonard et les falaises de Tarragnoz. Ces arrêtés protègent un biotope à faucon pèlerin. D'autre part une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I (versants dominant le Doubs à Besançon) est instituée, recouvrant l'aire de ces dernières sur le pourtour de la Citadelle. Il est en outre proposé d'instituer une zone "Habitat 2000" protégeant les cavités à Barbastelles et Grand Rhinolophes de la vallée du Doubs.





## 3. L'eau

### 1°) - La rivière Doubs

#### La rivière en ville

Le Doubs, par son méandre, cerne le centre historique de Besançon. C'est à la fois une sérieuse barrière qui limite le développement du centre-ville - six ponts et deux passerelles piétonnes seulement permettent de la franchir ; c'est aussi un espace de respiration, un environnement de qualité urbaine et paysagère pour le centre historique, c'est enfin, une cause de risques naturels graves d'inondation.

La rivière Doubs, qui a sa source à Mouthe, à 937 m d'altitude, au sein de la chaîne du Jura, a un régime pluvio-nival très irrégulier qui lui vient de son bassin supérieur. Les crues les plus fortes sont celles qui allient, en fin d'hiver, les précipitations saisonnières normales et la fonte des neiges sur le Jura et les situations d'orages d'été. Son débit peut osciller de 21 m<sup>3</sup> par seconde à 1430 m<sup>3</sup> par seconde (valeur relevée en février 1990). Une partie des eaux collectées sur les plateaux calcaires perméables du Haut-Doubs et au pied des sommets de la chaîne franco-suisse lui parviennent par le biais de résurgences de cours d'eau souterrains, dont témoigne la source de la Mouillère.

#### Les crues et le Plan de Protection contre les Risques d'inondation (PPRi)

Régulièrement en hiver, la rivière sort de son lit. Son écoulement étant entravé par les obstacles bâtis de l'agglomération bisontine, les risques d'inondation se sont accrus. Dans sa traversée de la capitale comtoise, la réduction du lit naturel du Doubs a commencé dès la période préromaine, avec l'installation des enceintes urbaines gauloise, gallo-romaine, puis médiévale et classique, par la construction de ponts. Le pont Battant, avant sa reconstruction en 1953, gênait considérablement l'écoulement.

L'aménagement du canal du Rhône au Rhin, qui arrive à Besançon en 1829, suit d'abord un tracé en lit de rivière. Par la suite, le trajet du canal a été raccourci par le creusement d'un canal fluvial sous la citadelle, réalisé à partir de 1878. une écluse à la sortie aval du tunnel règle les niveaux d'eau.

Lors de crues exceptionnelles, notamment celles de 1852, 1882, 1896, 1910, 1983, 1990, certains quartiers du Secteur sauvegardé proches du Doubs ont été inondés.

Un Plan de Prévention du Risque Inondation a été élaboré, prenant pour référence une crue centennale modélisée afin de mesurer les risques de renouvellement de telles situations, compte tenu de l'évolution de la vallée du Doubs, du développement de l'urbanisation, de l'imperméabilisation des sols qui en résulte, et du frein qu'elle oppose à l'écoulement de la crue (présence des ponts). La crue de 1910 n'a pas été prise en compte de manière spécifique en raison notamment d'incertitudes sur son débit et sur les modifications des conditions d'écoulement résultant des aménagements réalisés depuis.

Le PPRi du Doubs Central a été approuvé par arrêté préfectoral n°1225 en date du 28 mars 2008. La superposition des aléas (faibles à très forts) et des enjeux (majoritairement zone urbanisée dense ancienne) a conduit à classer une part importante du centre historique, à l'intérieur de la boucle du Doubs, en zone réglementée (de bleu clair à rouge).

Le PPRi peut être révisé sur la base d'une évolution de la connaissance ou du contexte, dans des formes réglementairement prévues. Ce sera le cas en particulier pour prendre en compte les ouvrages de protection de la ville, lorsque ceux-ci seront réalisés et leur fiabilité avérée. Dans l'attente, les dispositions du PPRi approuvé s'appliquent au PSMV. »

Les dispositions à prendre pour protéger le centre ville de Besançon face au risque inondation à l'occasion d'une crue de référence centennale, ont été déterminées et étudiées par SOGREAH en août 2005 puis février 2006, à la suite de l'étude de l'aléa inondation préalable à l'élaboration du PPRi. Le dispositif de protection envisagé est constitué par :

- la réalisation d'un mur anti-crue en rive gauche du Doubs en amont de la boucle, entre l'amont du bastion Rivotte (pont ferroviaire) et le pont de Bregille ;
- le relèvement ponctuel du haut de berge au pont de la République
- la mise en place de batardeaux amovibles pour fermer temporairement des points bas dans la berge ou des passages piétons : 4 ouvertures à Rivotte et 2 sur les quais en amont et aval du Pont Battant.

Le projet de mur anti-crue en amont de la boucle est dans la continuité de deux autres projets de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, que sont la rénovation du port fluvial, en cours de travaux et la création en cours de la Cité des Arts et de la Culture.

Dans les zones inondables identifiées dans le PPRi, la création ou l'aménagement de sous-sols sont interdits.

### 2°) - L'eau potable

#### La qualité des eaux souterraines

##### Les eaux superficielles

L'eutrophisation est généralisée sur les rivières du secteur. Le Doubs est identifié comme un cours d'eau prioritaire vis à vis de l'eutrophisation.

La qualité de l'eau du Doubs, bien que médiocre, s'est améliorée depuis quelques années. Son eau est polluée, et peu oxygénée, ainsi que le montre une colonisation par les algues. Les sources de ces pollutions sont à rechercher, dans le cours supérieur, dans les activités agricoles, (responsables de 80 % des nitrates), industrielles (relâchant des métaux lourds), et par défaut d'assainissement individuel. Il est à noter que les variations de débit dues aux rythmes de restitution des 3 retenues hydroélectriques est un facteur qui accentue cette pollution. L'opération Doubs propre en 2005 s'est fixé pour but d'y remédier.

##### Les aquifères

Les terrains jurassiques sont traversés par des réseaux d'eaux souterraines (aquifères karstiques). La source de la Mouillère est l'exutoire vaclusien de l'aquifère du Jurassique moyen. Les nappes aquifères karstiques offrent des potentialités intéressantes à étudier et exploiter au gré de la demande (Karst profond de la vallée du Doubs).

L'aquifère de type alluvionnaire est l'accompagnatrice du cours du Doubs, notamment sous le bâti ancien du secteur sauvegardé. Cette nappe de la basse vallée du Doubs est fortement sollicitée.

Une nappe d'eaux salines profondes hébergée par les terrains du trias, identique à celle de Salins, a été exploitée par forage et a alimenté, à la Belle Epoque, la station thermale de Besançon-les-Bains (quartier du Casino). Cette activité a aujourd'hui cessé.

#### La qualité de l'eau potable

Pendant l'Antiquité et sans doute jusqu'au 5<sup>e</sup> siècle, la ville dispose d'un aqueduc conduisant les eaux de la source d'Arcier à environ 10 km au Nord-Est de la ville. Longtemps l'eau a été prélevée dans les puits. La collecte de l'eau dans des citernes qu'on retrouve sous le sol des cours. L'eau de quelques sources (Fontaine Argent, Bregille) permet d'alimenter les premières fontaines. La reconstruction de l'aqueduc d'Arcier de 1850 à 1854 amène l'eau en abondance à la ville. Aujourd'hui des captages complètent cette adduction pour une agglomération de 179 000 habitants.

Aujourd'hui la ville de Besançon est alimentée par quatre ressources, de capacités et de natures différentes. Ces ressources constituent une alimentation sectorisée sur la commune de Besançon, il est néanmoins possible d'interconnecter ces réseaux afin d'assurer la continuité du Service de l'eau potable en cas de besoin :

- Le captage de la source d'Arcier dont une partie de l'eau est acheminée gravitairement par un aqueduc à plan d'eau libre. Elle est traitée à la Station de la Malate pour parvenir ensuite au réservoir de Saint-Jean. Une station de pompage placée en aval de ce réservoir transfère l'eau au réservoir de Griffon qui détermine le niveau piézométrique existant sur le centre ville, celui-ci est fonction du niveau d'eau dans le réservoir. Le niveau piézométrique sera compris entre 273 mètres et 280 mètres. Cependant les rues les plus élevées sont alimentées d'une manière spécifique à partir des réservoirs plus élevés :

a) alimentation depuis le réservoir de Rosemont, radier à l'altitude 308 :

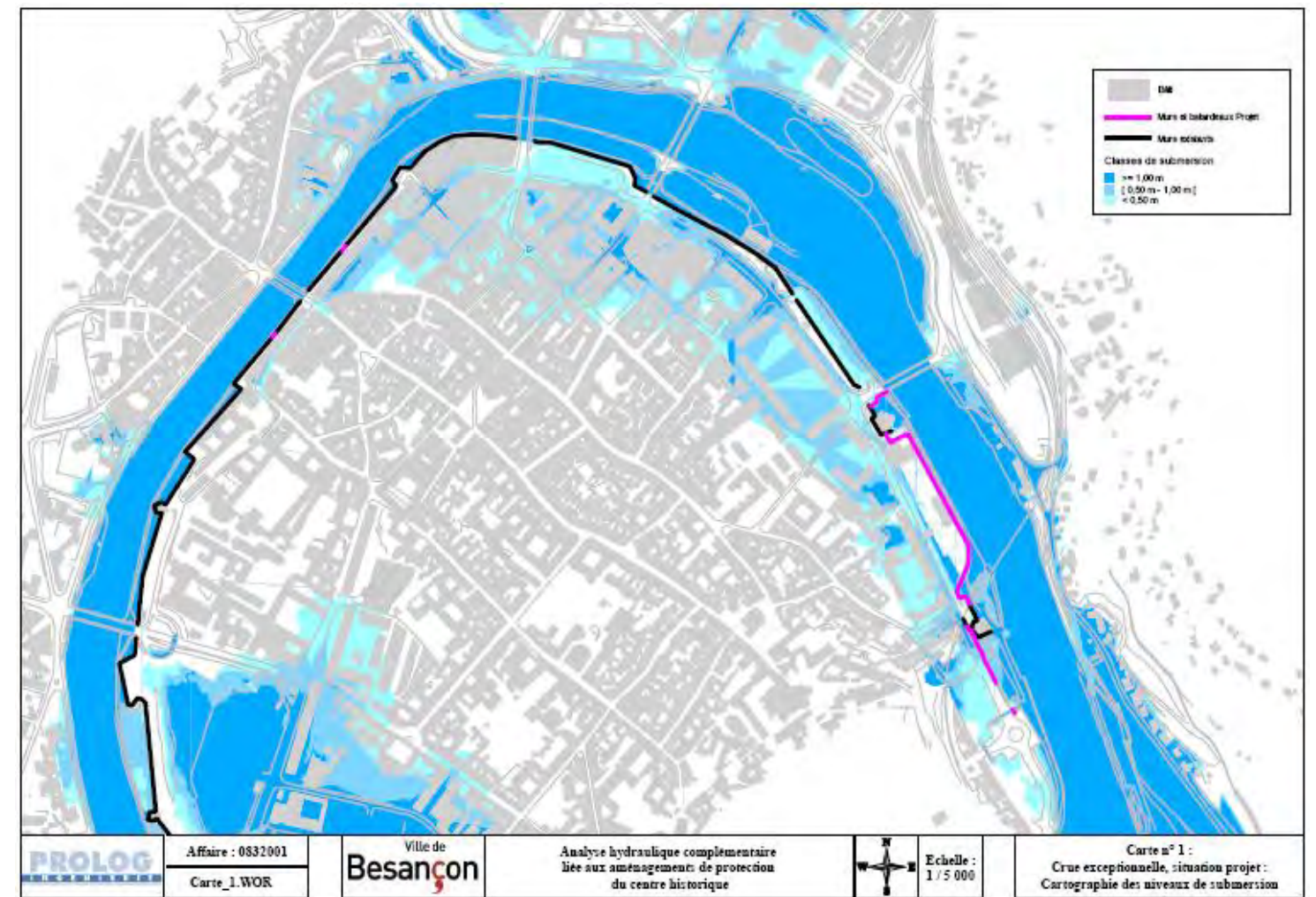
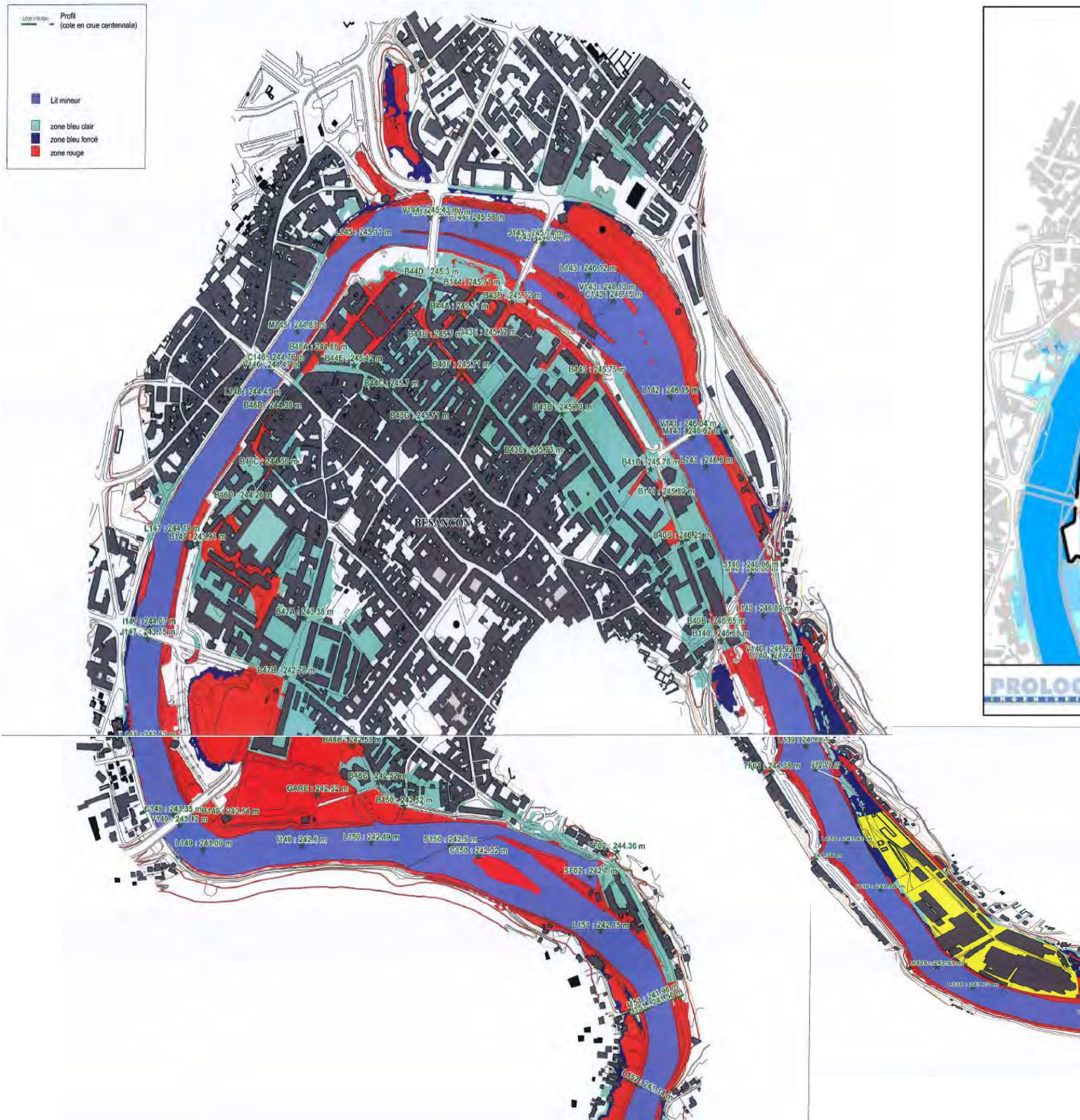
- rue du Chapitre
- rue de la Convention
- rue du Palais
- rue du Petit et du grand Charmont
- rue Richebourg
- rue des Frères Mercier

b) Alimentation depuis le réservoir de Chastres, radier à l'altitude 298,10 :

- rue Battant (partie comprise entre la rue Champrond et le square Bouchot)

Une interconnexion permet d'alimenter le réservoir de Griffon par de l'eau en provenance du réservoir de Planoise, du captage de Chenecey-Buillon. Cette ressource assure chaque jour pour 45 % de la production

quotidienne d'eau et dessert habituellement les quartiers historiques de Besançon (Boucle et quartiers anciens).



- le prélèvement dans la Loue assure 30 % de la demande quotidienne. L'eau est traitée par la station de Chenecey-Buillon, puis distribuée sur les secteurs de Planoise et Tillroye / Fontaine Ecu. Cette installation permet également de secourir l'ensemble du réseau bisontin en cas de besoin, constituant ainsi l'unité de traitement de secours pour toute la ville.

- Le champ captant de Thise, situé en bordure de la RN 73 en direction de Belfort, permet d'assurer 15 % des besoins grâce à trois forages dans le Karst profond à 140 mètres de profondeur. Le secteur desservi comprend les Clairs Soleils et le quartier des Cras.

- Le champ captant de Chailluz comprend quatre forages en bordure de la forêt, à 180 mètres de profondeur, dans les calcaires profonds également. Cette installation assure en temps normal la distribution du secteur de Palente à hauteur de 10 % des besoins quotidiens.

Toutes les ressources de Besançon bénéficient de périmètres de protection réglementaires, conformément à la loi sur l'eau de 1992. De plus la Ville mène des actions volontaristes sur le secteur d'Arcier afin de préserver les milieux qui alimentent la ressource en eau (marais de Saône, ruisseau de Nancray, ...). Les périmètres des champs captants de Thise et de Chailluz, bien que réglementairement établis pourraient faire l'objet de révisions afin de tenir compte de nouvelles connaissances disponibles sur ce secteur.

### **Le réseau de distribution d'eau potable**

#### Situation actuelle

L'alimentation est assurée par un réseau urbain constitué d'un ensemble de 17 réservoirs urbains et 484 km de canalisations. Le réseau principal est constitué presque exclusivement de canalisations en fonte. De grande qualité, il présente un rendement de 90 %. L'alimentation du centre ancien dépend des réservoirs de Saint-Jean et de Griffon. L'ensemble des voies est équipé de conduites. On distingue, sur le secteur, les conduites principales suivantes:

- rue Mégevand, diamètre 350 mm
- Grande rue, diamètre 300 mm et 250 mm
- rue des Granges, diamètre 350 mm
- rue Gustave Courbet, diamètre 300 mm
- rue Battant, diamètre 350 mm
- rue de la Madeleine, diamètre 450 mm
- rue des Frères Mercier, diamètre 450 mm

La traversée du Doubs, pour des raisons de sécurité, est réalisée sur 2 ponts : Pont Battant et Pont Denfert Rochereau.

Les branchements sont en polyéthylène ou en plomb. La Ville est engagée dans un programme de rénovation ambitieux qui permettra d'éliminer les 3800 branchements plomb restant avant le terme légal de 2013. C'est un total de 7300000 m3 qui sont distribués et vendus chaque année, soit une consommation moyenne de 166 litres par jour par habitant tous usages confondus.

Les ressources Arcier et Chenecey qui desservent le centre présentent un potentiel de dissolution du plomb dans l'eau au point de mise en distribution moyen.

#### Situation future

Il n'est pas envisagé d'apporter de modification majeure au réseau. Le réservoir de Griffon sera doté d'une deuxième cuve pour porter la capacité de stockage à 1 jour de consommation environ tout en facilitant les opérations d'entretien et de maintenance.

L'alimentation en eau du secteur centre ville ne présente pas de difficultés. Ponctuellement, en fonction des niveaux des étages les plus élevés de certaines constructions, un dispositif de surpression pourra être prescrit.

Les ressources actuelles sont diversifiées et de bonne qualité. Les périmètres de protection en place permettent de garantir la qualité dans le temps. Néanmoins, l'aspect quantitatif pourrait devenir problématique en cas d'évolution des conditions climatiques ou de restrictions réglementaires sur les eaux de surfaces.. Les réflexions actuelles portent donc :

- sur la recherche de nouvelles ressources souterraines ;
- les possibilités d'interconnexion avec les syndicats voisins
- la modernisation des unités de traitement et des canalisations les plus anciennes;
- le développement des réservoirs.

## **3°) L'assainissement**

### **Le réseau**

L'axe du secteur sauvegardé Centre ancien est desservi en assainissement collectif par un collecteur unitaire visitable. Cet ouvrage construit en maçonnerie de meulière au 19e siècle a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 1998-1999 avec mise en place d'une cunette centrale d'évacuation des eaux usées en partie basse, enduit de béton étanche sur les piédroits et injection de coulis pour conforter l'interface de l'ouvrage avec le sol environnant. Ce collecteur est raccordé via le collecteur rive gauche au poste de pompage de Tarragnoz qui permet de faire franchir la rivière aux eaux usées en direction du collecteur rive droite, puis de la station d'épuration.

La station d'épuration de Port-Douvot, d'une capacité nominale de traitement de 200000 équivalents-habitants, permet une épuration poussée par voie biologique des effluents de l'ensemble de la ville. Les rendements épuratoires mesurés dans le cadre d'un dispositif d'autosurveillance validé par la Police des Eaux et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dépassent en moyenne 90%, pour les matières en suspension et la pollution organique carbonée. Le phosphore fait l'objet d'un traitement physico-chimique permettant un abattement moyen supérieur à 80 %, conformément à la directive européenne 91/271 pour le traitement des eaux résiduaires urbaines en zone sensible à l'eutrophisation (qui s'applique au Doubs). Les travaux en cours de modernisation de la station permettront, à partir de 2005, de parfaire l'épuration en traitant également l'ensemble de la pollution azotée et en augmentant la capacité épuratoire par temps de pluie.

Les boues d'épuration stabilisées par méthanisation et déshydratation sont de façon préférentielle valorisées en agriculture sur un plan d'épandage autorisé au titre de la loi sur l'eau dans les départements du Doubs, de la Haute Saône et du Jura. La co-incinération à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Besançon constitue la principale solution alternative aux épandages.

### **Modalités de raccordement des eaux usées**

Le règlement municipal d'assainissement adopté par délibération du 26 septembre 1994 et modifié par la mise à jour adoptée par délibération du 29 mars 1999 stipule les modalités de raccordement à l'égout. Les principaux points suivants sont rappelés :

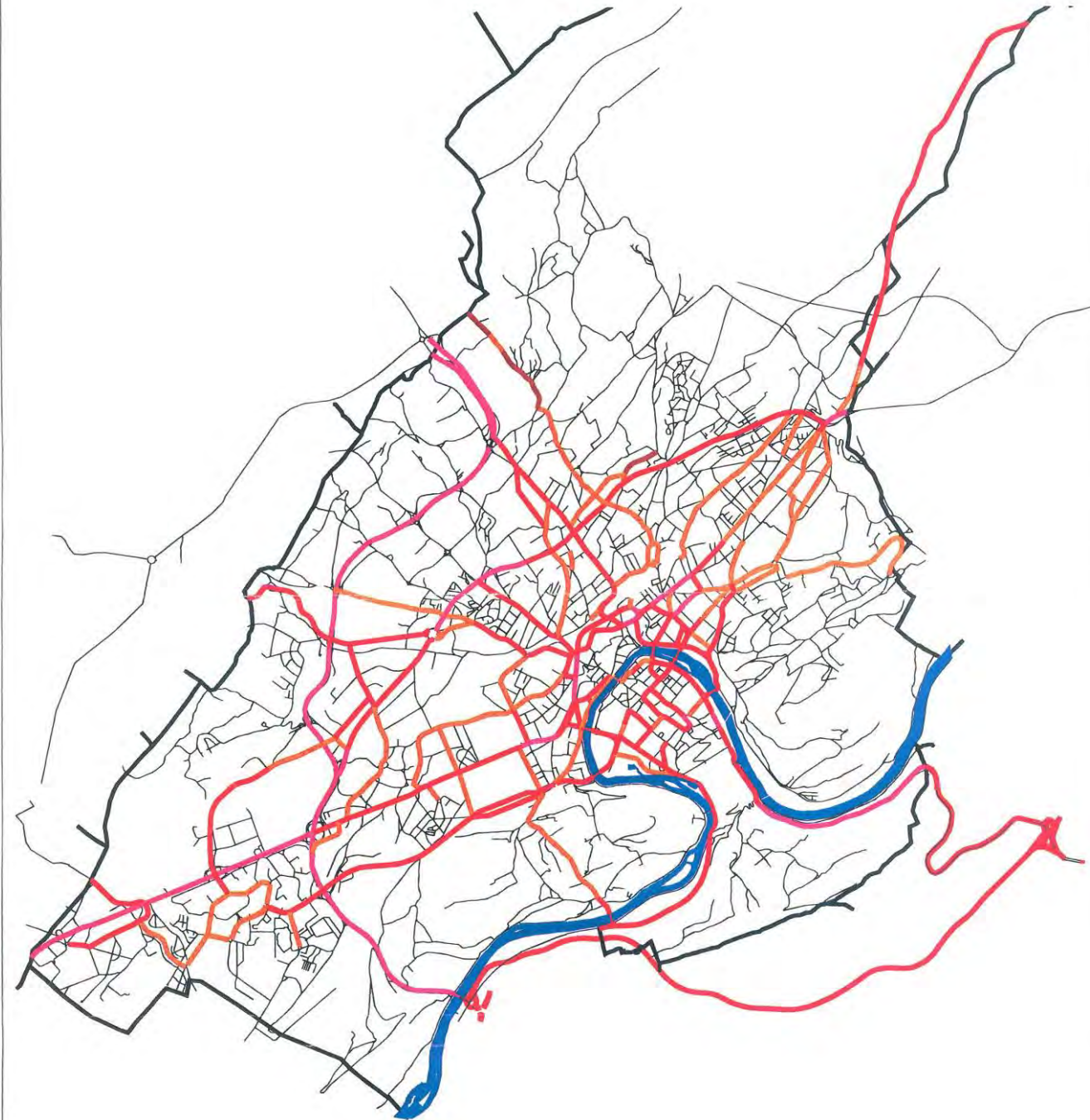
Le raccordement à l'égout des eaux usées issues des habitations s'effectue directement à l'égout public, sans transit par fosse septique. Les travaux de branchement sous domaine public sont effectués par la Ville qui en répercute le coût aux demandeurs.

Concernant les eaux pluviales issues des parcelles privées, la Ville de Besançon a pris des mesures très limitatives quand à leur admission à l'égout public par délibérations du Conseil Municipal du 14 décembre 1998 et du 29 mars 1999. Ces dispositions obligent à la mise en œuvre de techniques dites "compensatoires" ou "alternatives" à la parcelle, soit pour infiltrer les eaux pluviales, soit pour les stocker et les restituer de façon différée et régulée à l'égout public.

Pour les parcelles déjà construites, les mesures prises pour limiter les volumes d'eaux pluviales collectées doivent permettre au minimum de stabiliser les rejets à ce qu'ils sont préalablement aux travaux projetés, le cas échéant de les diminuer.

L'admission à l'égout public d'eaux résiduaires industrielles issues d'activités doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Ville de Besançon. Les objectifs qui guident l'admission d'eaux résiduaires industrielles à l'égout visent la protection du personnel d'exploitation qui intervient dans les ouvrages, la protection du réseau vis à vis principalement du risque de corrosion, et la prévention de la contamination en micropolluants des boues d'épuration qui sont préférentiellement recyclées en agriculture. A cet effet, les prescriptions imposées aux rejets d'eaux de process à l'égout sont fondées sur la généralisation des limitations réglementaires des concentrations en micro-polluants imposées aux établissements classés pour la protection de l'environnement à l'ensemble des activités professionnelles. Dans la plupart des cas, la retenue au plus près de la source des pollutions industrielles est à privilégier, le traitement par voie biologique en station d'épuration urbaine n'étant pas adapté.

## Classement sonore des voies de la commune de Besançon - Octobre 1998



Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L <sub>Aeq</sub> (8h-22h) en dB(A)	Largeur du secteur affecté par le bruit, de part et d'autre de la voie
1	L <sub>Aeq</sub> > 81	300m
2	76 < L <sub>Aeq</sub> ≤ 81	250m
3	70 < L <sub>Aeq</sub> ≤ 76	100m
4	65 < L <sub>Aeq</sub> ≤ 70	30m
5	60 < L <sub>Aeq</sub> ≤ 65	10m

Un plan détaillé peut être consulté:  
- à la DDE (au siège, service SHUE, 6 rue Rouillon)  
- aux services techniques de la Ville de Besançon

## 4. L'air

A ce jour, 2 stations de surveillance automatisées sont installées au centre-ville de Besançon : la première, au 15 rue Mégevand et surveille le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et le monoxyde de carbone ; la seconde, sur la place Victor Hugo, surveille les poussières PM 10. Cette surveillance automatisée date des années 1990. Depuis maintenant 4 années, une surveillance annuelle du benzène par tube à diffusion est également réalisée à proximité du square Castan.

Depuis 1999, plusieurs études spécifiques ont été réalisées sur la ville de Besançon :

- cartographie de la pollution au dioxyde d'azote été-hiver en 1999,
- Etude en 1999 de l'impact de l'arrêt de la circulation sur la qualité de l'air dans la rue Mégevand,
- Cartographie de la pollution par le benzène en 2000,
- Cartographie de la pollution ozone sur la CAGB en 2001,
- Etude de la pollution au dioxyde d'azote sur la place Flore pendant 6 mois (2002-2003)
- Cartographie de la pollution par les oxydes d'azote sur la CAGB en 2003,
- Surveillance des métaux lourds en 2003,
- Surveillance des pesticides en 2004,
- Des campagnes camions ont été réalisées sur le centre ville et le quartier de Palente de 1999 à 2003.

En règle générale, la concentration des polluants atmosphériques dans l'air ambiant, donc directement la qualité de l'air, dépend de 2 facteurs : les quantités de polluants émis dans l'atmosphère, que la réglementation tente de réduire, et les conditions météorologiques totalement non maîtrisables. Un autre paramètre peut influencer la qualité de l'air, à savoir le relief et le bâti. La ville de Besançon se caractérise par la présence de nombreuses rues canyons, rues étroites et hautes, qui favorisent l'accumulation de la pollution atmosphérique. L'analyse comparative des données de qualité de l'air actuellement disponibles sur Besançon, montre que géographiquement et en ce qui concerne la pollution par les oxydes d'azote, les concentrations maximales tant horaires qu'annuelles sont observées sur le centre ville, bien que la densité du trafic routier n'y soit pas la plus importante.

### Une qualité de l'air au centre ville en amélioration

Au cours de la dernière décennie, la pollution acido-particulaire, la pollution par le plomb et le monoxyde de carbone ont considérablement diminué sur l'ensemble de la ville. A ce jour, la problématique repose essentiellement sur la pollution par le benzène et les particules fines (inférieures à 2,5 µm). Outre les niveaux de pointe, ce qui est aujourd'hui inquiétant, c'est de constater une stagnation, voire une augmentation de la pollution de fond (indicateurs de type moyenne annuelle,...). Autant pour la pollution à l'ozone, les décisions locales ne permettront pas d'améliorer ce constat, autant celles-ci vont pouvoir influencer directement sur les pollutions primaires (directement émises par les activités humaines).

Des études de validation des sites fixes à l'aide du camion laboratoire ou d'autres techniques sont réalisées afin de s'assurer de la représentativité de ces stations fixes de mesure.

Ces études ont notamment montré que la station de Mégevand est assez représentative de la qualité de l'air enregistrée dans la boucle bisontine, voire même légèrement en dehors. En effet, les concentrations mesurées durant le premier semestre 2003 sur la place Flore a montré des concentrations similaires entre les 2 sites. D'autre part, une réorganisation du dispositif de surveillance de l'ozone est actuellement en cours sur l'agglomération bisontine.

Les études de cartographie en polluant primaire ont montré que les concentrations les plus élevées étaient généralement observées dans le centre ville de Besançon, dans le quartier de Planoise ainsi qu'à proximité des grands axes routiers. Pour le quartier de Planoise, ceci s'explique par la forte densité de population et ses conséquences sur les émissions (chauffage domestique, densité de véhicules, ...). Pour le centre ville, la combinaison émissions et configuration du bâti explique ce constat. Le centre ville étant essentiellement constitué de rues étroites et hautes ne favorise pas la bonne dispersion de la pollution, même la pollution de fond. Pour information, les concentrations en oxydes d'azote mesurées sur le site de la rue Mégevand sont les plus importantes de l'agglomération bisontine bien que le trafic soit largement inférieur à d'autres sites surveillés.

Ce constat ne prend bien entendu pas en compte, notamment pour le centre ville de Besançon, les récentes modifications apportées en terme de déplacement routier. L'impact des mesures prises en sera réellement quantifiable qu'à partir de 2005 ou 2006.

Tant la pollution par le dioxyde de soufre et par le monoxyde de carbone a largement diminué au cours de la dernière période, tant la pollution par les oxydes d'azote a eu tendance à stagner, voire à augmenter selon les années. Les valeurs de fond sur le site de Mégevand ont largement dépassé les objectifs de qualité, voire frôlé les valeurs limites, alors que dans la même période, le nombre d'épisodes de pointes de pollution au dioxyde d'azote a diminué. Depuis 2004, une très nette amélioration des niveaux de dioxyde d'azote a été observée sur le centre ville, ce qui peut s'expliquer par la mise en place de la restriction de la circulation au niveau du centre ville. Les années à venir devront nous confirmer ce premier constat. Enfin, les valeurs en poussières, à peu près identiques sur l'ensemble de la ville, sont globalement en stagnation.

Signataire de l'une des premières chartes de l'environnement en 1973, Besançon, qui a déjà réduit sa consommation d'énergie de 45 %, s'est engagée dans un grand programme de réduction de la pollution, afin de respecter une réglementation de plus en plus contraignante. Avec le soutien financier du Conseil Régional et de l'ADEME : inventaire des émissions et dispositif de surveillance par l'Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air dans l'Agglomération Bisontine.

## 5. Le bruit

La ville de Besançon est sous forte pression au niveau du bruit. Cette situation s'explique par des charges de trafic élevées, la forte densité de population et la morphologie du bâti (rues étroites). Le centre ville représente un cas particulier puisqu'on y observe les niveaux de gêne les plus élevés. Il est vrai que dans ce quartier, de multiples éléments se combinent pour créer un environnement sonore particulièrement mal ressenti par ses habitants. Rues étroites à typologie "en U", où les ondes sonores subissent de multiples réflexions, trafic de bus supérieur à 500 véhicules par jour, présence d'extracteurs d'air ou groupes frigorifiques des établissements commerciaux, bars et discothèques, ramassages d'ordures ménagères.

L'évaluation du niveau de bruit dans la commune a fait l'objet de premières mesures en 1985 et d'un premier rapport, conduisant à un classement des voies les plus bruyantes. En 1994, à la suite de l'application de la nouvelle réglementation (loi du 31 décembre 1992), une nouvelle étude a été commandée à l'ADEME, conduisant à un nouveau classement (Arrêtés préfectoraux en date du 23 novembre 1998 et du 19 août 1999) et à une cartographie des voies bruyantes sur la commune. Il repose sur une évaluation des nuisances sonores liées à la nature et au type d'infrastructure : nombre de files de circulation, trafic moyen journalier et trafic prévu à l'horizon 2015, pourcentage de poids lourds circulant de jour et de nuit, vitesses maximales autorisées, circulation fluide ou pulsée, largeur des infrastructures, nature des infrastructures de la chaussée, profil de la voie.

L'application de mesures tendant à écarter la circulation automobile du centre a permis de faire baisser le niveau sonore dans les rues Charles Nodier, Mégevand, Battant, le quai Vauban, le faubourg Tarragnoz, mais par contre les voies d'accès ou de contournement du centre, il a augmenté (rues de l'Orme de Chamars, Gabriel Plançon, avenue Siffert, Rodeo Battant, rue de Lorraine, Chemin de Mazagan).

Le classement sonore est actuellement en cours d'actualisation. De plus, à titre d'information, il convient également de rappeler que, conformément aux articles L.572-1 à L.572-11 du code de l'environnement et au décret n°2006-361 du 24 mars 2006 du Conseil d'Etat, l'agglomération de Besançon doit se doter d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement avant le 18 juillet 2013.



# BESANÇON

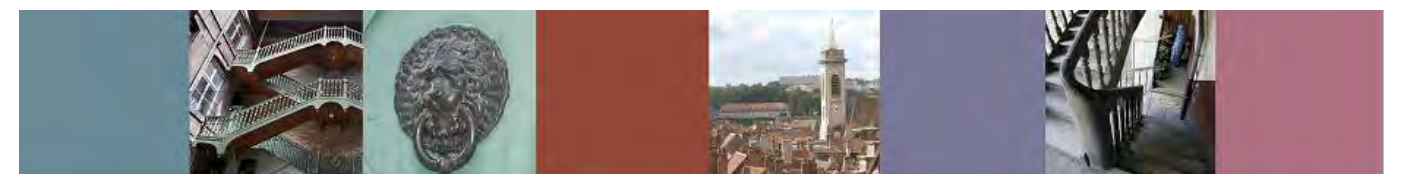
## SECTEUR SAUVEGARDÉ CENTRE ANCIEN



PLAN DE SAUVEGARDE  
ET DE MISE EN VALEUR

## RAPPORT DE PRESENTATION

III - EXPLICATION DES CHOIX  
POUR LE P.S.M.V.





**Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération bisontine**

**Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine**

### PARTI D'AMENAGEMENT

Représentation schématique

- Effet de concentration urbaine** (cercle rouge)
- Polycentres** (cercles orange)
- Infrastructure verte** (bandes vertes)
- Pôle agricole d'agglomération** (carrés verts)
- Bourgs-centres : Centre de vie et d'échanges** (étoiles à 8 branches)
- Effet de centralité** (cercles blancs)
- Principal axe récréotouristique** (cercles bleus)
- Espace naturel** (carrés blancs)

**GRANDES LIAISONS**

- Axe routier d'intérêt européen / régional / d'agglomération** (double flèche rouge)
- Axe ferroviaire d'intérêt européen / interrégional** (double flèche noire)

**POINTS D'APPUI DU DEVELOPPEMENT**

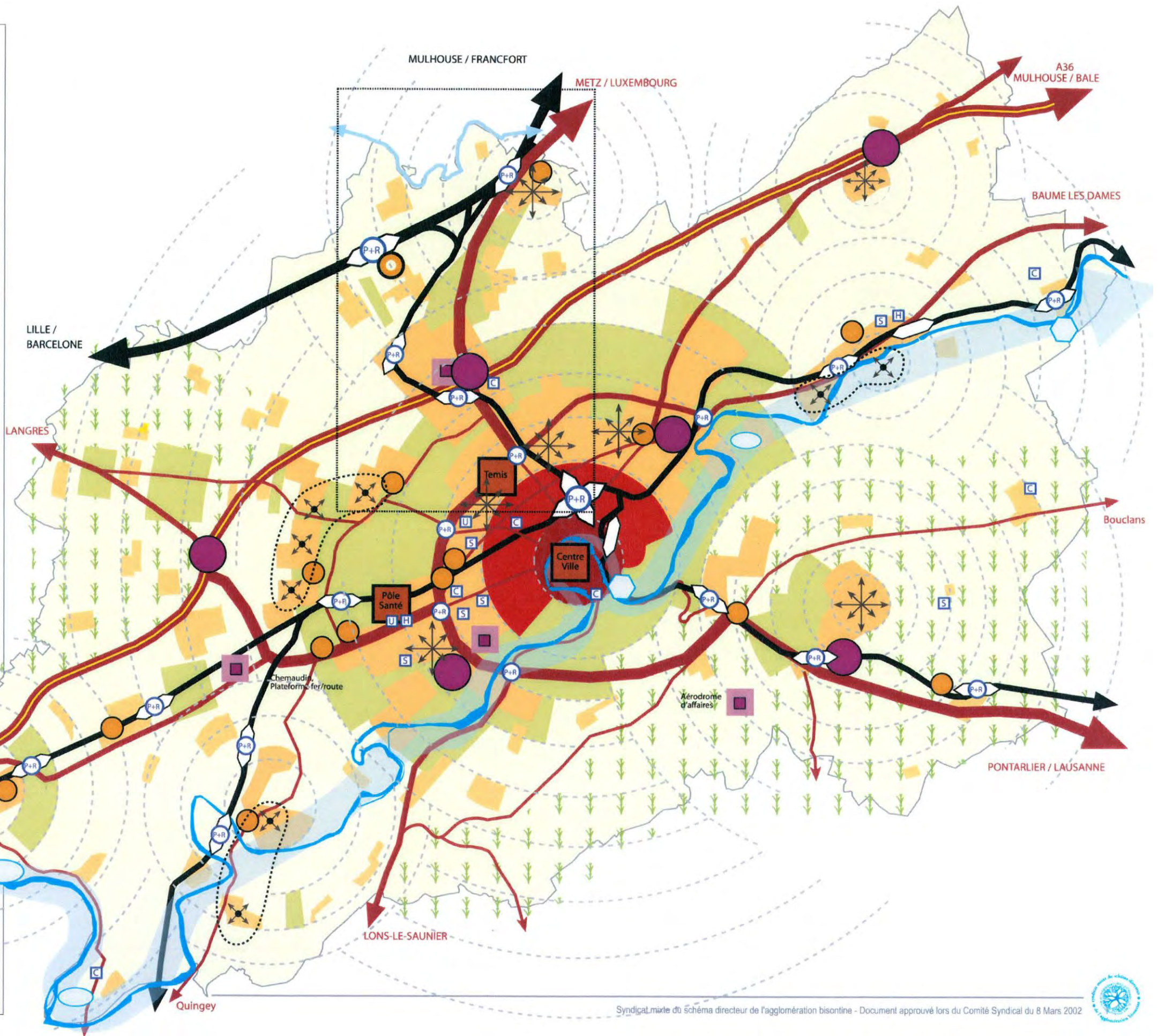
- Pôle économique régional / d'agglomération / de secteur** (carrés orange)
- Sites et équipements spécifiques** (carrés violets)
- Valorisation économique du système TGV** (carrés blancs)

**PRINCIPAUX EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION**

- Hospitaliers** (carrés blancs)
- Universitaires** (carrés blancs)
- Culturels** (carrés blancs)
- Sportifs** (carrés blancs)
- Gare intermodale / Halte ferroviaire / Parking-relais** (carrés blancs)
- Equipements nautiques / fluviaux** (carrés blancs)

Source : Syndicat Mixte - 2000

0 5 km



Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération bisontine - Document approuvé lors du Comité Syndical du 8 Mars 2002



# 1. Le parti général

## 1°) - Les objectifs énoncés dans les différents documents d'urbanisme

### Le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine, approuvé le 8 mars 2002, a confirmé l'objectif prioritaire de renforcement de la centralité et de rayonnement de la capitale régionale sur l'ensemble de son bassin de vie, voire de la Région toute entière, en constituant un pôle commercial d'intérêt régional qui augmentera son rayonnement et sa notoriété. Le centre-ville est identifié comme site urbain à protéger. Le Schéma Directeur préconise :

- de poursuivre les efforts de mise en valeur du patrimoine architectural du centre-ville : restauration, ravèlement, mise en lumière, requalification des espaces publics, etc. ;
- de renforcer une continuité d'éléments paysagers dans la Boucle ;
- de conforter la Boucle dans la diversité de ses fonctions tertiaires ;
- de conforter sa fonction résidentielle avec son parc social ;
- de favoriser les déplacements mode doux et d'organiser le transport de marchandises en ville pour limiter les conflits d'usages et diminuer la pollution.

### Le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)

Le SCOT, en cours d'élaboration depuis le 23 mars 2004, va dans le même sens. L'une des volontés exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est de « PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI DES COMMUNES ET METTRE EN VALEUR LES SITES À FORT POTENTIEL :

- L'image et l'attractivité de l'agglomération bisontine reposent sur la qualité des sites et des paysages urbains et leur mise en valeur pour le public.
- L'agglomération mettra l'accent sur l'aménagement d'espaces attractifs afin de développer le tourisme sous toutes ses formes :
  - o embellissement des sites touristiques majeurs (la Boucle, la Citadelle...)
  - o préservation des grandes entités naturelles (vallée du Doubs, collines et fortifications, vallée de l'Ognon...)
  - o mise en valeur et équipement des espaces naturels majeurs (Plateau de Saône, ceinture verte Nord et Ouest de Besançon...). ».

Le PSMV du centre ancien s'inscrit dans la prise en compte de ces orientations déclinées dans le projet de SCOT.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT a été débattu en Comité Syndical du Syndicat Mixte SMS-COT en séance du 15 décembre 2009.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération bisontine a été arrêté à l'unanimité moins une voix par le Comité syndical lors de la séance du 20 octobre 2010. Après 'envoi aux Personnes Publiques Associées, il devait être mis à l'enquête publique courant 2011.

### Le Schéma d'Orientation pour le Commerce et l'Artisanat (SOCA)

Il prescrit le développement des activités économique du centre-ville, reconnu comme l'un des pôles commerciaux majeurs de l'agglomération. Par délibération en date du 10 mars 2009, les élus du Syndicat Mixte du SCOT ont souhaité élaborer un Document d'Aménagement Commercial Provisoire dans le cadre des dispositions prévues par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008. Il prône également le renforcement des activités commerciales du centre-ville.

### Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a lancé en 2005 l'élaboration d'un nouveau P.L.H. sur les 59 commune qui la composent ; à la suite d'un diagnostic, les principes et objectifs ont été énoncés pour aboutir à un programme d'action validé en avril 2006. Les orientations du P.L.H. 2006-2011 sont les suivants :

« Le développement équilibré de l'agglomération est conditionné par une offre de logements suffisante correspondant aux besoins de l'ensemble des habitants. Le programme d'actions doit permettre d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par les ménages pour se loger en répondant aux ambitions politiques de l'agglomération en matière d'habitat affirmées au travers des quatre grands enjeux de l'énoncé de principe du PLH :

- Participer au développement durable de l'agglomération (A)
- Affirmer notre volonté de solidarité (B)
- Rechercher de nouveaux équilibres (C)
- Mobiliser les énergies, échanger et communiquer pour réussir le PLH (D) »

Ces orientations se traduisent par des actions mises en œuvre progressivement. Les actions du P.L.H. 2006-2011 visent le maintien des habitants au centre-ville impliquant la recherche d'une mixité urbaine (des activités, commerces et services à proximité des logements), l'insertion de programmes de logements sociaux dans les opérations de renouvellement urbain et de restructuration des grandes parcelles pour équilibrer les actions de réhabilitation aidée du parc privé. Cette volonté s'est déjà concrétisée dans la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), la mise en œuvre d'opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.), la construction et la réhabilitation de logements locatifs aidés (P.L.A.) et la restauration du quai Vauban. Le Secteur sauvegardé s'inscrit dans l'O.P.A.H. en cours sur l'agglomération pour la période 2009-2013

### Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

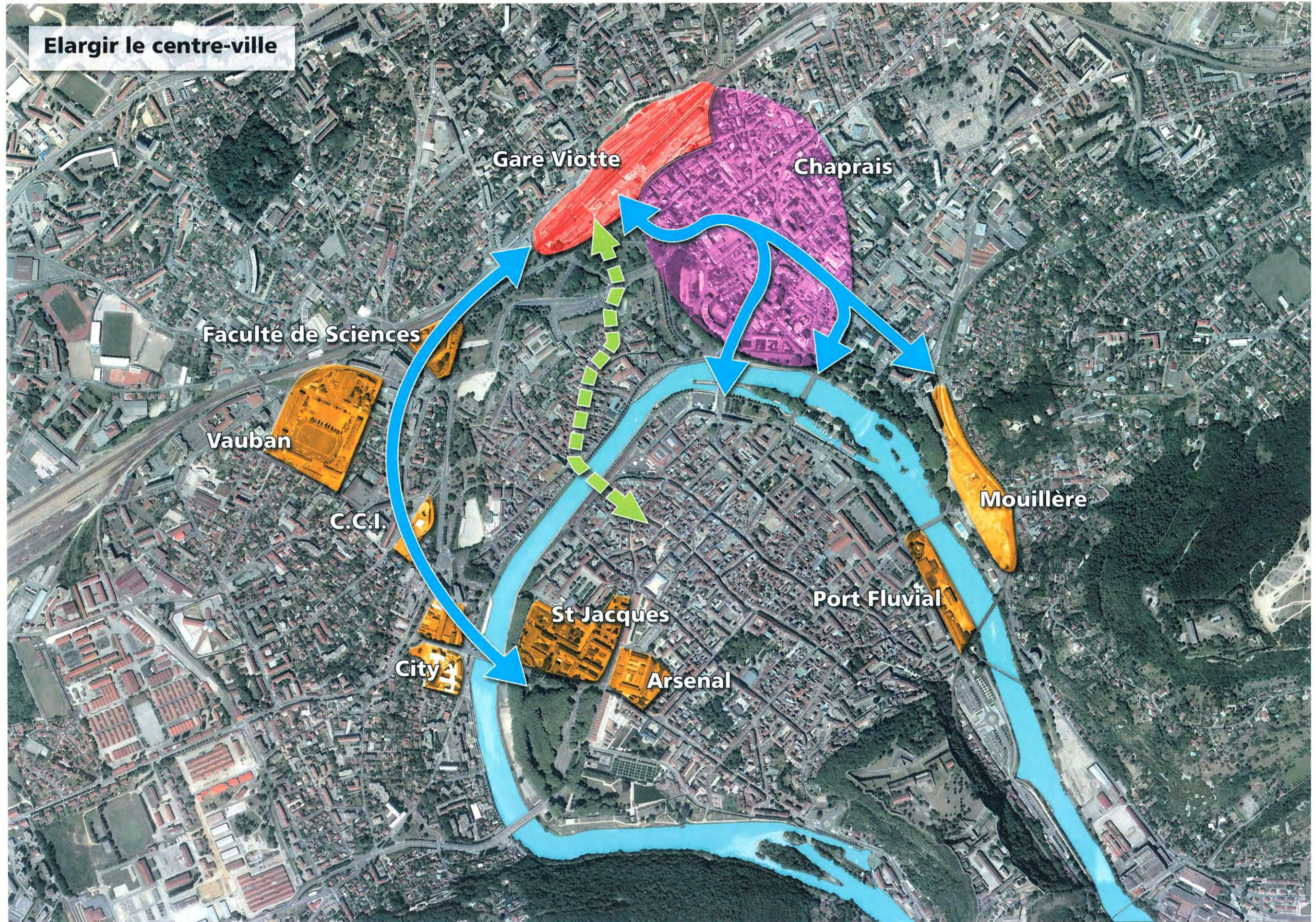
Les Plans de Déplacements Urbains ont été formalisés par la Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI). Elle a initié les PDU dans son article 28, en leur donnant comme enjeu principal de définir « les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement » pour permettre « une utilisation plus rationnelle de la voiture et assurer la bonne insertion des piétons, des véhicules à deux roues et des transports en commun. »

Approuvé le 8 juin 2001, ce document énonçait les objectifs suivants :

- diminution des nuisances de la circulation, conformément à la Loi sur l'air ;
- recherche d'une complémentarité entre les types de transport ;
- pour le centre-ville, réduction du nombre de lignes diamétrales de 9 à 4 ;
- extension de la zone piétonne, multipliée par 3 ; la zone piétonne stricte étant localisée dans un secteur compris entre le Doubs, la rue du Lycée, la rue du Palais de Justice, la rue des Granges ;
- réduction et modification des règles de stationnement sur l'emprise des voies publiques ;
- renforcement de la centralité urbaine ;
- création de parkings-relais aux entrées de ville et de 2 pôles d'échanges dans le centre : Saint-Jacques et Est-Boucle ;
- élimination de la circulation voitures particulières de transit du centre ;
- affectation de places de stationnement privées pour les résidents dans les parcs de stationnement ;
- contribution à l'évolution des comportements.

La révision du P.D.U. a été engagée en 2007, par l'Agglomération du Grand Besançon, notamment pour tenir compte du contexte défini par la loi S.R.U. et l'ordonnance du 3 juin 2004 portant transposition de la Directive 2001/42/CE du parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

**Elargir le centre-ville**



## Le Plan d'Occupation des Sols - P.L.U.

Le P.O.S. élaboré en 1981 a été mis à jour en 1993. La délimitation du secteur sauvegardé du centre ancien créé en 1994 correspond à la plus grande partie de la zone UA du P.O.S. Le P.O.S. prévoyait un renforcement de l'attractivité et de l'animation du centre ancien, avec un droit au centre pour tous les habitants de l'agglomération, un maintien des activités caractéristiques de la centralité et un confortement de l'attractivité commerciale et culturelle.

La révision du P.L.U. de Besançon a été décidée par délibération du Conseil Municipal le 27 septembre 2001 pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) ; il a été approuvé le 5 juillet 2007.

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** du P.L.U. s'organise autour de six grandes orientations qui définissent un projet urbain pour une ville dynamique au développement équilibré, solidaire et durable :

- 1 - Besançon, capitale régionale au cœur d'un réseau national et internationale
- 2 - Une ville dynamique pour un développement équilibré
- 3 - Des logements pour tous
- 4 - Des quartiers où il fait bon vivre
- 5 - Un environnement préservé et valorisé
- 6 - Des déplacements facilités

Certaines de ces orientations concernent directement le centre-ville et le secteur sauvegardé :

- 2.2 - Conforter le centre-ville, cœur de l'agglomération.
- 3.2 - Développer une offre d'habitat diversifiée.
- 3.3 - Mener un renouvellement urbain important et une extension maîtrisée; les sites de Pasteur et de Saint-Jacques et de la gare fluviale,... sont en premières lignes.
- 4.1 - Améliorer la qualité du bâti et des espaces libres.
- 5.1 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages notamment les collines et la poursuite de la requalification des berges du Doubs.

Le chapitre 2.2, en particulier, précise :

« Résidentiel et commercial, mais aussi universitaire et administratif, le centre-ville constitue un pôle régional de premier plan. Inscrit dans un site remarquable. Il dispose également d'un patrimoine de grande qualité ; cela lui donne une capacité d'identification et de rayonnement importante

- Dynamiser et élargir le centre-ville

Le confortement de ce centre-ville fédérateur, de ce cœur d'agglomération, représente ainsi un enjeu pour le développement équilibré de la ville dans le cadre d'un maillage urbain affirmé. Cela passe par le maintien du caractère multifonctionnel de la Boucle : pôle d'activité important, pôle en matière d'équipement structurants, pôle d'habitat. Le développement des activités (commerce, autre tertiaire privé, administrations...) et des équipements structurants (C.N.R., nouvelle Bibliothèque) sera poursuivi et cela particulièrement par la réalisation du projet Pasteur et la valorisation des sites de Saint-Jacques, du Port-Fluvial et des Prés-de-Vaux.

- Valoriser un site exceptionnel et son patrimoine.

Concilier la valorisation du patrimoine et le dynamisme du centre-ville constitue l'optique dans laquelle est élaboré le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien. Ce document d'urbanisme piloté par l'État définira comme le P.L.U. le droit du sol, mais des règles spécifiques s'appuyant sur une étude fine du patrimoine bâti et non bâti.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de valorisation de la vallée du Doubs et des collines qui bordent le centre-ville et lui dessinent un site exceptionnel dont il doit tirer parti.

Dans le prolongement d'actions en cours (place de la Révolution, place Pasteur...), l'amélioration des espaces publics sera menée dans une démarche d'ensemble »

**Le P.S.M.V. s'inscrit donc en droite ligne des volontés municipales exprimées tant au niveau communal que communautaire et les prolongent réglementairement à l'échelon de chaque parcelle, chaque édifice, chaque espace du secteur sauvegardé.**

## 2°) Les actions engagées dans le secteur sauvegardé

Compte tenu du constat et du diagnostic porté sur le patrimoine du centre-ville, la Ville de Besançon a commencé à mettre en application cette politique d'aménagement.

Un des objectifs repris dans le cadre du Projet d'Agglomération 2003-2015 est d'assurer le confortement du statut de capitale régionale de Besançon. Pour cela, le centre historique, cœur de l'agglomération, est un des atouts à valoriser et à conforter, puisqu'il est vecteur d'identité et de rayonnement de Besançon. Dans ce but il s'agit d'intervenir de manière volontaire sur la qualité de l'aménagement urbain en maintenant un équilibre entre préservation, valorisation du patrimoine et potentiel de développement. C'est ce qui a été engagé de longue date au travers d'une politique de reconquête urbaine, de mise en place de dispositifs réglementaires (PSMV) et opérationnels (OPAH, RHI,...), qui ont appuyé une volonté forte d'intervention sur le bâti et le patrimoine, en maintenant un habitat diversifié. C'est également dans une démarche de redynamisation économique et commerciale que s'inscrit le lancement d'opérations importantes encore en cours actuellement.

Pour ce qui concerne les fonctions urbaines :

- favoriser le développement économique principalement du commerce en acceptant son développement sur les grandes parcelles et cœurs d'îlots, mais sous réserve de ne pas porter atteinte au patrimoine architectural ;
- favoriser les équilibres entre activités et habitat (dans un souci de mixité fonctionnelle) en évitant que les activités ne colonisent trop les étages ;
- retrouver un équilibre social dans la fonction résidentielle en favorisant la réhabilitation ou la construction de grands logements et en privilégiant l'accueil des familles.

Pour ce qui concerne la mise en valeur du patrimoine

- promouvoir une réhabilitation rigoureuse du patrimoine, visant la qualité et la rigueur archéologique de la démarche patrimoniale ;
- encourager parallèlement l'architecture contemporaine de qualité pour la construction neuve, à condition de ne pas dépasser le plafond moyen des hauteurs d'immeubles, de participer à la structure urbaine traditionnelle d'occupation de la parcelle, de mettre en œuvre des formes, matériaux et couleurs s'intégrant dans le paysage et, notamment, éviter de partager la ville en 2 strates architecturales superposées : une architecture commerciale sous dalle et une résidentielle au-dessus, ignorant l'une de l'autre.

### Les opérations ou projets nouveaux dans le secteur sauvegardé

#### - La création d'un centre commercial dans le centre-ville : le projet Pasteur

Deuxième volet d'une stratégie globale de développement commercial dont la première réalisation a été l'opération Marché-Beaux-Arts (rénovation du marché couvert, implantation d'un multiplex cinématographique et extension du parc de stationnement des Remparts Dérasés), le projet Pasteur doit donner un moyen supplémentaire de renforcer l'attractivité commerciale et l'image de la ville. Le contenu du projet, dans toutes ses composantes, assure une réponse aux objectifs poursuivis à l'échelle de la ville et de l'agglomération : création d'un centre commercial, en liaison directe avec le tissu commerçant existant, création de logements privés et sociaux, réalisation d'un parking public, requalification de la place Pasteur, point convergeant du plateau piéton, en cours d'extension.

L'opération Pasteur, située dans la partie Nord de l'hypercentre marchand, a donc eu pour objectif majeur de conforter l'attractivité du commerce de l'hypercentre sur les secteurs d'activités stratégiques de la grande distribution par la réalisation d'un centre commercial intégré dans un projet d'aménagement participant à la mise en valeur et au dynamisme du secteur.

L'opération "Pasteur" contribue, en effet :

- à l'extension de l'hypercentre et au rayonnement du centre-ville,
- au maintien de l'habitat,
- à favoriser l'accessibilité au centre-ville (parking de 400 places),
- à résorber une friche urbaine,
- à composer avec les éléments patrimoniaux au milieu desquels il s'insère et qu'il contribue à mettre en valeur (ancienne Intendance, hôtel de Rosières avec son escalier, cave médiévale),



OPERATION DE RESTRUCTURATION URBAINE PASTEUR



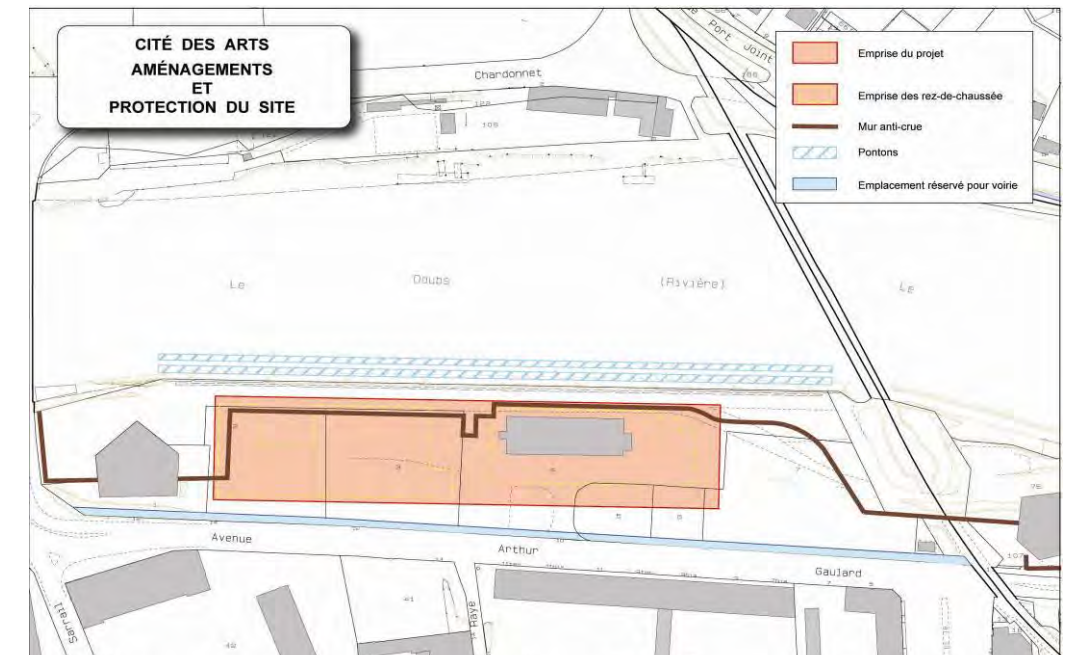
HOPITAL SAINT JACQUES



SITE DE L'ANCIEN ARSENAL



PORT FLUVIAL – CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE



RECONVERSION DE L'ANCIEN PORT FLUVIAL DE BESANÇON PANNEAU 2 - PERSPECTIVES EXTERIEURES



VUE DEPUIS LE PORT DE BREGILLE

### - La cité des Arts

Le Port Fluvial, site en reconversion dont l'Etat, la Ville et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon sont les promoteurs conjoints, va recevoir un équipement majeur de Besançon ; il s'agit du Fonds Régional d'Art Contemporain et du Conservatoire National de Région réunis en un même lieu.

Le site, anciennement mur de fortification puis aménagement portuaire, porte en lui une part importante de l'histoire de la ville, les rives du Doubs ont toujours à cet endroit fait office de barrière de protection.

Le projet en cours de réalisation est le prolongement de cette histoire, en créant un édifice qui perpétue et prolonge cette notion de protection de la ville mais qui se lit comme une porte monumentale, objet unique et symbole de l'unification de la ville et son fleuve.

L'utilisation des matériaux tels la pierre et le bois découle d'une volonté à s'inscrire dans le lieu de manière naturelle (la pierre de Chailluz qui appartient à l'image de la ville et à son histoire, le hêtre et le sapin qui font partie du paysage, mis en œuvre en association avec le verre). Constitué de panneaux de verre dont l'aspect varie en fonction de la nature du filtre qui lui est associée, la couverture compose une nappe pixellisée dont la transparence dialogue avec les éléments opaques en pierre de pays.

« C'est la couverture qui crée cette relation douce et qui singularise le bâtiment, elle symbolise par sa perméabilité visuelle l'absence de frontière entre le bâti et son cadre environnant. Notre projet est une invitation aux rencontres. Il symbolise la rencontre de la nature et de la ville, rencontre des habitants avec les berges du fleuve et rencontre des publics avec les pratiques culturelles. » (Kengo Kuma)

### - L'Université

Affirmant la vocation du Centre Historique pour l'accueil des équipements structurants, le maintien et le développement de l'U.F.R. de Lettres participe à la reconversion des sites de l'ancien Arsenal et de l'hôpital Saint-Jacques.

### - L'évolution à venir de plusieurs emprises foncières

- L'hôpital Saint-Jacques, avec le déménagement envisagé des différents services vers le site Jean Minjot et le pôle Santé ;
- Le site de Chamars avec la mise en place des dispositions du P.D.U. ;
- les cités administratives Jean Cornet et Sarrail, en lien notamment avec le projet d'implantation d'une nouvelle cité administrative sur le site de la caserne Vauban ;
- les emprises religieuses, suivant les mises en vente ponctuelles.

Ces sites représentent une réelle opportunité pour poursuivre la dynamique de valorisation du centre ville, au travers de projets qui, tout en respectant et renforçant l'identité patrimoniale, permettent de donner un cadre à la mise en œuvre d'un nouveau patrimoine, celui du XXI<sup>e</sup> siècle.

### - Le plan de gestion Vauban

Comme toutes les villes du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, Besançon a adopté (en juillet 2007) un plan de gestion, de conservation et de développement durable du patrimoine Vauban, document faisant partie intégrante du dossier de candidature présenté à l'Unesco. Il prolonge la politique mise en place par la Ville depuis de nombreuses années et établit une programmation prévisionnelle pour les années à venir, pour la période comprise entre 2007 et 2013.

Dans le cadre de ce programme prévisionnel, depuis le mois de janvier 2008, deux chantiers ont signé le début d'une première étape de réhabilitation ; ils ont concerné les tours bastionnées des Cordeliers et de Chamars, propriétés de la Ville, remises dans leur état d'origine pour leur ouverture au public (les travaux sont menés en régie interne par la Direction des Bâtiments, avec la collaboration scientifique de la DRAC Franche-Comté).

Dans le cadre du Contrat de Projets État Région 2007-2013, un programme de travaux de restauration et de mise en valeur a été mis en place. La Ville, L'État, la Région, le Département financent ces travaux. Une importante part de ces crédits sera affectée à la citadelle. Une première tranche de travaux a débuté sur l'Arsenal dès 2008, elle va se prolonger, notamment par la restauration de la « Communication 110 » et de la réhabilitation du Hangar aux Manœuvres.

### - Le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

L'Agglomération du Grand Besançon s'est depuis longtemps engagée dans la promotion des modes de déplacements non polluants et par le développement d'un réseau de transports en commun performant : « Ginko » depuis septembre 2002, Malgré ses excellents résultats de fréquentation, le réseau Ginko atteint aujourd'hui certaines limites, notamment en matière de ponctualité, de rapidité, de capacité et de confort aux heures de pointe.

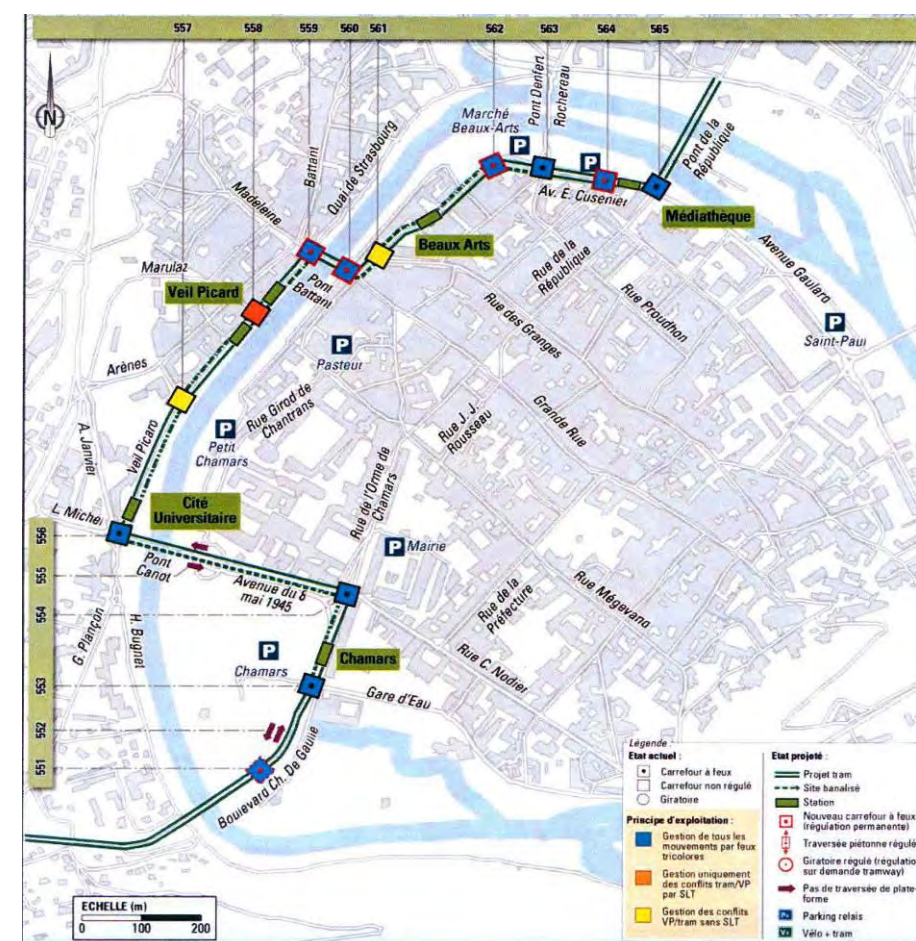
Afin de répondre à l'augmentation des besoins des usagers et rendre le réseau plus efficace, dans le cadre de la mise en œuvre du P.D.U., le Conseil Communautaire a lancé une étude d'opportunité et de faisabilité d'un TCSP menée en 2004 et 2005, puis par délibération du 16 décembre 2005, l'élaboration d'un schéma directeur TCSP. Parmi 4 axes qui se sont dégagés en conclusion de ce dernier, le prônait la réalisation d'une ligne en site propre reliant l'ouest du Grand Besançon (Plamoise – Haut du Chazal) à l'est de l'agglomération (Palente – Chalezeule) via le centre-ville en desservant la gare Viotte avec un matériel de forte capacité. Ce schéma a été intégré au P.D.U.

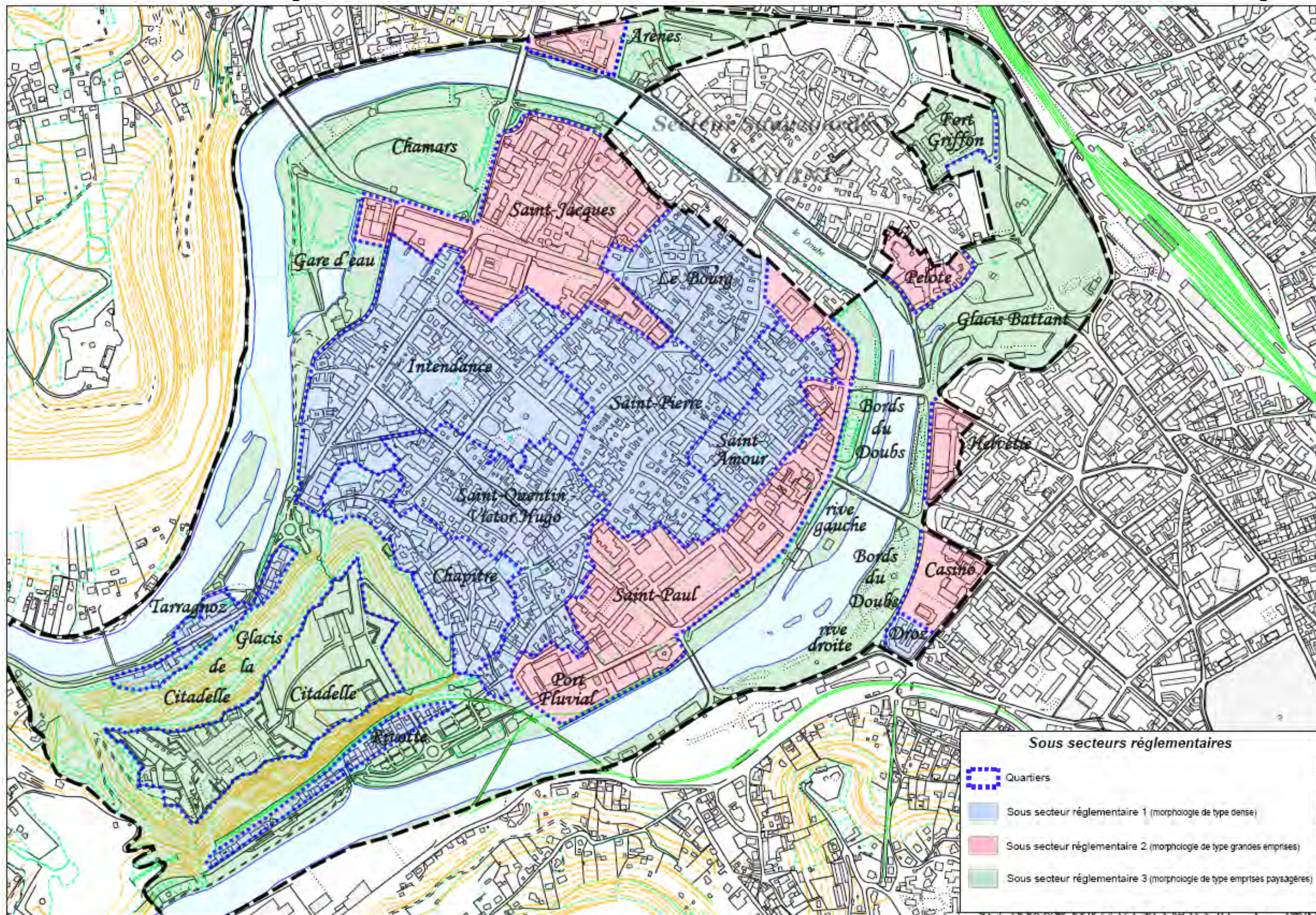
Une étude de faisabilité approfondie réalisée en 2006 et 2007 accompagnée d'expertises complémentaires en 2008 lors de la concertation, ont permis de préciser les conditions physiques d'insertion de la ligne TCSP et des stations, en explorant de nombreuses variantes de tracé, en analysant les matériels roulants envisageables et en proposant un premier chiffrage du projet.

A l'issue de la concertation et sur la base de l'analyse mesurée des avantages/inconvénients des différentes variantes, le Conseil Communautaire après délibérations du 18 décembre 2008 et du 8 juillet 2010 a décidé :

- le principe d'un tramway,
- le tracé passant par le centre (par la promenade Chamars, l'avenue du 8 mai 1945, le pont Canot, le quai Veil-Picard, le Pont Battant, la place de la Révolution, l'avenue Cusenier, le Pont de la République).

Les études de réalisation en cours tiennent compte de l'avis de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés du 8 avril 2010 concernant l'évolution du tracé et son insertion.





Echelle 1/7 000°

Ville de Besançon – Direction de l'Urbanisme

G.H. Bailly - Urbanisme & Architecture - Fanny Grosmaire assistante - 8, rue de la Mare 75020 PARIS

### 3°) - Partition du secteur sauvegardé en secteurs réglementaires

Le recoupement des analyses des différents types de tissus urbains, de structures urbaines fonctionnelles, de types de patrimoine archéologique, architectural et paysager et des enjeux urbains, permet de définir au sein du territoire du secteur sauvegardé Centre ancien de Besançon plusieurs entités urbaines particulières, ensembles patrimoniaux relativement homogènes dans leur spécificité, qui vont subir des évolutions spécifiques et sont, de ce fait, appelés à constituer des sous-secteurs réglementaires particuliers dans le P.S.M.V.

Les critères pris en compte sont :

- l'histoire de la formation du tissu,
- la datation du bâti (ancienne ou récente),
- La densité du tissu (taille des parcelles, indice d'occupation du sol et nombre d'étages),
- la forme de constitution du bâti (homogène ou agrégative),
- les types d'affectation du bâti et des espaces (habitat, activités, équipements...),
- la densité commerciale ou d'équipements,
- la nature des activités (petites boutiques ou grandes unités, commerces, bureaux ou services, de type anomal ou quotidien, d'hypercentre ou à caractère local...),
- la typologie propre au végétal lorsque celui-ci est dominant (associé à la fonction militaire ou parc d'agrément...).

Le territoire du secteur sauvegardé a été divisé en 3 sous-secteurs réglementaires répartis comme suit :

#### **Le sous-secteur Ssr1 : Secteur central à dominante bâtie dense**

Il est composé des quartiers suivants :

##### - L'hypercentre commerçant

Il recouvre les quartiers du Maisel et Saint-Pierre, axés sur la Grande Rue et la rue des Granges. Il est caractérisé par un bâti dense et patrimonial et un parcellaire serré. Sa vocation à la mixité des fonctions urbaines d'habitat, de commerce et de services doit être encouragée. La vocation commerciale systématique de ce quartier appelle une réglementation permettant le maintien de l'occupation de certaines cours par les activités.

##### - Centre ancien médian

Il recouvre le quartier Saint-Quentin, partie du centre ancien intermédiaire entre l'hypercentre au Nord et le quartier du Chapitre au Sud. Il en assure la transition. Ce secteur est caractérisé par une occupation principale d'habitat à laquelle se mêle une armature commerciale plus clairsemée, assurant l'approvisionnement du quartier, occupant un bâti ancien, dense, sur parcellaire étroit. Des règles doivent y assurer le maintien de cette spécificité de quartier.

##### - Quartier du Chapitre

Il recouvre la cité canoniale et épiscopale groupée autour de la cathédrale Saint-Jean, accrochée aux premières pentes de la colline de la Citadelle, comportant un bâti ancien d'hôtels particuliers et d'institutions religieuses, incluant d'importantes zones de jardins. Ce quartier qui était le pôle de la ville dès le Haut Moyen-Age est aujourd'hui caractérisé par une faible densité. L'impact des constructions neuves s'y inscrit d'une façon particulièrement sensible du fait de l'étagement de la topographie. Son paysage urbain et végétal, son bâti discontinu, ses échappées visuelles, méritent d'être préservés.

##### - Le quartier de l'Intendance

Il recouvre le quartier à l'urbanisation régulière loti au XVIIIe siècle, principalement axé sur les rues de la Préfecture et Charles Nodier, constitué d'immeubles et hôtels particuliers occupés souvent par des administrations et des bureaux. La forme urbaine est très caractéristique, avec des constructions entre rue, cour et jardin.

##### - Lotissement XIXe siècle

Ce secteur recouvre le lotissement de type "haussmannien" de la seconde moitié du XIXe siècle, organisé autour du Square Saint-Amour, et le quartier du Casino en rive droite du Doubs. présentant une mixité de fonctions commerciales, de bureaux et d'habitat. Par sa position centrale, voisine de l'hypercentre, et ses disponibilités foncières, il a des chances d'évoluer comme un élargissement de celui-ci. Les règles devraient privilégier dans ce secteur la mixité caractéristique de la zone centrale et l'implantation de formes commerciales complémentaires, dans leur offre et dans la taille de leurs unités, à celles de l'hypercentre.

##### - Les quartiers des Faubourgs Tarragnoz, Rivotte et Battant

Ils recouvrent les 2 faubourgs de Rivotte et de Tarragnoz au bord du Doubs, constitués de petit habitat et artisanat anciens, ainsi que la partie du tissu urbain du faubourg de Battant qui n'a pas été incorporée au secteur sauvegardé de Battant-Vauban. Les règles doivent y maintenir l'échelle modeste des rythmes et volumes actuels. Les constructions futures

Il recouvre également une petite zone d'habitat lotie au XXe siècle, au pied de la Citadelle, au faubourg Tarragnoz.

#### **Le sous-secteur Ssr2 : Secteur de grandes emprises foncières**

Il recouvre des zones à l'urbanisation distendue, où les vides, cours et jardins, l'emportent sur le bâti, constitué de grandes institutions, casernes, université, hôpital, etc... Cette zone incomplètement bâtie comporte une forte réserve de mutation, d'autant que les fonctions qui l'occupent sont susceptibles d'évoluer. Les règles sur ce sous-secteur devraient permettre de compléter ou dégager les ensembles déjà constitués, et d'assurer la transition entre le centre ancien dense et les secteurs végétaux des bords du Doubs.

#### **Le sous-secteur Ssr3 : Secteur à dominante naturelle**

##### - Le Doubs, les bords du Doubs et les parcs, l'enceinte et ses glacis

Ce secteur comprend l'ensemble des parcs, promenades plantées et zones végétales situées au bord du Doubs, sur les 2 rives ainsi que les glacis végétaux des remparts du faubourg de Battant. La construction doit y être strictement limitée aux installations mineures accompagnant ordinairement les jardins publics ;

##### - La Citadelle et le Fort Griffon

Ce secteur comprend les 2 grands retranchements militaires perchés, aménagés par Vauban, qui sont inclus dans le secteur sauvegardé et qui dominent le centre ancien. Les règles devraient préserver le caractère historique de ces espaces ;

##### - Les Glacis de la Citadelle - Zone naturelle

Ce secteur est constitué par les zones pentues servant de glacis à la Citadelle, comprenant des zones rocheuses et des flancs recouverts d'une végétation naturelle (bois et taillis). Le maintien du caractère naturel de ces espaces est indispensable pour assurer la qualité du site de la trouée du Doubs et des abords de la Citadelle. On peut toutefois s'interroger sur ce boisement qui ne correspond nullement à l'aspect d'origine, la fonction militaire imposant alors le dégagement de ces glacis.





## 2. Les dispositions réglementaires du P.S.M.V.

Afin de prendre en compte les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine et les objectifs de développement de l'État et de la Ville sur le territoire du secteur sauvegardé, les documents constituant le P.S.M.V. ont été établis de la façon suivante.

### 1°) Les dispositions du document graphique - la légende :

Le document graphique du P.S.M.V. est exprimé selon la légende graphique normalisée et sert de référence aux articles du règlement. Cette légende a toutefois été adaptée pour tenir compte des particularités du tissu urbain et architectural du secteur sauvegardé bisontin, des volontés de sauvegarde et des intentions de mise en valeur de la Ville de Besançon et de l'État. Ainsi, pour le secteur sauvegardé de Besançon, les relations entre le document graphique et le règlement, sont les suivantes :

#### Les protections du bâti :

- Les immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques (8 % des bâtiments recensés), ont été reportés en poché noir sur le document graphique ; ils continueront, pour leur restauration et leur entretien, de relever de la compétence du ministre chargé des monuments historiques conformément au Code du Patrimoine.

- Il en est de même des terrains protégés au titre de la législation sur les monuments historiques (1,6 % des espaces recensés), cernés par un trait continu noir et épais sur le document graphique.

- Par contre, pour ce qui concerne les éléments marquant du patrimoine architectural bisontin : immeubles, parties d'immeubles ou fragments, ils ont été protégés au titre du secteur sauvegardé (57 % des bâtiments recensés), et sont figurés en larges hachures obliques et noires. Leur démolition, enlèvement, altération, sont interdits ; ils seront maintenus sans transformations autres que celles qu'impose le retour aux dispositions d'origine ou à des dispositions offrant une certaine cohérence architecturale que l'Architecte des Bâtiments de France appréciera. Ils seront, autant que nécessaire, restaurés et entretenus.

Les mesures de conservation s'étendent aux éléments de structure ou de décor intérieurs faisant partie de l'immeuble par nature ou par destination et dont l'intérêt patrimonial est reconnu par les analyses du secteur sauvegardé ou, s'ils étaient méconnus à l'époque de ces études, par l'Architecte des Bâtiments de France. Leur maintien en place et leur restauration devront être assurés dans les mêmes conditions de soin et de respect de l'authenticité que les éléments extérieurs.

- De nombreux murs de soutènement, de parapets et de clôtures constituées de hauts murs ou de murs bahuts et grilles, avec leurs portails, sont également protégés au titre du secteur sauvegardé ; ils sont figurés en filet de hachures larges obliques et noires au document graphique. Leur démolition, enlèvement, altération, sont interdits ; ils seront maintenus restaurés et entretenus. La même indication vaut également pour les immeubles dont la (ou les) façade(s) sont seule(s) protégée(s) au titre du secteur sauvegardé.

#### Les mises en valeur du bâti conservé :

- La lettre "E", "S" ou "M" en pastille sur les hachures obliques et noires, larges des constructions existantes protégées au titre du secteur sauvegardé, ou fines des bâtiments non protégés, et qui présentent un pan partiel de toiture surélevé, un étage manquant, des transformations malheureuses, signifient que l'écêtement, la surélévation ou une modification pourra être imposé pour des raisons de mise en valeur de l'ensemble à l'occasion d'une opération d'aménagement publique ou privée. La liste (qui concerne 96 bâtiments) en est donnée en annexe du règlement.

- Les immeubles dont l'intérêt, lors des analyses patrimoniales, n'a pas été jugé comme justifiant leur préservation, ne sont pas protégés par le secteur sauvegardé. Ils figurent au document graphique en hachures obliques simples. Ces bâtiments, au nombre de 1255, peuvent être conservés et améliorés - leur entretien, leur restauration et l'amélioration de leur aspect sont alors régis par les mêmes règles que pour les constructions conservées, assouplies ; ils peuvent aussi être étendus ou remplacés sous réserve du respect des règles édictées au règlement pour la construction neuve garantissant l'homogénéité d'ensemble du tissu urbain bisontin.

Cependant, toute découverte éventuelle d'architecture ancienne (bâtiment ancien non identifié comme tel au cours des enquêtes), de fragment archéologique (arc, baie moulurée, pan-de-bois sculpté enduit, devanture...) d'éléments patrimoniaux intérieurs (cheminée, lambris, parquet marqueté, plafond à décor de staff, cave...), ou extérieurs (dallages ou pavages, jardin composé, murs de clôture ou de soutènement), de sculptures (bas-reliefs...) ou de peintures (fresques...), ou autres, inconnus au moment de l'approbation du P.S.M.V., ou mis à jour au cours de travaux, modifiera ce jugement premier. Cette découverte devra donc être immédiatement signalée à l'Architecte des Bâtiments de France; la démolition, le démontage ou la dépose de ces éléments, comme leur restauration, pourront faire l'objet de prescriptions complémentaires de sa part (y compris écêtement, modification, surélévation,...) et les travaux précédemment autorisés ne pourront être poursuivis que dans la mesure où ils ne préjugeront pas la destination éventuelle de ces fragments ou lorsque celle-ci aura été définie avec lui.

#### Les démolitions :

Le remplacement de ces immeubles ou parties d'immeubles non protégés par un espace libre (démolition non accompagnée de reconstruction) ne peut être autorisé si, par son volume, l'immeuble participe directement à un alignement bâti, à moins qu'il ne s'agisse de constructions annexes accolées à une construction principale ; il sera plus facilement autorisé s'il s'agit de constructions isolées au coeur de jardins protégés ou en fond de parcelle, et ne participant pas à la continuité urbaine d'un alignement bâti ou de l'îlot; l'espace libre de remplacement devra alors être aménagé selon les règles d'aménagement de jardin ou de cour édictées par le règlement, assorties ou non de prescriptions particulières précisées par la commission inter-services.

- Les immeubles ou parties d'immeubles figurés en poché jaune au document graphique par contre (au nombre de 159, soit 4% de l'ensemble), sont ceux dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'une opération d'aménagement publique ou privée, pour des raisons de salubrité ou de mise en valeur de bâtiments voisins ou de l'espace dans lequel ils ont été bâtis (cour ou jardin à restituer). Il s'agit généralement de petits édifices annexes ou de couvertures des cours intérieures d'îlots marchands, d'une construction précaire et/ou particulièrement inesthétique. En effet, dans certaines cours encombrées de constructions adventices, précaires et sans intérêt architectural, la priorité est donnée au curetage pour des raisons de salubrité (ensoleillement et aération du tissu urbain dense), des raisons d'accessibilité aux logements en fond de parcelle ou en étage comme de mise en valeur architecturale (dégagement des éléments sculptés, restitution de l'espace des cours, des escaliers...).

Les travaux confortatifs sur ces immeubles ou parties d'immeubles sont naturellement interdits. Néanmoins, si l'autorité compétente ne juge pas nécessaire ou possible de subordonner la démolition à une prochaine opération d'aménagement, elle peut en surseoir l'exécution sans que cette disposition réglementaire du P.S.M.V. n'en devienne pour autant caduque. La démolition pourra à nouveau être imposée lors de travaux ou aménagements ultérieurs. Si le jaune n'est pas surchargé d'une indication d'aménagement d'espace libre (cf. plus bas), cela signifie qu'il est possible de reconstruire l'élément démoli. L'inscription en jaune de certains bâtiments traduit donc la volonté d'encourager leur renouvellement.

#### Les constructions nouvelles :

- Les espaces privés laissés en blanc (hors domaine public) correspondant :

- soit à des dents creuses du tissu urbain, parcelles non bâties,
- soit plus généralement à des dégagements d'immeubles, cours ou jardins sans qualité particulière, ou encore à des espaces libérés des constructions indiquées en jaune au document graphique et démolies, sont constructibles sous réserve du respect des règles de cohérence générale et de continuité urbaine applicables et précisées par le règlement.

- L'emprise au sol d'une construction neuve peut aussi être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées pour corriger une incohérence particulièrement marquante de la trame urbaine. Elle est alors figurée en poché rouge au document graphique. Leur réalisation devra suivre les articles du règlement édictés pour la construction neuve.



- Un simple trait rouge, large et continu, signifie que la construction est imposée à l'alignement (du côté du trait) et en continuité bâtie (à atteindre à terme) pour rendre homogène un front de rue, mais que la profondeur bâtie à compter de cet alignement n'est pas fixée; celle-ci devra seulement se conformer aux articles du règlement concernant l'implantation des constructions nouvelles par rapport aux limites parcellaires ou vis-à-vis des autres constructions de la parcelle.

- Les hachures larges rouges sur fond jaune signifient que ces constructions dont l'emprise est imposée par la tache graphique, viennent en remplacement de constructions existantes dont la démolition pourra préalablement être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées.

#### **La protection des espaces libres :**

- Les espaces libres présentant une spécificité paysagère sont aussi soumis à protection particulière au titre du secteur sauvegardé et sont figurés par des fines hachures, obliques, groupées par deux, à savoir :
  - par des hachures vertes et désignés par le sigle "J1" en pastille, lorsqu'il s'agit d'espaces à dominante végétale, de qualité, et à conserver : parcs et jardins privés, mails plantés et jardins publics,
  - par des hachures oranges et désignés par les sigles "P1" en pastille, lorsqu'il s'agit d'espaces à dominante minérale : espaces urbains et cours privées, dont les traitements de sol (pavages, dallages) et le mobilier ancien (bornes,...), méritent d'être préservés, entretenus ou restaurés.

La couverture, partielle ou totale, mais transparente (du type verrière) des grandes cours, comme il est de coutume dans le secteur sauvegardé, peut être autorisée à la condition expresse qu'elles conservent totalement leur fonction de distribution et de desserte des bâtiments qui les bordent et en aucun cas qu'elles soient affectées à une fonction marchande.

#### **La mise en valeur des espaces libres :**

- Les aménagements nécessitant une intervention foncière de la collectivité sont figurés par des fines hachures rouges, obliques, croisées perpendiculairement, d'une manière serrée avec un numéro d'ordre en pastille. Il s'agit :
  - d'emplacements réservés pour l'élargissement de la voirie existante à des fins de sécurité, d'amélioration de l'accessibilité et de confort urbain,
  - d'emplacements réservés pour création de voie nouvelle, ou de nouvel espace public,
  - d'emplacements réservés pour permettre la réalisation d'équipements publics.

- Les nouveaux alignements (nouvelles limites entre le domaine public et le domaine privé), le long de ces emplacements réservés pour voirie, imposés par le P.S.M.V. et le long desquels les futures constructions devront s'aligner ou prendre leur marge de recul (selon les prescriptions du règlement) sont figurés par un trait rouge fin et continu.

- Les espaces libres ou libérables qui méritent un aménagement pour mettre en valeur l'architecture qu'ils accompagnent sont soumis à des prescriptions particulières définies au document graphique, à savoir :
  - par des fines hachures vertes, obliques, groupées par deux et surchargées du sigle "J2" en pastille pour les espaces privés qui doivent être conservés non bâtis et recevoir un aménagement à dominante végétale (parcs ou jardins). L'esprit de ces aménagements n'exclut pas les allées minéralisées, les éléments construits (clôture, kiosque, fontaine...);
  - par des fines hachures oranges, obliques, groupées par deux et surchargées du sigle "P2" en pastille, pour les espaces privés, qui doivent être conservés non bâtis et recevoir un aménagement à dominante minérale (cour); seront toutefois tolérées les petites constructions annexes (abri de jardin, garage...), à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la composition de l'espace, à l'architecture et soient correctement intégrées dans l'aménagement général;
  - par des fines hachures orange, obliques, groupées par deux et surchargées du sigle "P2" en pastille, pour les espaces libres publics dont l'aménagement devra être entrepris pour mettre en cohérence leur traitement de sol et mobilier urbain avec les intentions de mise en valeur du secteur sauvegardé. L'esprit de ces aménagements n'exclut pas les plantations d'arbres de haute tige ou en plates-bandes.

Les cours et jardins et espaces publics protégés ne sont donc pas constructibles. Toutefois, dans les plantations urbaines à réaliser et sur les espaces soumis à protections ou à prescriptions particulières (J1, J2, P1 et P2), peuvent être autorisées :

- les constructions enterrées telles que annexes techniques ou parcs de stationnement, en sous-sol des espaces marqués J1 et J2, à condition qu'elles autorisent en surface les plantations de haute tige ;
- dans les espaces publics ou privés, la restitution de parties anciennes, démolies, d'un édifice dont les traces dans les documents historiquement attestés apportent la preuve de l'intérêt patrimonial du bâtiment disparu ;
- dans les espaces privés, des adjonctions ou constructions annexes (ascenseur, annexes sanitaires, qui ne peuvent trouver place dans la construction existante), inférieures à 10% de la superficie de l'espace sans excéder 25 m<sup>2</sup>, et qui ne remettent pas en cause l'espace libre et sa qualité.

De même, lorsque l'espace privé soumis à protections ou prescriptions particulières (J1, J2, P1 et P2) est bordé :

- par un pignon aveugle contre lequel une construction peut s'adosser,
- ou par une construction dont la démolition peut être imposée et remplacée (en jaune au document graphique),
- ou encore par un immeuble non protégé qui peut être conservé et amélioré ou être étendu ou remplacé sous réserve du respect des règles édictées au titre II du règlement (hachures fines obliques au document graphique),

les caractéristiques dimensionnelles de l'espace non bâti, données par le document graphique, peuvent être modifiées et sa superficie réduite (dans la limite de 10 %) pour permettre une constructibilité valorisant l'espace architectural ainsi que l'occupation rationnelle de la parcelle, à condition que l'espace soit recomposé et sous réserve de ne pas porter atteinte à l'ordonnancement végétal ou minéral de qualité existant ou à reconstituer.

- Dans le quartier central dense (le Bourg, Saint-Pierre, Saint-Quentin), la constructibilité des cours non protégées par le P.S.M.V. peut être admise pour permettre l'extension des locaux commerciaux dans les conditions suivantes :

- si la qualité de l'architecture qui borde la cour le permet et si l'aménagement a pour objet de mettre en valeur les éléments anciens d'architecture et de décor (sculptures, moulures, appareils de pierre, de brique, galerie, tourelle, escalier...),
- et si les dispositions prises pour une telle construction sont réversibles (structure légère, démontable), et compatibles avec l'architecture du sous-sol (éléments structurels des caves),
- et si la couverture constitue un sur-sol accessible (cour à l'étage) pour les habitations des étages supérieurs et en facilite l'accès de manière indépendante des locaux commerciaux à rez-de-chaussée; des parties en verrières pourront être néanmoins admises partiellement en couverture de certains commerces tels que restaurants, cafés, salons-de-thé....

- Les semis réguliers de points verts, signifient les plantations urbaines en mail régulier ou en alignement d'arbres de haute tige dont la réalisation pourra être imposée lors d'opérations d'aménagement publiques ou privées.

- Enfin, le gros pointillé rouge espacé exprime les cheminements piétonniers, ou trages, publics ou privés, ouverts au public, existants et qui doivent être conservés, ou à créer.



## 2°) Les dispositions du règlement

En complément du document graphique, le règlement apporte, entre autres, les prescriptions suivantes :

### Les fonctions urbaines

• Les articles USS-1 et USS-2 précisent les occupations et utilisations interdites ou autorisées sous conditions ; celles-ci doivent être compatibles avec la vocation de l'hypercentre marchand d'un centre-ville de capitale régionale ainsi qu'avec le patrimoine à préserver et mettre en valeur dans le souci (s'il ne s'agit pas d'équipements publics) de préserver la mixité fonctionnelle traditionnelle du bâti.

### Les protections des biens et des personnes contre les risques naturels

• Les articles USS-1 et USS-2 précisent les occupations et utilisations interdites ou autorisées dans les secteurs inondables ou soumis au risque de chute de bloc dans les quartiers de Rivotte et de Tarragnoz.

### Les mises en valeur du bâti conservé

• L'article USS-11 du règlement, entre autres, précise la manière d'entretenir et restaurer les éléments du patrimoine, les matériaux à employer et les mises en œuvre qu'il convient d'adopter pour préserver ce patrimoine, notamment pour les toitures, les façades, les menuiseries et occultation des baies, les installations techniques diverses, le décor intérieur, les clôtures, les devantures commerciales.

• Les articles USS-1 et USS-10, complètent ces prescriptions concernant la mise en valeur du bâti patrimonial en donnant des précisions sur les obligations qui peuvent être imposées à l'occasion de travaux : écrêtement, modification, curetage, dont la liste est fournie en fin du règlement.

### La mise en valeur des espaces non bâtis

• L'article USS13 précise les façons d'entretenir et aménager ces espaces.

• Les articles USS1 et 2 et USS8 précisent les limites de la constructibilité dans les espaces protégés. L'article USS3-1, en particulier, insiste sur la préservation des trages et passages sous immeubles pour l'accès aux cours et jardins intérieurs.

### Les constructions neuves

• Les articles USS6, 7, 8, 10 et 11-1 du règlement insistent sur la nécessité pour les constructions nouvelles de s'adapter à la forme urbaine, notamment, de préserver les traces du parcellaire ancien, les implantations traditionnelles des constructions à l'alignement, sur les mitoyens, les dispositions sur la parcelle, le respect du vélum des constructions existantes. Les articles USS2 et 8 précisent les limites de la constructibilité dans les cours et jardins.

• L'article USS11 du règlement, entre autres, précise la manière de construire en accompagnement des éléments du patrimoine, les matériaux à employer et les mises en œuvre qu'il convient d'adopter pour réaliser ces architectures contemporaines, notamment, pour les toitures, les façades, les menuiseries et occultation des baies, les installations techniques diverses, les clôtures, les devantures commerciales.

• Les articles USS3 et 4 précisent les obligations en matière d'accès et vis-à-vis des réseaux.

### Le stationnement

• L'article USS12 précise les obligations en matière de places de stationnement selon les fonctions ; l'article USS3 en précise l'accessibilité.



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE

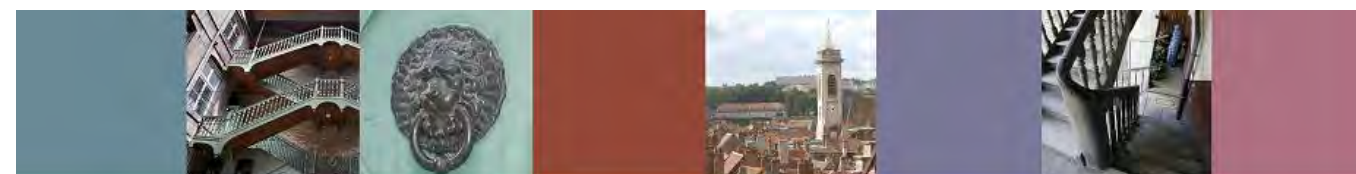
BESANÇON



PLAN DE SAUVEGARDE  
ET DE MISE EN VALEUR DU CENTRE ANCIEN

## RAPPORT DE PRESENTATION

IV - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DU PSMV







## Préalable

Le PADD du P.L.U. a défini les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune y compris le centre ancien, cœur historique de la Ville, ont été reprises et développées par le P.S.M.V. pour ce qui concerne le secteur sauvegardé. Il est établi dans le respect des objectifs et des principes fondamentaux énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme qui, rappelons-le, concernent notamment :

- l'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé d'une part et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et à la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part ;
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs des populations ;
- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'environnement, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels et technologiques, des pollutions et des nuisances.

Les choix qui ont présidé à sa rédaction, précisés dans la troisième partie du rapport de présentation, s'inscrivent dans une optique de développement durable, c'est-à-dire d'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, et dans une dynamique d'agglomération. En déclinaison des engagements nationaux et internationaux que sont notamment la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD de juin 2003) et le Plan Climat (juillet 2004), ils concourent à un même objectif de gestion d'un territoire durable, de recherche de qualité globale de la ville, de dynamisme, d'équilibre et d'harmonie.

Constituer un territoire durable c'est ainsi :

- promouvoir un développement raisonné dont le dynamisme de la ville est une condition indispensable qui demande à Besançon et à son agglomération d'accroître son attractivité et son rayonnement ;
- rechercher un principe d'équilibre de l'armature urbaine qui met en évidence la nécessaire cohérence à organiser entre habitat, activité et déplacement à l'échelle de la Ville de Besançon et de son agglomération ;
- insuffler un objectif de qualité, d'harmonie urbaine et de fonctionnement solidaire. La mixité des fonctions et la densité urbaine permettront des économies d'énergie substantielles et des réductions d'émissions polluantes, notamment dans le secteur de l'habitat et des transports avec des bénéfices pour la qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique.

## 1. Les incidences notables du plan

La planification ayant trait à l'évolution de la vie et de l'activité urbaine, sa mise en œuvre aura un impact sur l'environnement physique comme sur l'environnement vécu par les bisontins. Les incidences majeures liées à la mise en œuvre du P.S.M.V. peuvent être identifiées relativement simplement et appréciées de façon positive ou négative. Elles peuvent impacter l'environnement naturel, mais aussi la sphère sociale ou économique. Ces incidences sont à évaluer notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement définis à l'échelle internationale, communautaire ou nationale. Les incidences notables du plan étant liées aux choix qui ont guidé l'élaboration du P.A.D.D. du P.L.U et la détermination des six axes qui le composent, une approche des effets induits axe par axe est la façon la plus rationnelle d'aborder leur identification.

### Inscrire Besançon dans les réseaux et dans l'Europe des métropoles

Le développement ou le confortement des pôles économiques de la ville dont fait partie son centre ancien seront valorisés notamment par l'effet TGV. La participation de Besançon au réseau des métropoles aura des incidences attendues sur la sphère économique, dans le tertiaire supérieur notamment, et sur la sphère sociale, en termes d'emplois. Le renforcement notable de l'armature ferroviaire et l'accessibilité accrue de la ville participeront à contenir les déplacements individuels motorisés, conformément aux actions engagées au regard des objectifs de la loi sur l'air.

Compléter l'offre d'équipements et de services urbains aura en outre une incidence directe sur la façon d'habiter et de vivre le centre-ville, situant celui de Besançon dans un système de complémentarité avec ceux des grandes villes de l'Est.

### Organiser et accueillir les activités économiques

Structurer les activités, c'est aussi assurer le reconditionnement des sites urbains mobilisables pour conforter le centre-ville et les quartiers. La perspective de résorption de la friche industrielle des Prés de Vaux par un programme mixte et la restructuration profonde en cours du Port Fluvial s'inscrivent en ce sens. La mobilisation de sites en fin d'activité ou sous utilisés tels que le Port Fluvial, la caserne Vauban ou la gare Viotte s'inscrit elle aussi dans ce mouvement de renouvellement de la ville sur elle-même qui limite la consommation foncière.

### Des logements pour tous

Produire des logements pour tous est un objectif de développement durable qui vise un développement plus harmonieux et équilibré de la sphère sociale. La préservation des constructions existantes et la réhabilitation de l'habitat ancien sont par essence des actions de développement durable.

Le souhait de développer des opérations maîtrisées de réhabilitation et de production de logements s'inscrit dans l'objectif d'économie d'espace et d'utilisation rationnelle du foncier mis à disposition de l'urbain. Les opérations pourront trouver place dans le tissu urbain constitué où les emprises disponibles à court, moyen ou long terme doivent être mobilisées judicieusement dans une mise en œuvre respectueuse.

Les restructurations de friches et les utilisations de tènements fonciers sous utilisés en centre-ville permettront une production qui allégera la pression de l'urbanisation sur les espaces non construits. C'est une incidence très positive, d'autant qu'elle peut s'accompagner de modalités d'exécution respectueuses de l'environnement.

De façon générale, les dispositions en faveur du développement de l'habitat à Besançon, même si elles induisent une pression supplémentaire sur le territoire bisontin, recherchent un objectif d'équilibrage du rapport entre centre-ville et quartiers, entre ville et périphérie. Ceci s'inscrit dans une politique de lutte contre l'étalement urbain, contre l'augmentation du trafic automobile, la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique qui lui est lié, et contre l'engorgement des axes empruntés par les transports en communs qui en est une conséquence. Ceci vise également à juguler la ségrégation sociale et spatiale que le potentiel économique du ménage induit en réduisant les plus démunis à une situation de captifs urbains ou en les rejetant au-delà des frontières de l'agglomération.

### Des quartiers où il fait bon vivre

Cette orientation du PADD insiste sur l'importance qu'il faut accorder à l'environnement urbain, à la perception, à la pratique et au ressenti du paysage urbain vécu par chaque habitant. Elle souligne la nécessaire recherche de qualification des espaces publics, quelque soit leur nature, et de leur bonne articulation avec l'espace privé.

La préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager du centre ancien, objectif même du secteur sauvegardé va tout à fait dans ce sens. L'encadrement réglementaire s'appuie sur la réalité du tissu urbain du centre historique bisontin et tient compte des aspirations des habitants.

Au centre-ville, la valorisation fine du patrimoine urbain est engagée de longue date par des classements au titre des Monuments Historiques ou des Sites. La logique de secteur sauvegardé appliquée à Battant et au Quai Vauban a vocation à s'étendre logiquement à l'ensemble du centre ancien. Cette démarche prolonge les mesures déjà mises en œuvre par le PLU pour finaliser la gestion des espaces bâtis ainsi que des espaces verts interstitiels. Ces démarches concourent toutes à une valorisation générale du site naturel de la vallée du Doubs et de son environnement paysager.

Le souci de construire autrement ne réduira pas l'intention de prolonger la ville et d'investir rationnellement les espaces de renouvellement disponibles. L'organisation et la structuration des grandes entités du sous-secteur SSr2 qui accompagnent ce mouvement en affirmation de l'armature urbaine sont des éléments d'améliorations qualitatives de la sphère sociale et environnementale. Le mouvement qualitatif sur le bâti et



sa perception s'étendra à travers les projets d'aménagement, les orientations d'aménagement, le zonage ou le traitement des entrées de ville où un encadrement de la production du paysage urbain est indispensable. Le cœur de la ville et les quartiers péricentraux seront reliés entre eux par un maillage de cheminements doux qui participeront à augmenter les aménités et constitueront autant d'alternatives aux déplacements motorisés individuels.

### **Un environnement préservé et valorisé**

L'action identifiée du P.S.M.V. en faveur de l'environnement établit les incidences notables, positives, du plan sur l'environnement naturel qui résultent d'un choix de mise en œuvre volontariste.

Tout d'abord, le P.S.M.V. comme le P.L.U. renvoie à l'ambition de pérenniser une infrastructure verte bisontine qui se déploie sur la ville et l'agglomération et dont la vallée du Doubs (le sous-secteur SSr3 du P.S.M.V.) est l'élément majeur et fédérateur. Cette armature verte, qui pour des objectifs de préservation d'espaces naturels, de réservoirs de biodiversité et d'entretien du paysage, fait l'objet dans la planification de la déclinaison de divers outils adaptés au niveau d'enjeu et au type d'espace.

Les espaces naturels bénéficient d'un classement qui préserve leur destination tout en ne restreignant pas leur mise en valeur. L'ensemble des espaces protégés, détaillés dans l'état initial de l'environnement, est inclus en espaces à dominante végétale ou minérale en vue de sa préservation. C'est notamment le cas de la promenade de Chamars, du parc Micaud, des bords du Doubs classés en site Natura 2000.

Les continuités écologiques dans le tissu urbain construit sont identifiées et préservées par tous les outils réglementaires disponibles. C'est une mise en réseau des espaces naturels et paysagers (cours et jardins, publics et privés comme des espaces libres végétalisés qui assurera la continuité écologique et la biodiversité et qui contribuera au renforcement de la fonction sociale et d'aménité de ces espaces.

La trame de liaisons douces, cheminements piétons ou cyclables, etc... mettra en relation les différents quartiers du centre-ville les plus urbains et les plus actifs avec les espaces de nature et de loisir qu'offre « la boucle verte » du secteur sauvegardé tout en confortant la desserte des équipements centraux et péricentraux.

Le cœur de la ville et les quartiers péricentraux seront reliés entre eux par un maillage de cheminements doux qui participeront à augmenter les aménités et constitueront autant d'alternatives aux déplacements motorisés individuels.

La valorisation des territoires, la plus facilement perceptible, n'est pas la seule ambition du PLU. Une gestion économe, équilibrée de la ressource en eau est un autre objectif clair que s'est assigné la collectivité. Elle passe par une protection des forages et des captages d'eau, mise en place, et par une limitation de la vulnérabilité des aquifères karstiques. Une gestion raisonnée des eaux pluviales, incluse dans la réflexion qui conduit au zonage et au règlement d'assainissement intégrés au dispositif du PLU, une connaissance du fonctionnement du sous-sol et des modalités compensatrices à mettre en œuvre en cas d'aménagement, une impulsion pour faire partager ce souci de gérer rationnellement la ressource à une échelle de territoire plus large que la ville sont autant de leviers pour atteindre l'objectif.

Cette action est renforcée, pour la satisfaction optimale des besoins, par une politique volontariste de sécurisation et d'interconnexion de la distribution d'eau potable à l'utilisateur.

En outre, la démarche de développement de la qualité environnementale dans la construction, qui vise notamment la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, concourt, comme la promotion d'une meilleure mixité des fonctions et de la densité urbaine, à réduire les émissions polluantes et à soulager la pression des activités humaines sur la qualité de l'air et le climat. Rappelons simplement :

- que, d'une manière générale, la restauration des bâtiments qu'impose le P.S.M.V. est moins consommatrice d'énergie que la démolition/reconstruction et que la construction neuve ;
- que la plupart des bâtiments anciens conservés ont des murs en pierre, de faible volant thermique, qui offrent naturellement un bon coefficient d'isolation permettant d'éviter isolants intérieurs ou extérieurs supplémentaires ou excès de climatisation ; seuls, certains petits habitats de fonds de parcelle, de construction plus sommaire, peuvent réclamer une isolation qui peut très bien s'exprimer architecturalement par des bardages ou essentages extérieurs (clins et tavillons) dans la tradition bisontine ;
- que, concernant la déperdition de chaleur des baies, il existe aujourd'hui des produits verriers qui, avec la même épaisseur que les vitrages simples traditionnels, assurent le même pouvoir isolant phonique et thermique que des doubles vitrages ou survitrages, évitent ainsi le changement des menuiseries anciennes et offrent de la sorte une double économie : sur les menuiseries et la consommation énergétique ;

- que c'est sans doute sur les combles que l'effort d'isolation doit porter ; l'O.P.A.H. en cours devrait encourager les propriétaires sur ce sujet ;
- que si la conservation du patrimoine architectural préservé demande d'éviter d'y apposer des installations propres aux énergies renouvelables (capteurs solaires de chauffage ou de production électrique, éoliennes...) ; il n'est pas interdit dans le secteur sauvegardé d'intégrer celles-ci dans des constructions nouvelles ou des bâtiments non protégés à condition qu'elles ne soient pas visibles du domaine public et des points hauts de la ville.

Prendre en compte et prévenir les risques naturels et les nuisances figurent également explicitement dans les objectifs du plan. Pour cela, une gestion raisonnée des risques est incorporée au règlement du P.S.M.V.. Les secteurs touchés par des risques majeurs connus, glissements de terrains, éboulements sont inclus soit dans des zones où la construction est interdite, soit dans des zones où la construction est soumise à conditions lorsque l'occupation humaine existe déjà ou lorsque le risque est faible.

Une investigation nouvelle relative à la sensibilité du karst à la construction complète le dispositif pour éviter de mettre en péril personnes et biens en cas de constructions sur des secteurs où la probabilité de trouver des galeries ou des salles souterraines de grande taille est importante. Les solutions constructives devront alors justifier, si la construction est envisageable, de leur adaptation à la nature et aux caractéristiques du sous-sol et de la non aggravation de la vulnérabilité des eaux souterraines.

La connaissance nouvelle du risque lié à l'inondation est également traduite réglementairement en fonction de la nature des secteurs concernés par la crue centennale et en fonction des enjeux d'aménagement indispensables au maintien des conditions de développement des sphères sociales et économiques. Le développement et la dynamisation du centre-ville constituent clairement un de ces enjeux majeurs qui s'accommoderont d'aménagements spécifiques de protection contre les effets les plus néfastes de la crue. Le P.S.M.V. renvoie au P.P.R.I. qui est le document le plus adapté à la gestion territoriale de la crue à l'échelle du bassin versant.

En termes de nuisances, enfin, la prise en compte du bruit est traduite dans les dispositions du PLU. La circulation motorisée est un générateur important de bruit, le classement sonore des voies renvoie donc systématiquement les constructeurs face à leurs obligations dans l'acte de construire. La volonté de limiter l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique, liées à la circulation, constitue un des motifs principaux dans l'extension du plateau piétonnier et le développement des transports en commun notamment du T.C.S.P..

Enfin, le règlement dispose que les activités susceptibles de générer des nuisances notamment sonores, industrie, artisanat, installations classées pour la protection de l'environnement, sont interdites ; ne pourront s'installer que celles compatibles avec la proximité des habitations. Les installations existantes désirant s'agrandir ne devront pas aggraver la situation.

En conclusion de ces principales orientations du PLU, reprises dans le P.S.M.V., et destinées à renforcer la prise en compte de l'environnement dans la gestion urbaine et à diriger l'évolution de la cité dans le sens du développement durable, il est à noter que les prescriptions définies dans les orientations d'aménagement, qui conditionnent la mise en œuvre du développement et du renouvellement de la ville, synthétisent finalement l'essentiel des actions à mener. Les principes qui animeront les projets de renouvellement urbain reposeront sur une rationalisation et une gestion économe de l'utilisation des sols et traiteront de façon responsable les thèmes environnementaux communs ou spécifiques au secteur sauvegardé afin de réduire au minimum les incidences de leur aménagement.



### **Des déplacements facilités**

Les actions concernant le volet transports et déplacements évoquées et développées dans le P.S.M.V. proviennent pour l'essentiel du Plan de Déplacement Urbain de Besançon. Ce document est une projection des actions à mener pour contenir les déplacements motorisés. Il s'inscrit dans une optique de maîtrise de leurs effets sur la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique, impulsée par la loi sur l'air.






Les actions qu'il propose tels que le maillage d'infrastructures hiérarchisées, le développement des transports en commun et de l'intermodalité, la création de parcs relais, la politique de stationnement, la réalisation de zones 30 et le développement du réseau piéton-vélo sont autant d'alternatives proposées aux déplacements motorisés individuels. Ils participent à une affirmation ambitieuse de la structuration de l'armature urbaine tout en visant une amélioration des conditions d'accessibilité en ville. Limiter les impacts des déplacements devra

## Synthèse et hiérarchie des valeurs écologiques du territoire bisontin

### Les zones d'intérêt communautaire (SDAGE-AUDAB)

-  Zone Humide
-  Pelouse sèche

### Les sites protégés (DIREN)


-  Zone Natura 2000 directive habitat  
Réseau de cavités à Barbastelles et Grand Rhinolophes de la vallée du Doubs
-  Arrêté préfectoral de protection de biotope
-  ZNIEFF Type 1
-  Site classé
-  Site inscrit

### Les espèces communautaires

(DIREN-Franche Comté Nature Environnement)

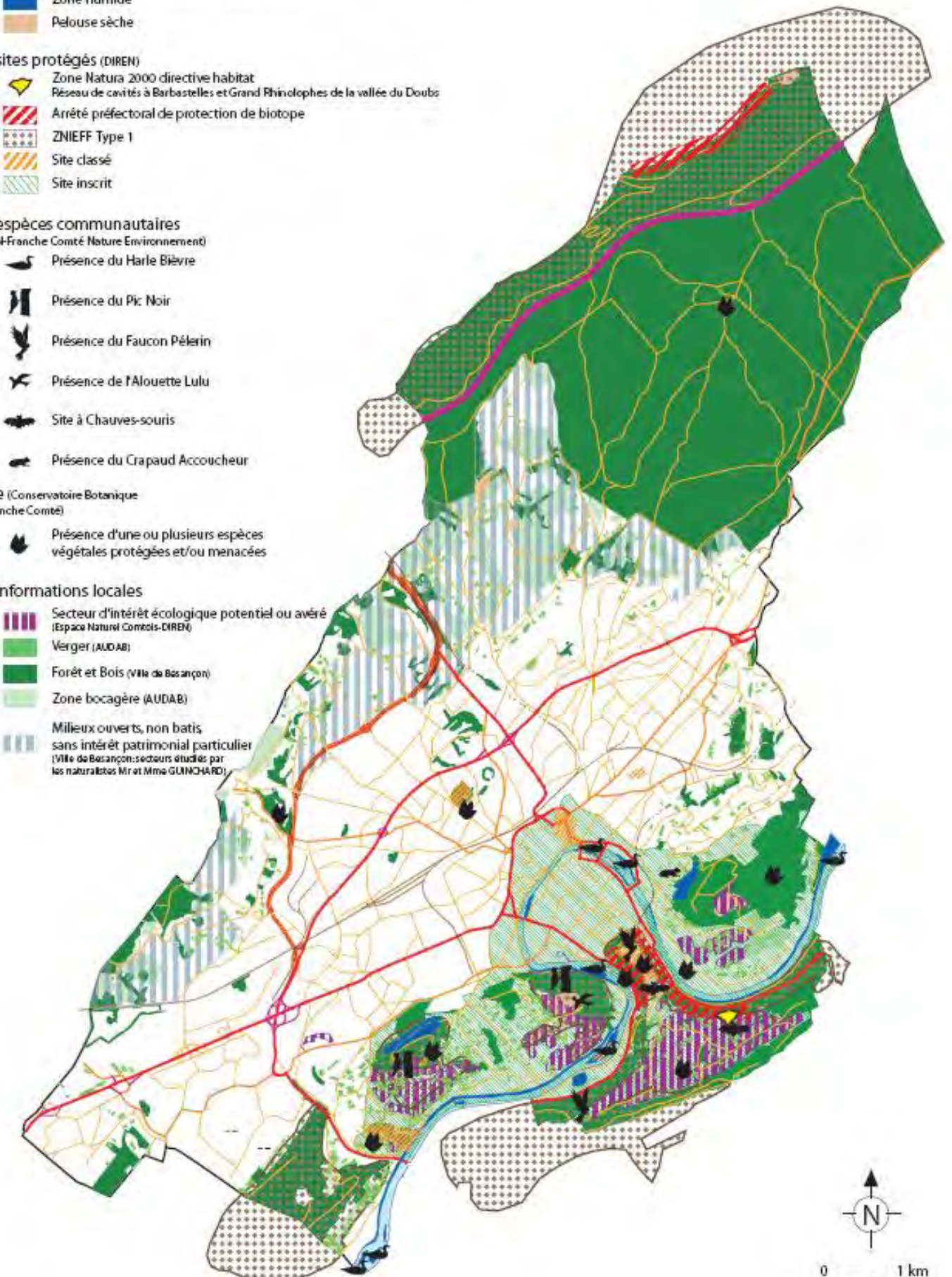
-  Présence du Harle Bièvre
-  Présence du Pic Noir
-  Présence du Faucon Pèlerin
-  Présence de l'Alouette Lulu
-  Site à Chauves-souris
-  Présence du Crapaud Accoucheur

### Flora (Conservatoire Botanique de Franche Comté)

-  Présence d'une ou plusieurs espèces végétales protégées et/ou menacées

### Les informations locales

-  Secteur d'intérêt écologique potentiel ou avéré (Espace Naturel Contrôlé-DIREN)
-  Verger (AUDAB)
-  Forêt et Bois (Ville de Besançon)
-  Zone bocagère (AUDAB)
-  Milieux ouverts, non bâtis sans intérêt patrimonial particulier (Ville de Besançon: secteurs étudiés par les naturalistes Mr et Mme GUINCHARD)



toutefois s'accompagner d'une gestion claire de l'étalement urbain qui, dans le cas contraire, interviendra en contrepoids et réduira significativement les effets des efforts produits.

## 2. Impact environnemental des dispositions du P.S.M.V.

Le P.S.M.V. a pour objectif de préserver le patrimoine sur 235 ha du centre ancien - donc un maintien autant que possible de l'existant bâti et non bâti de qualité - et un renouvellement urbain très maîtrisé, non pas par zones comme dans le P.L.U. mais au niveau de chaque parcelle, chaque édifice, chaque bâtiment ou chaque espace. Son impact sur l'environnement est donc essentiellement positif.

## 3. Les mesures envisagées pour valoriser l'environnement et éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables du plan

Les préoccupations d'environnement sont prises en compte par le P.S.M.V. de la manière suivante :

- Concernant **le cadre de vie, la qualité des paysages** urbains et naturels, l'ensemble des règles du règlement du P.S.M.V. et des indications portées au document graphique s'efforcent de protéger les éléments forts du paysage urbain en préservant le patrimoine architectural, archéologique existant, (voire retrouver) et mettre en valeur, à travers l'encadrement des constructions neuves et de l'aménagement des espaces, la cohérence architecturale du paysage bâti, la spécificité et qualité des plantations urbaines publiques et privées du secteur sauvegardé. Les prescriptions, notamment de l'article USS11 - architecture des constructions et qualité des espaces n'ont pas d'autre objectif que promouvoir la qualité.

Les règles concernant la section I du titre II, en particulier, limitent la nature de l'occupation et de l'utilisation du sol aux seules fonctions urbaines compatibles avec la qualité et la spécificité d'un centre-ville patrimonial, celles capables d'y trouver un heureux développement et d'apporter à la ville un certain rayonnement : habitat, commerces et services, activités artisanales non polluantes, équipements (universitaires, notamment), tourisme culturel...

Si les règles du sous-secteur SSr1 prône la mixité fonctionnelle (commerce, activités, habitat, équipements), elles évitent aussi une trop forte densification bâtie ; elles instaurent donc un statu quo quantitatif quant à sa population. Les dispositions du plan tendent davantage à rétablir l'aération perdue du tissu, par les obligations de démolir les petits appentis de construction précaire encombrants les cours et jardins pour une meilleure qualité de vie, même si des possibilités ponctuelles de reconstructions ou de constructions nouvelles sont ouvertes.

Dans le sous-secteur SSr2, sous-secteur de grandes emprises évolutives, les possibilités offertes d'extension des constructions existantes sont toutefois limitées par les règles de densité (emprise, prospects, hauteur, obligation de planter les espaces libres...) bien que le règlement n'impose pas de C.O.S..

Dans le sous-secteur SSr3, au contraire la construction y est strictement limitée aux équipements de loisirs, culturels ou liés aux activités nautiques pour préserver les bords du Doubs, préserver les parcs urbains et les espaces naturels qui accompagnent les fortifications de Vauban tant pour leur qualité paysagère (vues panoramiques sur une alliance savante du végétal, du minéral et de l'eau), qu'aussi pour la faune qui les habite et la flore peu commune qui si développe. Rappelons les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB) pris pour la protection du faucon Pèlerin le long des falaises de Rivotte et de Tarragnoz (il s'agit d'un dispositif réglementaire assurant le maintien d'un milieu nécessaire à la survie de l'espèce).

De ce point de vue, la préservation des parcs urbains, des cours, jardins et trajés privés et la création de continuités de parcours dans les trois sous-secteurs du secteur sauvegardé, outre leur intérêt paysager évident, offre également un intérêt faunistique et floristique en composant par leur maillage une infrastructure garante de la survie des espèces et d'une diversité biologique suffisante pour le bon fonctionnement des écosystèmes ; infrastructure verte qu'il convient de préserver, valoriser et gérer de façon pérenne.

- Concernant **la prise en compte des caractéristiques du sol**, le sous-sol de la ville étant typiquement karstique et représentatif du contexte jurassien, comporte des zones de fragilité géotechnique qui peuvent encore s'accroître avec l'action de l'homme et occasionner une plus grande vulnérabilité de la réserve en eau. Les zones d'exokarst et d'endokarst les plus sensibles ainsi que les glissements de terrains en fortes pentes (falaises de la citadelle) ont été répertoriées sur une carte (inventaire non exhaustif) et guident les pratiques constructives à mettre en place pour la sécurité des personnes, des biens et de la ressource en eau. Ainsi, les constructions sont très limitées en « g3 », autorisées sur les zones de sensibilité géologique indiquées « g1 », sous réserve de la justification des solutions constructives mises en œuvre (art 2) et les affouillements et exhaussements sont autorisés sous réserve qu'ils soient liés à la construction ou à la réalisation de travaux publics (art 2).

- Concernant **la qualité de l'eau**, les règles du règlement du P.S.M.V. régissant notamment la desserte par les réseaux des constructions (obligation au réseau d'assainissement) et les annexes sanitaires jointes au présent règlement, ont pour but de garantir autant que possible la qualité de l'eau fournie et des rejets; les annexes sanitaires en précisent les données.

L'augmentation des ménages qui engendre un besoin accru de logements s'accompagne encore dans le centre-ville d'une diminution du nombre de personnes par ménage. De ce fait, les augmentations d'habitants relativement faibles, escomptées à l'avenir dans le secteur sauvegardé, ne risquent pas de démultiplier fortement les besoins en eau ou assainissement.

La préservation des cours et jardins et les prescriptions concernant leur aménagement devrait éviter d'augmenter l'imperméabilité des sols. Par contre, en milieu karstique, les sols perméables ne permettant pas une épuration suffisante des pollutions, le règlement d'assainissement oblige l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle avec dégrilleur-déshuileur pour les parkings (à partir d'une certaine superficie) et le développement des systèmes permettant de différer les débits. Le P.S.M.V. ne s'oppose pas, bien au contraire, aux installations permettant la récupération des eaux pluviales pour répondre à des besoins non sanitaires (arrosage urbain, notamment) ou la réalisation de toitures végétalisées (Article USS-13 : au moins 20% de la superficie des toitures terrasse devant être végétalisées) permettant de limiter les quantités introduites dans le réseau ou le sous-sol et, par son effet « éponge », une restitution différée des pics d'eaux pluviales.

- Concernant **la qualité de l'air**, les règles du règlement du P.S.M.V. régissant notamment les occupations des sols autorisées, la voirie, le stationnement, les espaces libres et espaces boisés, ont pour but de réduire autant que possible les pollutions diverses (issues des installations classées, des véhicules automobiles...), conformément à la loi sur l'air et aux principes retenus par le Plan de Déplacements Urbains de Besançon.



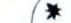

- Concernant **la protection contre le bruit**, les obligations de protection acoustique dans les secteurs de bruits qui accompagnent les grands axes de circulation touchant le secteur sauvegardé (décrets du 9 janvier 1995 concernant les bruits causés par les aménagements et infrastructures de transport, du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, annexe sur le bruit du P.O.S., arrêté préfectoral n° 6170 de classement des voies routières sonores de Besançon en date du 23 novembre 1998, et l'arrêté complémentaire n° 4263 du 19 août 1999) ont été indiquées dans les annexes et servitudes du P.S.M.V. Les règles du règlement régissant notamment la qualité architecturale des constructions, sont compatibles avec ces exigences. Rappelons également, pour les activités de commerce et d'artisanat, les prescriptions du décret 95-408 (articles R 48-1 à 48-5 du Code de la Santé) et celle du décret 98-1143 concernant les établissements ouverts au public et diffusant de la musique amplifiée (nécessitant de produire une étude d'impact).

Par ailleurs, l'objectif de la Ville et de l'Agglomération du Grand Besançon ont bien affirmé dans le P.D.U. la volonté de réduire autant que possible les véhicules automobiles particuliers dans le centre-ville par l'aménagement de parkings à sa périphérie et par le développement des transports en commun. Ainsi, peu de voies du secteur sauvegardé ne seront source de nuisances dues au trafic routier.

- Concernant **la protection contre les risques d'inondation du Doubs**, les articles USS1 et USS2 du règlement renvoient systématiquement au règlement du P.P.R.I. dans les secteurs (indiqués « i ») où il y a un risque d'inondation possible.



**SERVITUDES  
D'UTILITE PUBLIQUE**  
Représentation schématique

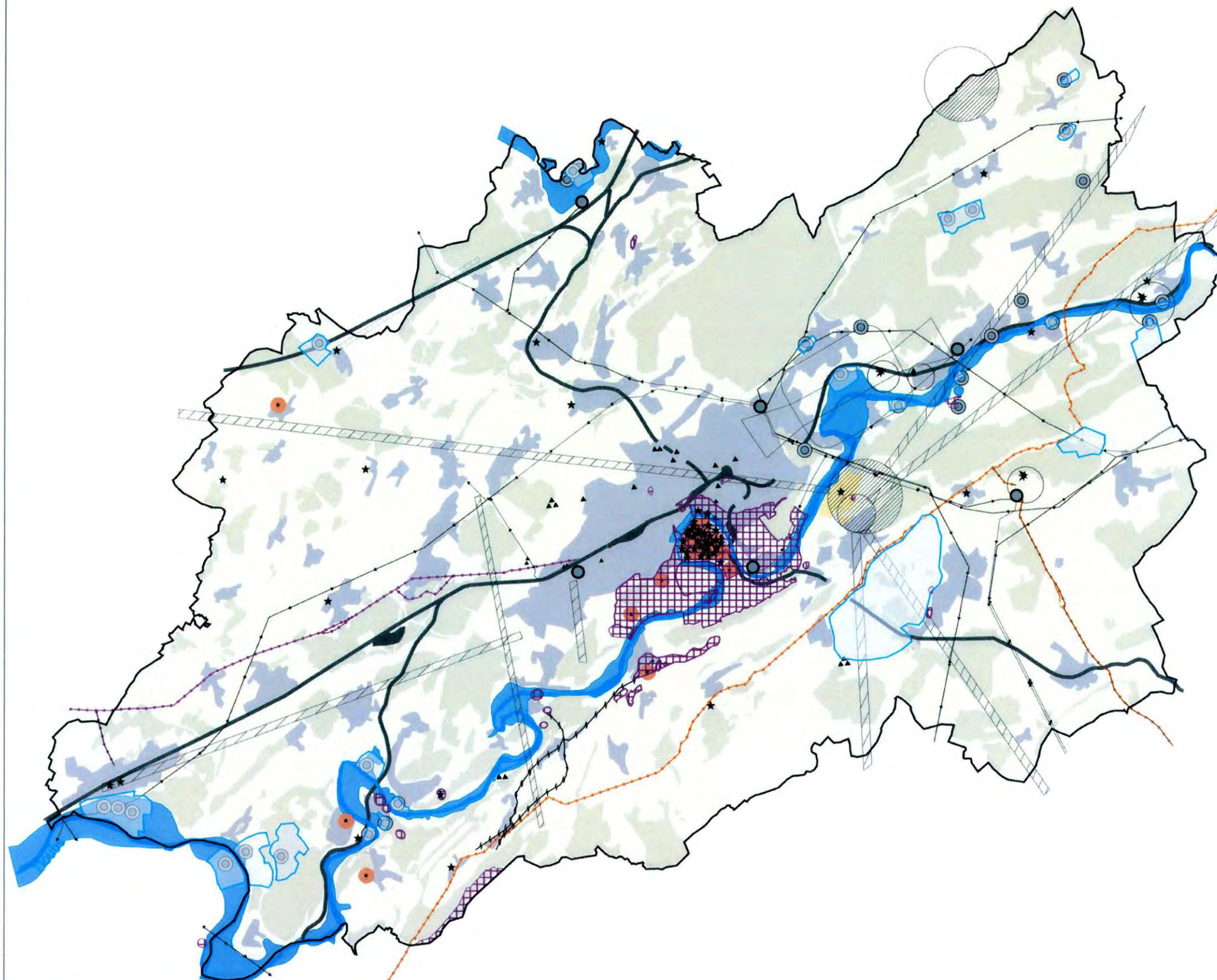
-  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
  -  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
  -  Servitudes relatives aux chemins de fer
  -  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  -  Postes électriques
  -  Servitudes de protection des installations sportives
  -  Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
  -  Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les obstacles
  -  Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
  -  Servitudes aéronautiques de dégagement
  -  Site de stockage de carburant ou de gaz
  -  Site de stockage de produits chimiques
  -  Zone submersible faisant l'objet d'une servitude d'utilité publique
  -  Puits de captage  
Périmètre rapproché de protection des captages
  -  Forêt et bois soumis au régime forestier
  -  Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- Le patrimoine bâti :
-  Sites inscrits
  -  Sites classés
  -  Monument classé
  -  Monument inscrit

Sources : Syndicat Mixte - DDE - 1998  
RTE 2002 - DDASS 2002 - DIREN 2002

0 5km



Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération bisontine - Document approuvé lors du Comité Syndical du 8 Mars 2002



• Concernant la prise en compte des servitudes d'utilité publiques, elles sont rappelées dans les annexes jointes au dossier; elles ont été prises en compte dans le P.S.M.V. de la manière suivante :

- Servitude AC1 : Les immeubles et terrains protégés au titre des monuments historiques sont indiqués au document graphique par une légende particulière (poché noir) et sont rappelés, avec leur périmètre de protection des abords dans les annexes et servitudes.
- Servitude AC2 : Les espaces protégés au titre de la législation sur les sites qui couvrent tout le secteur sauvegardé sont rappelés dans les annexes et servitudes ; les espaces qui concourent à la qualité de ces sites ont été indiqués au document graphique comme protégés par le P.S.M.V. (doubles hachures fines oranges ou vertes).
- Servitude EL7 : Les plans d'alignement communaux en vigueur sur la Boucle ayant été abandonnés à l'occasion de l'élaboration du présent P.S.M.V. n'ont donc pas été reportés dans les documents de ce dernier.
- Servitudes PT1, PT2 et PT3 : Les règles du règlement du P.S.M.V. régissant notamment, l'implantation, la hauteur, les matériaux imposés pour les constructions et leur desserte par les réseaux, respectent les conditions imposées par ces servitudes dans les périmètres pour la protection contre les perturbations électromagnétiques des centres de réception des télécommunications, dans les zones de dégagement des centres d'émissions et de réceptions de l'État contre les obstacles aux transmissions radioélectriques et concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et installations de télécommunication. Il est rappelé également qu'en cas d'édification d'une construction qui en raison de sa situation, de sa structure, ou de ses dimensions, est susceptible d'apporter une gêne à la réception des émissions de la radiodiffusion ou de télévision, aux occupants des bâtiments situés dans le voisinage, le Code de la construction et de l'habitation dispose dans l'article L112-12 les responsabilités liées au rétablissement des conditions de réception satisfaisante, devant s'effectuer sous le contrôle de T.D.F. qui a reçu délégation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour l'application de l'article précité.
- Servitude T5 : Les règles du règlement du P.S.M.V. régissant l'implantation, la hauteur, les matériaux imposés pour les constructions et les aménagements de leurs abords respectent les conditions imposées dans le plan de dégagement aéronautique de l'aérodrome de Besançon.

• Les règles du règlement concernant notamment les enseignes sont compatibles avec le règlement des zones de publicité restreinte sur l'ensemble du territoire de la commune.

• Concernant les opérations programmées dans le secteur sauvegardé :

#### - ZAC Ilot Pasteur

Cette zone d'aménagement, en plein cœur du centre ancien, traduit la volonté de la ville de maintenir une mixité des fonctions, de redynamiser l'activité économique du secteur et de renforcer la centralité et le rôle qu'elle doit jouer au niveau régional.

Les objectifs de la ZAC sont d'améliorer l'attractivité du centre-ville, de protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain et de tisser des liens avec les quartiers environnants à travers la constitution d'un pôle commercial, la construction et la réhabilitation de logements, l'implantation de bureaux et la réalisation d'un parking souterrain.

L'impact de l'aménagement de la zone sur l'environnement reste limité, il concerne un secteur déjà fortement urbanisé.

La mise en œuvre prendra en compte la problématique des inondations par des aménagements et des dispositions techniques qui réduiront très sensiblement la vulnérabilité des constructions au regard d'une crue centennale.

Les impacts paysagers extérieurs seront positifs puisque le principe d'aménagement prévoit la conservation de toutes les façades et de tous les immeubles les plus significatifs ainsi que leur restauration. A l'intérieur de l'îlot, la qualité architecturale sera recherchée pour une intégration au site. La rénovation du bâti passera par un travail de recomposition, de reconstitution de l'alignement historique, de conservation des perméabilités piétonnes, de prise en compte des perspectives visuelles, etc... La place Pasteur et l'espace public d'accompagnement de la ZAC sont réaménagés. Le projet permettra d'étendre le plateau piétonnier et laissera moins d'espace à la voiture, notamment en supprimant les stationnements sur voirie dans le secteur. Cette suppression sera compensée par la mise en place du parking souterrain dont une partie sera exclusivement réservée aux habitants de l'îlot.

#### - La cité des Arts

Le projet a fait l'objet d'un concours international pour lequel un cahier des charges a présenté l'historique du lieu et les très fortes contraintes liées au site et au programme.

Ainsi, le projet s'appuie-t-il sur la réalisation d'une plateforme protégée par un mur du dispositif anti-crues imposé par la Ville pour réduire les risques d'inondation du centre-ville ; Ce mur prend ses appuis sur les anciens remparts de Vauban, démolis lors de la réalisation du port fluvial, mais dont les départs subsistent sur les deux tours bastionnées de Rivotte et St-Paul.

La plateforme permettra un accès à des pontons d'accueil de bateaux de tourisme.

La sobriété du volume, sous la nappe en verre de sa couverture, est seulement réhaussée par l'émergence du dernier niveau et de la toiture de l'ancien entrepôt de la CCI conservés.

Il respecte parfaitement le recul demandé sur l'avenue Gaulard pour permettre une plantation d'alignement.

Ce bâtiment aura par sa fonction comme par son architecture un impact certain sur son environnement :

- une amélioration notable sur le plan du paysage, de la friche industrielle longtemps délaissée que représentait l'ancien port fluvial,
- une amélioration des circulations douces par la mise en continuité des cheminements des bords du Doubs
- toutefois, l'accueil de visiteurs sur ce secteur urbain (stationnement des véhicules et deux-roues, arrêt des lignes de transports en commun) devra être adapté.

#### - Le T.C.S.P.

Au stade de la concertation, trois tracés ont été étudiés pour sa traversée du centre historique par la 1<sup>ère</sup> ligne :

- un itinéraire intérieur à la boucle : rues Nodier, de la Préfecture, Grande-Rue, rue de la République,
- un itinéraire passant par les quais Veil-Picard et Strasbourg puis l'avenue d'Helvétie,
- un itinéraire empruntant les quais, le pont Battant, la place de la Révolution, puis l'avenue Cusenier.

Ce dernier a été préféré car il permet une desserte plus centrale du plateau piétonnier et des activités commerciales et de service, génératrices de déplacements, notamment du quartier de Battant. Les études de réalisation en cours tiennent compte de l'avis de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés du 8 avril 2010 concernant l'évolution du tracé et son insertion.

S'il va diminuer certaines nuisances (bruit et pollution) sur le même parcours, tronçon commun des lignes de bus actuelles qui seront réduites voire supprimées, le tramway envisagé aura un impact certain sur le paysage du centre historique. Pour ce qui concerne les conséquences des aménagements engendrés par le développement des lignes de transports en commun dans le secteur sauvegardé, et notamment le T.C.S.P., il conviendra de veiller à ce que la recherche de l'optimisation de la réponse apportée aux usagers s'accompagne parallèlement d'une minimisation de son impact sur l'environnement urbain, architectural et paysager. La traversée du centre historique par le TCSP devra être précédée par des recherches sectorielles approfondies pour réduire au maximum, notamment, l'impact visuel de ses infrastructures permanentes dont les conclusions devront être validées par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

Ainsi, le P.S.M.V. offre un cadre réglementaire à la mise en œuvre des grandes orientations que la Ville de Besançon a inscrites dans le P.A.D.D. de son P.L.U.. Le P.S.M.V. répond également aux objectifs généraux de l'État tels qu'ils apparaissent au travers de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain :

- l'équilibre d'un développement durable, en tentant de retrouver la mixité entre habitat, activités et équipements par la lutte contre la vacance dans l'habitat existant, et l'implantation d'équipements,
- la mixité des fonctions urbaines, en facilitant notamment un développement maîtrisé des activités au sein des immeubles d'habitation (densification des îlots...),
- la diversité de l'offre de logements et la mixité sociale, en favorisant la réhabilitation privée pour rééquilibrer le parc locatif privé au regard du parc locatif social.





## 4. L'évaluation environnementale, résumé et organisation

Dans la mesure où, après approbation, le P.S.M.V. va se substituer à l'actuelle zone UA du P.L.U., il bénéficiera des modalités et moyens d'évaluation environnementale mis en place pour ce dernier :

- une évaluation sous un délai de maximum de 10 ans,
- une référence à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) portée par l'ADEME,
- une référence complémentaire à l'Agenda 21 - Charte d'Agglomération
- la méthode de « l'empreinte écologique »

(cf, dossier 3.4 : Mise en valeur et évaluation environnementale, du P.L.U.)

### L'évaluation environnementale actuelle du P.S.M.V. :

Le P.S.M.V. est analysé dans les tableaux qui suivent en fonction des objectifs inscrits dans la Stratégie Nationale pour le Développement Durable et le Plan Climat et en fonction de thématiques environnementales développées dans l'état initial de l'environnement.

Pour lire les tableaux qui suivent, il convient de se référer à la signification des symboles suivante :

++	amélioration significative de la situation existante	0	impact nul sur la situation existante
+	maintien ou une amélioration de la situation existante	-	impact négatif de l'application du plan

### 1. Evaluation de l'impact de la production urbaine

Thème	Impact global	Détail	Conséquence de l'application du PSMV	Justification et mesures compensatoires
<b>Restauration Renouvellement dans le secteur sauvegardé</b>	++	+	Encadrer la morphologie urbaine Rechercher la qualité	- Evolution naturelle de la ville - Dynamiser le centre-ville - Requalifier et aménager
		++	Densifier légèrement le sous-secteur SSr2	- Limiter l'étalement urbain - Limiter les déplacements - Limiter la consommation d'énergies - Libérer de l'espace pour les espaces publics, les modes doux et les espaces naturels
	+	++	Requalification des friches industrielles et militaires	- Renouveler la ville sur elle-même - Limiter la consommation foncière sur les zones naturelles - Limiter les déplacements pendulaires - Pérenniser les transports urbains - Répondre aux besoins de la ville et de l'agglomération
		-	Pression sur le ressource en eau	- Sécuriser l'alimentation par interconnexion avec les réseaux de distribution voisins - Inciter à la récupération des eaux pluviales
		-	Production de déchets	- Inciter financièrement au tri pour améliorer le recyclage (Bac jaune non pris en compte dans l'assiette de calcul de la redevance) - Inciter au changement des modes de consommation
<b>Restauration Renouvellement dans le secteur sauvegardé</b>		++	Production d'eaux usées	- Augmentation de la capacité de la station d'épuration et des polluants traités - Renforcement du réseau d'assainissement - Mise en place du réseau séparatif dans les grandes opérations

## 2. La Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD)

Thème	Orientation de la SNDD	Impact	Réponse apportée par le PSMV
<b>Changement climatique et énergies propres</b>	Diminuer les gaz à effet de serre (GES)	++	- Faciliter la mise en œuvre d'installations fonctionnant grâce aux énergies renouvelables (EnR) - Inciter à l'utilisation de méthodes de constructions durables - Mise en œuvre d'une démarche environnementale
	Prévoir le renchérissement du coût de l'énergie	++	Faciliter l'utilisation des EnR dans la construction et la réhabilitation
	Promouvoir l'utilisation d'énergies sans GES	++	- Application des principes du développement durable aux grands projets (rôle d'exemplarité de la collectivité d'une démarche environnementale)
	Maîtriser la demande d'énergie	++	- Faciliter l'utilisation des EnR - Compacifier la ville pour limiter les déplacements
<b>Transports</b>	Diminuer les GES	++	- Compacifier la ville pour diminuer les déplacements - Multiplier les fonctions urbaines, rendre les équipements facilement accessibles - Renforcer les réseaux de modes doux et TC
	Orienter les comportements vers une mobilité durable	++	- Renforcer le réseau de modes doux - Renforcer le réseau de TC - diminuer la place de la voiture au profit des TC et des modes doux
	Soutenir le transport collectif (promouvoir la multimodalité, développer les réseaux de TC)	+	- Renforcer le réseau de TC - Augmenter le poids de population desservie (Compacité urbaine) - Diminuer la place de la voiture au profit des TC
		++	Promouvoir une politique volontaire pour le TCSP (Transport en Commun en Site Propre)
	Réduire les émissions polluantes dans l'air	++	- Compacifier la ville - Diversifier les fonctions urbaines - Renforcer les réseaux de modes doux et TC
	Diminuer la consommation énergétique des déplacements liés à la vie quotidienne des familles (éducation, travail, loisirs)	++	- Diversifier les fonctions urbaines dans les quartiers - Renforcer les réseaux de TC et modes doux
<b>Assurer une gestion économe des ressources et préserver l'environnement</b>	Réduire l'utilisation des ressources naturelles (pour assurer leur régénération)	+	- Faciliter l'utilisation des eaux pluviales et des EnR
	Economiser la ressource en eau	++	- Faciliter l'utilisation des eaux pluviales pour les usages non sanitaires
	Assurer un approvisionnement de qualité et de proximité	+	- Interconnexion des réseaux d'AEP - protéger la ressource (périmètre de protection et zone karstique : « g1 »)
	Préserver, restaurer et valoriser les milieux d'intérêt écologique et paysager	+	- Classement en espace à protection ou prescriptions particulières
	Atteindre un bon état écologique des eaux avant 2015 (directive européenne sur l'eau)	+	- Mise en place à l'échelon de la commune du zonage d'assainissement suivant les conclusions de l'étude du système karstique (Reilé) - augmentation de la capacité et de l'efficacité de la Step
<b>Logement</b>	Faciliter l'accès au logement : augmenter la production de logements de tous types pour limiter la crise du logement	++	- Utilisation du potentiel de renouvellement de la ville - encourager la réhabilitation de l'habitat existant (O.P.A.H. en cours) - diversifier les types d'habitat pour répondre aux demandes (collectifs, intermédiaire, individuel)
<b>Social</b>	Lutter contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations	++	- Mise en place des zones « S1 » et « S2 » pour assurer une mixité sociale avec un taux de logements sociaux imposé



### 3. Le Plan Climat 2004 (actualisé en 2006)

Thème	Orientation du Plan Climat	Impact	Réponse apportée par le PSMV
<b>Changement climatique et énergies propres</b>	S'adapter aux changements climatiques	++	Prendre en compte les principes du développement durable et les moyens de préserver les ressources et l'environnement dans les projets d'aménagement
	Améliorer la performance énergétique des bâtiments (efficacité énergétique)	++	- Faciliter la mise en oeuvre de principes écoconstructifs - Faciliter l'utilisation d'EnR
	Maîtriser la demande en énergie	++	- Compacifier le tissu urbain - Diversifier les fonctions urbaines dans les quartiers - Faciliter la mise en oeuvre de principes écoconstructifs - Faciliter l'utilisation des EnR - Renforcer les réseaux de TC et modes doux
	Faire face au développement de la climatisation (préconiser des protections traditionnelles : volets, ventilations naturelles, architecture passive ...) Réduction des gaz frigorigènes	++	- Faciliter la mise en oeuvre de principes constructifs intégrant le confort d'été sans recours à la climatisation
	Soutien au développement des EnR	++	- Faciliter la mise en oeuvre de principes écoconstructifs - Faciliter l'utilisation d'EnR
	Adapter l'urbanisme, le bâtiment et l'habitat pour améliorer, le confort en général et éviter les catastrophes sanitaires comme celle de l'été 2003 et limiter par la même occasion les dépenses d'énergies pour la climatisation	++	- Faciliter la mise en oeuvre de principes constructifs assurant le confort d'été - Faciliter l'utilisation des EnR - Intégrer les principes du développement durable - Mettre en oeuvre le principe des coulées vertes (continuités écologiques)
<b>Transports</b>	Développer l'intermodalité des déplacements urbains	+	- Renforcer le réseau de TC et modes doux - Gestion prioritaire des TC aux carrefours
	Améliorer l'efficacité des déplacements urbains. « Il est important de faciliter une implantation relativement dense de logements et d'activités à proximité des transports en commun »	++	- Compacifier les quartiers - Diversifier les fonctions urbaines dans les quartiers

### 4. Evaluation de l'impact du plan par thème environnemental

Thèmes	Sous thèmes	Impacts	Mesures mises en place ou conséquences de l'application du plan	Justifications
<b>Risques</b>	<b>Mouvement de terrain</b>	++	Prescriptions réglementaires (zone « g1 »)	- Traduction de Atlas départemental des mouvements de terrains. - Prise en compte de l'étude du système karstique bisontin
		+	Zone « g2 » Recommandations constructives dans le rapport de présentation	- Informer du risque et des mesures à mettre en oeuvre - Traduction de Atlas départemental des risques majeurs. - Prise en compte de l'étude du système karstique bisontin
		0	Constructibilité des dolines sous conditions	- Adapter la constructibilité aux caractéristiques des dolines - Prise en compte de la sensibilité du terrain
	<b>Inondation</b>	+	Zone « i » Prescription	- Limiter la population exposée aux risques - Intégrer le risque au plus juste niveau - Prendre en compte le contexte local

Thèmes	Sous thèmes	Impacts	Mesures mises en place ou conséquences de l'application du plan	Justifications
<b>Eaux</b>	<b>Ressource en eau</b>	++	Zone « g1 » Prescription	Prise en compte de l'étude du système karstique bisontin sur les circulations souterraines et la diffusion des pollutions
		-	Pression de l'urbain sur les prélèvements	- sécurisation de l'alimentation grâce aux interconnexions - gestion efficace de la ressource - prise en compte de l'étude Reilé
	<b>Sol et sous sol</b>	++	Zone « g » Prescription	Prise en compte de l'étude du système karstique bisontin sur la vulnérabilité structurel du sous-sol
	<b>Eau potable</b>	++	Interconnexions des réseaux et périmètre de protection des captages et des forages	- Sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville en quantité grâce à l'interconnexion avec les réseaux d'alimentation voisins - Sécuriser l'alimentation en qualité - Réglementation de l'occupation du sol aux abords immédiats du prélèvement
		-	Pression sur la ressource en eau	- Sécuriser l'alimentation en eau - Promouvoir la récupération de l'eau de pluie - Gérer efficacement les ressources - Limiter les pertes sur le réseau
	<b>Eaux usées</b>	++	Zonage et règlement d'assainissement délimitant les zones raccordées au réseau	Traitement des pollutions avant rejet dans le milieu naturel
	<b>Eaux usées (suite)</b>	-	Augmentation de la production d'eaux usées	- Augmentation du taux de collecte - Augmentation de l'efficacité de la station d'épuration et du réseau
	<b>Eaux pluviales</b>	-	Augmentation de l'urbanisation	- Mise en place de bassin d'orage - Incitation à la réalisation de toitures végétalisées - Infiltration à la parcelle - Limitation de l'emprise au sol par rapport au POS
		++	Incitation à la mise en place de toitures végétalisées	- Limiter le ruissellement et la surcharge du réseau d'assainissement - Limiter l'artificialisation - Limiter la réverbération - Favoriser l'évapotranspiration pour un air plus sain
		++	infiltration à la parcelle lorsque c'est possible	- Prise en compte de l'étude du système karstique - Limiter le ruissellement - Limiter la surcharge du réseau
		++	Limitation de l'emprise au sol des constructions dans SSr2 et SSr3	- Limiter l'imperméabilisation - Favoriser un fonctionnement naturel des écoulements par infiltration dans le sol
<b>Paysage</b>	<b>Paysage naturel</b>	++	Classement du sous-secteur SSR3 Classement des espaces libres en J1 et J2	- Préserver les bords du Doubs, les parties plantées des glacis et remparts, les parcs et jardins publics et privés - Prise en compte de l'étude « Nature en Ville »
		+	Site inscrit centre-ville et ses abords	Préserver le caractère remarquable du centre-ville accompagné de sa boucle verte
		++	Etude paysagère lors des grandes opérations	-Intégration des grands projets d'aménagement dans l'environnement paysager du site
		++	Orientations d'aménagement pour les espaces J1 et J2	- Cadrer l'insertion des opérations d'urbanisme dans leurs sites - Intégrer des constructions dans leur environnement



Thèmes	Sous thèmes	Impacts	Mesures mises en place ou conséquences de l'application du plan	Justifications
Paysage	Paysage urbain	++	Protection du patrimoine bâti remarquable et historique	- Préserver le caractère du centre ancien tout en assurant une dynamique de développement - Recherche de qualité
		++	Encadrement de la morphologie urbaine Limitation des hauteurs des constructions	- Préserver le caractère du centre ancien tout en assurant une dynamique de développement - Recherche de qualité
	Paysage urbain	++	Protection des espaces urbains p1 et p2	- Préserver le caractère du centre ancien tout en assurant une dynamique de développement - Recherche de qualité
Environnement et biodiversité	ZNIEFF	++	Classement en SSr3	- Prise en compte de l'inventaire des ZNIEFF - Prise en compte de l'étude « Nature en Ville »
	APB	++	Classement en SSr3	- Application de l'arrêté préfectoral de protection de biotope
	Natura 2000	+	Classement en SSr3 et J1 – J2	- Préserver les espèces menacées
	Zone Humide	++	Classement en SSr3 et J1	- Préserver un milieu fragile - Organiser son insertion dans un projet urbain
	Parcs, jardins et espaces verts	++	Protection des espaces végétalisés (J1- J2)	- Offrir une qualité de vie aux habitants - Préserver le statut de « ville verte » - Mettre en place un maillage d'espaces verts - Mettre en place des corridors écologiques
	Biodiversité dans les opérations d'aménagement	++	Orientations d'aménagement pour les opérations du sous-secteur SSR2	Organiser efficacement et durablement l'aménagement du sous-secteur
		++	Mise en place d'une procédure type AEU	- Prise en compte de l'étude réalisée par Mr et Mme Guinchard - Appliquer les principes du développement durable
	Infrastructure verte	++	Surface minimum de terrain en pleine terre	- Permettre un maillage d'espaces végétalisés - Limiter l'imperméabilisation du territoire
		++	Protection des espaces verts existants (J1)	- Maintien d'espaces de respiration en plein centre-ville - Assurer des lieux de refuge ou de vie pour la faune et la flore
		++	Création de nouveaux espaces (J2) par démolition de constructions existantes, ...	- Relier les espaces pour en faire des corridors écologiques - Densifier le réseau d'espaces végétalisés
Déplacements	Transports en commun	++	Prescriptions particulières sur les espaces réservés au réseau de transport en commun	- Recherche de qualité tout en offrant des TC efficaces
	Modes doux	++	Aménagement des espaces urbains P2	- Conforter et développer les réseaux cyclable et piéton en relation avec la trame verte - Offrir une alternative à l'utilisation de la voiture pour les trajets courts
		++	Diversité des fonctions urbaines	Offrir les équipements et les services dont les habitants ont besoins pour limiter l'utilisation de la voiture

Thèmes	Sous thèmes	Impacts	Mesures mises en place ou conséquences de l'application du Plan	Justifications
Déplacements	Bruit	+	Diminution du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores	- Réduction du trafic automobile dans le centre-ville - gestion en amont de la problématique du bruit dans les opérations d'aménagement
		+	Classement sonore des voies	Application de normes d'isolation phonique aux constructions en fonction du classement des voies de circulation
		+	Compacité des constructions	Limiter les déplacements, sources de nuisances
	Bruit (suite)	+	Mixité des fonctions urbaines	Limiter les déplacements
		++	Libérer les coeurs d'îlots	Créer des coeurs d'îlots calmes et végétalisés avec un accès limité aux véhicules à moteurs
		+	Requalification des voies de circulation	Aménager la ville et gérer les circulations pour diminuer l'exposition au bruit
Qualité de l'air	Constructions	+	Application de la RT 2005	Limiter les besoins en énergie des constructions
	Pollens	+	Surveillance des pics polliniques	Prévenir les personnes sensibles du risque d'allergie
		++	Inciter la plantation d'essences locales et non allergènes	- Préserver la biodiversité locale - Prévenir l'implantation trop nombreuse d'essences allergènes
	Radon	+	Information du PLU	Informers les habitants du risque encouru par la présence du Radon dans les habitations et les moyens de le prévenir
	Transports	++	Compacité	Limiter les déplacements en voiture
		++	Diversifié les fonctions urbaines dans les quartiers	Limiter les déplacements
+		Développement du plateau piétonnier et des, TC	- Limiter les déplacements en voitures individuelles - Fluidifier le trafic - Limiter les pollutions et les nuisances	

## **V - JOURNAL DU PSMV CENTRE ANCIEN**

Le journal du PSMV est une partie consacrée à l'explicitation des événements qui ont conduit à apporter des modifications de PSMV postérieurement à son approbation. Ces événements peuvent être de diverses natures, mais ils renvoient nécessairement à une procédure réglementaire d'évolution du document transcrite dans le code de l'urbanisme : procédure de mise en compatibilité, de mise à jour, de modification ou de révision.

Le journal du PSMV s'attache à décrire ces adaptations du document en expliquant les évolutions de contexte qui les ont motivées et en explicitant la portée, notamment réglementaire, des amendements apportés.

La présentation ci-après des évolutions du PSMV s'inscrit logiquement dans l'ordre chronologique des décisions qui y ont présidé.

### **MODIFICATION n°1**

Le Code de l'Urbanisme prévoit, dans son article L. 313-1, que le PSMV peut être modifié à condition que la modification envisagée ne porte pas atteinte à son économie générale ou ne réduise pas un espace boisé classé.

Dans le cas présent, cette première modification du PSMV a pour objectifs :

- d'apporter quelques adaptations mineures au règlement ;
- d'apporter quelques adaptations au document graphique ;
- de modifier quelques prescriptions ponctuelles relatives à la mise en oeuvre de projets ;
- de corriger quelques erreurs matérielles constatées au fil de l'utilisation des documents, notamment le document graphique ;
- de mettre à jour les documents réglementaires pour intégrer les nouvelles protections au titre des Monuments Historiques intervenues depuis l'approbation.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2015, la Ville de Besançon a autorisé le Maire à solliciter le Préfet pour la modification n°1 du PSMV du centre ancien.

La Ville de Besançon a sollicité le Préfet par courrier en date du 10 février 2015.

Le projet de modification a été validé par la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés de Besançon du 22 mai 2015.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 juin au 23 juillet 2015 inclus.

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport d'enquête en date du 20 août 2015, avec un avis favorable.

#### **Point n°1 - adaptations mineures au règlement**

- Clarification d'une formulation portant sur la reconstruction d'immeubles non protégés démolis (article 0.3 - Classification des immeubles du secteur sauvegardé et explicitation de la légende du document graphique – page 6)

- Suppression de l'emploi du terme « SHON »

La surface de référence des constructions à prendre en compte n'est plus la SHON. Aussi, le terme SHON est remplacé par le terme « surface de plancher » dans l'ensemble du règlement où il est utilisé. N.B. : la définition de la surface de plancher est ajoutée au lexique, comme expliqué ci-dessous.

- Ajout d'un paragraphe relatif aux adaptations mineures

Le code de l'Urbanisme mentionne dans son article L123-1-9 la possibilité d'admettre des adaptations mineures sur des motifs précis de nature du sol, configuration des parcelles ou caractère des

constructions avoisinantes. Il est proposé d'insérer un article 0.4 dans le règlement pour rappeler cette faculté, à la portée limitée.

En conséquence, l'article « 0.4 – Lexique » devient « 0.5 – Lexique »

- Ajouts au lexique

Le règlement comporte un lexique énonçant des définitions à prendre en compte pour l'application du règlement.

Dans un souci pédagogique, il est proposé de modifier ou compléter le lexique avec quelques termes supplémentaires.

- Modification de l'article « USS-7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES »

Il est proposé de modifier les titres des sous-parties 7.1 et 7.2. Ainsi, le 7.1 « Sur rue » est renommé « Construction sur rue », et le 7.2 « sur cour » est renommé « Construction sur cour ».

Dans l'article 7.1 « Construction sur rue », le dernier paragraphe est complété par la phrase suivante : « Dans ce cas, un mur de clôture tel que prévu à l'article 11.7 sera réalisé pour marquer l'alignement. »

- Modification de l'article « USS-11 - ARCHITECTURE DES CONSTRUCTIONS ET QUALITE DES ESPACES »

- Paragraphe 11.1 – règles générales

Le règlement exige le même soin et la même qualité de traitement pour l'ensemble des constructions neuves, restaurées, extensions, ...

Dans cette logique, et tout en restant dans le respect de l'existant, du paysage urbain et de la cohérence avec l'environnement, il s'agit de pouvoir ouvrir les projets à un vocabulaire constructif contemporain.

C'est pourquoi, dans le paragraphe 11.1 relatif aux règles générales, une phrase est ajoutée sous la forme suivante :

*« Toutefois, en cas de concept architectural fort, des propositions alternatives aux principes pourront être présentées, sous réserve d'être pleinement justifiées au vu du contexte bâti et paysager dans lequel s'inscrit le projet, et de la destination des constructions. »*

- Paragraphe 11.2 – Toiture

Dans le paragraphe relatif aux châssis de toit, le 2e point « en nombre restreint, en aucun cas supérieur au nombre de lucarnes du 1er rang » est remplacé par « en nombre inférieur au nombre de lucarnes du 1er rang ».

- Paragraphe 11.3 - Façades

Le titre « Les constructions neuves maçonnées » est modifié comme suit « Les constructions neuves ».

- Paragraphe 11.6 – Règles relatives aux devantures commerciales

Dans la dernière phrase, le terme « municipal » est remplacé par « local ».

- Modification de l'article « USS-12 - OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS EN MATIÈRE DE RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT »

La participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) est abrogée depuis le 01/01/15.

Il est proposé de modifier la règle relative aux exigences de réalisation d'aires de stationnement, afin de prendre en compte cette évolution législative, de ne pas pénaliser les projets visant à créer du logement dans les constructions nouvelles ou lors de changements de destination.

Par ailleurs, l'évolution à la baisse du nombre de places exigé par logement peut être justifié en regard de la qualité de desserte via un système de transport en commun en site propre.

#### Point n°2 – adaptations mineures au document graphique

Il s'agit d'intégrer deux projets de construction ayant modifié la configuration des emprises au sol : les Passages Pasteur et la Cité des Arts et de la Culture.

Par proposition du Groupe de Travail du secteur sauvegardé, les bâtiments neufs sont figurés en « hachures fines », et les espaces libres en laissés en blanc.

#### Point n°3 - évolution de prescriptions ponctuelles relatives à la mise en oeuvre de projets

- 4, rue Proudhon (anciens Bains-Douches)

Le volume arrière des anciens Bouches a été initialement inscrit en « jaune » (à démolir), avec une prescription supplémentaire emportant l'interdiction de reconstruire (espace P2), alors même qu'il s'agissait d'un volume dédié à l'activité dès l'origine (salles des douches).

Par ailleurs, le bâtiment latéral, perpendiculaire à la rue, ne comporte pas de toiture, et se trouve bordé de 2 murs pignon.

Il est proposé de mieux tenir compte de l'existant et d'ouvrir les possibilités d'évolution :

- . en reclassant l'arrière des Bains-Douches en « hachures fines »
- . en permettant l'ajout d'un niveau au-dessus du bâtiment latéral par une mention « s » (surélévation).

La modification des prescriptions relatives au 4 rue Proudhon conduit à modifier les documents du PSMV comme suit :

- Ajout d'une fiche illustrée explicitant la possibilité de surélévation, dans le « Cahier des prescriptions particulières »
- Insertion de la prescription de surélévation dans l'annexe n°1 du règlement (page 30) : « LISTE DES ECRETEMENTS, SURELEVATIONS ET MODIFICATIONS »

#### Point n°4 – correction d'erreurs matérielles constatées dans l'utilisation du document

- Adaptation de la légende relative aux éléments protégés au titre des Monuments Historiques

Concernant les servitudes de Monuments Historiques, le document graphique du PSMV mentionne à la fois des prescriptions PSMV et des périmètres MH (exemple sur les cours protégées, figurées par un liseré noir). Ces espaces relevant de la législation sur les Monuments Historiques, il est proposé :

- . de modifier la légende portant sur ces espaces protégés au titre des Monuments Historiques
- . de modifier la légende relative aux décors intérieurs

- Correction de représentations erronées de protections au titre des Monuments Historiques

A la lecture du document graphique, il est apparu plusieurs erreurs de représentation d'édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

Il est proposé de caler la représentation de ces édifices repérés sur le repérage figuré sur l'Atlas du Patrimoine, établi par le Ministère de la Culture en lien avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Franche-Comté et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Doubs, et appelé à devenir opposable à moyen terme.

La liste des édifices protégés concernés est la suivante :

- . 14, rue Luc Breton
- . 4, square Castan
- . 20, rue Chifflet
- . 22, rue Chifflet
- . 26, rue Chifflet
- . 6, rue du Cingle
- . 10, rue de la Convention
- . 13, Grande Rue
- . 68, Grande Rue
- . 96, Grande Rue
- . 102, Grande Rue

- . 131, Grande Rue
- . 31, rue des Granges
- . 14, rue Luc Breton
- . 4, square Castan
- . 20, rue Chifflet
- . 22, rue Chifflet
- . 26, rue Chifflet
- . 6, rue du Cingle
- . 10, rue de la Convention
- . 13, Grande Rue
- . 68, Grande Rue
- . 96, Grande Rue
- . 102, Grande Rue
- . 131, Grande Rue
- . 31, rue des Granges
- . 86, rue des Granges
- . 4, rue Lecourbe
- . 6, rue du Lycée
- . 49, rue Mégevand
- . 9, rue Moncey
- . 7, rue Morand
- . 1, rue Pécelet
- . 29, rue de la Préfecture
- . 26, rue Rivotte
- . 2, rue Hugues Sambin
- . 10, rue de la Vieille Monnaie

#### Point n°5 – mise à jour des documents pour intégrer de nouvelles protections au titre des Monuments Historiques

Depuis l'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, plusieurs édifices ont fait l'objet d'une mesure de protection au titre de la législation des monuments Historiques.

- 2, place St-Jacques, arrêté d'inscription MH en date du 22 avril 2012 : bloc opératoire
- 110, Grande Rue, arrêté d'inscription MH en date du 19 juillet 2012 – l'immeuble en totalité
- 6, rue Pasteur, arrêté d'inscription MH en date du 4 février 2013 – façade et toiture, aile sud en totalité, cave de l'aile nord
- 36, rue Renan, arrêté d'inscription MH en date du 11 août 2014 – la demeure en totalité.



